



المملكة المغربية
Royaume du Maroc
ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ | ⵙⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵙⵓⵔ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

www.hcp.ma



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

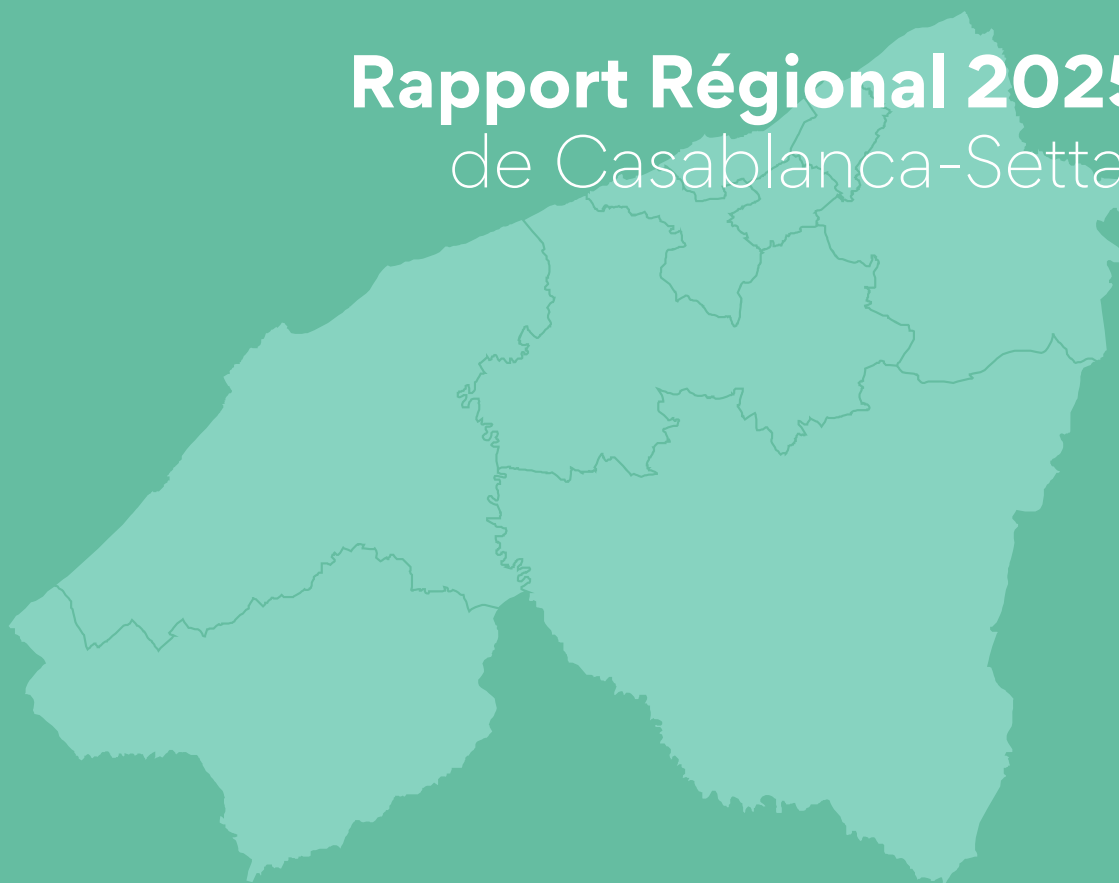
unicef 
pour chaque enfant





LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport Régional 2025
de Casablanca-Settat



Date de publication : Juin 2025

« ...Compte tenu de la place privilégiée qu'occupe Casablanca en tant que locomotive de développement économique, il y a une forte volonté d'en faire un pôle financier international. Mais la concrétisation d'un projet de cette envergure ne tient pas à une simple décision d'ériger des méga-édifices selon les meilleurs schémas architecturaux. En réalité, la transformation de Casablanca en hub financier international exige d'abord et avant tout des infrastructures et des services de base, répondant aux normes mondiales. Elle requiert, en outre, la consolidation des règles de bonne gouvernance, la mise en place d'un cadre juridique approprié, la formation de ressources humaines hautement qualifiées et l'adoption de techniques et de méthodes de gestion modernes... »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de l'ouverture de la première session de la troisième année législative de la 9^{ème} législature.

« Le développement régional doit être fondé sur la coopération entre les régions et sur leur complémentarité. Chacune d'elles doit, selon ses potentialités et ses spécificités, disposer d'une grande zone dédiée aux activités économiques. Il importe, également, de mettre en œuvre les politiques sectorielles au niveau régional. A cet égard, Nous soulignons que la dynamique nouvelle, que Nous avons lancée au niveau des institutions de l'Etat, du gouvernement et de l'administration, devra, aussi, être déclinée à l'échelle régionale ».

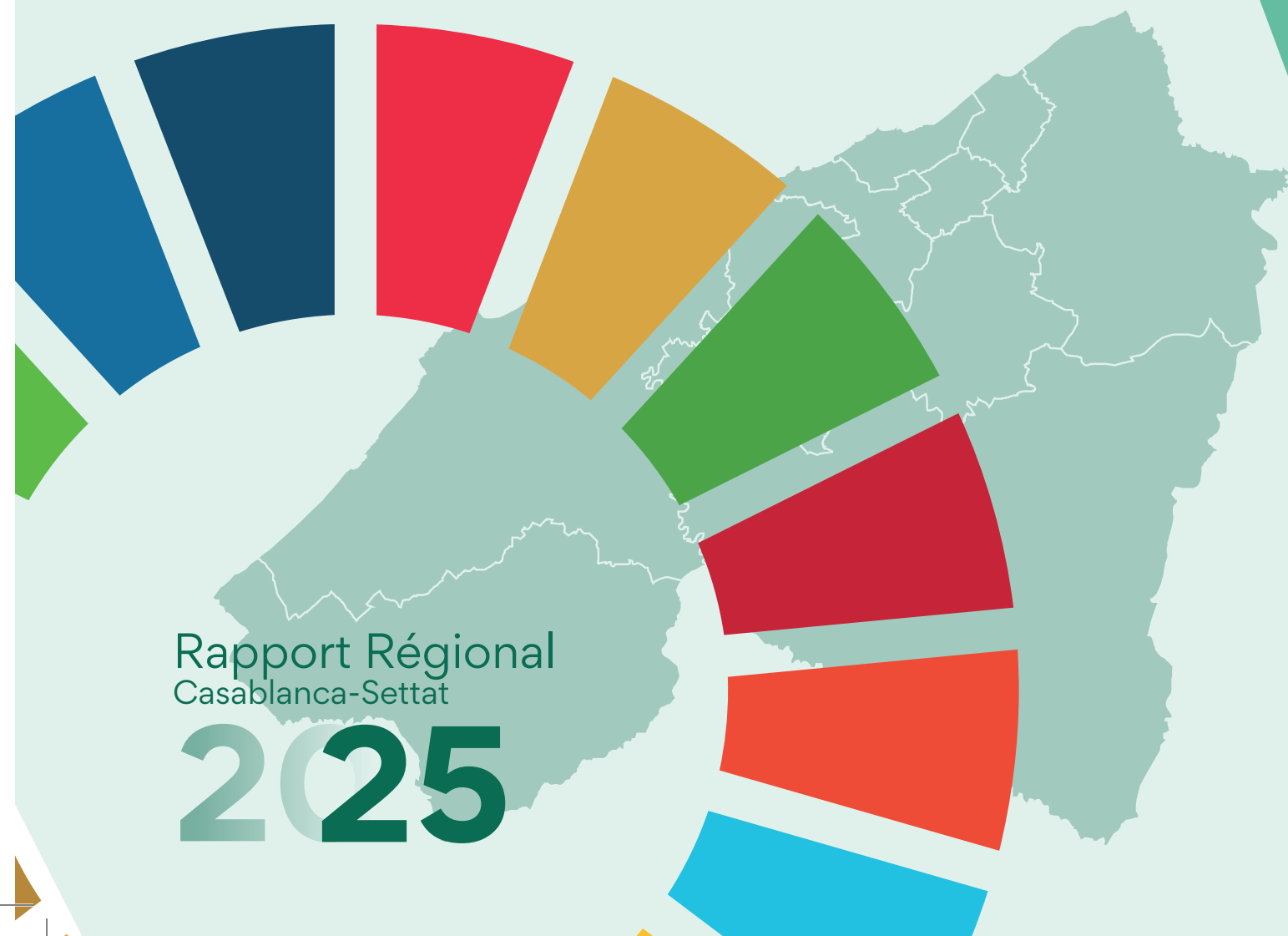
Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation à l'occasion du 44^{ème} anniversaire de la Marche verte.



Sommaire

Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025



Avant-propos	8
Profil de la région de Casablanca-Settat	10
Situation de la mise en œuvre des ODD dans la région de Casablanca-Settat (Synthèse)	12
Positionnement de la RCS par rapport au national au regard des indicateurs ODD	21
ODD 1 : Pas de pauvreté	30
ODD 2 : Faim «Zéro»	36
ODD 3 : Bonne santé et Bien-être	44
ODD 4 : Éducation de qualité	54
ODD 5 : Égalité entre les sexes	64
ODD 6 : Eau propre et assainissement	74
ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	84
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	92
ODD 9 : Industrie innovante et infrastructure	102
ODD 10 : Inégalités réduites	114
ODD 11 : Villes et communautés durables	120
ODD 12 : Consommation et production durables	130
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	138
ODD 14 : Vie aquatique	146
ODD 15 : Vie terrestre	154
ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces	160
ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	168
Annexe 1 : Mapping des principales stratégies et programmes déclinés au niveau de la RCS par ODD	180
Annexe 2 :	
A - Situation des enfants de la RCS à l'ère des ODD	184
B - Matrice de correspondance des principales stratégies et actions déclinées au niveau de la RCS au profit des enfants	187
Annexe 3 :	
Liste des acronymes	190
Liste des graphiques	193
Liste des tableaux	194

Avant-propos

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté, sous l'égide des Nations Unies, une résolution intitulée

“ Transformer notre monde : programme de développement durable à l'horizon 2030. ”

C'est un programme qui vise la réalisation d'un développement global et intégré, économiquement soutenu, socialement équitable et écologiquement durable. En mars 2016, le Groupe d'experts des Nations Unies a adopté le cadre mondial des indicateurs visant à atteindre les objectifs de développement durable composé de 17 objectifs, 169 cibles et 231 indicateurs. En vertu de cette résolution, chaque État est invité à veiller à la mise en œuvre de ces objectifs et à assurer un suivi régulier de leur réalisation au niveau national et local.

Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Le Maroc s'est engagé, sous les Hautes Instructions Royales, à mettre en œuvre ce programme et à en suivre la réalisation, confiant la mission de préparer les rapports sur les objectifs de développement durable au Haut-Commissariat au Plan, en vertu de l'article 9 du décret 2.19.452 relatif à l'organisation de la Commission Nationale pour le Développement Durable.

Dans ce contexte, le Haut-Commissariat au Plan a réalisé trois rapports nationaux au titre des années 2016, 2020 et 2021, dont deux ont été présentés lors des travaux du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies sur le développement durable.

Aussi, dans le cadre de ses travaux sur la territorialisation des ODD au Maroc et conformément à la résolution de la Commission Nationale pour le Développement Durable, le HCP a initié un processus d'élaboration des rapports régionaux sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD au niveau territorial.

Ce processus a été initié au niveau de deux régions : Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Casablanca-Settat qui ont été choisies pour élaborer ces rapports, dans la perspective de les généraliser aux autres régions du Royaume.

L'initiative de l'élaboration du rapport régional de la région de Casablanca-Settat a été entamée par l'inauguration de la plateforme collaborative pour le suivi et l'évaluation des ODD, le 13 décembre 2021, sous la présidence de Mr le Haut-Commissaire au Plan, AHMED LAHLIMI ALAMI et Mr le Wali de la région de

Casablanca-Settat, en partenariat avec les organismes des Nations Unies au Maroc œuvrant dans le domaine du développement et en présence des différents acteurs institutionnels de la région.

Fruit d'un travail collaboratif incluant la Wilaya, les provinces et préfectures, le conseil régional, les services déconcentrés de l'Etat, les organismes et agences, le milieu académique et la société civile, ce rapport dresse l'état des lieux de la mise en œuvre des 17 ODD au niveau de la région de Casablanca-Settat, tout en identifiant les principaux défis et enjeux à relever, ainsi que les mesures et les stratégies mises en œuvre au niveau de la région pour accélérer l'atteinte des cibles. Il présente également un tableau de bord permettant de positionner la région par rapport au national au regard des ODD et une liste de correspondance entre les principales stratégies déclinées au niveau territorial et les ODD.

L'expérience en matière de reporting des ODD au niveau de la région de Casablanca-Settat, menée par la Direction Régionale du Plan de Casablanca-Settat et assistée par les Directions Centrales du HCP, a porté principalement sur la désignation des points focaux, l'organisation des ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation, la restitution des contributions sectorielles, la consolidation des données et la validation du rapport. Ce travail a été préparé de manière largement participative et inclusive en vue d'élargir l'appropriation des ODD et l'ancrage de la culture de développement durable à l'échelle territoriale.

Profil de la région de Casablanca-Settat

La région de Casablanca-Settat (RCS) s'étend sur une superficie d'environ 19 448 Km², soit près de 2,7% du territoire national. Elle se compose de deux préfectures et sept provinces, découpées en 153 communes dont 124 communes rurales. Avec une population estimée à 7,7 millions d'habitants en 2024, la RCS demeure la région la plus peuplée du pays, elle concentre 20,9% de la population totale du Royaume. De plus, elle est la région la plus densément peuplée avec une densité de 395,4 hab/km². Cette dynamique démographique s'explique par l'évolution du taux d'accroissement annuel moyen de 1,14% entre 2014 et 2024 (0,85% au niveau national) et par l'accroissement du taux annuel moyen urbain de 1,10%, permettant ainsi à la région d'afficher en 2024, un taux d'urbanisation dépassant de 10,5 points celui enregistré au niveau national. Cette expansion urbaine s'explique par le nombre important d'agglomérations urbaines, qui s'élève actuellement à 28 villes et 16 centres urbains. À l'horizon de 2030, la population régionale dépasserait 8,3 millions d'habitants et enregistrerait un taux d'urbanisation de 80,6%.

Au vu de cette croissance soutenue de la population, la région affiche les meilleurs indicateurs de développement humain avec un IDH de 0,791 (2014) et demeure la région la plus créatrice de la richesse nationale à hauteur de 31,4% en 2022. De même, le PIB par habitant de la région s'est accru significativement en passant de 45 773 dirhams en 2015 à 54 997 dirhams en 2022, soit une moyenne supérieure à celle enregistrée au niveau national (36 284 dirhams en 2022).

En plus, la structure de l'économie de la région est caractérisée par sa diversification, et par l'importance de la VA générée par les secteurs des services, de l'industrie et du commerce. En 2022, par rapport aux activités économiques nationales, la région a contribué à 45,1% de la VA du secteur secondaire, à 27,6% de la VA du secteur tertiaire et à 10,3% de la VA du secteur primaire.

Grâce à son tissu industriel varié, la RCS maintient sa position du plus grand pôle

industriel national avec 36286 établissements économiques industriels en 2023, soit près de 23,4% des unités industrielles du pays. En plus, la région compte de nombreuses Zones Industrielles (ZI) et Plateformes Industrielles Intégrées favorables au développement du secteur industriel¹.

Aussi, la région représente une zone à forte attractivité et occupe la première place dans l'attrait des IDE avec une moyenne annuelle de 18,4 milliards de dirhams entre 2007 et 2019. L'environnement des affaires a été renforcé par la mise en place de Casablanca Finance City (CFC) reconnue comme la première place financière en Afrique.

D'importants efforts ont été consentis au niveau de la RCS pour soutenir cette dynamique multifonctionnelle et répondre aux besoins importants en matière d'équipements et d'infrastructures de base.

En termes de santé, la région est dotée, en 2023, de 27 hôpitaux publics avec une capacité litière de 4907 ; 373 établissements de soins de santé primaire répartis en 191 centres de santé urbains ; 135 centres de santé ruraux et 47 dispensaires ruraux, ainsi que 142 cliniques privées qui constituent un tiers du nombre total des cliniques à l'échelle nationale. Quant à la densité médicale, elle est passée de 10,4 pour 10 000 habitants en 2017, à 11,6 en 2023, dépassant ainsi la densité enregistrée au niveau national de plus de 3 points.

En matière d'infrastructure scolaire publique, la région dispose, au titre de l'année 2023-2024, de 1187 établissements d'enseignement primaire dont 553 situés en milieu rural, ainsi que 1152 satellites dont 1124 en milieu rural. De plus, elle compte 396 établissements d'enseignement secondaire collégial dont 127 en milieu rural, 263 établissements d'enseignement secondaire qualifiant dont 59 en milieu rural. En outre, on dénombre 17 écoles communautaires.

Dans le domaine des infrastructures, la RCS est la première plate-forme multimodale (ferroviaire, portuaire, aéroportuaire et

1- la RCS compte plus de 3675 unités industrielles structurées, soit 38,5% du total des unités industrielles du pays

autoroutière) du pays. Elle est la mieux dotée en infrastructure autoroutière avec 427 km (24% du réseau autoroutier national) et dispose d'un réseau routier de 5 906 km avec un taux de revêtement de 88%. Quant au réseau ferroviaire, il s'étend sur 352 km de lignes principales avec 42 stations et haltes implantées dans la région. De plus, la mise en service, en 2018, de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Casablanca-Rabat et Tanger a permis de renforcer l'infrastructure ferroviaire et la connectivité entre les territoires. S'agissant des infrastructures aéroportuaires, la région dispose de trois aéroports, dont l'aéroport international Mohammed V qui est le premier à l'échelle nationale par son volume de trafic (41% du trafic national), en plus de l'aéroport de Benslimane (aérodrome) et de l'aéroport de Tit Mellil réservé aux vols privés et régionaux.

La région de Casablanca-Settat jouit également d'un littoral au niveau de la façade atlantique de plus de 240 km, caractérisé par sa biodiversité et ses grandes potentialités socio-économiques. Cette zone abrite 3 grands ports stratégiques d'importance nationale (Casablanca, Jorf Lasfar et Mohamadia) réalisant, en 2023, plus de 75,4% de l'activité nationale d'import-export et cabotage (hors Tanger Med).

En matière de patrimoine naturel, les forêts de la région s'étendent sur une superficie globale de 120 900 ha, représentant 6,28% de la surface de la région. Elles sont composées d'écosystèmes naturels à base de chêne liège, thuya, oléastre, chêne vert, lentisque...et matorral, ainsi que des formations artificielles qui consolident les formations forestières de la région. De même, la région est dotée de potentialités naturelles des écosystèmes terrestres qui recèlent d'une riche biodiversité.

S'agissant des aires protégées, la région abrite 8 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) qui s'étendent sur une superficie de 46200 ha. En plus des 3 zones humides classées Ramsar, la région compte 2 SIBEs continentaux terrestres sur une superficie de 18000 ha et 5 SIBEs littoraux.

Concernant les ressources hydrauliques, la région de Casablanca-Settat s'étend sur trois bassins versants qui sont : le bassin d'Oum Er Rbia, le Côtier Atlantique de Casablanca et le Côtier Atlantique de Safi-El Jadida. La gestion des ressources en eau dans la région est assurée par l'Agence du Bassin Hydraulique de Bouregreg-Chaouia (ABHBC) et l'Agence du Bassin Hydraulique d'Oum Er Rbia (ABHOER). Dans ces deux zones, le total des apports et écoulements moyens annuels en eaux superficielles est estimé à 3,5 milliards de m³/an.

En outre, la région dispose d'une importante infrastructure hydraulique composée de 9 grands et moyens barrages, 8 petits barrages et 5 nappes phréatiques. Elle abrite le barrage El Massira, qui est le 2^{ème} plus grand barrage à l'échelle nationale, d'une capacité dépassant les 2,7 milliards m³.

Pour ce qui est de l'énergie, il y a lieu de signaler l'importance de l'énergie hydroélectrique qui est très développée dans la région avec une production s'élevant à environ 170 GWh/an au niveau de 4 barrages. Quant aux autres sources renouvelables, elles connaissent une dynamique prometteuse dans la région, quoique leur potentiel reste sous-exploité. Ainsi, la capacité électrique installée de ces sources dans la région, a atteint 250,19 MW en 2021, composée de 5,19 MW d'énergie solaire, 36 MW d'énergie éolienne et 209 MW d'énergie hydroélectrique, représentant environ 7,1% de la capacité électrique régionale.

Les innombrables potentialités dont dispose la région de Casablanca-Settat lui permettent de se positionner comme la locomotive de l'économie du Maroc et de réaliser des progrès favorables à l'atteinte de nombreuses cibles des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, la région affronte des enjeux importants liés principalement aux disparités spatiales et sociales qui persistent, à la mobilité régionale, au stress hydrique, à la pollution de l'air et à la gestion des déchets industriels et ménagers.

Situation de la mise en œuvre des ODD dans la région de Casablanca-Settat (Synthèse)

Structuré autour de 17 Objectifs de Développement Durable, le présent rapport examine l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD dans la région de Casablanca-Settat. Ce travail, qui donne un panorama approfondi de la déclinaison territoriale des ODD, se veut une contribution additionnelle à l'analyse du positionnement de la région et de sa dynamique au regard des ODD. Au total, plus d'une centaine d'indicateurs ODD, élaborés par le Système Statistique National, couvrent les différentes dimensions du développement durable. Ils permettent ainsi d'évaluer les progrès accomplis à l'échelle régionale vers l'atteinte des cibles fixées.

Développement du capital humain

Eradication de la faim et réduction de la pauvreté

Les efforts déployés et les stratégies initiées au niveau de la région ont eu des effets significatifs sur la réduction de la pauvreté sous ses différentes facettes. En effet, entre 2014 et 2022, l'évolution du taux de pauvreté monétaire a été marquée par une tendance générale à la baisse, il est passé de 2,0% à 1,6% au niveau régional (de 4,8% à 3,9% au niveau national). En 2022, avec un taux de 1,0% en milieu urbain et 3,5% en milieu rural, la région préserve ses performances d'atteinte de la cible de l'agenda 2030 préconisant la réduction de moitié du taux de pauvreté en 2030. En outre, la pauvreté multidimensionnelle a connu également un fort déclin au fil des années. Entre 2014 et 2024, son taux a remarquablement diminué, à hauteur de 35,8%, passant de 6,7% à 4,3% à l'échelle régionale (de 2,8% à 2,3% en milieu urbain et de 17,3% à 9,9% en milieu rural).

Concernant la lutte contre la faim, la région est sur la bonne voie pour atteindre la faim zéro d'ici 2030. En effet, la part de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport en

calories a baissé de 0,3% en 2007 à 0,04% en 2014 pour finalement devenir négligeable en 2022. À l'échelle nationale, ce taux renseignant sur la prévalence de la sous-alimentation a fortement diminué, passant de 0,9% à 0,1%, avant de devenir insignifiant à la même période.

Accès aux services de santé

Au niveau de la région de Casablanca-Settat, des avancées significatives ont permis de réduire certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. En matière de santé maternelle, la proportion des femmes enceintes qui ont eu recours à une consultation prénatale qualifiée était de 91,4% en 2018, contre 88,5% au niveau national. Par ailleurs, le nombre de mères décédées a été, en 2022, de 15 pour un total de 61 155 naissances vivantes. Quant au pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié, on a enregistré un taux de 94,3% en 2018 au niveau régional, dépassant de 7 points celui enregistré au niveau national (86,6%). De même, la proportion d'accouchements réalisés dans le milieu surveillé a atteint 94,1% en 2018 (86,1% au niveau national). D'ailleurs, le ratio régional de mort-nés a été de 1,42% en 2022, légèrement inférieur à celui enregistré au niveau national (1,59%).

Grâce au Programme National d'Immunisation, la région de Casablanca-Settat a pu maintenir un niveau de couverture vaccinale très élevé. La proportion des enfants âgés de 12 à 23 mois complètement vaccinés a atteint 95,5% en 2018.

Concernant les maladies transmissibles, le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH/sida notifiés en 2019 au niveau de la région a été de 277, soit 20% des cas notifiés au niveau national. La situation épidémiologique dans la région se distingue également par le taux d'incidence élevé de la tuberculose qui a dépassé 100 nouvelles infections pour 100 000 habitants entre 2017 et 2023.

Pour les maladies non transmissibles, 270835 personnes diabétiques en 2023, contre 134335 en 2015, ont été prises en charge au niveau des établissements de soins de santé primaires de la région, soit une augmentation de 101,6%.

S'agissant de la mortalité liée au suicide, les données issues du commandement régional de la protection civile révèlent que 127 cas de suicides ont été enregistrés dans la région entre l'année 2023 et 2024. Pour ce qui est des décès routiers, la région a enregistré en 2023 une augmentation de 3,1% par rapport à 2017, passant de 819 à 844 décès entre les deux années. Cependant, les statistiques enregistrées au niveau de la région restent légèrement supérieures à celles affichées au niveau national.

Par ailleurs, le secteur de la santé devrait faire face au déficit important en ressources humaines au niveau de la RCS. La densité médicale est passée de 10,4 pour 10000 habitants en 2017 à 11,6 en 2023, dépassant ainsi la densité enregistrée au niveau national de plus de 3 points. Pour la même période, on a enregistré une amélioration de la densité paramédicale, passant de 5,9 pour 10000 habitants à 7,87 (10,5 pour 10 000 habitants en 2023 au niveau national).

Renforcement de la protection sociale

Des progrès importants ont été réalisés au niveau régional, le taux de couverture médicale au niveau de la RCS est passé de 48,6% en 2017 à 67,4% en 2024, grâce à l'élargissement du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et à la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et des régimes de couverture sociale pour les indépendants et les non-salariés.

Dans ce cadre, l'effectif total des bénéficiaires de l'AMO au niveau de la région a atteint 577 447 en 2020, affichant une évolution positive de 7% entre 2015 et 2020. De même, le nombre de prestations de soins des bénéficiaires du RAMED au niveau de

la région a atteint 855 745 en 2018, soit une augmentation de 20% par rapport à 2016.

Par ailleurs, le régime AMO TADAMON a enregistré des progrès significatifs, en 2023 avec 1,1 million d'adhérents dans la région, dont 400 714 actifs et 726 310 ayants droit.

Vers une généralisation d'un enseignement de qualité

La région a accompli des progrès non négligeables en matière d'accès à l'enseignement général. En plus de la généralisation de l'enseignement primaire (6-11 ans), les taux de réalisation dans les autres cycles poursuivent leur amélioration, notamment celui de la préscolarisation des enfants de 4 à 5 ans, qui a connu un saut significatif de 11,3 points pour atteindre 83,35% en 2023-2024, contre 72,0% en 2020-2021. Pour l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans), le taux de scolarisation a progressé de 5,4 points entre les années scolaires 2021-2022 et 2023-2024 passant respectivement de 80,4% à 85,8%. De même, pour l'enseignement secondaire qualifiant, le taux de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans a enregistré, depuis 2020-2021, une hausse de 4,7 points pour atteindre 60,3% en 2023-2024.

En termes d'équité et d'égalité des chances, la parité de genre est pratiquement atteinte dans tous les cycles scolaires. En 2023-2024, l'indice de parité entre sexes (F/G) a atteint un taux de 0,93 au primaire, 0,93 au collège et 1,11 au qualifiant. Néanmoins, les disparités rural-urbain constituent toujours un défi à relever, du fait que l'indice de parité régional entre milieux (R/U) a enregistré pour la même année scolaire, un taux de 0,53 pour le cycle primaire, 0,35 pour le collégial et de seulement 0,16 pour le secondaire qualifiant.

Quant à la qualité de l'enseignement, les résultats du Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA) en 2019 ont montré que 63% des élèves en fin de cycle primaire public ont maîtrisé plus

de 69% du programme d'arabe et 49% de ces élèves ont assimilé plus de 71% du programme des mathématiques. Cependant, les élèves inscrits en fin de cycle secondaire collégial public sont moins performants en mathématiques, seuls 20% ont assimilé plus de 54% du programme.

Par ailleurs, la part des classes ayant un effectif inférieur ou égal à 36 a drastiquement évolué, passant de 56,99% en 2020-2021 à 62,06% en 2023-2024. S'agissant de l'évaluation des compétences des jeunes et adultes en Technologies d'Information et de Communication (TIC), la région s'est positionnée en 2018 au premier rang, avec une proportion de 36,3% dépassant la moyenne nationale de 10,1 points.

Pour l'enseignement supérieur, la région dispose de trois universités relevant du secteur public, à savoir : l'université Hassan II à Casablanca, l'université Hassan I^{er} à Settat et l'université Chouaïb Doukkali à El Jadida. L'effectif total des étudiants a augmenté de 27,9% entre 2017 et 2023, passant de 162 790 à 208 250 étudiants, dont 57,9% sont de sexe féminin. 68,9% de cet effectif sont concentrés dans la préfecture de Casablanca et 3569 sont des étrangers. La parité entre les sexes est acquise pour l'enseignement supérieur.

En effet, la part des étudiantes au niveau de la région est passée de 52,6% à 57,9% entre 2017 et 2023.

Aussi, en 2022-2023, l'effectif régional des diplômés universitaires était de 24 293 pour le cycle normal, 3624 pour celui des masters et 1191 diplômés en doctorat. Pour ce qui est de la recherche scientifique, l'effectif des enseignants-chercheurs en 2023-2024 a atteint 3 548 ayant contribué à la publication de 5711 articles scientifiques contre 1556 durant l'année 2016-2017.

Education et formation inclusive

Le nombre d'élèves en situation de handicap, au niveau de la région, a atteint à la rentrée scolaire 2023-2024, 10 369 élèves, dont 3 285 sont des filles. Quant aux établissements spécialisés et classés inclusifs, la région dispose en 2023-2024, de 1317 établissements publics et 594 établissements privés.

Par ailleurs, les enfants des réfugiés et des immigrés résidant dans le territoire de la région bénéficient, au même titre que les enfants

marocains, des programmes de soutien à la scolarisation. Ces dispositifs comprennent notamment l'initiative royale « un million de cartables », le programme « Tayssir », ainsi que l'accès aux internats, à la restauration scolaire et au transport scolaire. Leur effectif au niveau de la région s'élève à 2924 élèves pour l'année scolaire 2023-2024, dont 1407 de sexe féminin.

Renforcer l'autonomisation de la femme et l'égalité de genre

Des efforts importants ont été consentis ces dernières années pour améliorer le statut de la femme et combattre toutes les formes de discrimination envers elle, à travers une série de réformes constitutionnelles, institutionnelles et juridiques. Toutefois, ces actions n'ont pas eu d'impacts significatifs sur la réduction de ce phénomène. En effet, au niveau de la RCS, la prévalence de la violence à l'égard des femmes âgées de 15 à 74 ans, toutes formes confondues, était en 2019 de 71,1%.

S'agissant du mariage des filles mineures, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans, au niveau de la région, a atteint 7,3% en 2024. Toutefois, les statistiques relevant des tribunaux de la région révèlent une baisse significative des actes de mariages des filles mineures de 30,1% entre 2016 et 2021. Notons également que la part des actes de mariage des filles mineures par rapport au total des actes de mariage a reculé de 5,8% en 2016 à 4,1% en 2021.

Quant à la participation des femmes aux processus de prise de décisions, le taux de féminisation de la fonction publique était, en 2020, de 44,3% au niveau de la RCS, dépassant celui enregistré au niveau national de 3,6 points. Pour ce qui est de la représentativité parlementaire des femmes de la région, elle a atteint 20,8% en 2021. De même, on a constaté une amélioration de la représentativité des femmes à l'échelle locale. Entre les deux élections de 2015 et 2021, elle est passée de 20,0% à 25,9% au niveau des conseils communaux, de 7,7% à 37,0% au niveau des conseils provinciaux et préfectoraux. Quant au Conseil régional, cette proportion a connu, durant la même période, une hausse de 4 points pour atteindre 42,7% en 2021.

Par ailleurs, en dépit de l'augmentation de la proportion des femmes élues enregistrées dans les chambres professionnelles de la région, elle demeure encore faible. Elle a atteint, en 2021, 8,8% dans la chambre de commerce, de l'industrie et des services et 7,9% dans la chambre de l'agriculture contre respectivement 2% et 2,6% en 2015.

Accès à tous à un logement sûr, résilient et durable

Vu la complexité du phénomène et le poids des ménages résidant dans les bidonvilles, le programme « Villes sans Bidonvilles » a démarré dans sa première phase avec 88843 ménages à traiter entre 2006 et 2014, suivi d'une convention signée pour traiter 61000 ménages, en plus d'une autre convention pour le traitement de 20 474 ménages actuellement en cours. Ainsi, sept villes de la RCS ont été déclarées sans bidonvilles.

Par ailleurs, 2120 ménages ont bénéficié d'un relogement hors convention, tandis que 825 ménages ont reçu une indemnisation.

Notons que la région a besoin de 5443 logements pour mettre en place un nouveau programme pour l'éradication du phénomène. De même, le programme de requalification et restructuration a ciblé, au niveau de la région, 112 quartiers regroupant une population d'environ 503720 habitants. Ces efforts ont permis d'enregistrer des acquis se traduisant par la diminution continue de la proportion de l'habitat sommaire urbain, passant de 9,7% en 2014 à 8,0% en 2017, puis à 7,6% en 2024. Toutefois, elle demeure nettement plus élevée que celle affichée au niveau national (3,3% en 2024).

Concernant le programme des logements sociaux, 438 conventions ont été signées, comptabilisant 817679 logements et 195970 certificats de conformité attribués au niveau de la région. Quant au programme à faible VIT (Valeur Immobilière Totale) (140000 dirhams), 19 conventions ont été conclues, comptabilisant 8771 logements et 5903

certificats de conformité attribués au niveau de la région. Par ailleurs, le taux d'occupation, calculé en rapportant le nombre de personnes sur celui des pièces, est de 1,4 en 2024 (1,7 en milieu rural contre 1,3 en milieu urbain).

Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et l'électricité

Les efforts déployés au niveau de la région en matière de renforcement des infrastructures, de mobilisation, de production et de distribution d'eau ont permis de sécuriser l'approvisionnement en eau potable. En milieu urbain, l'accès à l'eau potable est généralisé d'une manière régulière et continue, le taux de raccordement à domicile au réseau d'eau potable a atteint 97,3%¹ en 2023. En milieu rural, l'accès à l'eau potable a connu des améliorations notables, en passant de 91% à 98,8% entre 2015 et 2024².

En matière d'assainissement liquide, de fortes disparités persistent encore selon le milieu de résidence. Si le raccordement au réseau public d'assainissement liquide en milieu urbain a atteint 93,9% en 2024, il reste toutefois très faible en milieu rural, vu la nature du relief et la dispersion des habitations, avec un taux ne dépassant pas 15,9% en 2024. L'utilisation des fosses septiques est l'alternative la plus adaptée et répandue en milieu rural avec un taux de 47,4%.

L'accès à l'électricité est quasi généralisé dans la région de Casablanca-Settat. En effet, la proportion de ménages de la RCS ayant accès à l'électricité est passée de 98,6% en 2017 à 99,6% en 2023. En milieu urbain, presque la totalité des ménages (99,9%) sont équipés d'électricité en 2023. Ce taux a connu également une nette amélioration en milieu rural, grâce aux effets du Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) pour atteindre 98,5% pour la même année.

1 - HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

2 - ONEE-Branche Eau

Des inégalités sociales et spatiales persistantes

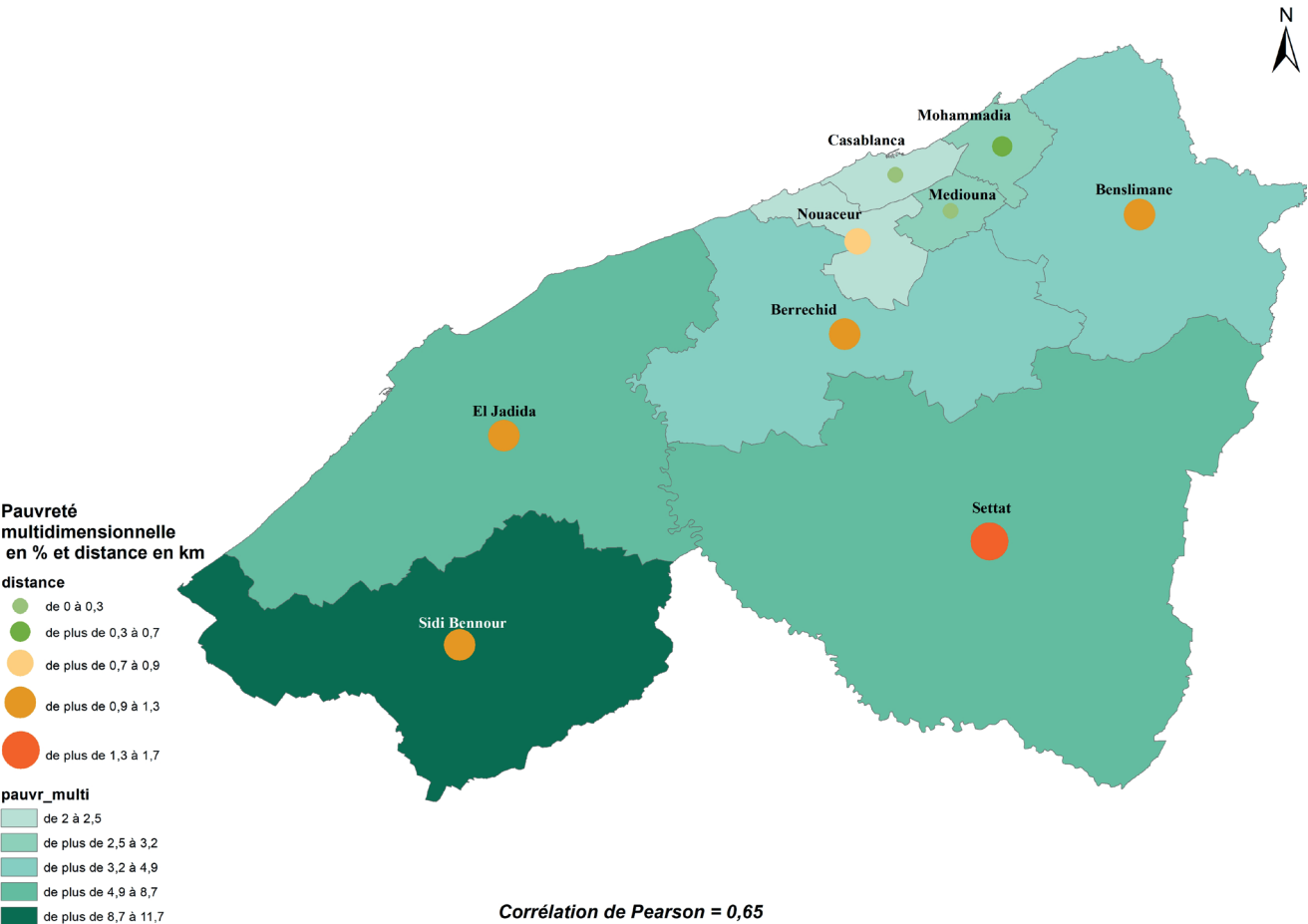
Les inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini relatif aux dépenses de consommation des ménages, sont creusées entre 2014 et 2022, passant de 39,6% à 42,4% au niveau de la région, contre une hausse de 39,5% à 40,5% au niveau national. De plus, les disparités entre les milieux urbain et rural, mesurées par le rapport entre le niveau de vie moyen des citoyens et celui des ruraux, sont nettement creusées dans la RCS, passant de 1,9 fois en 2014 à 2,1 fois en 2022, contre une stabilité au niveau national.

En outre, les 10% les plus aisés au niveau de la région concentrent 34,8% des dépenses totales de consommation des ménages, contre 2,8% des moins aisés (1^{er} décile). L'évolution

de l'écart relatif au niveau de vie (rapport inter-décile) entre ces deux catégories sociales corrobore l'accentuation des inégalités dans la répartition sociale des dépenses. Il est passé de 11,1 fois en 2014 à 12,5 fois en 2022.

La répartition spatiale des indicateurs de pauvreté monétaire et multidimensionnelle révèle de fortes disparités à l'échelle provinciale, préfectorale et communale et entre les deux milieux urbain et rural. Ainsi, en 2014, le taux de pauvreté monétaire a oscillé entre 5,9% au niveau de la province d'El Jadida et 1,2% à la préfecture de Casablanca ; le rural a enregistré un taux (5,1%) équivalent à trois fois celui de l'urbain (1,7%). La pauvreté multidimensionnelle a également affiché, en 2024, un écart de 7,6 points entre le milieu rural (9,9%) et le milieu urbain (2,3%) et une étendue de 9,7 points entre la province de Sidi Bennour (11,7%) et la préfecture de Casablanca (2,0%).

Cartographie du taux de pauvreté multidimensionnelle et distance à une route goudronnée par province - 2024



Source : HCP

L'Indice de Développement Humain (IDH) en 2014 a oscillé entre 0,838 enregistré au niveau de la préfecture de Casablanca et 0,680 constaté au niveau de la province de Sidi Bennour. Quant à l'Indice de Développement Social (IDS) renseignant sur l'accès de la population aux infrastructures sociales de base en milieu rural, il a enregistré une étendue de 0,332 entre la province de Mediouna (0,839) et la province de Settat (0,507).

Croissance économique durable et emploi décent

La région de Casablanca-Settat est le premier pourvoyeur de la richesse nationale

L'évolution du taux de croissance économique à l'échelle de la région révèle une tendance baissière entre 2015 et 2022, passant de 7,0% en 2015 à 0,2% en 2022 (contre respectivement 4,5% et 1,5% au niveau national). Avec cette croissance, la région contribue de 0,1 point à la croissance de l'économie nationale en 2022 contre 2,2 points en 2015. La RCS demeure la première région créatrice de la richesse nationale, elle a réalisé, en 2022, un PIB de près de 417,8 milliards de dirhams, ce qui représente près d'un tiers du PIB national. De même, le PIB par habitant de la région s'est également accru significativement, en passant de 45 773 dirhams en 2015 à 54 997 dirhams en 2022, enregistrant ainsi un PIB par habitant supérieur à la moyenne nationale (36 284 dirhams). Par ailleurs, entre 2019 et 2020, et suite aux effets de la crise sanitaire (Covid 19), la région a affiché une croissance négative du PIB régional (-7,0%) contre (-7,2%) au niveau national.

Pour un plein emploi et un travail décent pour tous

L'examen de la situation régionale du marché du travail en 2023 révèle que la RCS abrite, à elle seule, 22,4% de l'ensemble des actifs âgés de 15 ans et plus, enregistrant ainsi un taux d'activité de 46,1%, supérieur à la moyenne nationale (43,6%). La région a également enregistré un taux d'emploi passant de 45,0% en 2019 à 39,2% en 2023, contre 38,0% au niveau national. Ce taux cache des disparités par milieu de résidence (36,5% en milieu urbain contre 49,7% en milieu rural) et par sexe (60,2% pour les hommes et 18,9% pour les femmes).

Par ailleurs, la région concentre, en 2023, plus d'un quart des chômeurs (25,8%) enregistrés au niveau national. La région a affiché en 2023, un taux de chômage de 15,0% contre 11,3% en 2017. C'est un taux supérieur à celui enregistré au niveau national (13,0%). En plus, le chômage demeure un phénomène purement urbain (17,8% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural), qui touche beaucoup plus les femmes que les hommes (18,3% contre 13,9%) et affecte plus les détenteurs d'un diplôme supérieur (24,1%). Aussi, les jeunes de la région, âgés de 15 à 24 ans, sont les plus exposés au phénomène du chômage (40,8%) en 2023.

Quant au taux du sous-emploi au niveau de la région, on a enregistré une tendance baissière entre 2017 et 2023, passant de 7,5% à 6,9%. Pour ce qui est de la part d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui exercent une activité économique au niveau de la région de Casablanca-Settat, elle représente 1,5% de cette catégorie de population, contre 1,4% au niveau national en 2023. Par ailleurs, le taux des NEETs chez les jeunes âgés de 15-24 ans au niveau de la RCS, demeure élevé même s'il a connu une légère baisse, passant de 24,2% en 2017 à 23,5% en 2023.

Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique

Le potentiel des énergies renouvelables provient essentiellement de l'énergie hydroélectrique, développée dans la RCS au niveau des 4 barrages qui produisent environ 170 GWh/an avec une puissance installée de 197 MW. Les autres énergies renouvelables sont sous-utilisées, malgré les potentialités importantes en matière d'énergies éolienne et solaire. Toutefois, le secteur des énergies renouvelables a connu au niveau de la région une dynamique prometteuse ces dernières années. En effet, la capacité électrique installée des sources renouvelables dans la région a atteint 250,19 MW en 2021, composée de 5,19 MW d'énergie solaire, de 36 MW d'énergie éolienne et de 209 MW d'énergie hydroélectrique, représentant environ 7,1% de la capacité électrique régionale.

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie énergétique nationale au niveau territorial, des actions ont été initiées au niveau de la région. On peut citer la matrice énergétique en tant qu'étude lancée par l'AMEE pour caractériser le profil de consommation de la RCS ; l'étude englobe tous les secteurs d'activité, à savoir le résidentiel, l'industrie, le transport et l'agriculture.

Aussi, dans le cadre des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) de Casablanca, 18 883 luminaires LED ont été installés et exploités en fin 2021. De même, le programme Mosquées Vertes de l'AMEE, visant la réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40%, a permis de réaliser de nombreux projets au niveau de la région. Dans ce cadre, la mosquée Hassan II de Casablanca a participé à la 11^{ème} édition de la Earth Hour initiée par le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) en partenariat avec l'AMEE.

D'autres efforts ont été également déployés dans le secteur industriel pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, entre autres, l'Ecoparc de Berrechid dédié aux industries propres et au « green business » comme projet ayant pour objectif de développer l'efficacité énergétique des matériaux de construction.

En outre, la 7^{ème} édition des rencontres africaines de l'efficacité énergétique, organisée en septembre 2022 à Casablanca, a fait l'objet de la signature des conventions portant sur la promotion, le renforcement de capacité et la sensibilisation sur l'efficacité énergétique et le froid, étant un facteur majeur de développement durable.

Gestion durable des ressources naturelles et lutte contre les changements climatiques

Gestion durable des ressources naturelles et des déchets

Afin de sécuriser l'Alimentation en Eau Potable et Industrielle (AEPI) de la région et de faire face au stress hydrique, la RCS s'oriente vers la réutilisation des eaux usées traitées et le dessalement de l'eau de mer.

Au niveau de la RCS, le volume des eaux usées brutes s'élève à 154,6 Mm³/an dont 125,4 Mm³/an sont rejetées en milieu marin. Le volume des eaux usées traitées dans la région est de l'ordre de 133 Mm³/an assuré par 18 stations d'épuration avec un volume actuel global de réutilisation estimé à environ 5 Mm³/an.

Pour ce qui est du dessalement de l'eau de mer, la plateforme industrielle de Jorf Lasfar est alimentée, depuis 2016, par la plus grande

station de dessalement d'eau de mer au Maroc, d'une capacité annuelle de 25 millions m³, son projet d'extension permettra d'atteindre une capacité totale de 40 millions m³ par an.

En outre, pour avoir une équité par rapport à l'accès à l'eau, un mégaprojet de station de dessalement d'eau de mer de Casablanca a été lancé par l'ONEE-branche eau, ayant une capacité de 548000 m³ par jour extensible à 822000 m³ par jour d'eau traitée, et a pour objectif de fournir de l'eau à plusieurs villes (Casablanca, Settat, Berrechid, Azemmour et El Jadida).

Par ailleurs, la région de Casablanca-Settat génère une quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) estimée à 1,7 million de tonnes, dont 88% sont produites en milieu urbain. La région se classe ainsi en tête des régions avec 25% de la quantité produite dans le milieu urbain au niveau national. Aussi, la RCS disposant du plus grand gisement de déchets au Maroc, se caractérise par un taux de collecte élevé en milieu urbain (95%), mais un taux de mise en décharge contrôlée et de recyclage des déchets faibles (respectivement 62% et 10%). En plus, la région concentre plus de 60% de la quantité produite de Déchets Industriels (DI) et 10,6% de la production de Déchets de Construction et de Démolition (DCD), comparativement au niveau national. En outre, les Déchets Dangereux (DD) posent également d'énormes problèmes de stockage et de traitement sécurisé. La région produit environ 101 000 tonnes par an, soit 32% de la production nationale.

Préservation des écosystèmes

Pour les écosystèmes forestiers, la région est dotée d'une surface forestière s'étendant sur une superficie globale de 120 900 ha, représentant 6,28% de la surface de la région. Les forêts naturelles occupent un taux de 49,55% du total de la superficie forestière. De même, la province de Benslimane concentre 77,8% des forêts naturelles de la région. Quant aux aires protégées, la RCS abrite 8 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) qui s'étendent sur une superficie de 46 200 ha. En plus des 3 zones humides classées Ramsar, la région compte 2 SIBEs continentaux terrestres sur une superficie de 18000 ha et 5 SIBEs littoraux.

S'agissant du potentiel maritime de la région de Casablanca-Settat, celle-ci jouit d'un littoral au niveau de la façade atlantique de plus de 240 km, elle abrite de grands ports stratégiques d'importance nationale (Casablanca, Jorf Lasfar, et Mohammadia), ainsi que des ports de pêche

situés à Casablanca, Mohammadia, El Jadida, et Jorf Lasfar. De plus, l'écosystème marin abrite une richesse en ressources halieutiques diversifiées et de grande valeur commerciale devant être préservées et valorisées (plus de 50 espèces y sont débarquées). Dans le cadre de la préservation des stocks en ressources halieutiques, le secteur s'est doté d'un arsenal juridique de lutte contre la pêche Illicite Non déclarée et Non réglementée à travers des plans d'aménagement des espaces halieutiques. Au niveau de la RCS, l'impact des mesures d'aménagement a commencé à être perçu à partir de 2018. En effet, une amélioration des quantités débarquées est observée pour atteindre un pic en 2021 (+62%).

Afin de valoriser les potentialités identifiées dans la région en termes de culture d'algues et de coquillages, le plan aquacole de cette région a permis l'identification de 13 parcelles dédiées à l'algoculture et de 9 parcelles dédiées à la conchyliculture, en plus de 8 fermes actives, dont 7 fermes ostréicoles dans la lagune de Oualidia et une ferme d'algoculture à Sidi Rahal. Ainsi, la RCS jouit de la présence de 10 parcs ostréicoles opérationnels à Oualidia.

Prévention et limitation de l'impact des catastrophes

Pour faire face aux différents risques naturels ou technologiques qui menacent le territoire de la région et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030, la région a réalisé une étude pour l'identification et la gestion des risques naturels dans la région de Casablanca-Settat en 2021. De plus, le plan ORSEC de la province de Settat (2020/2021) a permis de recenser 145 sites inondables et d'identifier les points sensibles sur le réseau routier et les constructions situées sur les lits des oueds.

Plusieurs ouvrages ont été réalisés pour protéger les sites de la région contre les inondations, à savoir: la construction en 2017 du Super Collecteur Ouest (SCO) et le détournement des crues de l'Oued Bouskoura au niveau de Casablanca. Il y a lieu de noter que l'Agence du Bassin Hydraulique de Bouregreg-Chaouia (ABHBC) a identifié au niveau de la RCS 40 localités qui connaissent des risques d'inondations, avec plus de 100 points noirs. En 2021, les inondations ont causé au niveau de la région 33 blessés.

Lutte contre les changements climatiques

L'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique réalisée dans le cadre du Plan Climat Territorial fait ressortir que la RCS est fortement exposée au changement climatique. En 2016, les émissions de GES de la région de Casablanca-Settat ont été estimées à 35 890 Gg.eqCO₂, (hors secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT)), soit 41% du total national et 79% du total de ces émissions proviennent du secteur de l'énergie. Dans ce contexte, la région s'est dotée, en 2021, de son Plan Climat Territorial (PCT), qui constitue un outil stratégique pour la lutte contre le changement climatique au niveau territorial, à travers les actions de réduction des émissions dans le cadre du plan régional d'atténuation des émissions de GES et des mesures de résilience dans le cadre du plan régional d'adaptation au changement climatique.

Quant à la gestion des incendies de forêts, un plan directeur pour la protection, la prévention et la lutte contre les incendies de forêts a été adopté. La superficie moyenne incendiée est passée de 15,73 ha durant la période 2013-2018 à 8,12 ha au cours de la période 2019-2024.

Dimension paix et justice

Accès de tous à la justice et instauration des institutions efficaces et ouvertes

Le cadre légal a été renforcé par l'adoption, en 2018, de la loi 76-15 relative à la régionalisation du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), permettant ainsi de créer la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH) de Casablanca-Settat ayant pour mission la prévention, la protection et la promotion des droits de l'Homme au niveau régional et local.

S'agissant de la population carcérale en instance de jugement au niveau de la région, le nombre de personnes en détention provisoire est passé de 11 768 en 2022 à 14 233 en 2023, enregistrant ainsi une augmentation globale de 20,9% entre 2022 et 2023.

Pour ce qui est du nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, il est passé de 1,1 en 2016 (1,6 au niveau national) à 1,2 en 2020 pour atteindre 1,5 en 2021.

A propos de victimes de la traite des personnes, en 2021, la région a enregistré 50 cas, dont 32 se rapportant aux femmes.

Aussi, les données de l'Enquête Nationale sur la Violence à l'encontre des femmes et des hommes, réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2019, révèlent qu'au niveau de la région de Casablanca-Settat, la prévalence de la violence à l'égard des femmes âgées de 15 à 74 ans, toutes formes confondues, était de 71,1%.

Afin d'assurer les droits de l'enfance, la région a mis en place des dispositifs territoriaux intégrés pour la protection de l'enfance, au niveau de la préfecture de Casablanca-Anfa en 2020, et des deux provinces de Settat et d'El Jadida en 2021. Au total, la région compte, en 2021, 8 unités de protection de l'enfance (UPE) et 9 cellules qui ont accueilli, au cours de la même année, 1763 bénéficiaires encadrés par 18 encadrants.

En matière d'efficacité des institutions, il a été lancé un certain nombre de réformes structurelles portant sur le processus de la régionalisation avancée, le chantier de la déconcentration administrative, le renouvellement du cadre institutionnel, la simplification et la modernisation des procédures, la numérisation et la moralisation de l'administration publique. Ces actions ont été renforcées au niveau de la RCS par la mise en place du schéma directeur de la déconcentration administrative, les nouvelles réformes du CRI, la création d'une Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) et l'implantation au niveau de la RCS des Sociétés de Développement Local de Casablanca.

De même, l'entrée en vigueur de la loi n° 31-13 le 12 mars 2020 constitue un tournant majeur pour la consécration des droits des citoyens en leur permettant d'accéder à l'information auprès de toutes les administrations et institutions publiques.

Dimension partenariat

Des partenariats pour le développement durable

S'inscrivant dans l'engagement du Maroc en faveur de la coopération tripartite et multilatérale, de nombreux accords de partenariats ont été signés au niveau de la région de Casablanca-Settat, en l'occurrence le partenariat de coopération Compact II conclu entre le Maroc et le Millenium Challenge Corporation (MCC) visant la réalisation de sept projets Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID) dans la région.

Sur le plan de la formation et de la recherche scientifique, plusieurs conventions ont été signées entre les universités de la région et des universités et institutions de recherche relevant des pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie dans les domaines d'innovation, des sciences de la santé, des finances, des langues et cultures...

S'agissant de la dimension sociale, on peut citer le partenariat entre l'ONU-Femmes et le département de la Pêche Maritime avec l'appui financier du gouvernement japonais, conclu en mars 2021, pour un projet innovant d'appui aux femmes pêcheurs à pied pour un accès durable aux ressources halieutiques dans les zones les plus vulnérables.

Quand au volet environnemental, un partenariat signé entre l'OCP et l'African Sustainable Agriculture Research Institute (ASARI) au sujet du projet de lutte contre la salinité des sols réalisé à Sidi Abed-Oulad Ghanem (Province d'El Jadida). Aussi, la convention signée avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts en vue de répertorier le patrimoine matériel régional et qui concerne également le patrimoine paysager, l'action portant sur la création d'un pôle dédié aux industries créatives et culturelles, avec l'appui d'instances internationales telles que l'UNESCO, l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) et l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel).

En matière de Partenariat Public-Privé, des projets ont été concrétisés au niveau de la RCS, dont principalement les cinq parcs industriels. De même, en 2020, dans le cadre du programme «Imtiaz-Technologies Covid-19», 17 projets d'investissement portés par des TPME, au niveau de la RCS, ont été approuvés.

En termes de Partenariat Etat-associations, des initiatives de partenariats ont été entreprises au profit de la société civile, visant à renforcer les capacités des associations pour qu'elles puissent être en mesure de contribuer effectivement à la réalisation des ODD, conformément à leurs attributions constitutionnelles.

L'année 2023 a été marquée par le partenariat stratégique scellé entre CFC Authority et le Conseil de la Région Casablanca-Settat pour la mise en place d'un dispositif de communication ambitieux et la création au cœur de CFC de l'Africa Finance Institute.

Par ailleurs, le Conseil de la Région Casablanca-Settat a adopté 249 conventions au titre des années 2022 et 2023, dont 149 s'inscrivent dans le cadre du PDR 2022-2027, validé par l'autorité gouvernementale en charge de l'Intérieur. La contribution des partenaires représente 64% du budget global de ces conventions.

Positionnement de la RCS par rapport au national au regard des indicateurs ODD

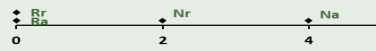
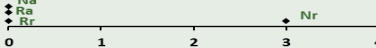
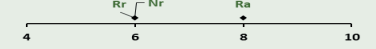
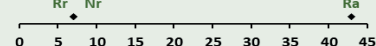
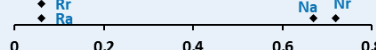
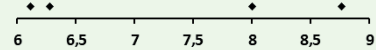
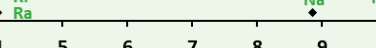
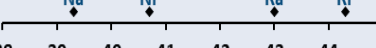
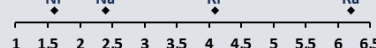
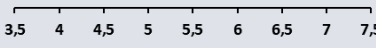
ODD	INDICATEURS	RCS		MAROC		REGION		NATIONAL		SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION
						ANCIEN	RECENT	ANCIEN	RECENT	
						Ra	Rr	Na	Nr	
1 PAS DE PAUVRETÉ	Proportion de la population vivante au-dessous du seuil national de pauvreté (en %)	2014	2022	2014	2022					En 2022, la RCS a affiché un taux de pauvreté monétaire plus faible que celui constaté au niveau national, enregistrant une baisse de 0,4 point entre 2014 et 2022 comparé à 0,9 pour le national.
	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays (en %)	2014	2024	2014	2024					En 2024, la RCS a affiché un taux de pauvreté multidimensionnelle 1,6 fois plus faible que celui constaté au niveau national, soit une diminution de 2,4 points entre 2014 et 2024 contre 5,1 pour le national.
	Taux de couverture médicale (en %)	2017	2024	2015	2024					Le taux de couverture médicale régional est inférieur à celui du Maroc malgré qu'il ait connu une nette amélioration entre 2017 et 2024 (+ 18,8 points).
2 FAIM «ZÉRO»	Prévalence de la sous-alimentation (en%)	2014	2022	2014	2022					En 2022, la RCS et le Maroc ont enregistré un taux de prévalence de la sous-alimentation insignifiant.
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	2011	2018	2018	2020					En 2018, cette prévalence est moins élevée dans la RCS que celle observée pour le Maroc, soit moins de 4,7 points.
	Prévalence de la malnutrition : émaciation chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	2011	2018	2018	2020					En 2018, la prévalence en question est moins élevée au niveau régional par rapport à celle constatée au Maroc, soit moins de 0,7 point.
	Prévalence de la malnutrition : surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	2011	2018	2018	2019					En 2018, la prévalence enregistrée au niveau régional dépasse celle observée pour le Maroc de 0,8 points.
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	2011	2018	2011	2018					En 2018, la proportion concernant la région est plus importante que celle constatée au niveau national, soit une augmentation de 2 points entre 2011 et 2018 contre 13 pour le national.
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE										

ODD	INDICATEURS	RCS		MAROC		REGION		NATIONAL		SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION
						ANCIEN	RECENT	ANCIEN	RECENT	
						Ra	Rr	Na	Nr	
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	2017	2023	2015	2023					Bien que le nombre de cas de tuberculose pour 100 000 habitants, ait connu une baisse de 9,5 points entre 2017 et 2023, il reste légèrement plus élevé que celui du national.
		111,0	101,5	101,0	87,6					
	Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants	2017	2023	2017	2023					Le taux régional, dépassant en 2023 de 0,7 point celui constaté au niveau national, a enregistré une baisse moins importante (-0,5 point) pour la RCS contre une hausse observée au niveau national (+0,9 point) entre 2017 et 2023.
		11,5	11,0	9,4	10,3					
	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (en %)	2011	2018	2011	2018					En 2018, la proportion régionale dépasse celle constatée au niveau national de 4,6 points. La RCS a enregistré une augmentation de 3,3 points entre 2011 et 2018 contre 1,3 pour le national.
		59,3	62,6	56,7	58,0					
	Proportion de la population consacrant une grande part supérieur à 10% de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé des dépenses des ménages	2014	2022	2014	2022					La proportion régionale, dépassant en 2022 de 0,8 point celle constatée au niveau national, a affiché une baisse de 1 point contre 2,1 pour le Maroc entre 2014 et 2022.
		13,1	12,1	13,4	11,3					
	Proportion de la population consacrant une grande part plus de 25% de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	2014	2022	2014	2022					Les proportions régionale et nationale sont presque similaires en 2014 et 2022.
		2,0	1,5	2,0	1,7					
	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (pour 100000 habitants) au niveau de la ville de Casablanca	2014		2019						En 2014, la ville de Casablanca était la plus polluée parmi les 8 villes marocaines ciblées par l'étude de la Banque Mondiale.
		30,7		28,0						
	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %)	2011	2018	2011	2018					La proportion régionale est presque semblable à celle du Maroc. L'évolution entre 2011 et 2018 est plus importante pour le Maroc que pour la région.
		95,4	95,5	90,9	94,5					
	Densité médicale pour 10 000 habitants	2017	2023	2017	2023					La région a enregistré une densité médicale pour 10 000 habitants plus importante que le national en 2017 et 2023.
		10,4	11,6	6,7	8,1					
	Densité paramédicale pour 10 000 habitants	2017	2023	2017	2023					La densité paramédicale régionale pour 10 000 habitants demeure inférieure à la moyenne nationale, tant en 2017 qu'en 2023.
		5,9	7,9	8,5	10,5					

ODD	INDICATEURS	RCS	MAROC	REGION		NATIONAL		SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION		
				ANCIEN	RECENT	ANCIEN	RECENT			
				Ra	Rr	Na	Nr			
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire (en %)	2023/2024		2023/2024						En 2023/2024, le taux d'achèvement au niveau de l'enseignement collégial et qualifiant est plus marqué dans la région qu'au niveau national, soit respectivement un écart de 3,5 et 4,2 points.
	Primaire	94,3		94,2						
	Collège	73,4		69,9						
	Qualifiant	53,2		49,0						
	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) (en %)	2024		2024						Ce taux est presque similaire dans la région qu'au niveau national.
		38,8		39,1						
	Indices de parité (Filles/ Garçons)	2017	2023	2017	2023					De 2017 à 2023, l'amélioration de l'indice de parité au niveau national est nettement plus prononcée qu'au niveau régional pour le collégial et le qualifiant.
	Primaire	0,91	0,93	0,94	0,97					
	Collège	0,91	0,93	0,88	0,95					
	Qualifiant	1,06	1,11	1,01	1,16					
	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus (en %)	2014	2024	2014	2024					En 2024, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus est plus élevé dans la région qu'au Maroc.
		73,8	80,4	67,8	75,2					
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire (en %)	2019		2019						En 2019, cette proportion est plus élevée dans la région qu'au Maroc.
		60,3		44,0						
	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime (en %)	2019		2019						En 2019, cette proportion est plus accentuée au niveau régional qu'à l'échelle nationale.
		12,0		8,5						
	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (Les deux chambres) (en %)	2016	2021	2016	2021					Les proportions sont identiques autour de 1/5 aux niveaux régional et national entre 2016 et 2021.
		20,8	20,8	20,5	21,2					

ODD	INDICATEURS	RCS		MAROC		REGION		NATIONAL		SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION
						ANCIEN	RECENT	ANCIEN	RECENT	
						Ra	Rr	Na	Nr	
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (en %)	2017	2023	2017	2023					
	Urbain (Taux de raccordement)	95,1	97,3	97,6	99,0					Raccordement au réseau d'eau potable quasi-généralisé en milieu urbain.
	Rural (Taux d'accès)	93,6	98,7	96,6	98,5					Amélioration notable d'accès à l'eau potable en milieu rural.
	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon (en %)	2014	2024	2014	2024					
	Urbain (réseau public)	88,0	93,9	88,2	93,4					Taux de raccordement quasi généralisé dans le milieu urbain (Région et Maroc).
	Rural (réseau public et fosse septique)	63,6	63,3	52,1	51,4					Le taux d'accès à un assainissement liquide amélioré (réseau public et fosse septique) est supérieur dans la région par rapport à la moyenne nationale.
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (en %)	2017	2023	2017	2023					Quasi-généralisation d'accès à l'électricité aux deux niveaux.
	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (en %)	2017	2021	2017	2021					Amélioration de la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie aux niveaux régional et national malgré qu'elle reste en-dessous des objectifs.
	Puissance installée renouvelable (en Watts par habitant)	2017	2021	2017	2021					Amélioration de la puissance installée renouvelable par habitant pour la région et le national, toutefois, elle reste moins importante au niveau régional.
	La proportion des ménages sédentaires utilisant les énergies renouvelables dans les travaux domestiques (en %)	2024	2024	2024	2024					En 2024, la proportion de ménages sédentaires utilisant des énergies renouvelables pour les travaux domestiques est similaire au niveau régional et national.
	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (en %)	2015	2022	2015	2022					Tendance baissière du taux de croissance entre 2015 et 2022 aux niveaux régional et national.
	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (en %)	2018	2021	2018	2021					Une nette amélioration du taux en question a été observée au niveau régional, de manière plus marquée qu'à l'échelle nationale.
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100000 adultes	2017	2023	2017	2023					Bien que ce ratio ait connu une baisse au niveau régional entre 2017 et 2023, il demeure supérieur à celui enregistré au niveau national.

ODD	INDICATEURS	RCS		MAROC		REGION		NATIONAL		SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION
						ANCIEN	RECENT	ANCIEN	RECENT	
						Ra	Rr	Na	Nr	
8 TRAVAIL, DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Taux de chômage (en %)	2016	2023	2016	2023					De 2016 à 2023, la région a vu une hausse de 5,7 points, supérieure à celle du Maroc qui était de 3,1 points.
	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation NEETs (en %)	2017	2023	2017	2023					La baisse de la proportion des NEETs est plus marquée au niveau national, mais leur part demeure inférieure dans la région par rapport à la moyenne nationale.
	Proportion d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent (en %)	2017	2023	2018	2023					Cette proportion a connu une tendance baissière aux niveaux national et régional.
	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (en %)	2024		2024						Cette proportion est plus élevée au niveau national qu'au niveau de la région.
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (en %)	2016	2022	2016	2022					La part de la VA de l'industrie manufacturière dans le PIB est plus significative au niveau régional qu'au niveau national.
	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (en %)	2016	2023	2016	2023					De 2016 à 2023, l'emploi dans le secteur manufacturier régional a connu une hausse d'un point. Cette augmentation est plus marquée à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale.
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres (en %)	2014	2022	2014	2022					Entre 2014 et 2022, la croissance a légèrement diminué davantage dans la région que sur le plan national, avec une baisse de 3 points contre 2,9 au niveau national.
	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian (en %)	2014	2022	2014	2022					En 2022, cette proportion est 2 fois plus faible dans la région qu'au Maroc.
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %)	2014	2024	2014	2024					Cette proportion a connu une tendance baissière aux niveaux régional et national, toutefois elle demeure nettement plus élevée dans la RCS.
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Taux de collecte professionnalisée des déchets ménagers en milieu urbain (en %)	2019		2020						Le taux de collecte des déchets ménagers en milieu urbain de la région est presque identique à celui du national.
	Taux de recyclage des déchets ménagers (en %)	2019		2019						Le taux de recyclage des déchets ménagers est similaire dans les deux niveaux.

ODD	INDICATEURS	RCS		MAROC		REGION		NATIONAL		SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION
						ANCIEN	RECENT	ANCIEN	RECENT	
						Ra	Rr	Na	Nr	
13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes	2016	2023	2017	2023					En 2023, le nombre total de personnes décédées lors des catastrophes, au niveau de la région, est passé de 8 à 6. Quant au nombre total des blessés, il est de 7 personnes.
	Inondations									
	Personnes décédées	0	0	4	2					
	Personnes blessées	2	0	10	8					
	Eboulement du terrain									
	Personnes décédées	0	0	0	3					
	Personnes blessées	0	0	0	0					
	Effondrement de constructions									
	Personnes décédées	8	6	...	6					
	Personnes blessées	43	7	...	7					
14 VIE AQUATIQUE	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables (en %)	2016	2021	2016	2021					L'apport du secteur de la pêche dans le PIB régional demeure faible.
		0,06	0,06	0,67	0,72					
15 VIE TERRESTRE	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en %)	2015	2021	2015	2020					Proportion faible aux niveaux régional et national.
		6,11	6,28	8	8,76					
	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (en %)	2015	2021	2015	2020					Proportion stable au niveau de la région avec une valeur inférieure à celle du national.
		4,0	4,0	8,85	9,90					
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Taux de féminisation de la fonction publique (en %)	2016	2020	2016	2020					Importance du taux de féminisation dans la fonction publique avec un taux plus élevé dans la région qu'au niveau national.
		43,0	44,3	39,3	40,7					
17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS	Proportion du budget régional financé par les impôts régionaux (en %)	2017	2021	2017	2021					Cette proportion a connu une hausse au niveau régional de 4,8% entre 2017 et 2021, contre une diminution de 12,4% au niveau national.
		66,4	69,6	74,9	65,6					
	Investissements Directs Etrangers au niveau de la RCS en % du PIB de la région	2017	2019	2017	2021					Tendance baissière des IDE en proportion du PIB pour la région et le national, avec des pourcentages plus élevés au niveau de la RCS.
		6,2	4,1	2,4	1,6					
	Envois des MRE reçues par la RCS en % du PIB de la région	2021	2016	2021						Le volume des envois de fonds de travailleurs migrants (MRE) en proportion du PIB est plus faible au niveau régional qu'au national.
		3,9	6,2	7,3						





ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD DANS LA RCS

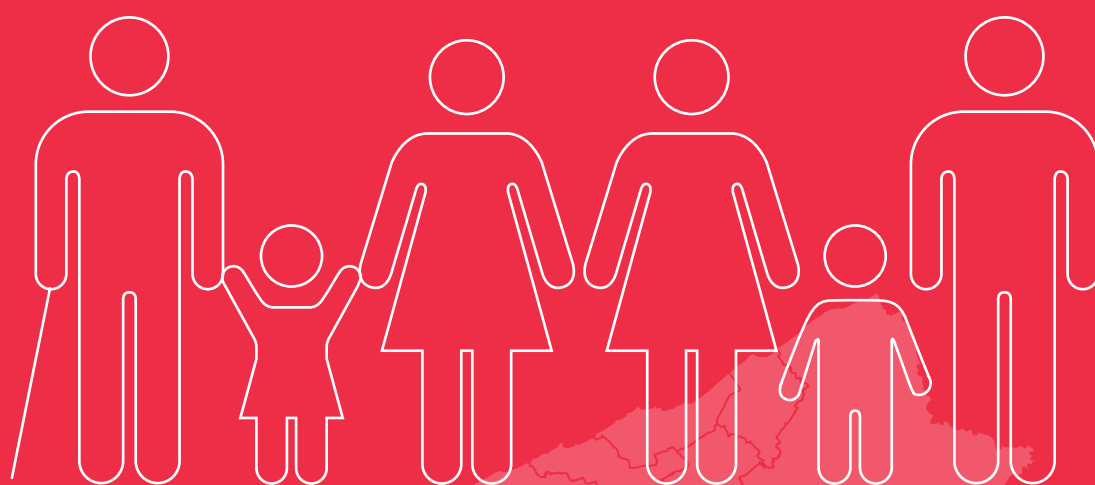
Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Haut-Commissariat au Plan

01

Pas de pauvreté



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Le Maroc s'est engagé, depuis des années, à multiplier les efforts et les stratégies de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Dans ce contexte, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) lancée en 2005 constitue alors une première expérience d'approche ascendante, participative, contractuelle et inclusive associée à une démarche décentralisée, tout en adoptant un mode de ciblage territorial et catégoriel des zones défavorisées et des populations en situation de précarité.

La mise en œuvre de l'INDH au niveau de la région s'est concrétisée par le lancement d'une multitude de projets et actions

multisectoriels, en vue de réduire le déficit social des zones défavorisées, à travers la garantie de l'accès aux équipements de base, la promotion des activités génératrices de revenus et le renforcement du capital humain. En fait, entre 2005 et 2021, environ 12499 projets ont été programmés dans la RCS avec un montant d'investissement d'environ 9,1 milliards de dirhams, dont 4,3 milliards de dirhams proviennent de la contribution des partenaires. D'autres initiatives et programmes ont été aussi implémentés au niveau de la région, pour renforcer le système de protection sociale et la résilience des catégories vulnérables contre les chocs climatiques.

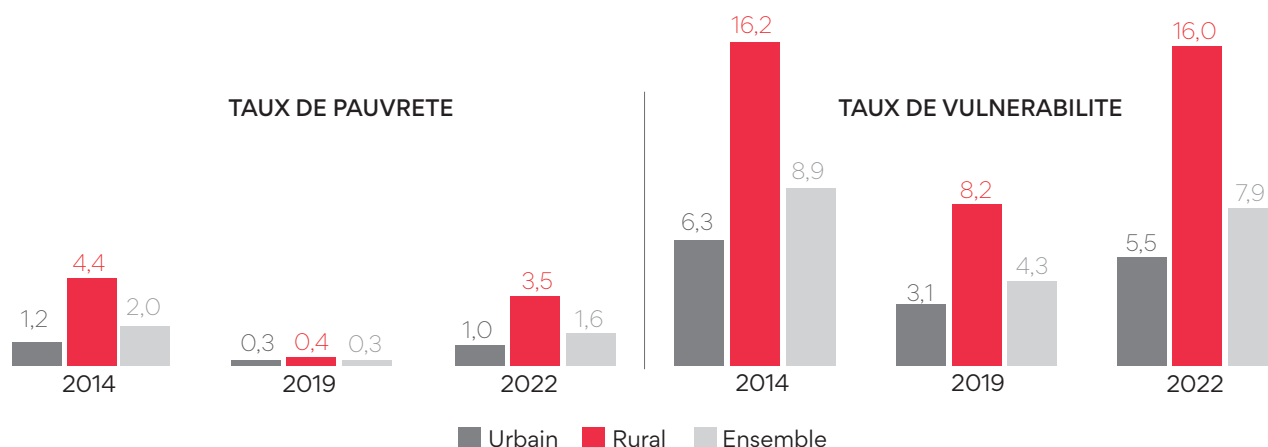
Etat des lieux

Réduction de la pauvreté sous toutes ses formes

L'analyse de l'évolution du taux de la pauvreté monétaire au niveau régional révèle une tendance générale à la baisse, avec une diminution significative de 2,0% en 2014 à 0,3% en 2019, avant de remonter à 1,6% en 2022 (contre respectivement 4,8% à 1,7% et 3,9% au niveau national). Par milieu de résidence, ce taux a d'abord diminué, passant de 1,2% à 0,3%, avant d'augmenter à 1,0% en milieu urbain. En milieu

rural, il est passé de 4,4% à 0,4%, pour ensuite atteindre 3,5%. En parallèle, la vulnérabilité économique a connu une baisse notable de 8,9% en 2014 à 4,3% en 2019 au niveau régional, avant d'enregistrer une hausse liée à la crise sanitaire du Covid-19, atteignant 7,9% en 2022. Par ailleurs, la vulnérabilité touche davantage les zones rurales, avec un taux de 16,0% en 2022, similaire à celui observé en 2014 (16,2%).

Graphique 01 : Taux de pauvreté et taux de vulnérabilité (en %) au niveau de la région de Casablanca-Settat par milieu de résidence



Source : HCP

En outre, la pauvreté multidimensionnelle a connu également un fort déclin au fil des années. Entre 2014 et 2024, son taux a remarquablement diminué, à hauteur de 35,8%, passant de 6,7% à 4,3% à l'échelle régionale, de 2,8% à 2,3% en milieu urbain et de 17,3% à 9,9% en milieu rural.

Par ailleurs, même si la RCS est classée parmi les régions les moins pauvres (3^{ème} rang en 2024), avec une incidence inférieure à la moyenne nationale¹, la pauvreté multidimensionnelle demeure principalement un phénomène rural.

L'examen de la pauvreté multidimensionnelle par dimension du bien-être montre que les déficiences en termes d'éducation des adultes et des enfants expliquent 52,7% de la pauvreté au niveau régional, suivie par le manque dans le domaine de la santé avec une contribution de 33,4% et les conditions de vie avec 13,9%. Quant à la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle, la région a enregistré en 2024 un taux de 5,6% contre 8,1% au niveau national.

Protection sociale et couverture médicale

Des progrès importants ont été réalisés au niveau régional. Ainsi, le taux de couverture médicale au niveau de la RCS est passé de 48,6% en 2017 à 67,4% en 2024, grâce à l'élargissement du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et à la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et des régimes de couverture sociale pour les indépendants et les non-salariés.

Dans ce cadre, l'effectif total des bénéficiaires de l'AMO au niveau de la région a atteint 577447 en 2020, affichant une évolution positive de 7% entre 2015 et 2020². De même, le nombre de prestations de soins des bénéficiaires du RAMED au niveau de la région a atteint 855745 en 2018, soit une augmentation de 20% par rapport à 2016. Par ailleurs, le régime AMO TADAMON a enregistré des progrès significatifs. En 2023, la région compte plus de 1,1 million d'adhérents répartis entre 400714 actifs et 726310 ayants droit.

Afin de renforcer les mécanismes de protection sociale, un ensemble de stratégies et de programmes

ont été menés au niveau régional au profit des populations vulnérables, dont principalement, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, le Dispositif Territorial Intégré de la protection de l'Enfance, l'insertion sociale des personnes en situation de précarité et de handicap...

En plus de ces actions, l'année 2018 a été marquée par la promulgation de la loi n° 65-15 relative aux établissements de protection sociale qui assurent la prise en charge d'individus ou de groupe d'individus se trouvant en situation difficile tels que les enfants abandonnés, les femmes en situation de précarité, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap...

Dans la même perspective, la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, promulguée en 2021, vise la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire, des allocations familiales, de l'indemnité pour perte d'emploi, ainsi que l'élargissement de la base des adhérents aux systèmes de retraite. De même, la loi 65-00, promulguée en 2002, constitue le code de la couverture médicale de base au Maroc.

Résilience aux risques des catastrophes naturelles

Plusieurs quartiers de la RCS sont menacés par les risques d'inondation, de glissement de terrain et l'érosion côtière dont les effets peuvent occasionner des dégâts humains et matériels importants. Concernant les risques de feu de forêts, selon la direction régionale des Eaux et Forêts, la RCS a enregistré en 2024 un nombre d'incendies de 10, sur une superficie totale de 0,499 ha contre 17 incendies sur 19,7085 ha comptabilisés en 2019.

Par ailleurs, pour renforcer la résilience des populations pauvres et vulnérables contre les catastrophes naturelles, le Conseil Régional a mené en 2020 une étude pour l'identification et la gestion des risques naturels au niveau de la région de Casablanca-Settat afin de doter le territoire de la région d'une stratégie claire et opérationnelle de gestion et de contrôle des risques pour un développement territorial durable. Dans le même contexte, dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles, un service de la gestion des risques

1 - Ce taux est passé de 25% à 8,2% à l'échelle nationale entre 2004 et 2014, de 9,1% à 2% en milieu urbain et de 44,6% à 17,7% en milieu rural

2 - Selon les statistiques de la CNSS, les deux autres indicateurs relatifs à l'AMO au niveau de la région affichent également des évolutions positives sur la période 2015-2020, le nombre de dossiers avec 6% (1 617 052 en 2020) et le montant remboursé avec 11% (1943 millions de dirhams en 2020)

naturels a été institué au niveau de la wilaya de Casablanca afin de mettre à jour la cartographie des risques naturels et de suivre et évaluer des risques des catastrophes naturelles au niveau local. De même, plusieurs projets de lutte contre les inondations ont été réalisés dans la région par l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia (ABHBC) dont principalement l'aménagement des sites identifiés et l'amélioration de la gestion des crues. Aussi, en 2021, Lydec a mis en place une politique de gestion des risques reposant sur la cartographie des risques majeurs et prioritaires et la publication d'un rapport annuel sur la gestion des risques environnementaux et industriels.

Mise en place d'actions territoriales de développement humain favorables aux pauvres

Sur le plan du développement humain, la RCS est classée la 2^{ème} région la plus développée. L'indice de développement humain (IDH) de la région a enregistré un accroissement relatif de 17,7% entre 2004 et 2014, en passant de 0,672 à 0,791¹.

Les avancées réalisées dans la région en matière de développement du capital humain résultent de la mise en œuvre d'un ensemble de stratégies déclinées au niveau territorial, dont principalement l'INDH à travers ses trois phases. Ainsi, dans le cadre de la 3^{ème} phase de l'INDH (2019-2023), 2150 projets et actions ont été programmés au profit des populations vulnérables durant la période 2019-2021, avec un budget global de 1,7 milliard de dirhams et une contribution propre de l'INDH de l'ordre de 1,2 milliard de dirhams.

Aussi, le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural (2017-2023), a consacré un montant global de 4,45 milliards de dirhams à la RCS pour financer 862 projets identifiés entre 2016 et 2022. Dans la même vision, d'autres efforts et mécanismes ont été déployés, en l'occurrence, le programme d'entraide familiale, le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, le programme d'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité, la caisse de compensation, le programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable, le Programme d'Electrification Rurale Globale, le Programme National de Construction des Routes Rurales, le programme « villes sans

bidonvilles », le Plan Maroc Vert et la Stratégie Génération Green.

Principaux défis

Dans l'ensemble, les conditions de vie au niveau de la RCS se sont améliorées, en particulier pour les pauvres, en témoigne la réduction continue de la pauvreté et de la vulnérabilité. Pour soutenir ce progrès, des défis restent à relever en termes de :

- La réduction de la pauvreté sous ses différentes facettes en milieu rural, chez les femmes et dans les zones défavorisées ;
- La baisse des disparités sociales, spatiales et de genre ainsi que l'élargissement des classes moyennes ;
- L'accélération de la généralisation de la couverture médicale et de la protection sociale des populations vulnérables ;
- L'harmonisation des programmes de transferts monétaires et des appuis sociaux en faveur des populations et zones défavorisées ;
- Le renforcement de la cohérence des politiques territoriales de développement humain, par la mise en place des mécanismes techniques et institutionnels des outils de ciblage, de suivi-évaluation et d'évaluation d'impact.

Stratégies et programmes

La réduction de la pauvreté et de la précarité est le résultat de la mise en œuvre de nombreuses stratégies et actions, dont notamment :

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) : élaborée en 3 phases, l'INDH vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, tout en adoptant une politique sociale de ciblage, contractuelle et décentralisée et une structure de gouvernance multi-niveaux. La 1^{ère} phase de l'INDH (2005-2010), axée sur 4 programmes, a financé, au niveau de la région, 3906 projets au profit de 642234 bénéficiaires. Renforcée par le programme de mise à niveau territorial, la 2^{ème} phase (2011-2015) a mobilisé environ 1,7 milliard de dirhams pour la réalisation de 5237 projets. Dans la même dynamique, la 3^{ème} phase de l'INDH (2019-2023) vise essentiellement à consolider les acquis et à impulser le capital humain ;

1 - Selon la classification des Nations Unies, la région de Casablanca-Settat a connu une période de transition en passant d'un niveau de développement moyen à un niveau de développement élevé entre 2004 et 2014

Le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural 2017-2023 (PRDTS) : ce programme permet de résorber les déficits enregistrés en matière d'infrastructures et de services sociaux dans le monde rural ;

Le Plan Maroc Vert (2008-2020) : la lutte contre la pauvreté est un des principaux objectifs du PMV, à travers la réalisation des projets de l'agriculture solidaire (Pilier II) au profit de petits agriculteurs des zones marginales ;

Génération Green (2020-2030) : dont le premier fondement donne la priorité à l'élément humain. Elle vise à contribuer à l'émergence d'une classe moyenne agricole, à dynamiser la jeunesse rurale, à développer le capital humain et à structurer davantage les agriculteurs autour d'organisations agricoles performantes ;

Le Fonds de Développement Agricole (FDA) : la mise en œuvre d'une panoplie de projets dans le cadre du système incitatif a aidé les petits agriculteurs à installer des projets et à moderniser les équipements de leurs exploitations ;

Le Fonds d'Entraide Familiale : fonds destiné aux femmes démunies et divorcées avec enfants à charge, visant à réduire les vulnérabilités de ces femmes et de leurs enfants. Le montant du transfert est de 350 dirhams par enfant et par mois, avec un plafond par famille de 1 050 dirhams, soit une limite de 3 enfants ;

Le Programme d'Assistance aux personnes à besoins spécifiques : qui vise à faciliter aux personnes en situation d'handicap l'accès aux services sociaux de base ;

Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est une composante de la couverture médicale qui bénéficie aux personnes démunies non couvertes par un régime d'assurance maladie ;

La refonte du système de la protection sociale dans l'objectif de généraliser la couverture médicale de base à l'horizon 2022 et les allocations familiales à l'horizon 2024 et d'élargir la couverture en régime de retraite et d'indemnités pour perte d'emploi permanent à l'horizon 2025 ;

Le programme Tayssir est destiné à lutter contre l'abandon scolaire en rendant obligatoire la scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans issus des milieux défavorisés, à travers des transferts monétaires conditionnés ;

Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable (PAGER) afin de permettre l'accès à l'eau en milieu rural ;

Le Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) afin de généraliser l'électrification rurale ;

Le Programme National de Construction des Routes Rurales (PNCRR) qui a pour objectif le désenclavement en milieu rural ;

Le programme « Villes sans bidonvilles » lancé en 2004 et qui vise l'éradication de bidonvilles dans les villes et communes urbaines ;

Le programme de logements sociaux destiné à permettre aux populations défavorisées d'accéder au logement ;

La stratégie Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030 qui vise à renforcer la gestion des risques naturels au niveau régional et local ainsi que la mise en place d'instances régionales, provinciales et locales assureront la déclinaison de la stratégie sur les territoires ;

L'étude pour l'identification et la gestion des risques naturels au niveau de la région de Casablanca-Settat, qui est portée par le Conseil Régional et exécutée par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) en 2021.

Tableau 01 : Evolution des indicateurs de l'ODD 1

Cible	Code indicateur	Indicateurs	2004	2014	2017	2019	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1	Proportion de la population vivant au- dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/ zone rurale) (en %)	1,7 (2001)	0,0		-	-	0,0	-		0
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1	Proportion de la population vivant au- dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (en %)*	7,6	2,0		0,3		1,6			0,0
	1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays (en %)**	17,5	6,7		-	-			4,3	4,1
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1a	Taux de couverture médicale (en %)			48,6	57,4	60,9	62,9	60,7	67,4	100
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (en %) :									
		Part des ménages dont le logement est raccordé au réseau public d'eau courante en milieu urbain		91,0	95,1	94,7	96,2	96,7	97,3	97,0	100
		Part des ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural			93,6	97,2	98,5	98,5	98,7	98,8	100
		Part des ménages disposant de l'électricité		93,7	98,6	99,1	99,5	99,6	99,6		100
		Part des ménages dont le logement est raccordé au réseau public d'assainissement		69,0	72,9	74,9	76,5	77,4	78,2		100
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1	Inondations/ Dégâts humains occasionnés par les intempéries			0	0	0	0	0	0	
		Personnes blessées			0	0	33	0	0	0	
		Éboulement de terrain			0	1	0	0	0	0	
		Personnes décédées			0	1	0	0	0	0	
		Personnes blessées			1	2	5	3	6	1	
		Effondrement de Constructions			11	9	12	2	7	0	
		Feux de forêts			6,3864	0,3093	19,7085	0,5732	25,8938	1,3005	0,499
1. a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1.a	Politique de lutte contre la pauvreté: Montant d'investissement INDH *** (en MDH)	2590,5 (2005-2010)		3726,7 (2011-2015)		2822,8 (2016-2021)				

Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, RGPH 2014, ONEE (Branche-Eau), Direction Régionale des Eaux et Forêts, Commandement Régionale de la Protection civile, Wilaya de la RCS.

(*) Pauvreté monétaire

(**) Pauvreté multidimensionnelle

(***) Initiative Nationale pour le Développement Humain : politique de référence pour la réduction de la pauvreté au niveau national et territorial

02

Faim «Zéro»



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

La région de Casablanca-Settat recèle d'un fort potentiel agricole. Elle réalise, à elle seule, près de 13,6% du PIB agricole national. La sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'agriculture durable sont au cœur des

stratégies et programmes régionaux. Par ailleurs, en dépit des progrès accomplis dans ce domaine, des défis restent à relever pour l'atteinte des cibles de l'ODD 2 au niveau territorial.

Etat des lieux

Lutte contre la faim et amélioration de l'état nutritionnel des enfants

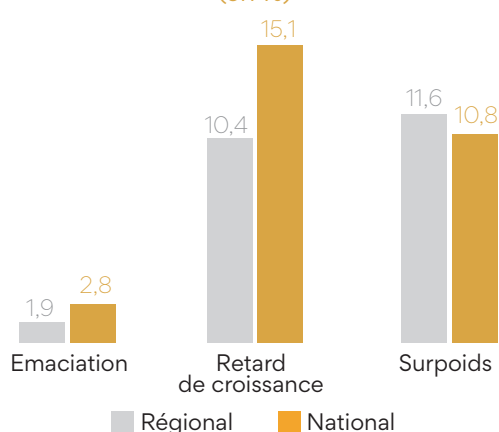
La région est sur la bonne voie pour atteindre la faim zéro avant l'échéance de 2030. En effet, la part de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport en calories a baissé de 0,3 % en 2007 à 0,04% en 2014¹ pour finalement devenir négligeable en 2022. A l'échelle nationale, ces taux renseignant sur la prévalence de la sous-alimentation ont également connu une baisse significative, respectivement à 0,9% puis à 0,1%, avant de devenir insignifiants à la même date.

En matière nutritionnelle, des progrès considérables ont été enregistrés ces dernières décennies à l'échelle nationale. Au niveau de la région de Casablanca-Settat, on note une légère diminution de la proportion d'enfants avec insuffisance pondérale en 2017 et 2020,

passant de 0,680% à 0,454%, avec des disparités enregistrées entre les deux milieux urbain et rural². Par ailleurs, en 2018, 11,6%³ d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids ou obèses, 1,9% souffraient de l'émaciation et 10,4% d'un retard de croissance. Au niveau national, ces indicateurs de malnutrition ont enregistré pour la même période, respectivement, 10,8%, 2,8% et 15,1%.

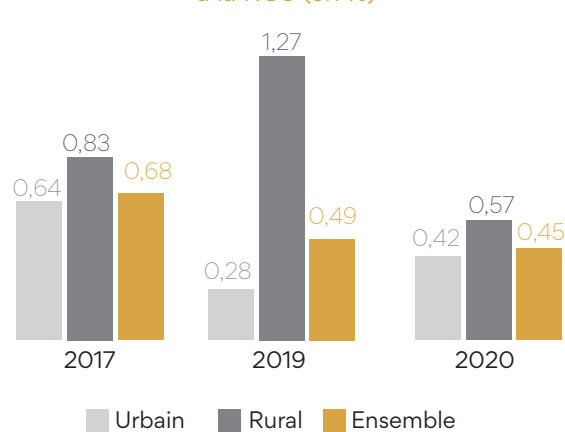
Ces différentes formes de dénutrition représentent, en plus des carences en micronutriments, un problème majeur de la santé publique⁴. Entre 2017 et 2020, le taux de supplémentation en fer chez les femmes enceintes a dépassé 100% au niveau de la région pour les deux milieux urbain et rural, avec respectivement 136,73% et 101,41%.

Graphique 02 : Indicateurs de malnutrition des enfants moins de 5 ans pour l'année 2018 (en %)



Source : Direction régionale de la Santé

Graphique 03 : Évolution de la proportion d'enfants avec insuffisance de pondérale par milieu à la RCS (en %)



Source : Direction régionale de la Santé

1 - Enquête Nationale sur la Consommation et les dépenses des Ménages, HCP

2 - Direction régionale de la Santé

3 - Enquête nationale sur la population et la santé familiale, Ministère de la santé et de la couverture sociale, 2018

4 - Programme National de Nutrition (Ministère de la santé)

Amélioration de la sécurité alimentaire et satisfaction des besoins alimentaires

Les potentialités importantes de la région conjuguées aux efforts entrepris dans le cadre des politiques publiques agricoles ont permis à cette région de contribuer significativement à la production nationale à travers plusieurs filières agricoles.

La filière céréalière se positionne, ainsi, au premier rang, avec une contribution moyenne de 20% de la production nationale entre 2015 et 2023. D’autres filières sont également porteuses, dont celles des cultures maraîchères, des légumineuses et des viandes blanches, qui représentent respectivement 15%, 12% et 28%.

Tableau 02 : Evolution de la production des filières phares de la région et leur contribution à l’échelle nationale

Filières	Production (T)		Contribution moyenne de la région dans la production nationale %
	2015	2023	
Céréales	604 530	935 200	20
Maraîchages	1 087 360	1 062 200	15
Légumineuses	3 260	7700	12
Betterave sucrière	1 603 980	752 750	40
Viandes rouges	84 000	78 800	19
Viandes blanches	156 000	210 000	28
Œufs de consommation (milliards unités)	1,5	2,7	40
Lait (millions litres)	630	395	20

Source : Direction régionale de l’Agriculture

Ces performances pourraient répondre aux besoins de la région à 100% en matière des principaux produits alimentaires, en l’occurrence les céréales, les viandes blanches et rouges, les légumineuses et le lait. La sécheresse des deux campagnes agricoles 2018/2019 et 2021/2022 a toutefois, impacté négativement la disponibilité en céréales.

Le secteur de la pêche joue également un rôle important dans la sécurité alimentaire de la population de la région. En fait, la moyenne régionale du poids des produits de la pêche par individu a atteint, au niveau de la région, 19,52 kg¹ par personne annuellement durant la période 2015-2020, ce qui couvre largement l’objectif fixé par la stratégie Halieutis visant à augmenter la consommation du poisson de 10/12 Kg à 16 Kg par habitant/an.

En termes de consommation alimentaire, les dépenses alimentaires annuelles par personne se sont établies, en 2022, à 8631 DH au niveau de la région contre 7887 DH au niveau national. Cependant, en valeurs relatives, les ménages

résidant dans la région consacrent relativement moins de dépenses à l’alimentation, avec un coefficient budgétaire de 33,5% contre 38,2% au niveau national².

Selon la qualité, les produits riches en calories (céréales, sucres et produits sucrés) représentent 15,9% des dépenses alimentaires au niveau de la région, contre 26,1% pour les produits riches en protéines (viandes, poissons, œufs et produits laitiers). Ces taux représentent respectivement 15,9% et 25,4% au niveau national.

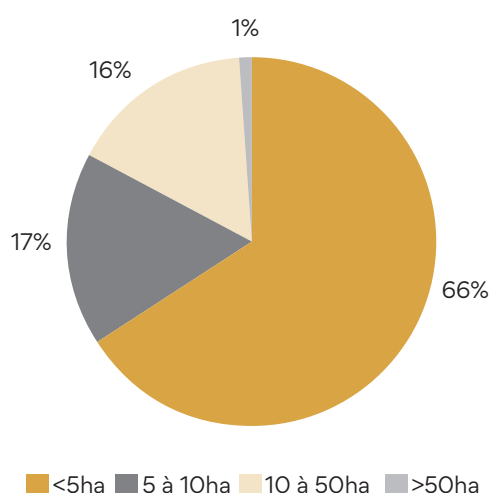
Renforcement de la situation des petits producteurs alimentaires

L’examen de la taille des exploitations agricoles révèle que 66% des exploitations de la région de Casablanca-Settat ont moins de 5 ha, ce qui montre le degré élevé du morcellement au niveau de cette région.

1- Délégation des Pêches Maritimes de Casablanca

2- ENNVM 2022, HCP

Graphique 04 : Classification des exploitations agricoles de la RCS selon leur taille



Source : Direction régionale de l'Agriculture

Dans le but de promouvoir la situation des petits agriculteurs, plusieurs projets ont été mis en place au niveau de la région dans le cadre de la stratégie d'agriculture solidaire du Plan Maroc Vert (PMV) (pilier II). Il s'agit principalement (i) de la réalisation de 54 projets visant à augmenter la productivité agricole et à assurer sa stabilité, (ii) de la valorisation et la promotion des produits de terroir à travers leur identification au niveau de la région, la promotion et la labélisation de ces produits¹, (iii) du développement de projets agricoles solidaires au profit des petits agriculteurs des zones marginales avec 188 595 bénéficiaires.

D'autres actions ont été mises en œuvre également au niveau de la région, dont le programme Al Moutmir, via la Fondation OCP, qui réunit les efforts des différents acteurs de la chaîne de valeur agricole pour offrir aux agriculteurs les meilleures conditions pour améliorer leur rendement, leurs revenus et leurs moyens de subsistance.

En outre, afin de garantir une activité pérenne et d'améliorer les conditions de vie des petits pêcheurs, le Programme National d'Aménagement du Littoral (PNAL) a été concrétisé au niveau de la région par la construction de village de pêcheurs (VDP) et de Points de Débarquement Aménagés

(PDA)². Ces infrastructures ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires des pêcheurs artisanaux et des ramasseurs à pied de 71% entre 2015 et 2020, pour atteindre environ 19 989 milliers de dirhams.

Promotion d'une agriculture durable

Pour une agriculture durable et résiliente, le PMV décliné au niveau de la région a œuvré pour le développement d'une agriculture productive, diversifiée et durable à travers plusieurs programmes dont notamment :

- La réalisation de 54 projets pilier II et de 121 projets pilier I afin d'augmenter la productivité agricole et d'assurer sa stabilité ;
- La mobilisation de 11 863 ha des terres de l'Etat qui ont permis de mettre en œuvre 97 projets agricoles répartis dans toutes les provinces de la région ;
- La reconversion de 47 180 ha en goutte à goutte au profit de 15 944 bénéficiaires qui ont accédé aux techniques modernes d'irrigation favorisant l'amélioration de la production, la valorisation et l'économie de l'eau d'irrigation;
- La signature de 10 contrats-programmes filières phares entre l'Etat et les professionnels du secteur agricole au niveau régional pour le développement de ces filières ;
- Le développement de la gestion de l'irrigation dans le cadre du Partenariat Public-Privé, à travers la réalisation du projet au niveau de la zone Chtouka³.

D'autres actions ont été également initiées au niveau de la région, entre autres, la sensibilisation et l'encouragement des agriculteurs par les différents programmes (FDA, agrégation, production de semences sélectionnées...), ainsi que la lutte contre la salinité des sols dans le cadre du projet réalisé à Sidi Abed-Oulad Ghanem (Province d'El Jadida) par l'OCP en partenariat avec l'African Sustainable Agriculture Research Institute (ASARI).

1- 43 opérateurs labélisés BIO MAROC, 4 produits labélisés SDOQ, 4 produits en cours de label SDOQ

2- Trois PDA ont été construits au niveau de la région de Casablanca-Settat notamment à Bouznika, Lahdida et Sidi Abed (Délégation des Pêches Maritimes de Casablanca)

3- Ce projet concerne l'irrigation localisée d'une superficie de 3 200 ha par les eaux superficielles en provenance du complexe hydraulique Barrages AlMassira-Hansali, au profit de 899 bénéficiaires

Amélioration de la qualité des produits agricoles

Afin de garantir la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) de la région procède au contrôle des produits agricoles au niveau de toute la chaîne de valeur. En outre, l'ONSSA procède également au contrôle des facteurs de production agricole notamment les semences et les pesticides ainsi qu'au contrôle des unités agro-alimentaires agréées. Il mène des campagnes prophylactiques pour protéger et immuniser le cheptel de la région contre les diverses maladies et épidémies. Au niveau de la région, l'ONSSA a effectué pour le contrôle des produits végétaux, 1219 visites d'inspection en 2021, la quantité de produits alimentaires détruits était de 764 tonnes. S'agissant de la santé animale, 72 535 tonnes de viandes rouges, 133079 tonnes de viandes blanches et 97 787 de produits de la pêche ont été contrôlées pendant la même année.

Par ailleurs, et pour faire face aux effets des changements climatiques et particulièrement à la sécheresse, plusieurs variétés améliorées résistantes à la sécheresse et tolérantes au manque d'eau ont été créées par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et utilisées ; et ceci pour une large gamme d'espèces végétales, principalement pour les céréales et les légumineuses alimentaires. L'INRA s'est engagé à préserver et à utiliser durablement les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture par la création d'une banque de gènes au niveau du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Settat selon les normes internationales recommandées par la FAO. Actuellement, la banque de gènes de l'INRA abrite une collection de 71 783 accessions en 2020 contre 56 590 en 2015. Les nouvelles entrées à la banque des gènes proviennent des missions de collecte annuelles, du stock des chercheurs de l'INRA, ainsi que des centres de recherche internationaux tels que l'ICARDA.

Gestion des terres agricoles dans une perspective durable

En vue de promouvoir la gestion durable des terres agricoles, plusieurs actions ont été initiées au niveau de la région se rapportant à la

sensibilisation des agriculteurs, à la rationalisation de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides, à l'usage des amendements organiques et à l'utilisation de techniques résilientes aux changements climatiques. Les efforts publics ont permis la plantation de plus de 9000 ha d'arbres fruitiers et de 1800 ha d'arbustes fourragers pour le développement des parcours. Pour l'encouragement de la pratique par les agriculteurs du semis direct, la région de Casablanca-Settat a mis à la disposition des groupements des agriculteurs 20 semoirs qui ont travaillé une superficie de 8000 ha. La région dispose également d'une banque de gènes avec une collection de 1 400 accessions auprès du Centre de Production des Semences Pastorales (CPSP) de la région et de 11 Centres de Conseil Agricole (CCA) couvrant l'ensemble des provinces pour accompagner la réalisation des projets solidaires¹, encadrer, sensibiliser et former les agriculteurs, les femmes rurales et les fils d'agriculteurs.

Renforcement de la coopération pour attirer plus d'investissement dans le secteur agricole

La région renforce ses rapports de coopération avec les différents partenaires pour attirer plus d'investissements dans le secteur agricole, dont particulièrement, la signature de 41 conventions entre l'Agence de Développement Agricole (ADA), la DRACS/DPAs et les coopératives agricoles dans le cadre des projets Pilier II ; la signature de 13 conventions entre l'ADA, la DRACS/DPAs et les Agrégateurs dans le cadre des projets Pilier I (Céréales, Lait, Sucre, Oléagineuse, viande blanche...) ; la signature de 2 conventions entre l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Doukkala (ORMVAD) et COSUMAR pour le développement durable de la betterave à sucre ; ainsi que la signature d'une convention entre la DRACS, la Fondation OCP, ORMVAD et la Province d'El Jadida pour le développement du figuier.

S'agissant de l'investissement agricole mobilisé au niveau de cette région, on a enregistré une augmentation de 49,6% entre 2015 et 2021 en passant de 12,33 à 18,44 milliards de dirhams entre les deux années. Cet investissement financé, à 43% par le secteur public et 57% par le privé, est destiné principalement

1- Le plan d'action régional de l'Office National de Conseil Agricole (ONCA) a réalisé 6862 opérations de sensibilisation, de formation et de visites en faveur de 61 514 agriculteurs, femmes rurales et jeunes ruraux

à l'infrastructure productive et à l'appui à l'agriculture solidaire (Aménagement hydro-agricole, développement des filières de production, pilier II...)¹.

Efforts pour un bon fonctionnement des marchés agricoles

En vue d'améliorer les circuits de commercialisation des produits agricoles au niveau de la région, la nouvelle stratégie Génération Green prévoit la réalisation de plusieurs actions dont principalement, la modernisation de 3 marchés de gros de fruits et légumes et la mise en place d'un marché de gros de nouvelle génération; la réhabilitation des souks hebdomadaires tout en améliorant les conditions de commercialisation des produits agricoles ; la construction ou l'aménagement des plateformes pour assurer aux producteurs l'écoulement journalier de leurs productions ; la construction, modernisation et mise à niveau de 14 abattoirs pour améliorer la commercialisation et la qualité des viandes rouges.

En outre, le projet du marché aux bestiaux réalisé dans la province de Sidi Bennour est le premier du genre à l'échelle nationale. Il s'inscrit dans le cadre du contrat programme relatif au développement de la filière viande rouge signé entre l'Etat et la Fédération Interprofessionnelle des Viandes Rouges (FIVIAR).

Principaux défis

En dépit des progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la promotion de l'agriculture durable, d'importants défis restent à relever, dont principalement :

- Le renforcement de l'agriculture solidaire par la création d'activités génératrices de revenus et des coopératives agricoles au profit des petits agriculteurs ;
- La réduction des disparités sociales et territoriales pour l'accès de tous à une alimentation suffisante en quantité et en qualité ;
- Le développement des projets d'agrégation pour mieux valoriser la production ;
- L'intégration du secteur agricole dans les programmes de développement d'une économie circulaire ;

1- Direction régionale de l'agriculture

- La rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation et la promotion de l'utilisation des technologies d'économie en eau d'irrigation (nano-irrigation) ;
- L'encouragement de l'adoption d'espèces et variétés résistantes au changement climatique et aux conditions climatiques extrêmes ;
- L'accompagnement financier des agriculteurs pour la conversion des cultures et modernisation des systèmes d'irrigation ;
- Le renforcement de la gouvernance institutionnelle et la mise en cohérence des politiques publiques dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable au niveau territorial ;
- La création au niveau des hôpitaux régionaux et provinciaux d'unités de nutrition clinique.

Stratégies et programmes

Les avancées enregistrées au niveau de la région sont la résultante d'un ensemble de programmes et de stratégies nationales déclinés au niveau territorial, dont notamment :

- **Le Plan Maroc Vert (2008-2020)** a pour objectif la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole du territoire à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs, la garantie de la sécurité alimentaire et la protection des ressources naturelles. Le PMV repose sur les axes d'amélioration et de développement de la production des principales filières de la région, de la gestion durable des terres agricoles (pilier I) et sur le développement de projets agricoles solidaires (pilier II). La déclinaison régionale de cette stratégie s'est traduite par la mise en place d'un Plan Agricole Régional (PAR). Ainsi, 177 projets ont été programmés dans le cadre du Pilier I, visant à augmenter la production des céréales d'automne de 54%, améliorer la production de la betterave de 34%, laitière de 47% et celle des viandes volailles de 90%. Pour ce qui est du Pilier II, 74 projets ont été programmés au niveau de la région pour un montant d'investissement de 850 millions de dirhams, ayant comme principaux objectifs, la promotion de l'agriculture solidaire, en particulier, le maraîchage et l'arboriculture fruitière, ainsi que l'intensification et la valorisation des produits de terroir ;

- **La stratégie agricole Génération Green (2020-2030)** repose sur deux fondements: Le premier donne la priorité à l'élément humain à travers la création de nouvelles générations : i) de classe moyenne agricole, ii) de jeunes entrepreneurs agricoles, iii) d'organisations agricoles et iv) de mécanismes d'accompagnement. Le second porte sur la poursuite de la dynamique de développement du secteur pour la pérennité du développement agricole, à travers : i) la consolidation des filières agricoles, ii) la modernisation et l'amélioration de l'efficacité des chaînes de distribution iii) la promotion de l'innovation et du green-tech et iv) le développement d'une agriculture résiliente et éco-efficace et de l'aménagement agricole au niveau régional ;
- **Le Programme National d'Economie de l'Eau d'Irrigation (PNEEI)** à travers la modernisation des systèmes d'irrigation moyennant la reconversion et la valorisation et l'économie de l'eau d'irrigation ;
- **Le Plan Climat Territorial de la RCS :** dans son plan d'adaptation 2021-2030, le PCT a programmé des actions qui consistent à encourager l'adoption d'espèces et variétés résilientes au changement climatique et à mettre en place et implémenter des projets et AGR dans le secteur de l'agriculture solidaire ;
- **La Stratégie Halieutis (2009-2020)** ayant pour objectif de rapprocher les produits de la pêche au consommateur et d'assurer l'approvisionnement en poissons en quantité et selon les normes qualitatives ;
- **Le programme National d'Aménagement du Littoral (PNAL)** décliné au niveau régional par la réalisation d'infrastructures de base nécessaires à l'exercice de l'activité de pêche artisanale afin d'améliorer les conditions des petits pêcheurs ;
- **Le Programme National de la Nutrition** qui vise dans son plan d'action régional à surveiller la croissance pour le dépistage de dénutrition, de la surcharge et d'obésité ;
- **La stratégie de lutte contre l'obésité chez l'enfant (2018-2025)** portant sur la prévention, le contrôle du surpoids et de l'obésité chez les enfants, ainsi que la sensibilisation à la promotion de la nutrition de l'enfant et de l'adolescent.

Tableau 03 : Evolution des indicateurs de l'ODD 2

Cibles	Code indicateur	Indicateur	2011	2014	2015	2018	2020	2022	Valeur cible 2030
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation (en %)	(2007) 0,3	0,04				0	0
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/ âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	5,1			10,4			12 Objectif de la stratégie
	2.2.2	a. Prévalence de la malnutrition émaciation (indice poids/ taille inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	0,7			1,9			<5
		b. Prévalence de la malnutrition surpoids (indice poids/ taille supérieur à +2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	11,8			11,6			0
2.5 D'ici à 2020, Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme			56 590*		71 783*		

Source : HCP, Direction Régionale de la Santé, Direction Régionale de l'Agriculture

(*) : Ces valeurs concernent seulement les ressources génétiques végétales

03

Bonne santé et bien-être



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

L'ODD 3 est l'un des 17 objectifs de l'Agenda 2030 les plus transversaux et interconnectés avec les autres ODD. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. Au niveau de la région de Casablanca-

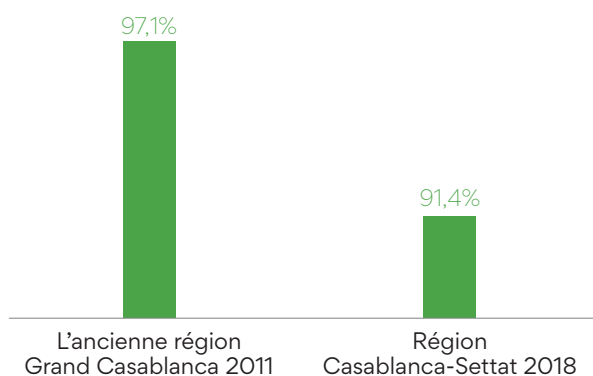
Settat, des avancées significatives ont permis de réduire certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. D'importants efforts sont, toutefois, requis pour éradiquer un large éventail de maladies et pour faire face aux défis sanitaires.

Etat des lieux

La santé maternelle et infantile

Au niveau de la région de Casablanca-Settat, la proportion des femmes enceintes qui ont eu recours à une consultation prénatale qualifiée était de 91,4% en 2018, contre 88,5% au niveau national. En 2011, ce taux était de 97,1% au niveau de l'ancienne région du Grand Casablanca¹. Par ailleurs, le nombre des mères décédées a été, en 2022, de 15 pour un total de 61 155 naissances vivantes².

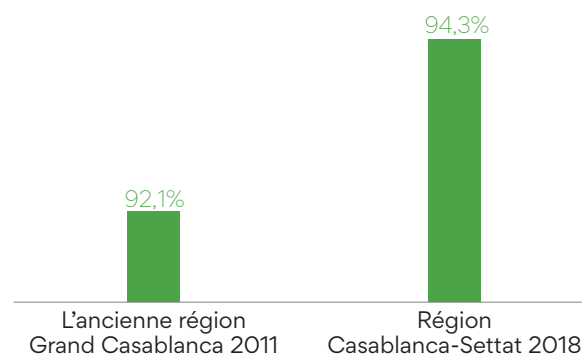
Graphique 05 : Consultation prénatale qualifiée



Source : ENPSF 2011 et 2018

En ce qui concerne les accouchements assistés par un personnel qualifié, on a enregistré une proportion de 94,3% en 2018 dans la RCS dépassant de 7 points celui enregistré au niveau national (86,6%). En 2011, cette proportion a été de 92,1% dans l'ancienne région du Grand Casablanca.

Graphique 06 : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié



Source : ENPSF 2011 et 2018

De même, la RCS a enregistré en 2018 une proportion d'accouchements réalisés dans le milieu surveillé de 94,1% dépassant de 8 points celle enregistrée au niveau national (86,1%). Ce pourcentage a atteint 90,9% en 2011 au niveau de l'ancienne région du Grand Casablanca.

Quant au taux de césarienne enregistré au niveau du secteur public, il est de 10,1% en 2017 au niveau de la région. Ce taux converge vers le taux idéal de césarienne recommandé par l'OMS (entre 10% et 15%) et il est inférieur au taux estimé au niveau national à 21,2% selon l'ENPSF de 2018.

Concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans, les résultats de l'ENPSF de 2018 confirment la tendance baissière par rapport à 2011 et celle du niveau de mortalité enregistré depuis une trentaine d'années.

1- En 2011, les données couvrent le territoire de l'ancienne région du Grand Casablanca, alors que celles de 2018 représentent la nouvelle région de Casablanca-Settat qui regroupe l'ancienne région et les nouvelles provinces annexées ayant un caractère rural, ce qui explique le décalage remarqué au niveau des indicateurs de la santé

2- Annuaire Statistique du Maroc 2024

Le ratio régional des mort-nés a été de 1,42% en 2022, légèrement inférieur à celui enregistré au niveau national (1,59%). Le faible poids à la naissance, défini par l'OMS comme un déterminant majeur de mortalité, a enregistré, en 2018, un taux de 10,2% au niveau national. En 2018, 18,2% des enfants ont souffert de diarrhée durant les 2 semaines précédant l'enquête contre 16,3% en 2011.

Lutte contre les maladies transmissibles

En 2019, le nombre des nouveaux cas d'infection par le VIH/sida, notifiés au niveau de la région a été de 277, soit 20% du nombre d'infections notifiées sur l'ensemble du territoire national (1385 cas). Il est à signaler que 41% des nouveaux cas d'infection par le VIH/sida ont été notifiés durant les cinq dernières années. Le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes séronégatives a été de 0,038 en 2019. Notons également qu'au niveau régional, le nombre d'établissements de soins de santé primaires qui offrent le dépistage du VIH est passé de 134 en 2017 à 220 en 2019. Il y a lieu également de signaler l'opérationnalisation de deux centres référents régionaux de prise en charge des patients vivant avec le VIH au niveau de la délégation médicale de Settat et celle d'El Jadida.

La situation épidémiologique de la tuberculose dans la région comme dans l'ensemble du Maroc se distingue par une fréquence relativement élevée de cette maladie. Entre 2017 et 2023, le taux d'incidence au niveau régional a diminué de 111 à 101,5 nouvelles infections pour 100 000 habitants¹. Des efforts ont été déployés dans le cadre du Programme de la Lutte Anti-Tuberculeuse (PLAT) pour faire face à cette situation, ainsi qu'à travers l'engagement du Conseil Régional d'un montant de 1,5 million de dirhams pour renforcer la prévention de la tuberculose et faciliter l'accès à son traitement² ; l'amélioration de l'offre de soins par l'acquisition d'une unité mobile avec laboratoire et le renforcement des centres de diagnostic par l'acquisition de huit appareils de radiologie numérique supplémentaires, ainsi que l'ouverture prévue du centre de diagnostic et de la lutte contre les maladies respiratoires à Nouaceur.

Concernant le paludisme, aucun cas autochtone n'a été détecté au niveau national depuis 2005, ce qui a permis au Maroc d'être certifié par l'OMS

comme pays indemne du paludisme depuis mai 2010. A noter, toutefois, que la région de Casablanca-Settat a enregistré 55 cas importés en 2023.

S'agissant de l'hépatite virale B, son incidence a baissé au niveau national de 12 cas pour 100 000 habitants en 2016 à 11 cas en 2019. Dans la région de Casablanca-Settat, on relève le maintien du taux de couverture vaccinale contre l'hépatite B à plus de 95% entre 2017 et 2019.

En ce qui concerne le COVID, le nombre de cas sous surveillance épidémiologique est passé de 113221 cas en 2022 à 1614 en 2023. L'année 2022 a enregistré un cumul de 442 décès liés au virus, représentant 30,8 % du cumul des décès au niveau national³.

Maladies non transmissibles (MNT), santé mentale et traumatisme

En 2023, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS), a pris en charge, au niveau des établissements de soins de santé primaires de la région de Casablanca-Settat, plus de 270 835 personnes diabétiques, contre 134 335 en 2015, soit une augmentation de 101,6%.

Selon le registre des cancers de l'ancienne région du Grand Casablanca pour la période 2013- 2017, le taux d'incidence standardisée de cette maladie sur la population marocaine est de 99,4 pour 100 000 personnes. Les cancers les plus fréquents chez la femme sont ceux du sein avec une incidence de 36,1% et du col de l'utérus (12,8%).

Au niveau de la région de Casablanca-Settat, le nombre annuel moyen de participantes au programme de dépistage du cancer du sein a été de 293 414 personnes entre 2015 et 2023. Pour le programme de dépistage du cancer du col d'utérus, ce nombre était de 58 696 participantes.

Parmi les efforts déployés en matière de lutte contre le cancer au niveau de la région, on peut citer la construction de 9 centres de référence de la santé reproductive entre 2011 et 2021 et la formation de 810 professionnels de santé en matière de détection précoce de 2011 à 2018.

S'agissant de la mortalité liée au suicide, les données fournies par le commandement

1- Santé en chiffres 2023

2- En partenariat avec la direction régionale de la santé et l'association de sauvetage de la tuberculose et des maladies respiratoires

3- Santé en chiffres 2022 et 2023

régional de la protection civile révèlent que le taux de mortalité par suicide pour 100 000 personnes est passé de 0,73 en 2023 à 0,92 en 2024 au niveau de la RCS. Ainsi, 127 cas de suicides ont été enregistrés dans cette région entre l'année 2023 et 2024¹.

Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives

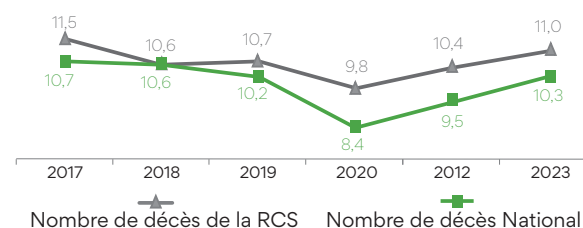
Selon les données de l'ENNVM (2022/2023), 0,4% des personnes âgées de 15 ans et plus consomment de l'alcool dans la région, comparativement à 0,3% au niveau national.

Les réalisations en matière de prévention et de traitement de l'abus des substances psychoactives concernent principalement la création des structures d'addictologie au niveau des établissements de soins et en milieu carcéral, tout en priorisant les sites à forte demande. Deux centres d'addictologie ont été, ainsi, créés à Benslimane et à Sidi Bernoussi. En 2023, la région a disposé de 6 centres d'addictologie². Par ailleurs, et dans le cadre de la lutte contre le trafic des stupéfiants, les commandements régionaux de la Gendarmerie Royale ont enregistré durant la période 2016-2020, 9460 affaires³ et 12290 personnes interpellées, dont 18 étrangers.

Décès et blessures suite aux accidents de la route

Le Maroc a déployé plusieurs efforts dans le domaine de la sécurité routière. En 2023, le nombre de décès routiers sur le territoire de la RCS a enregistré une augmentation de 3,1% par rapport à 2017 passant de 819 à 844 entre les deux années. Cependant, les statistiques enregistrées au niveau de la région restent légèrement supérieures à celles enregistrées au niveau national, en raison notamment, de l'importance du flux routier dans cette région dû à son poids démographique et à son attractivité économique.

Graphique 07 : Évolution annuelle du nombre de décès issus des accidents de la route pour 100000 habitants (RCS et Maroc)



Source : Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA)

Le taux de mortalité lié aux accidents sur la voie publique pour 100 000 habitants est passé de 11,5 décès en 2017 à 11 décès en 2023⁴. Dans la perspective de minimiser les dégâts humains des accidents routiers, la protection civile de la région a pris, depuis 2018, de nombreuses mesures pour renforcer la capacité d'intervention, dont l'acquisition de 32 ambulances, l'ouverture de 7 nouveaux centres de secours, le renforcement des moyens humains (1254) et le lancement d'actions de sensibilisation des citoyens et des écoliers. Par ailleurs, on a noté une hausse de 10,6% des accidents dans la région en 2024, ainsi qu'une augmentation de 4,6% du nombre de décès.

Accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative

En 2018, la proportion des femmes en âge de procréation (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale était de 62,6% au niveau de la région de Casablanca-Settat dépassant de 4 points celle enregistrée au niveau national (58%)⁵. Cette proportion a été de 59,3% dans l'ancienne région du Grand Casablanca en 2011. Notons également que la part des femmes en âge de procréation qui utilisent des méthodes de planification familiale, quel que soit leur type, a atteint 72,4% en 2018. La proportion des adolescentes (15 à 19 ans) ayant commencé leur vie féconde est passée de 3,5% en 2011 à 4,8% en 2018.

Cependant et selon le RGPH 2024, le taux de natalité chez les adolescentes âgées de 15 ans à 19 ans pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge a été de 12,3 ; en enregistrant 8,3 au milieu urbain et 22 au milieu rural.

1 - Commandement Régional de la Protection Civile

2 - Santé en chiffre 2023

3 - Quantités saisies : Chira : 31234 kg ; Kif : 5572 kg ; Tabac : 13333 kg ; Cocaine : 892 kg ; Psychotropes : 32772 unités

4 - En 2023, les usagers des deux et trois roues motorisés, sont la catégorie la plus touchée par les décès issus des accidents de circulation avec une part de 44%, suivis des piétons avec 27% et des utilisateurs de voiture avec 19%, NARSA

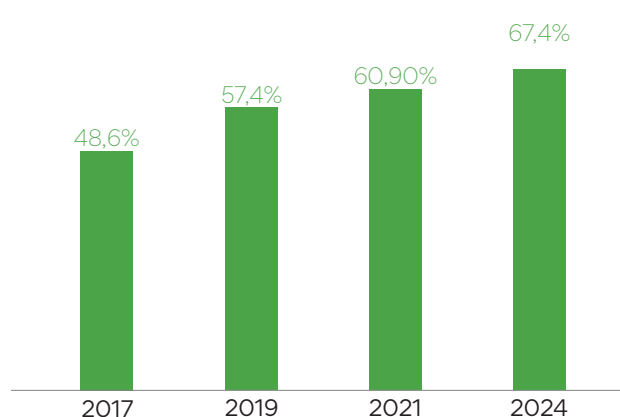
5 - ENPSF 2018 (MSPS)

Au niveau national, ces taux ont été notés à 11,3 ; 7,7 et 16,8 respectivement.

La couverture sanitaire universelle

Le taux de couverture médicale au niveau de la région est passé de 48,6% en 2017¹ à 67,4% en 2024², grâce à l'élargissement du régime d'assistance médicale (RAMED) et à la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et des régimes de couverture sociale pour les indépendants et les non-salariés.

Graphique 08 : Couverture Médicale dans la RCS (2017-2024)



Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi et RGPH 2024

Selon le département de la santé, le nombre de prestations de soins des bénéficiaires du RAMED, au niveau de la région, a connu une augmentation de 20% entre 2016 et 2018, passant de 712 756 à 855 745. En outre, la couverture a été élargie aux étudiants de l'enseignement supérieur pour bénéficier d'une assurance maladie obligatoire (AMO). Ainsi, l'effectif des étudiants immatriculés au niveau des trois universités publiques de la région³ est passé de 1492 en 2016-2017 à 55389 étudiants en 2020-2021.

En 2022, la Dépense Annuelle Moyenne des soins médicaux par Personne (DAMP) est évaluée, dans la région de Casablanca-Settat,

à 1661 dirhams⁴ (1874 dirhams en milieu urbain et 934 dirhams en milieu rural) avec une part budgétaire de 6,5% (6,4% en milieu urbain et 6,7% en milieu rural). De plus, la proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé supérieure à 10%, a connu une hausse, passant de 12,2% à 13,1% entre 2007 et 2014, puis un recul à 12,1% en 2022. De même, la proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé supérieure à 25% est passée de 1,4% à 2% entre 2007 et 2014, puis elle a baissé à 1,5% en 2022.

Les efforts consentis en matière de renforcement de l'égalité d'accès, de tous les citoyens, aux soins couvrent, entre autres, la mobilisation par le Conseil Régional d'un montant de 12,5 millions de dirhams pour l'aménagement des centres de santé afin de recevoir les patients infectés par le virus COVID-19⁵, et de 5 millions de dirhams pour la mise en place d'une unité médicale mobile pour assurer les services de santé au profit des habitants du monde rural⁶.

Réduction des décès et maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air

La région de Casablanca-Settat, premier pôle économique de notre pays mais également la zone la plus polluante. En fait, au niveau de Casablanca et Mohammédia, les études éco-épidémiologiques ont révélé que les émissions de dioxyde de soufre et de poussière industrielle présentent les plus gros risques pour la santé⁷. De même, une étude réalisée par la Banque Mondiale sur le coût de la dégradation de l'environnement au Maroc, a montré que la pollution de l'air a causé 2 200 décès d'adultes en 2014, dont 47% à Casablanca⁸.

1 - Enquête Nationale sur l'Emploi -HCP

2 - RGPH2024

3 - Il s'agit de l'université Hassan II de Casablanca, université Hassan 1^{er} de Settat et l'université Chouaib Doukkali d'El Jadida

4 - ENNVM 2022/2023, HCP

5 - Le montant global du projet s'élève à 37,5 millions de DH, réalisé en partenariat avec les conseils communal et préfectoral de Casablanca, la DR de la Santé et la SDL de Casablanca Iskane & Equipements

6 - Il s'agit d'un projet d'un coût de 7 millions de dirhams, réalisé en partenariat avec le CRM et la DR de la Santé dans les provinces de Mediouna et de Benslimane

7 - Etude pour l'identification et la gestion des risques naturels au niveau de la région de Casablanca-Settat, AREP, 2020

8 - L'étude sur le « Coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc, 2017, Banque Mondiale » ; qui a touché 8 villes marocaines dont 4 relèvent de la RCS : Casablanca, Mohammédia, Settat et Benslimane.

Plusieurs actions ont été adoptées au niveau de cette région, dont particulièrement, la mise en place, en 2016, du Comité Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (CRSQA).

Renforcement de la lutte anti-tabac

D'après les résultats de l'ENNVM 2022/2023, 7,7% de la population âgée de 15 ans et plus consommaient du tabac au niveau de la région de Casablanca-Settat, contre 7,6% au niveau national. La prévalence de la consommation est nettement plus élevée chez les hommes (15,3%) par rapport aux femmes (0,3%). En 2004, le Maroc a signé la Convention-cadre pour la lutte antitabac adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2003 pour lutter contre la consommation de tabac. Le Maroc prévoit de réduire la consommation de tabac de cette population d'environ 20% d'ici 2029.

Accès aux vaccins et aux médicaments

Grâce au Programme National d'Immunisation, la région de Casablanca-Settat a pu maintenir un niveau de couverture vaccinale très élevé. La proportion des enfants âgés de 12 à 23 mois complètement vaccinés a, en effet, atteint 95,5% en 2018, contre 94,5% au niveau national. Ce taux a été de 95,4% en 2011 au niveau de l'ancienne région du Grand Casablanca.

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, les services du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ont pris plusieurs mesures, dont la mise en place de quatre hôpitaux de campagne réservés aux patients de cette maladie d'une capacité de 2 129 lits, le déploiement d'un laboratoire mobile de dépistage de la pandémie et la mobilisation de 35 millions de dirhams pour équiper les hôpitaux de la région et aider les personnes atteintes. Dans la perspective de renforcer sa souveraineté sanitaire, le Maroc a lancé en janvier 2022, les travaux d'une usine de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres vaccins à Benslimane. Ce projet structurant ayant comme objectif de positionner notre pays en tant que hub biotechnologique incontournable en Afrique et dans le monde.

Pénurie en ressources humaines

Le déficit en ressources humaines reste l'un des défis majeurs du secteur de la santé dans notre pays. Au niveau de la RCS, la densité médicale est passée de 10,4 pour 10 000 habitants en 2017 à 11,6 en 2023, dépassant ainsi la densité enregistrée au niveau national de plus de 3 points. De même, la densité paramédicale a connu, dans cette région, une nette amélioration durant la même période, passant de 5,9 pour 10 000 habitants, en 2017, à 7,87 en 2023. Ces chiffres restent, cependant, en dessous de la densité paramédicale enregistrée au niveau national (10,5 pour 10 000 habitants en 2023).

Par ailleurs, il faut déployer plus d'efforts pour atteindre la norme établie en la matière par l'OMS. Des actions ont été entreprises dans ce sens, en l'occurrence, l'initiative gouvernementale qui consiste à renforcer l'effectif des médecins formés, à maintenir l'hypothèse de deux paramédicaux pour un médecin et à chercher la synergie et la complémentarité public-privé en matière de déploiement des ressources humaines.

Gestion des risques sanitaires

Dans le cadre du renforcement de la veille et de la sécurité sanitaires au niveau de la région, une unité d'isolement des malades infectés par les germes hautement pathogènes a été mise en place, en plus du renforcement des capacités des professionnels de santé par la formation des équipes de la région sur les techniques d'intervention rapide, de veille et de détection, d'alerte et de riposte contre les urgences de santé publique et le contrôle sanitaire aux frontières, notamment au niveau de l'aéroport Mohammed V de Casablanca. D'autre part, un dispositif sécuritaire de gestion de crise au niveau de la région a été mis en place par la Gendarmerie Royale au cours de la pandémie Covid-19¹.

1 - En plus, la Gendarmerie Royale a implanté une Unité de Fabrication des Masques (UFM) à Benslimane pour produire des millions de masques FFP2 et masques chirurgicaux type II

Principaux défis

Malgré les avancées réalisées dans le domaine de la santé, la région de Casablanca-Settat reste confrontée à plusieurs défis portant notamment, sur :

- La généralisation de la couverture médicale universelle ;
- La consolidation des acquis en matière de santé maternelle et néonatale ;
- L'amélioration et le renforcement des services de prévention, de soins de lutte contre la tuberculose au profit des groupes à risque et des populations vulnérables ;
- L'anticipation des effets du changement climatique sur la santé et le bien-être de la population ;
- L'inversion de la tendance vers la baisse des nouvelles infections à VIH ;
- Le renforcement d'un environnement favorable en matière de droits humains pour lever les barrières à l'accès aux services de prévention, de dépistage et de PEC du VIH ;
- La réduction des disparités territoriales en termes de répartition de l'offre des soins ;
- La synergie et la complémentarité entre les deux secteurs privé et public en matière de déploiement des ressources humaines ;
- L'amélioration de la gouvernance du système de santé, de la coordination intersectorielle et du système statistique sanitaire régional.

Stratégies et Programmes

Pour faire face à ces défis et promouvoir le bien-être de la population, plusieurs actions et stratégies ont été mises en œuvre au niveau de la RCS dans l'objectif d'atteindre les cibles de l'ODD. Il s'agit principalement du :

- **Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement (PSGA)** qui consiste à créer des pôles d'excellence régionaux multidisciplinaires dédiés à la santé de la mère et de l'enfant et à mettre à niveau des structures d'accouchement surveillé, notamment en milieu rural.
- **Programme National de Planification Familiale** : qui répond aux besoins non encore

satisfaits et met à la disposition des couples l'information, la motivation et les moyens de contraception pour un espacement des naissances ;

- **Programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes, volet santé maternelle et infantile, de la 3^{ème} phase de l'INDH** : en agissant sur deux composantes ; le développement de la petite enfance et l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent ;
- **Politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030** : ayant comme objectifs de promouvoir la santé de l'enfant, de la conception à l'âge de 18 ans et d'investir dans le capital humain et dans le développement durable ;
- **Stratégie Nationale de Nutrition 2011-2019** : vise à promouvoir un bon état nutritionnel pour l'ensemble de la population marocaine afin de contribuer à l'amélioration de son état de santé ;
- **Programme National d'Immunisation** : pour réduire la mortalité néonatale, infantile et juvénile et contrôler la situation épidémiologique de certaines maladies cibles ;
- **Plan National de Riposte contre les Bronchiolites Virales Aiguës du nourrisson** : mis en œuvre depuis le début du mois de février 2016 ;
- **Stratégie de lutte contre l'obésité chez l'enfant (2018-2025)** : portant sur la prévention et le contrôle du surpoids et de l'obésité chez les enfants, la sensibilisation à la promotion de la nutrition de l'enfant et de l'adolescent, sachant qu'en 2018 ; 11,6% des enfants de la RCS de moins de 5 ans sont en surpoids et 3,1% présentent une obésité ;
- **Plan Opérationnel Régional pour la prévention et le contrôle de la Tuberculose-Plan d'extension 2021-2023** : pour lutter contre les formes multi et ultra résistantes de la tuberculose ;
- **Plan Stratégique National de lutte contre le VIH 2017-2021** : décliné en Plans Stratégiques Régionaux, avec l'appui aux Comités Régionaux Intersectoriels de Lutte contre le sida (CRILS) ;
- **Stratégie de prévention de la réintroduction du paludisme au Maroc** : qui s'articulent autour du dépistage et de la prise en charge précoce et gratuite des cas importés, du

maintien de la surveillance et de la lutte contre le vecteur du paludisme ;

- **Stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des Maladies Non Transmissibles 2019-2029** : stratégie transversale visant à recenser les cas enregistrés, à réduire l'exposition aux facteurs de risque et à renforcer les soins de santé ;
- **Plan national 2020-2029 de prévention et de contrôle du cancer** : la gouvernance, la qualité des soins, la recherche, la formation et la prévention des cancers, occupent désormais une place centrale dans ce plan ;
- **Plan national multisectoriel de santé mentale 2020-2030** : entre dans le cadre de la stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles ;
- **Stratégie nationale de promotion de la santé mentale des enfants, des jeunes et des adolescents** : vise à parvenir à l'équité moyennant des interventions de proximité et souligne l'importance de la prévention des troubles mentaux et de la lutte contre la stigmatisation ;
- **Stratégie nationale de financement de la santé** : est un levier d'amélioration de la performance globale du système. Le processus adopté a été conçu de sorte à rendre la stratégie actionnable, en visant à la fois l'ambition et la faisabilité ;

- **Plan national d'accélération de la mise à niveau des urgences 2019-2021** : ayant pour but d'améliorer la qualité des services d'assistance et d'aide médicale urgente ;
- **Stratégie nationale de la sécurité routière 2017-2026** : qui a pour objectif la réduction d'une manière durable et continue du nombre de tués et de blessés graves. Notons qu'en 2023, les décès issus des accidents de la circulation au niveau de la RCS ont principalement touché les utilisateurs des vélos moteurs avec une part de 44%, suivis des piétons avec 27% et les utilisateurs de voiture avec 19% ;
- **Programme national de la santé pour la prise en charge des femmes victimes de violence** : en passant d'une approche biomédicale à une approche qui intègre les dimensions préventives, sociales et des droits de l'Homme ;
- **Politique Pharmaceutique Nationale** : en garantissant l'accès universel aux médicaments essentiels, d'une qualité irréprochable, à un prix abordable, et d'en assurer un usage rationnel.

Tableau 04 : Evolution des indicateurs de l'ODD 3

Cibles	Code ind.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (n.v)	3.1.1a	Taux de recours à une consultation prénatale (en%)	97,1 (2011)			91,4						
	3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en%)	92,1 (2011)	-	-	94,3	-	-				100
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	3.2.2a	Ratio Mort-nés (en%)		1,4					1,42			
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	-	-	-	-	0,038					0
	3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	-	-	111	110	109	101	101	101,5		30*
	3.3.3	- Incidence du paludisme autochtone pour 100 000 habitants	0	0	0	0	0	0				0
		- Incidence du paludisme importé pour 100 000 habitants		0,2	-	-	-	0,11	0,63	0,72		0
	3.3.4a	Couverture vaccinale contre l'hépatite B (en%)	-		95	95	95					
	3.4.1a	-Nombre de diabétique pris en charge	134335	156723	168549	178177	198055	-	445671	270835		
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être		- Nombre de femmes dépistées pour cancer du sein	240630	353939	378613	331432	249501	-	212759	287022		
		-Nombre de femmes dépistées pour cancer du col de l'utérus	36127	48937	52585	77031	72186	-	57964	66042		
	3.4.2	Estimation du taux de mortalité par suicide pour 100 000 personnes					E : 1,1 M : 1,8 F : 0,5 (2021)	E : 0,9 M : 1,5 F : 0,3 (2020)	E : 0,9 M : 1,5 F : 0,3 (2022)	E : 0,73	E : 0,92	2,6
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.2a	Proportion des personnes âgées de 15 ans et plus qui consomment de l'alcool (en%)							0,4			
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100000 habitants	-	-	11,5	10,6	10,7	9,8	10,4	11,0		5,5**
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (en %)	59,3 (2011)	-	-	62,6	-	-				100
	3.7.2a	Proportion des adolescentes ayant commencé leur vie féconde (en %)	3,5 (2011)	-	-	4,8	-	-				-
	3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes âgées de 15 ans à 19 ans pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge									12,3	

Cibles	Code ind.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1a	- Taux de couverture médicale (en%)	-	-	48,6		57,4	60,9 (2022)			67,4	100
		- Nombre de prestations RAMED	-	712756	785736	855745	-	-				
	3.8.2	3.8.2-a Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (1) supérieur à 10% des dépenses des ménages	12,2 (2007)	13,1 (2014)				9,6	12,1			
		3.8.2-b Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (2) plus de 25% des dépenses des ménages	1,4 (2007)	2 (2014)				1,1	1,5			
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (pour 100000 habitants) au niveau de la ville de Casablanca	30,7 (2014)									
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge) (en %)				12,9			7,7			-
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %) (selon la carte vaccinale	95,4 (2011)			95,5						95
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1	Densité et répartition du personnel de santé pour 10 000 habitants										
		Densité médicale pour 10 000 habitants	-	-	10,4	-	-	11,2 (2021)		11,6		-
		Densité paramédicale pour 10 000 habitants	-	-	5,9	-	-	7,4 (2021)		7,87		-

Source : ENPSF 2011 et ENPSF 2018, Direction régionale de la Santé, HCP, NARSA, Banque Mondiale, Commandement Régional de la Protection Civile, RGPH 2024.

(*) Valeur cible de la stratégie nationale

(**) Selon la stratégie nationale de sécurité routière, l'objectif des pouvoirs publics est de ramener ce taux à 5,5 décès pour 100 000 habitants à l'horizon 2025

04

Éducation de qualité



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

L'éducation occupe une place centrale dans le programme de développement durable à l'horizon 2030. Au niveau de la région de Casablanca-Settat, une série de programmes et d'efforts continus en termes de moyens humains et financiers ont été consentis pour élargir l'accès, promouvoir l'égalité et l'équité, améliorer la qualité, renforcer

l'éducation et la formation inclusive, promouvoir l'employabilité et développer la recherche scientifique. Toutefois, en dépit des progrès enregistrés, plusieurs axes d'améliorations du système éducatif ont été identifiés pour l'atteinte du reste des cibles de l'ODD 4.

Etat des lieux

Enseignement scolaire

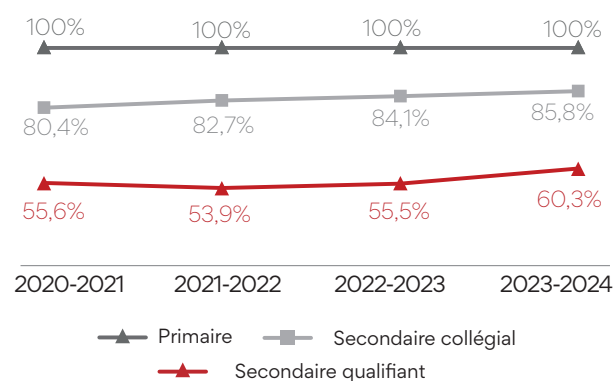
Le bilan quantitatif des indicateurs d'accès à l'éducation révèle d'importantes avancées aussi bien en matière de généralisation de la scolarité au primaire, collégial, qualifiant et enseignement supérieur, que la réduction des disparités entre sexes et milieux de résidence.

En effet, la généralisation de l'accès au cycle de l'enseignement primaire est presque acquise, avec un taux de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans qui a été maintenu à 100% depuis 2016-2017. Parallèlement, les effectifs ont continué à progresser pour atteindre 881 382 élèves en 2023-2024, dont 48,3% sont des filles.

De même, pour l'enseignement secondaire collégial, le taux de scolarisation de la tranche d'âge 12-14 ans au niveau de la région a connu un accroissement important de 5,4 points entre les années scolaires 2020-2021 et 2023-2024 passant respectivement de 80,4% à 85,8%. Les effectifs ont également évolué de 20,6% entre les deux années pour atteindre 416 404 élèves en 2023-2024.

Pour l'enseignement secondaire qualifiant, des progrès ont été enregistrés ces dernières années au niveau régional. Le taux de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans a connu depuis 2020-2021, une hausse de 4,7 points pour atteindre 60,3% en 2023-2024, un taux supérieur à celui enregistré au niveau national.

Graphique 09 : Evolution des taux de scolarisation par niveau scolaire au niveau de la RCS



Source : Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Casablanca-Settat

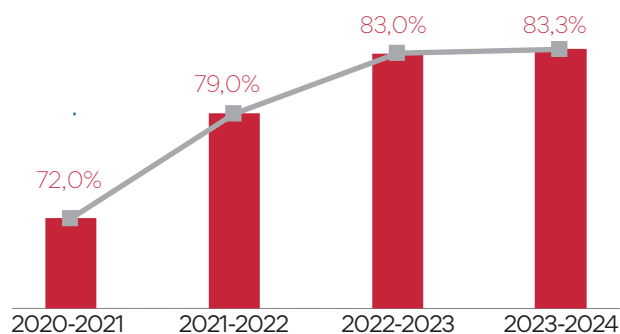
Par ailleurs, la région a enregistré une augmentation au niveau du taux d'abandon scolaire dans les trois cycles d'enseignement, primaire, collégial et qualifiant entre 2021 et 2023, passant respectivement de 1,27% à 1,38%, de 6,15% à 7,74% et de 5,27% à 8,74%.

Enseignement préscolaire

Au niveau régional, le taux de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans a enregistré une amélioration significative de 11,3 points pour atteindre 83,3% en 2023-2024 contre 72,0% en 2020-2021. Il est à noter qu'en vue d'atteindre la généralisation du préscolaire conformément aux objectifs du programme national pour le développement du préscolaire 2018-2028, un plan régional de réhabilitation de l'enseignement préscolaire non formel a été adopté en juillet 2021¹.

1- Accord de partenariat entre la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'Enseignement Préscolaire (FMPS) et l'AREF de Casablanca-Settat permettant la gestion de 1171 salles d'enseignement préscolaire par l'établissement qui présente des services de qualité

Graphique 10 : Evolution du taux de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans



Source : Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Casablanca-Settat

En ce qui concerne la participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation, les données du RGPH 2024 révèlent un taux de 38,8% au niveau de la RCS comparativement à 39,1% à l'échelle nationale. Ce taux a affiché un écart de 13 points entre le milieu urbain (43,0%) et celui du rural (30,0%) et une similitude entre les filles (38,9%) et les garçons (38,7%).

Achèvement scolaire

Pour l'année scolaire 2023-2024, le taux d'achèvement du primaire se situe à 94,33% au niveau de la région (94,2% au national). Le taux d'achèvement du cycle secondaire collégial est de 73,42% contre 69,9% au niveau national. Pour ce qui est du taux d'achèvement du cycle secondaire qualifiant, il est de 53,16% comparativement à 49,0% au niveau national. En outre, un écart a été enregistré entre le milieu urbain et rural avec 3,3 ; 16,0 et 17 points respectivement pour le cycle primaire, collégial et qualifiant.

Équité et qualité d'enseignement

En termes d'équité et d'égalité de chances, l'indice de parité entre sexes (féminin/masculin) a connu une évolution importante ces dernières années. En 2023-2024, cet indice a atteint au niveau de la région un taux de 0,93 au primaire, 0,93 au collège et 1,11 au qualifiant. A titre de comparaison, ce taux a atteint au niveau national pour la même année scolaire respectivement, 0,97 ; 0,95 et 1,16. Toutefois, les disparités urbain-rural constituent toujours un défi à relever, du fait que l'indice de parité régional entre milieux (rural/urbain) a enregistré pour l'année scolaire 2023-2024 un

taux de 0,53 pour le cycle primaire de 0,35 pour le collégial et de seulement 0,16 pour le qualifiant.

Quant à la participation à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, les données du RGPH 2024 révèlent un taux de 57,4% pour les jeunes (15-24 ans) comparativement à un taux de 3,2% pour les adultes (25-64 ans).

La dimension qualité de l'enseignement s'avère désormais inhérente au développement du secteur de l'enseignement tant au niveau national qu'au niveau territorial. En 2019, les résultats¹ du Programme National d'Évaluation des Acquis (PNEA) ont montré que 63% des élèves en fin de cycle primaire public au niveau de la région ont maîtrisé plus de 69% du programme d'arabe et 49% de ces élèves ont assimilé plus de 71% du programme des mathématiques. Par ailleurs, les élèves inscrits en fin de cycle secondaire collégial public sont moins performants en mathématiques, seuls 20% en ont assimilé plus de 54% du programme.

Dans la même vision, la région veille continuellement à améliorer le cadre de la scolarisation. En effet, la part des classes ayant un effectif inférieur ou égal à 36 a drastiquement évolué, passant de 56,99% en 2020-2021 à 62,06% en 2023-2024. De même, l'examen du taux d'encadrement dans la région entre 2022-2023 et 2023-2024 révèle que le nombre moyen d'élèves par enseignant au primaire, a reculé de 34 à 32 en milieu urbain et de 28 à 26 en milieu rural. Pour le niveau collégial, ce taux est resté stable à 28 en milieu urbain et a baissé de 31 à 29 en milieu rural. Quant au secondaire qualifiant, ce ratio s'est maintenu à 19 en milieu urbain et a diminué de 20 à 18 en milieu rural.

S'agissant de l'évaluation des compétences des jeunes et adultes en Technologies d'Information et de Communication (TIC), la région s'est positionnée en 2018 au premier rang du classement des régions avec une proportion de 36,3% dépassant la moyenne nationale de 10,1 points.

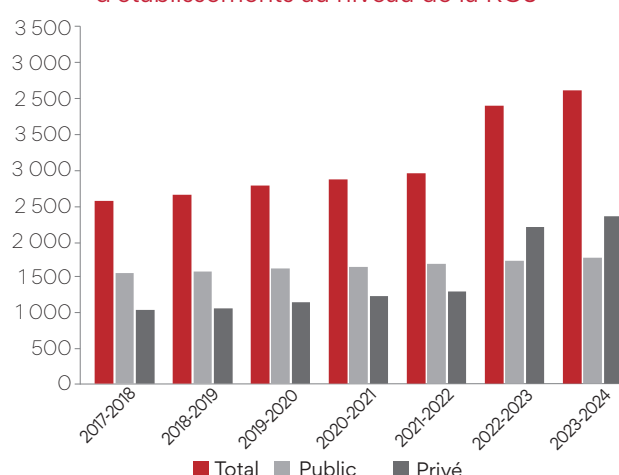
Ainsi, plus de la moitié (55,6%) des jeunes et adultes de la région ont copié ou déplacé un fichier ou un dossier sur ordinateur, 44,1% ont envoyé des e-mails comprenant des pièces jointes, 39% ont trouvé, téléchargé, installé et configuré un logiciel et 26,2% ont créé une présentation numérique en utilisant un logiciel de présentation.

1- Cadre de performance régional 2015-2018 du suivi de la vision stratégique à l'horizon 2030, Casablanca-Settat, 2020

Infrastructures scolaires et environnement d'apprentissage

Des efforts importants ont été déployés au niveau de la RCS pour renforcer les équipements de base et les infrastructures éducatives¹. En 2023, la région comptait 1852 établissements publics (1187 écoles primaires, 398 collèges et 267 lycées) dont 742 en milieu rural. Quant aux établissements privés, leur nombre s'est élevé à 2470 en 2023-2024.

Graphique 11 : Evolution du nombre d'établissements au niveau de la RCS



Source : Académie Régionale de l'Education et de Formation de Casablanca-Settat

Afin d'appuyer le réseau d'infrastructures scolaires, la région s'est engagée dans des chantiers nationaux qui se sont étendus à la construction d'un nouveau modèle d'établissements scolaires dits « écoles communautaires »². Durant l'année scolaire 2023-2024, on a atteint un total de 17 écoles communautaires en zone rurale. Dans l'optique d'élargir le réseau de ces écoles, l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation (AREF) de Casablanca-Settat a lancé un programme visant la création de 14 écoles communautaires à l'horizon 2026.

En outre, afin de garantir un environnement d'apprentissage sain et viable, les travaux de réhabilitation intégrée des établissements scolaires au niveau de la région ont notamment concerné, durant l'année 2021-2022, le raccordement de 124 établissements au réseau d'égouts et aux réseaux d'eau et d'électricité ainsi que la construction de locaux sanitaires au niveau de 80 établissements. En 2023/2024, les efforts continuent et 96,6% des établissements

scolaires de la région bénéficient d'un accès à l'électricité (95,8% en milieu rural), tandis que 88% sont raccordés au réseau d'eau potable pour la même année. En termes d'équipements, 95% des établissements scolaires de la région sont connectés à Internet à des fins pédagogiques.

Education et formation inclusive

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de l'éducation inclusive au profit des enfants en situation de handicap lancé en 2019 sous le slogan : « Nous ne laisserons aucun enfant derrière nous » des actions ont été initiées par l'AREF de la RCS en matière d'institutionnalisation de la fonction d'éducation des enfants handicapés et de la mise en place des structures administratives chargées de l'exécution des programmes dédiés à cette catégorie au niveau territorial. En fait, au niveau de la région, le nombre d'élèves en situation de handicap a atteint, à la rentrée scolaire 2023-2024, 10 369 élèves dont 3285 filles. Quant aux établissements spécialisés et classés inclusifs, la région dispose, en 2023-2024, de 1317 établissements publics et 594 établissements privés.

S'agissant des programmes d'appui à la scolarisation des enfants défavorisés au niveau régional, 709089 enfants ont bénéficié de l'initiative Royale « un million de cartables » et 122767 enfants ont bénéficié du programme « Tayssir » au titre de l'année 2023-2024. Aussi, en vue de lutter contre les déperditions scolaires, 11 408 élèves ont bénéficié des internats, 101 580 de la restauration scolaire et 99 061 du transport scolaire durant la même année scolaire. Quant au programme de l'éducation non formelle « Ecole de la deuxième chance », on a enregistré l'ouverture en 2023, de 28 centres (nouvelle génération) et l'intégration de 1702 enfants non scolarisés.

D'autre part, les enfants des réfugiés et des immigrés résidant dans le territoire de la région bénéficient, sur un pied d'égalité avec les enfants marocains, des programmes d'appui à la scolarisation. En effet, leur effectif au niveau de la région a atteint 2924 élèves, dont 1407 de sexe féminin pour l'année scolaire 2023-2024.

1- En 2021, 32 établissements publics (19 écoles primaires, 4 collèges et 9 lycées) ont été construits

2- Elles incarnent un nouveau concept en matière de l'offre scolaire, visant à pallier les écoles satellites afin d'assurer un enseignement de qualité aux enfants des zones rurales et à lutter contre l'abandon scolaire. Ce modèle vise à regrouper les élèves d'une même commune au sein d'écoles avec internat et transport scolaire

Formation professionnelle

La formation professionnelle constitue un volet important du système éducatif et un levier d'inclusion des jeunes. A cet égard, des efforts continus ont été déployés pour renforcer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins en compétences des entreprises. Au niveau de la région, l'effectif des stagiaires de la formation professionnelle a connu une hausse soutenue pour atteindre 80 863 en 2023-2024¹, ce qui représente 22,7% de l'effectif national. La structure de la formation professionnelle se caractérise, au niveau de cette région, par la prééminence des techniciens spécialisés (55,1%), suivis des techniciens (24,3%), des niveaux de qualification (14,1%) et de spécialisation (6,6%). Le nombre d'établissements de formation professionnelle opérant dans le secteur public a atteint 129, dont 85 relèvent de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPTT)².

Les secteurs les plus attractifs en termes de formation dans la région sont la gestion, l'agro-alimentaire, l'aéronautique, le BTP, le Génie électrique et les NTIC. D'autre part, malgré des disparités entre les besoins de la région et les profils diplômés, des initiatives menées dans un mode de partenariat public-privé ont porté leurs fruits, comme en l'occurrence l'exemple de l'IFIMIA dans le secteur automobile³.

Enseignement supérieur

La région de Casablanca-Settat dispose de trois universités relevant du secteur public, à savoir l'université Hassan II à Casablanca, l'université Hassan I^{er} à Settat et l'université Chouaib Doukkali à El Jadida. Ces universités comportaient au cours de l'année 2023-2024, 35 établissements d'enseignement supérieur avec une capacité d'accueil de 114 339 places, représentant 19,7% de la capacité d'accueil au niveau national. L'effectif total des étudiants de la région a augmenté de 27,9% entre 2017 et 2023, passant de 162 790 à 208 250 étudiants, dont 57,9% sont de sexe féminin, presque 68,9% sont concentrés dans la préfecture de Casablanca et 3 569 sont des étrangers.

La parité entre les sexes est acquise pour l'enseignement supérieur. En effet, la part des étudiantes au niveau de la région est passée de 52,6% à 57,9% entre 2017 et 2023⁴.

Aussi, en 2022-2023, l'effectif régional des diplômés universitaires était de 24 293 pour le cycle normal, 3624 pour celui des masters et 1191 diplômés en doctorat.

Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et de ne laisser personne pour compte, des efforts ont été déployés au niveau de la région en matière d' :

- Elargissement de la base des boursiers pour atteindre, au titre de l'année 2020-2021, 63036 boursiers⁵, soit une hausse de 12,5% par rapport à l'année universitaire 2019-2020 ;
- Elargissement de la couverture médicale des étudiants bénéficiaires d'une assurance maladie obligatoire pour atteindre 55389 étudiants immatriculés en 2020-2021 ;
- Renforcement de la capacité d'accueil des cités universitaires. L'effectif des étudiants résidents dans les cités universitaires et internats au niveau de la région a atteint 7324 étudiants⁶ en 2023-2024, dont 65,2% sont de sexe féminin et 295 sont des étrangers ;
- Renforcement des mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap en termes d'accessibilité et d'assistance pédagogique au profit de 540 étudiants à besoins spécifiques ;

En outre, d'autres mesures ont été prises pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur dont particulièrement :

- L'augmentation de la capacité d'accueil des établissements universitaires par la construction de nouveaux locaux pédagogiques⁷ ;
- Le renforcement de l'encadrement pédagogique, l'effectif des enseignants permanents en 2023-2024 a atteint 3630 dont 35,7% sont de sexe féminin, soit une augmentation de 10,8% par rapport à 2017-2018 ;
- La généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, par la mise en place d'une plateforme fédératrice pour l'enseignement à distance i-UH2C et l'utilisation des services numériques (E-concours, Télé-accueil, Télétravail...) ;

1- Annuaire statistique du Maroc 2024

2- Annuaire statistique régional 2020

3- SREEC, région Casablanca-Settat, 2019

4- En 2021, leur proportion dans les lauréats a atteint 58,9%. De même, 69% de la capacité d'accueil des cités universitaires de Settat et 57% de celle des cités de Casablanca sont réservées aux filles

5- Les données concernent les deux universités Hassan II de Casablanca et Hassan I de Settat

6- L'enseignement supérieur en chiffres 2023-2024

7- En 2020, l'université Hassan II de Casablanca a lancé six grands projets d'extensions et de constructions d'un montant de 81 millions de dirhams

- Le renforcement de la réforme pédagogique et de la recherche scientifique visant notamment à améliorer l'employabilité des étudiants et à développer l'esprit de compétition. En 2023-2024, l'effectif des enseignants chercheurs au niveau des 3 universités a atteint 3548 ayant contribué à la publication de 5711 articles scientifiques contre 1556 articles publiés durant l'année 2016-2017 ;
- L'adoption en 2021 d'une charte de responsabilité sociétale et développement durable de l'UH2C, « Smart Green Inclusive University » et la participation aux événements relatifs à la protection de l'environnement tels que le concours JRE faisant partie des activités du réseau AGUYEN : Campagne b7arblaplastic ;
- L'engagement des universités de la région dans la dynamique du développement durable par l'adoption de ses objectifs, la proposition de nouveaux parcours académiques (L.M.D: Licence, Master, Doctorat) et l'organisation d'événements sur des thèmes liés aux ODD, entre autres, le projet Moucharaka Mouwatina en 2021¹ et le colloque international SCMD'D'21 « Supply chain management et développement durable : état des lieux et perspectives » organisé par l'université Chouaib Doukkali. Aussi, cette université s'est engagée en 2022 aux ODD en intégrant le Classement « The impact Ranking ».

Lutte contre l'analphabétisme

Les résultats issus du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 révèlent qu'au niveau de la région, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus était de 86,5% pour les hommes, de 74,5% pour les femmes et de 80,4% pour l'ensemble, supérieur à celui enregistré au niveau national (82,8% pour les hommes, 67,6% pour les femmes et 75,2% pour l'ensemble). Par milieu de résidence, ce taux s'élève à 86,2% en milieu urbain contre 63,7% en milieu rural. Quant à la proportion de la population âgée de 10 ans et plus ayant un niveau d'aptitude en arithmétique fonctionnelle, elle s'est établie à 76,7% au niveau régional par rapport à 73,5%

au niveau national, tout en révélant un écart de 1,9 points entre le milieu urbain (79,9%) et le rural (68,0%).

Des programmes d'alphabétisation coordonnés et orientés par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA) ont permis, au titre de l'année 2023-2024, d'atteindre au niveau de la RCS, 90 669 bénéficiaires² (77,5% sont des femmes et 64,4% sont des ruraux) contre 86 184 bénéficiaires durant l'année 2016-2017, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,3%.

Education à la Citoyenneté Mondiale

La région de Casablanca-Settat s'est engagée à participer aux différents projets initiés dans ce sens, entre autres, le projet « Autonomiser le système éducatif pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et le concept de vivre ensemble » visant le renforcement des capacités des acteurs éducatifs, la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale et la promotion du concept de coexistence, ainsi que le projet « Appui à la promotion de la tolérance, du civisme, de la citoyenneté en milieu scolaire et à la prévention des comportements à risques »³. En outre, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), des mesures ont été entreprises pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle⁴.

Dans cette perspective, des actions ont été entreprises au niveau de la région, dont notamment :

- (i) Le programme d'éducation de lutte contre la violence qui a été concrétisé par le projet « Lutte contre la violence fondée sur le genre », le projet « Rôle de l'école dans la promotion des droits des filles et des femmes et la lutte contre la violence envers elles » et le projet « Appui à la promotion de la tolérance, du civisme et de la citoyenneté en milieu scolaire et à la prévention des comportements à risques APT2C » ;

1- Projet soumis par l'association Entrelles entrepreneures, en partenariat avec la FSJES de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, financé par l'Union Européenne et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS)

2- Inscrits dans la cadre du programme ALPHA et le programme POST-ALPHA

3- Il s'agit d'un projet lancé en 2018 et déployé en coopération avec le PNUD et la Rabita Mohammadia des Oulémas

4- Elaboration des guides des valeurs et la promotion de la vie ensemble et de l'interculturalité en collaboration avec la société civile et les organismes internationaux

(ii) Le programme d'éducation au développement durable concrétisé par la réalisation du « Programme intégré d'éducation à l'environnement et au développement durable¹ », du « projet eau et énergie » et de l'organisation du « Séminaire régional scientifique sur l'environnement en 2019 ».

Principaux défis

En dépit des efforts déployés et des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, des défis restent à relever pour l'atteinte des objectifs assignés. Il s'agit particulièrement de :

- Généraliser la scolarisation à tous les niveaux scolaires, hormis le primaire, tout en assurant l'équité territoriale et la qualité de l'éducation ;
- Lutter contre les déperditions scolaires, surtout les filles rurales ;
- Renforcer les programmes d'alphabétisation surtout en milieu rural et lutter contre l'analphabétisme numérique ;
- Elargir l'offre de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour répondre aux besoins du marché de l'emploi ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur à travers l'augmentation du taux d'encadrement pédagogique et de la capacité d'accueil pour faire face au défi de la massification.

Stratégies et programmes

Pour faire face à ces défis et consolider les acquis obtenus dans le domaine de l'éducation et de la formation, de nombreuses stratégies ont été adoptées et déclinées au niveau de la région, dont notamment :

- **Vision stratégique de l'éducation 2015-2030** : soutenue par un portefeuille de projets stratégiques portant sur la mise en œuvre de la loi-cadre qui s'inspire, quant à elle, de la vision stratégique 2015-2030. Ce portefeuille est structuré autour de trois axes, l'équité et l'égalité des chances, la promotion de la qualité de l'enseignement et de la formation et la gouvernance et la mobilisation ;

- **La Feuille de route de développement de la formation professionnelle (FP)** : élaborée suite aux Hautes Orientations Royales et approuvée en avril 2019, elle s'articule autour de cinq axes et vise à donner une nouvelle impulsion au secteur de la Formation Professionnelle. Elle donne une grande importance à la mise à niveau du dispositif actuel, à l'ouverture sur de nouveaux métiers et populations cibles, à l'amélioration de la qualité et à la mise en place d'une nouvelle génération de centres de formation professionnelle multisectoriels, multifonctionnels et à vocation régionale (Cités des Métiers et des Compétences), ayant comme objectif de favoriser l'employabilité des jeunes, la compétitivité des entreprises et la création de valeur au niveau des territoires. A cet égard, la région s'est dotée d'une cité de métiers des compétences à Nouaceur qui va abriter 7 pôles métiers avec des centres de langues, de Softs Skills et d'innovation avec des incubateurs ;
- **La loi-cadre 51-17** : relative à la réforme du système d'éducation et de formation qui constitue un cadre national contractuel et engageant, visant à assurer la continuité et la pérennité de la réforme, la pleine application des dispositions et la mobilisation de l'ensemble des partenaires. En plus de ces deux finalités majeures de la réforme, à savoir l'équité et la qualité, il y a une troisième qui concerne « la promotion de l'individu et de la société » ;
- **Programme national de généralisation et de développement du préscolaire 2018-2028** : ayant pour objectifs la généralisation du préscolaire à l'horizon 2027-2028, l'amélioration de la qualité du préscolaire, la réhabilitation du préscolaire traditionnel, la formation des éducateurs et éducatrices, la discrimination positive pour le rural et le péri-urbain et l'intégration du préscolaire dans le primaire ;
- **Plan régional de réhabilitation de l'enseignement préscolaire non formel** : ce plan vise la réhabilitation éducative et matérielle des infrastructures de l'enseignement préscolaire non formel, à travers un diagnostic pédagogique de ce secteur et l'identification des interventions qui permettraient la mise à niveau des infrastructures ne répondant pas aux standards de référence, en portant une attention particulière aux populations précaires ;

¹- Six établissements scolaires de la région ont bénéficié de la réhabilitation durable (Energie solaire, espaces verts, ...) et 36 encadrants ont bénéficié d'un atelier de formation

- **Programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaire :** ils s'agit des programmes d'appui à la scolarisation des enfants défavorisés, notamment l'Initiative Royale d'un million de cartables et le Programme TAYSSIR, en plus des programmes visant à sécuriser le rattrapage scolaire et à accroître l'efficacité de l'éducation informelle « École de la deuxième chance », sachant qu'en 2001, au niveau régional, on a enregistré l'ouverture de 18 centres de la seconde chance « La Nouvelle Génération », en complément du processus « enfant à enfant » qui vise à sensibiliser les acteurs du processus éducatif ;
- **Programmes d'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation :** le conseil régional a lancé le programme « Mon école » pour restaurer de nombreux établissements scolaires (surtout ceux de l'enseignement primaire au sein des groupements scolaires ruraux), fournir des installations sanitaires et des unités de base, pour l'acquisition de livres, d'équipements d'information et multimédia, et de bus scolaires, pour lutter contre la déperdition scolaire et favoriser la scolarisation ;
- **Programmes de développement culturel :** comme levier d'amélioration de la qualité du système éducatif : ces programmes portent principalement sur le renforcement des infrastructures culturelles et la promotion de l'éducation à la lecture et à l'art, en tenant compte de l'égalité d'accès à celle-ci et des droits des personnes handicapées ;
- **Programme de création de « centres de développement artistique et culturel » :** ces centres visent à répondre aux besoins d'épanouissement et de développement personnel chez les enfants et développer leur créativité artistique et littéraire ;
- **Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021 :** elle vise cinq objectifs principaux consistant à garantir le droit à la formation professionnelle, améliorer la compétitivité de l'entreprise, maximiser l'insertion professionnelle, intégrer l'Education Nationale et la Formation Professionnelle (FP) et à renforcer la gouvernance de la politique publique de la formation professionnelle ;
- **Programmes d'alphabétisation-feuille de routes d'alphabétisation 2017-2021 :** les programmes d'alphabétisation sont destinés à la population qui ne sait ni lire ni écrire. Ces programmes sont sous la tutelle de l'Agence Nationale de Lutte contre l'analphabétisme. Ils visent à ramener le taux d'analphabétisme à 10% à l'horizon 2026, à éradiquer l'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans et à améliorer les compétences de la population active ;
- **Programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes ayant pour objectif :**
 - L'appui à la généralisation du préscolaire durant la 3^{ème} phase de l'INDH qui consiste à la mise en place de 15 000 unités dans le milieu rural éloigné ;
 - La contribution à la lutte contre la déperdition scolaire par le biais notamment du transport scolaire, du soutien scolaire, des « Dours Taleb et Taleba », etc...

Tableau 05 : Evolution des indicateurs de l'ODD 4

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur Cible 2030
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1	Proportion des élèves de la région en a) Primaire b) 2 ^{ème} année collégiale c) collège ayant atteint seuil minimal des compétences en : i) lecture ii) mathématiques iii) sciences (en %)		a) i) 41,5 b) ii) 45,1 c) iii) 51,6							100
	4.1.2	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire (en %)				Ensemble Primaire 90,35 Collège 62,6 Qualifiant 47,82 Rural Primaire 89,0 Collège 53,47 Qualifiant 37,58		Ensemble Primaire 94,33 Collège 73,42 Qualifiant 53,16 Rural Primaire 92,40 Collège 63,56 Qualifiant 42,50			100
	4.2.2	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe (en %)								38,8	100
	4.3.1	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe 15-24 Ensemble Masculin Féminin 25-64 Ensemble Masculin Féminin								59,4 58,9 59,9 4,2 4,4 3,9	
	4.4.1	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologie de l'information et de la communication (TIC) (en%)		36,3							
					-	-					

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur Cible 2030
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés		parité par sexe : primaire 0,92 collège 0,92 Qualifiant 1,07	parité par sexe : primaire 0,93 collège 0,92 Qualifiant 1,08	parité par sexe : primaire 0,93 collège 0,92 Qualifiant 1,07	parité par sexe : primaire 0,93 collège 0,92 Qualifiant 1,10	parité par sexe : primaire 0,93 collège 0,93 Qualifiant 1,11	parité par sexe : primaire 0,93 collège 0,93 Qualifiant 1,11		
				parité par milieu : primaire 0,49 collège 0,25 Qualifiant 0,10	parité par milieu : primaire 0,49 collège 0,27 Qualifiant 0,11	parité par milieu : primaire 0,51 collège 0,28 Qualifiant 0,13	parité par milieu : primaire 0,52 collège 0,31 Qualifiant 0,14	parité par milieu : primaire 0,53 collège 0,32 Qualifiant 0,15	parité par milieu : primaire 0,53 collège 0,35 Qualifiant 0,16		
4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1	Proportion de la population âgée de 10 ans et plus ayant un niveau d'aptitude par sexe en a) alphabétisme b) arithmétique fonctionnelle	Régional (73,8) Femmes (65,6) Hommes (82,1)								100
										Régional (80,4) Femmes (74,5) Hommes (86,5) Régional (76,6) Femmes (74,1) Hommes (78,3)	
4. a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4. a.1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité b) l'Internet à des fins pédagogiques c) une alimentation de base en eau potable d) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes e) assainissement f) espaces verts g) clôture (en %)	-	a) Total 79,6 Urbain 96,4 Rural 69,5	a) Total 82,1 Urbain 97,3 Rural 72,9	a) Total 87,4 Urbain 97,8 Rural 81,1	a) Total 88,4 Urbain 98,0 Rural 82,6	a) Total 94,6 Urbain 95,9 Rural 92,6	a) Total 96,6 Urbain 97,3 Rural 95,8		
						b) Total 100 c) Total 86 d) Total 89 e) Total 49 f) Total 95 g) Total 95	b) Total 98 c) Total 88 d) Total 89 e) Total 49 f) Total 82 g) Total 96	b) Total 97 c) Total 88 d) Total 89 e) Total 49 f) Total 82 g) Total 98	b) Total 95 c) Total 88 d) Total 88 e) Total 49 f) Total 81 g) Total 99		
4. c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4. c.1	Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'études (en %)		100	100	100	100	100	100		

Source : AREF de Casablanca-Settat, Cadre de performance régional 2015-2018 du suivi de la vision stratégique à l'horizon 2030 Casablanca-Settat, RGPH 2014-2024 HCP, PNEA.ASM2024, Enseignement supérieur en chiffres 2023-2024.

05

Egalité entre les sexes



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

L'engagement du Maroc à la réalisation de l'ODD 5 représente une opportunité importante pour accélérer l'action pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. De grands efforts ont été déployés ces dernières années pour améliorer le statut de la femme et promouvoir l'égalité des sexes, à travers une série de réformes constitutionnelles, institutionnelles et

juridiques. L'intégration de l'égalité de genre dans les politiques publiques a permis de réaliser des progrès indéniables en matière de consolidation des droits de la femme et de lutte contre les diverses formes de violence à son encontre. Toutefois, plusieurs défis restent à surmonter pour parvenir à l'égalité des sexes au niveau national et régional.

Etat des lieux

Un cadre juridique pour promouvoir la parité et lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes

Le Maroc a adopté une politique volontariste de promotion des femmes dans une vision d'égalité des sexes. Il s'est engagé dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. En 1998, le gouvernement marocain a lancé le Plan d'action pour l'intégration de la femme au développement (Panifed), concrétisé par l'adoption du quota pour les élections.

Le principe de l'égalité entre les sexes a été consacré par la Constitution de 2011, dont les dispositions stipulent l'égalité hommes/femmes en matière de droits civils, économiques, sociaux, culturels et environnementaux (article 19) et le droit à l'intégrité physique et morale des personnes (article 22).

Cette dynamique a été renforcée par la mise en place d'autres réformes juridiques qui veillent à l'égalité de genre dont notamment, la loi n°19-12 qui fixe les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques, la loi n° 79-14 relative à l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, la loi n° 27-14 relative à la traite des êtres humains, l'article 346 du code du travail qui interdit toute discrimination relative au salaire entre les deux sexes pour un travail de valeur égale, la loi 103-13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale qui, de par leurs attributions, assurent la prise en charge des femmes en situation de précarité « Etablissements multifonctionnels des femmes », le décret n° 2.22.194 du 20 Juin 2022 relatif à la création du « Comité national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », le projet de loi n° 19-13 modifiant et complétant l'article 10 du

dahir chérifien n° 1.58.250, attribuant la nationalité à l'homme étranger marié à une marocaine ainsi que la loi 19-20 permettant d'établir des quotas obligatoires des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance et dans les comités techniques des sociétés anonymes, ainsi que la loi-cadre n° 50-21 (article 27) qui tient compte, lors de la désignation des membres de l'organe délibérant des établissements et entreprises publics, du principe de la parité entre les hommes et les femmes.

En outre, des mutations dans les représentations politiques se sont produites en faveur de l'adoption du quota. Des projets de lois sont lancés pour améliorer la représentativité féminine dans les postes de décision politique aux niveaux national et territorial, dont :

- Le projet de loi d'organisation n° 04-21, modifiant et complétant la loi organique n° 27-11 relative à la chambre des représentants et qui a pour objectif l'amélioration de la représentativité féminine à travers le remplacement de la circonscription nationale par des circonscriptions régionales ;
- Le projet de loi d'organisation n° 06-21 modifiant et complétant la loi d'organisation n° 59-11 relative aux élections des membres des Conseils des Collectivités Territoriales et qui a pour objectif d'accorder le tiers des sièges aux femmes dans chaque conseil préfectoral ou provincial.

Notons qu'en 2009 et conformément aux Hautes Orientations Royales, le fonds de soutien à l'encouragement de la représentativité des femmes a été créé pour renforcer les capacités des femmes et faciliter leur participation aux élections et leur intégration dans la vie politique nationale.

Mesures entreprises pour éradiquer la violence à l'égard des femmes et des filles

La loi 103-13, entrée en vigueur en 2018, a permis au Maroc de disposer d'un cadre juridique complet pour lutter contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes. Pour accompagner les réformes juridiques menées par notre pays, le programme gouvernemental 2016-2021 a procédé à l'élaboration de la « Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à l'horizon 2030 ».

De même, l'application de cette loi en 2019 a permis la mise en place de la « Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence » et la création de la « cellule centrale » et des « cellules décentralisées pour la prise en charge des femmes victimes de violence », établies au sein des tribunaux de première instance et des cours d'appel ainsi qu'au sein des services centraux et déconcentrés des départements chargés de la justice, de la santé, de la jeunesse et de la femme, de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et du Haut Commandement de la Gendarmerie Royale.

En 2020, le Maroc a signé « la Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Plusieurs actions ont été engagées dans ce sens, au niveau national et territorial dont particulièrement, le lancement par l'Union Nationale des Femmes au Maroc (UNFM) d'une plateforme de lutte contre la violence à l'égard des femmes « Kolona Maak »¹ et la mise en place des cellules de prise en charge des femmes victimes de la violence.

La région de Casablanca-Settat dispose, ainsi, de 178 cellules, dont 10 au niveau des tribunaux, 19 au niveau des hôpitaux de la région, 68 au niveau des trois commandements régionaux de la Gendarmerie Royale et 81 au niveau de la Wilaya de la Sûreté de Casablanca. Cette dernière a enregistré, en 2021, 10 633 affaires de violence à l'égard des femmes contre 8 594 en 2020.

Les structures institutionnelles de prise en charge des femmes ont été renforcées, au niveau de la région, par la mise en place, jusqu'en 2024, de 15 Espaces Multifonctionnels et 2 sont en cours de construction. Il est à signaler que 10 673 femmes en situation difficile ont bénéficié des services de ces espaces.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), de son côté, a contribué à la construction et l'équipement de certains établissements dont les deux centres mis

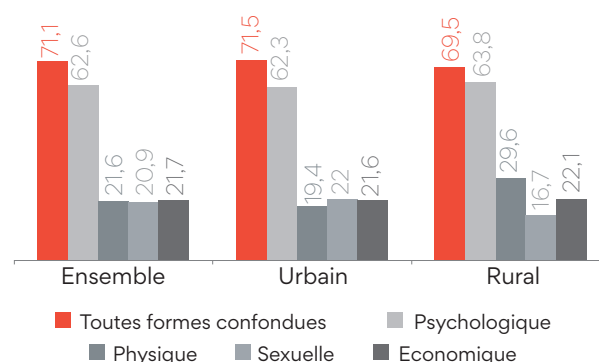
en place dans la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick, à savoir le « centre d'écoute, d'orientation pour les femmes violentées », qui accueille en moyenne 700 femmes par an, et le « centre de protection de l'enfance pour filles », accueillant en moyenne 70 filles par an.

En outre, des efforts ont été déployés par la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH), à travers des séminaires et forums régionaux visant notamment le renforcement de l'effectivité et l'efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels, la protection juridique des victimes et la sécurité des femmes dans les espaces publics. Entre 2019 et 2022, une dizaine d'activités d'échange et de sensibilisation ont été organisées par la CRDH au niveau territorial, afin de sensibiliser les acteurs locaux et la société civile sur la question de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Violence à l'égard des femmes en chiffres

Les données de l'Enquête Nationale sur la Violence à l'encontre des femmes et des hommes, réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2019, révèlent qu'au niveau de la région de Casablanca-Settat, la prévalence de la violence à l'égard des femmes âgées de 15 à 74 ans, toutes formes confondues, était de 71,1%. Par milieu de résidence, ce taux varie de 69,5% en milieu rural à 71,5% en milieu urbain. Selon le type de violence, la violence physique a atteint 21,6%, elle est plus répandue en milieu rural (29,6%) qu'en milieu urbain (19,4%). Quant à la violence sexuelle, elle est plus répandue en milieu urbain avec un taux de 22,0%, qu'en milieu rural (16,7%). S'agissant de la violence psychologique, elle a atteint 62,6% au niveau de cette région.

Graphique 12 : Prévalence de la violence (15-74 ans) au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les formes de violence dans la RCS



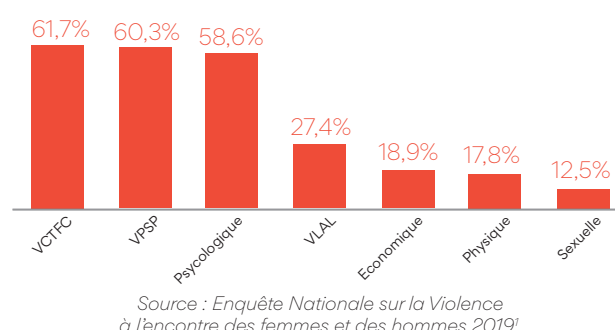
Source : Enquête Nationale sur la Violence à l'égard des femmes et des hommes 2019

¹- Plateforme lancée en partenariat avec les Ministères concernés, la Gendarmerie Royale, la Direction de la Sûreté Nationale et les Centres d'Accueil de l'UNFM. Cette plateforme a pour mission l'écoute, le soutien et l'orientation des femmes et des jeunes filles en situation vulnérable

Au niveau de la région de Casablanca-Settat, la violence toutes formes confondues, exercée sur les femmes âgées de 15 ans et plus, dans le contexte conjugal ou par un partenaire intime, a enregistré une prévalence de 61,7% en 2019, contre une prévalence de la violence physique, sexuelle et psychologique de 60,3%.

Par ailleurs, la prévalence de la violence toutes formes confondues est plus élevée chez les femmes mariées, la violence psychologique est la plus répandue avec une prévalence de 58,6%, alors que la violence sexuelle est la moins répandue avec une prévalence de 12,5%.

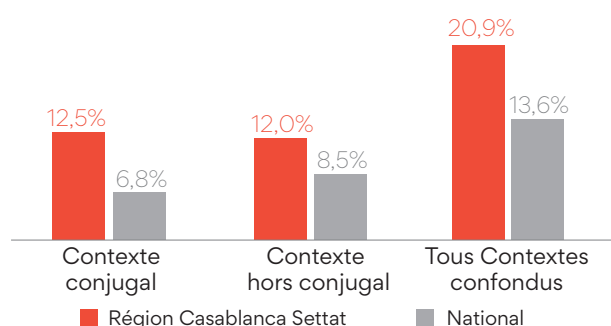
Graphique 13 : Prévalence de la violence à l'égard des femmes dans le contexte conjugal ou par un partenaire intime selon le type de violence dans la RCS



Violence sexuelle exercée sur les femmes par une personne autre que leurs partenaires intimes

En 2019, une femme sur cinq est victime de la violence sexuelle (20,9%) tous contextes confondus. Ce type de violence a atteint 12% dans un contexte extraconjugal contre 8,5% au niveau national.

Graphique 14 : La violence sexuelle infligée aux femmes de plus de 15 ans au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le contexte



1- VCTFC : Violence conjugale toutes formes confondues ; VPSP : Violence physique, sexuelle et psychologique ; VLAL : Violence liée à l'application de la loi

2- Au niveau national, l'enquête révèle que 28% des femmes et 22% des hommes ont vécu des situations de conflit avec les personnes avec qui ils sont confinés et les femmes sont les plus touchées par le sentiment de promiscuité 21%, contre 16,4% pour les hommes

3- RGPH 2024

La pandémie de Covid-19 a accentué la violence à l'égard des femmes et des filles

Au regard des conditions imposées par le confinement, la crise liée au Covid-19 a accentué la violence à l'égard des femmes aux niveaux national et régional. Selon l'enquête sur l'impact de cette pandémie sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, menée par le HCP en 2020, les femmes ont vu leur situation se détériorer de plus en plus à cause des conflits qui résultent du confinement².

Mariage des filles mineures

En 2024, dans la RCS, la proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans a atteint 7,3%, comparativement à 8,5% au niveau national³. Cette proportion a varié de 5% pour les femmes en milieu urbain à 14,0% pour celles en milieu rural. Quant aux femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 15 ans, elles représentent 0,1% au niveau régional.

Les statistiques relevant des tribunaux de la région⁴ révèlent une baisse significative des actes de mariages des filles mineures de 30,1% entre 2016 et 2021, passant de 3 232 à 2 259 actes de mariage. De même, le taux de réalisation des demandes de mariage des mineures a reculé de 10 points, passant de 72,6% en 2016 à 62,9% en 2021. Les demandes de mariage des mineures sont passées de 4 449 en 2016 à 3 590 en 2021, soit une diminution de 19,3% entre les deux années. Notons également que la part des actes de mariage des filles mineures par rapport au total des actes de mariage a reculé de 5,8% en 2016 à 4,1% en 2021.

Des efforts sont déployés pour faire face au mariage des mineurs. Il s'agit notamment, des campagnes de sensibilisation organisées par la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH) pour enrichir le débat public et plaider contre ce fléau⁵, de la mise en œuvre de la convention de coopération signée entre la Présidence du Ministère Public et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en collaboration

4- Cour d'appel de Casablanca ; Cour d'appel d'El Jadida, Tribunaux de 1ère instance de Settat, Berrechid et Ben Ahmed

5- La CRDH a organisé un séminaire en partenariat avec l'association marocaine des femmes juges le 9 mars 2019 sous le thème : « mariage des mineurs : annuler l'exception, établir la règle de droit »

avec l'UNICEF concernant la prévention contre le mariage des mineures et la lutte contre la déperdition scolaire ; et enfin, le projet HIMAYA, mis en œuvre par l'UNICEF, en partenariat avec le Ministère de la Justice, afin de garantir un meilleur accès des enfants à la justice.

Temps consacré par les femmes à des soins et des travaux domestiques non rémunérés

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps, réalisée par le HCP en 2012, révèlent qu'au niveau de la région de Casablanca-Settat, la part du temps consacré par les femmes aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés est de 20,9% contre 2,7% pour les hommes. Ces proportions restent proches de celles enregistrées au niveau national, avec respectivement 20,8% et 3%. Par milieu de résidence, cette proportion est plus importante en milieu rural, avec 14,6% qu'en milieu urbain (10,8%). Notons que la tranche d'âge qui consacre le plus de temps aux soins et travaux domestiques non rémunérés, est celle de « 35-44 ans » avec 14,4%, suivie de la tranche d'âge « 25-34 ans » avec 12,9% et « 45-59 ans » avec 12,2%.

Participation des femmes aux processus de prise de décisions

En 2020, le taux de féminisation de la fonction publique était de 44,3% au niveau de la RCS dépassant celui enregistré au niveau national de 3,6 points¹. Quant à la proportion des femmes responsables, en 2016, elle a enregistré 22% au niveau national, dont 14% exercent au niveau de la RCS. Il est à souligner toutefois, que les femmes de cette région détiennent 6% de l'ensemble des emplois supérieurs féminins au niveau national, 11% des postes de chefs de divisions féminins et 15% des postes des chefs de services féminins du Royaume². Les données de 2019 relevant de Bank Al-Maghrib³, font ressortir qu'au niveau de la RCS, les entreprises dirigées par les femmes représentent 16,9%, proportion proche de celle enregistrée au niveau national (16,2%). L'examen de l'entrepreneuriat féminin dans les entreprises fait ressortir qu'en 2023, 15,6% des entreprises au niveau de la RCS sont dirigées par des femmes, proportion proche de celle enregistrée au niveau national (15,1%)⁴.

Par ailleurs, les résultats du recensement des établissements économiques (CEE 2023/2024) ont montré qu'au niveau de la région, 10,9% des établissements sont dirigés par des femmes, contre 10,1% au niveau national.⁵

La représentativité parlementaire des femmes de la région, au niveau des deux chambres du parlement a atteint 20,8% en 2021. Leur poids dans la chambre des représentants a atteint 21%, un pourcentage proche de celui enregistré au niveau de la chambre des conseillers (20%).

De même, la présence des femmes élues a nettement progressé au niveau du Conseil régional et d'autres conseils territoriaux de la région. En fait, entre 2015 et 2021, la représentativité des femmes est passée de 20,0% à 25,9% au niveau communal et de 7,7% à 37,0% au niveau provincial et préfectoral. Quant au Conseil régional, sa proportion a connu, durant la même période, une hausse de 4 points pour atteindre 42,7% en 2021. A signaler, que le Conseil communal de la ville de Casablanca est présidé par une femme.

Par ailleurs, en dépit de l'augmentation de la proportion des femmes élues enregistrées dans les chambres professionnelles de la région, elle demeure encore faible. Elle a atteint, en 2021, 8,8% dans la chambre de commerce, de l'industrie et des services et 7,9% dans la chambre de l'agriculture contre respectivement 2% et 2,6% en 2015.

Capacité de décision des femmes en matière de leur santé et leurs droits reproductifs

Selon les résultats de l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes de 2019, seules 44,9% des femmes et des filles non célibataires de la région âgées de 15 à 49 ans sont en mesure de prendre des décisions dans les trois dimensions de leur santé reproductive⁶ (40,2% au niveau national). Toutefois, l'examen des trois aspects spécifiques met en évidence des nuances importantes : (i) En matière de santé, près de 82,3% des femmes de la région peuvent prendre des décisions sur l'accès aux soins de santé, contre 80,6% à l'échelle nationale. (ii) En matière de contraception, la région enregistre un score élevé de 91,6%, similaire à celui du Maroc (91,8%). (iii) Concernant la capacité à refuser les

1- Annuaire Statistique du Maroc 2022, HCP

2- Place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc, mai 2018

3- L'Observatoire Marocain de la TPME, avril 2022

4- L'Observatoire Marocain de la TPME, 2024

5- HCP, CEE 2023/2024

6- L'accès aux soins de santé, l'utilisation de contraceptifs et les relations sexuelles

relations sexuelles, 52,8% des femmes de la RCS âgées de 15 à 49 ans sont capables de refuser des relations sexuelles, comparativement à 48,4% au niveau national.

Renforcement de l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres agricoles

En 2019, le parlement marocain a adopté, à l'unanimité, la loi 62.17, instaurant l'égalité homme/femme vis-à-vis de la propriété des terres soulalyates et complétant les lois qui protègent le droit de propriété foncière de la femme.

Les résultats de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2022-2023 du HCP révèlent qu'à peine 22,1% de la population agricole totale de la RCS bénéficient de droits fonciers ou de droits sécurisés sur des terres agricoles (22,3% au niveau national). Par ailleurs, parmi les titulaires de droits fonciers sécurisés dans la région, les femmes, ne représentent que 16,4% (15,1% à l'échelle nationale) des personnes détenant des droits de propriété ou des droits sécurisés sur les terrains agricoles, contre 85% pour les hommes. Cet écart illustre une exclusion notable des femmes en matière de propriété foncière agricole.

Usage des TIC pour l'autonomisation des femmes

Selon les résultats du RGPH 2024, dans la région, la proportion des individus âgés de 5 ans et plus possédant un téléphone portable a atteint 70,0% chez les femmes contre 76,4% chez les hommes. Ces chiffres surpassent les taux observés à l'échelle nationale (65,9% pour les femmes et 74,3% pour les hommes).

Ressources publiques allouées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

En vue de promouvoir l'autonomisation de la femme et son insertion sociale et économique, des efforts ont été déployés au niveau régional. Dans ce cadre, le Conseil Régional de Casablanca-Settat a lancé, en 2022¹, en partenariat avec le Ministère de la Solidarité et

de l'insertion Sociale et la Famille, la plateforme électronique pour l'inscription des femmes au programme « GISSR pour l'autonomisation et le leadership ». De même, le Conseil Régional a programmé, en partenariat avec la commune de Mediouna et l'INDH, la création d'un complexe social pour l'insertion des femmes dans la Province de Mediouna². Aussi nous faisons référence à la convention signée entre le Conseil Régional et l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM) pour soutenir les programmes « She Start » et « She Digital ».

En outre, d'autres actions ont été menées dans ce sens, par différents acteurs de la région, dont notamment, le programme Tatmine de l'Agence du Développement Social³, les projets des centres multidisciplinaires créés par l'INDH et les coopératives et associations des femmes encadrées par l'Entraide Nationale en partenariat avec l'Office de Développement des Coopératives (ODECO).

Principaux défis

En dépit des avancées réalisées, de nombreux défis restent à relever, dont principalement :

- La territorialisation des différentes stratégies et politiques axées sur l'égalité des sexes ;
- Le renforcement de l'approche préventive au niveau régional et des mesures restrictives qui soutiennent la protection des femmes contre toutes les formes de violence ;
- La sensibilisation sur les droits des enfants mineurs et les dangers du mariage précoce pour les mineurs ;
- La lutte contre la pensée masculine dans certains milieux, notamment ruraux et marginalisés, et la promotion de la culture de solidarité avec les femmes ;
- La mise en place de mécanismes pour promouvoir la parité dans les élections locales et dans la prise de décision ;
- L'amélioration de la base des données statistiques sensibles au genre au niveau régional.

1 - Le coût total du projet de partenariat s'élève à 16 000 000 DH dont 6 000 000 DH représentent la contribution de la région

2- Le coût total du projet s'élève à 14 000 000 Dhs

3- Une dizaine de projets d'insertion des femmes

Stratégies et programmes

Un ensemble de stratégies et d'actions ont été menées au niveau de la RCS afin de renforcer le cadre institutionnel et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes. On peut citer :

Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018-2021 : visant à consolider le processus des réformes politiques, à institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et à encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative ;

Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et filles à l'horizon 2030 : ayant comme objectif la protection des femmes à travers les différentes réformes juridiques et le respect des engagements nationaux et internationaux relatifs à ces réformes ;

Plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM: le plan Gouvernemental pour l'Egalité « ICRAM » dans ses deux versions « ICRAM 1 » pour la période 2012-2016 et « ICRAM 2 » pour la période 2017-2021, constitue le cadre de référence et de convergence des interventions des départements gouvernementaux en matière d'égalité. Le plan ICRAM traduit l'engagement du gouvernement marocain pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, qui ont été identifiées en tant que prioritaires et pour le traitement de leurs causes et conséquences ;

Autonomisation de la femme :

- **Stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique (2016-2020) :** elle s'articule autour de la consolidation des structures dédiées à la promotion de l'égalité dans la fonction publique, l'intégration de l'égalité des sexes dans le système juridique et l'ancrage de l'égalité des sexes dans les pratiques ;
- **Réseau Maroc du Pacte Mondial :** créé en partenariat entre le siège du « Pacte Mondial », la « CGEM » et le « PNUD Maroc », s'est engagé en 2020-2021 à promouvoir l'analyse des écarts sur l'autonomisation des femmes dans les entreprises ;
- **Trophées « Egalité professionnelle H/F » :** la CGEM participe activement à l'organisation des Trophées « Egalité professionnelle H/F »

en 2020 mis en place par le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences ;

- **Morocco4Diversity :** dans le cadre de la convention signée par la CGEM et l'IFC-International Finance Corporation en Juin 2020, une plateforme commune a été lancée pour encourager les entreprises à promouvoir l'employabilité et l'évolution professionnelle des femmes ;
- **Collectif « Parité Maintenant » :** la CGEM a rejoint le Collectif « Parité Maintenant » afin de participer à la consécration de l'article 19 de la Constitution et promouvoir la parité au sein des entreprises du secteur privé ;
- **Programme She Industriel :** lancé en mai 2024 par le Ministère de l'Industrie et du Commerce en partenariat avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM), ce programme vise à soutenir l'autonomisation des femmes et à promouvoir l'emploi et le leadership féminins ;
- **Programmes « She Start » et « She Digital »:** Convention signé entre le Conseil de la région de Casablanca-Settat et l'AFEM, visant à soutenir la mise en œuvre des axes «She Start» et «She Digital», contenus dans le programme «She Impulse» lancé par l'AFEM (2025-2026) ;
- **Politique dédiée à l'autonomisation économique de la femme rurale :** lancée en 2022 par Bank Al Maghrib en collaboration avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) ;
- **Programme GISSR :** ce programme œuvre pour l'autonomisation économique des femmes. Il vise à accompagner les femmes, à travers la formation et le renforcement de leur capacité de leadership. Dans ce cadre une plateforme électronique a été lancée le 22 septembre 2022 au niveau de la RCS avec un objectif de cibler environ 300 associations et 3000 femmes ;
- **Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) :** met la femme au cœur de ses programmes à travers notamment, l'accompagnement de la femme en situation de précarité, l'insertion économique des femmes et la santé maternelle.

Tableau 06 : Evolution des indicateurs de l'ODD 5

Cibles	Code ind.	Indicateurs	2012	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge (en %)					60,3						0
	5.2.2	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits (en %)					12						0
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 15 ans (en %) Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 18 ans (en %)										0,1 7,3	
	5.3.1a	-Nombre de demande de mariage des mineures par sexe -Nombre d'acte de mariage des mineures par sexe - Proportion des femmes âgées de 20 à 49 ans mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans (en %)			M : 9 F : 4449			M : 0 F : 2767	M : 7 F : 3590				
					M : 2 F : 3232			M : 0 F : 1610	M : 1 F : 2259				
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence (en %)	Femmes : Rég : 20,9 Hommes : Rég : 2,7 Femmes & Hommes : U : 10,8 R : 14,6										

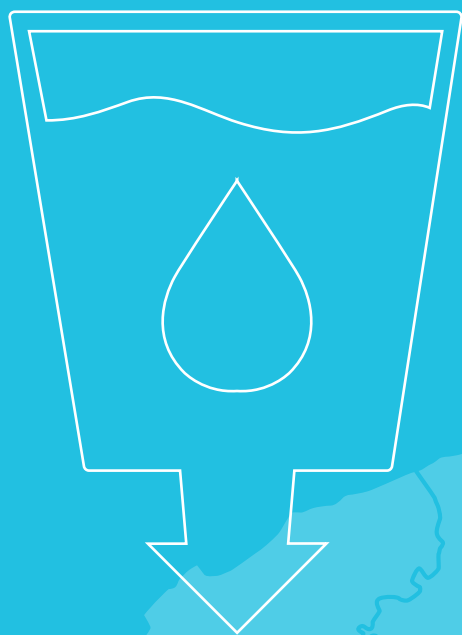
Cibles	Code ind.	Indicateurs	2012	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes (en %) dans : a) les parlements nationaux (Les deux chambres) b) les administrations Locales : - Conseil régional - Conseils provinciaux - Conseils communaux - Chambres professionnelles			a) 20,8* b) 38,7 7,7 20 2,4				a) 20,8 b) 42,7 37 25,9 6,6				
	5.5.2a	Proportion des femmes dirigeant : - Des entreprises personnes physiques et morales actives (en %) - Proportion des établissements dirigés par des femmes (en %)					16,9				15,6 10,9		
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1	Proportion de femmes non célibataire âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative (en %) - Capacité de décision en matière de santé (en%) - Capacité de décision en matière de contraception (en %) - Capacité à refuser les relations sexuelles (en%)					44,9 82,3 91,6 52,8						
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1	a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe (en %); b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit (en %)								22,1 16,4			
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe (en %)											E : 73,2 M : 76,4 F : 70

Source : Enquête Nationale sur la Violence à l'encontre des Femmes et des Hommes 2019, Bank Al Maghrib (OMTPME), Tribunaux de la région, Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps, Wilaya de la RCS, CGEM, ENPSF 2018, RGPH 2024, CEE 2023-2024, ENNVVM 2022-2023

* Il s'agit de la proportion des femmes parlementaires dans la chambre des représentants en 2016 et dans la chambre des conseillers en 2015

06

Eau propre et assainissement



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

La région de Casablanca-Settat s'étend sur trois bassins versants qui sont : le bassin d'Oum Er Rbia, le Côtier Atlantique de Casablanca et le Côtier Atlantique de Safi-El Jadida. La gestion des ressources en eau dans la région est assurée par l'Agence du Bassin Hydraulique de Bouregreg-Chaouia (ABHBC) et l'Agence du Bassin Hydraulique d'Oum Er Rbia (ABHOER). Dans ces deux zones, le total des apports et écoulements moyens annuels en eaux superficielles est estimé à 3,5 milliards de m³/an.

La région dispose d'une importante infrastructure hydraulique composée de 9 grands et moyens barrages¹, 8 petits barrages et 5 nappes phréatiques². Elle abrite le barrage El Massira, qui est

le 2^{ème} plus grand barrage à l'échelle nationale d'une capacité dépassant les 2,7 milliards m³. Par ailleurs, ces ressources en eau subissent la forte pression des activités humaines et des facteurs naturels. A cela, s'ajoutent d'autres menaces liées à la demande croissante en eau et à la multiplication des sources de pollution (agricole, industrielle et domestique). En dépit des progrès réalisés en matière de gestion du potentiel hydrique, du développement d'infrastructures d'Adduction en Eau Potable (AEP), d'assainissement et de la préservation de la qualité de l'eau, des défis de la durabilité du secteur de l'eau restent encore à relever.

Etat des lieux

Accès quasi-généralisé à l'eau potable

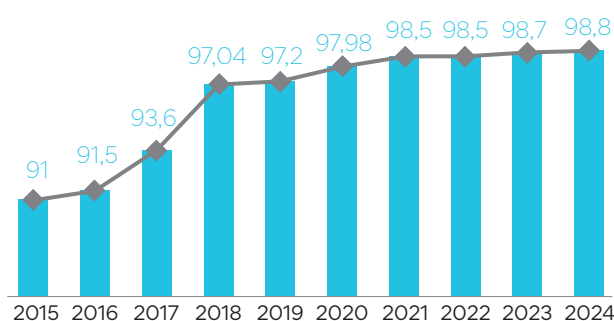
Les efforts consentis au niveau de la RCS en matière de renforcement des infrastructures, de mobilisation, de production et de distribution d'eau ont permis de sécuriser l'approvisionnement en eau potable. En milieu urbain, l'accès à l'eau potable est généralisé d'une manière régulière et continue, le taux de raccordement à domicile au réseau d'eau potable a atteint 97,3% en 2023³.

En milieu rural, l'accès à l'eau potable a connu des améliorations notables, en passant de 91% à 98,8% entre 2015 et 2024⁴.

Plusieurs programmes ont contribué à cette performance, dont principalement, le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) lancé depuis 1995, le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) qui a permis de réaliser 76 projets d'alimentation en eau potable entre 2017 et 2023, l'INDH qui a financé, entre 2019 et 2021, 43 projets au profit de 49197 bénéficiaires pour un investissement de 21,25 millions de dirhams.

Aussi, il y a lieu de noter le projet de sécurisation des infrastructures d'alimentation réalisé par l'ONEE, qui va traiter les eaux de la retenue du barrage Sidi Mohammed Ben Abdellah pour un débit de 5 m³/s. Ce projet, dont le coût global est de l'ordre de 2 milliards de dirhams, réalisé avec le concours financier de la Banque Africaine de Développement, assurera la couverture des besoins en eau potable de la zone côtière Rabat-Casablanca jusqu'à l'horizon 2030⁵.

Graphique 15 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, RCS (en%)



Source : ONEE- Branche Eau

1 - Les Barrages d'Al Massira (2.707 Mm³), El Malleh (110 Mm³), Tamesna (52 Mm³), Koudiat El Garn (33 Mm³), Digue de Sidi Daoui (21 Mm³), Imfout (18 Mm³), El Himer (14 Mm³), Mazer (13 Mm³) et Daourat (9,5 Mm³), sont utilisés pour les besoins d'eau potable, d'irrigation, pour l'usage industriel ainsi que la protection contre les inondations : SRAT, Pdaires de l'ABHBC et de l'ABHOER, 2020

2 - Nappes de Berrechid, de Chaouia Côtière, de Sahel, de Doukkala et de Turonienne de Tadla, PCT- mission 1

3 - HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

4 - ONEE-Branche Eau

5 - SREEC, région Casablanca-Settat, 2019, DRE

Accès à des services d'assainissement améliorés

En matière d'accès aux services d'assainissement liquide, depuis la mise en œuvre du Plan National d'Assainissement (PNA) en 2006 et du nouveau Plan National d'Assainissement liquide Mutualisé (PNAM) en 2019, plusieurs efforts ont été déployés au niveau de la RCS. A cet égard, 24 projets phares ont été initiés au niveau de 21 villes et centres de la région, en partenariat avec les opérateurs (ONEE, RADEEJ et RADEEC)¹. Ces efforts ont permis d'atteindre un taux de raccordement au réseau public d'assainissement liquide au niveau régional de 75,9% en 2024 contre 69,0% en 2014².

Par ailleurs, de fortes disparités persistent encore selon le lieu de résidence. Si le raccordement au réseau public d'assainissement liquide en milieu urbain a atteint 93,9%³ en 2024, il reste toutefois très faible en milieu rural, vu la nature du relief et la dispersion des habitations, avec un taux ne dépassant pas 15,9%⁴ en 2024. L'utilisation des fosses septiques est l'alternative la plus adaptée et répandue en milieu rural avec un taux de 47,4%. Pour faire face à cette situation, des projets ont été mis en place dans le cadre du Programme National d'Assainissement Rural (PNAR) et le Plan National de réutilisation des Eaux Usées dont notamment le projet pilote pour la mise en place de micro-STEPS pour l'arrosage des parcs et golfs régionaux.

Recours à la mobilisation des eaux non conventionnelles

Le recours à une planification basée sur l'utilisation des ressources non conventionnelles s'impose afin de sécuriser l'Alimentation en Eau Potable et Industrielle (AEPI) de la région et de faire face au stress hydrique. D'ailleurs, la RCS s'oriente vers la réutilisation des eaux usées traitées et le dessalement de l'eau de mer.

Le potentiel des eaux usées au niveau du bassin Bouregrag Chaouia en 2020 s'élève à 256 Mm³ dont 20% sont rejetés en milieu continental et 80% en océan Atlantique.

Au niveau de la RCS, le volume des eaux usées brutes s'élève à 154,6 Mm³/an dont 125,4 Mm³/an sont rejetés en milieu marin. Le volume des eaux usées traitées dans la région est de l'ordre de 133 Mm³/an assuré par 18 stations d'épuration avec un volume actuel global de réutilisation estimé à environ 5 Mm³/an⁵.

Notons également que les projets de réutilisation existants au niveau de l'ABHBC sont déjà opérationnels, notamment pour l'irrigation des golfs (Bahia Golf Beach etc...). Par ailleurs, les projets de réutilisation à usage agricole présentent plusieurs contraintes d'ordre organisationnel et d'adhésion des usagers, comme pour le cas du projet de réutilisation des eaux usées de la ville de Settat.

Ainsi, dans le cadre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027 et du Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM), 6 projets de réutilisation des eaux usées, épurées dans l'arrosage des espaces verts et des golfs des communes de Casablanca et Mohammédia ont été lancés.

S'agissant de la réutilisation des eaux usées épurées dans l'irrigation, 3 projets identifiés au niveau de la région : les STEP de Médiouna, de Berrechid et de Sidi El Aydi permettant l'irrigation d'une surface d'environ respectivement 100 ha, 500 ha et 500 ha, en plus de la STEP de Settat qui traite les eaux usées de la ville de Settat permettant l'irrigation des golfs et de l'agriculture de 300 ha⁶.

Pour ce qui est du dessalement de l'eau de mer, la plateforme industrielle de Jorf Lasfar est alimentée, depuis 2016 par la plus grande station de dessalement d'eau de mer au Maroc d'une capacité annuelle de 25 millions⁷ m³, réalisée pour un investissement global de plus de 6,1 milliards de dirhams⁸, afin d'assurer les besoins industriels de l'OCP et les besoins en eau potable de la ville d'El Jadida. Son projet d'extension permettra d'atteindre une capacité totale de 40 millions m³ par an.

En outre, pour avoir une équité par rapport à l'accès à l'eau, un mégaprojet de station de dessalement

1- SREEC, région Casablanca-Settat, 2019, DRE

2- HCP, RGPH 2014 et RGPH 2024

3- HCP, RGPH 2024

4- HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

5- ABHBC

6- SRAT, Milieu physique, environnement et risques, 2021

7- OCP

8- Etude pour l'identification de la gestion des risques naturels dans la région de Casablanca-Settat

d'eau de mer de Casablanca a été lancé par l'ONEE-branche eau, ayant une capacité de 548000 m³ par jour extensible à 822000 m³ par jour d'eau traitée et a pour objectif de fournir de l'eau à plusieurs villes (Casablanca, Settat, Berrechid, Azemmour et El Jadida)¹.

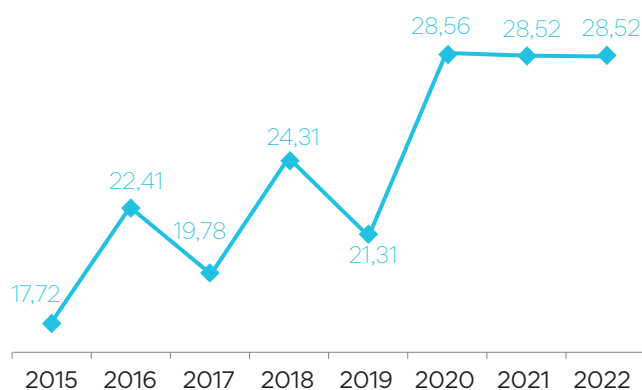
Qualité des ressources en eau

Le réseau de surveillance de la qualité des eaux au niveau de la RCS comporte au total 79 points répartis comme suit :

- 21 stations des eaux de surfaces (Oued, barrage et SIBE) ;
- 44 points de mesures (Puits, forages et sources) ;
- 14 points de pollution².

Les campagnes de prélèvement ont montré, pour l'année 2022, que 42% des eaux de surface du bassin Bouregrag et de la Chaouia et 55% des eaux du bassin d'Oum Er Rbia présentent une qualité bonne à moyenne³.

Graphique 16 : Proportion des eaux usées traitées sans danger ABHBC (en %)



Source : Agence du Bassin Hydraulique de Bouregreg-Chaouia

Cette dégradation de la qualité est due principalement à la pollution d'origine organique provenant des rejets domestiques (des centres non assainis et des stations d'épuration) et des rejets industriels.

Quant aux analyses effectuées sur les eaux des principaux barrages de la zone d'action de l'ABHBC, elles montrent une qualité excellente à bonne pour la majorité des paramètres analysés.

Par ailleurs, la qualité des eaux souterraines des deux principales nappes de la zone,

à savoir Berrechid et la Chaouia Côtière est restée très dégradée à cause de la forte minéralisation et des teneurs élevées en nitrate. Cette dégradation est due généralement à la surexploitation des eaux de ces nappes et à l'utilisation abusive des engrais à usage agricole. Par contre, la qualité organique et bactériologique des eaux de ces nappes varie entre excellente et moyenne.

Afin de surveiller la qualité des eaux et de réduire la pollution, des efforts ont été initiés au niveau de la région dont principalement, la démarche de contrat de nappe de Berrechid entamée par l'ABHBC pour améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau et atténuer les facteurs de pollution. De même, l'ABHBC a contribué avec un montant de 10 millions de dirhams au cofinancement de 17 projets de la dépollution domestique. Aussi, le montant des investissements au niveau des stations d'épuration est évalué à 690 millions de dirhams avec une contribution de l'ABHBC de 20%⁴. Par rapport à la dépollution industrielle, des actions préventives, curatives, incitatives et répressives ont été mises en place par l'ABHBC pour réaliser des projets de dépollution à hauteur de 20% du montant global. Au niveau de la région, 4 projets ont été inscrits dans le cadre de la dépollution industrielle hydrique avec un montant global de 77,6 millions de dirhams avec une contribution de l'ABHBC qui s'élève à 18,2 millions de dirhams.

Stress hydrique et efficacité d'utilisation durable des ressources en eau

La demande totale en AEPI dans les deux bassins (ABHBC et ABHOER) en 2020 est de 736 Mm³. D'après les données de l'ABHBC, le bilan de la confrontation entre les besoins et les ressources en AEPIT, montre que le déficit n'est pas visible dans ce bassin en 2020 (bilan est positif de 16 Mm³). Ce bilan s'explique par l'existence du transfert à partir du barrage Al Massira. Un déficit sera enregistré à partir de 2025 (-8 Mm³) au niveau de la zone d'action de l'ABHBC, dont dépend l'AEPIT (Alimentation en Eau Potable Industrielle et Touristique) de

1- ONEE - Branche - Eau

2- ABHBC

3- ABHBC et ABHOER

4- SREEC, région Casablanca-Settat, DRE, 2019

Casablanca, Mohammedia et les autres villes côtières. Ce déficit ne pourra pas être supporté par les ressources de l'ABHOER, en effet, la confrontation des ressources-besoins pour 2020 a montré que la demande actuelle en AEPIT rattachée aux eaux de surface est bien satisfaite (bilan positif de 3195 Mm³). Par contre, le bilan global de ce bassin, incluant l'irrigation et les demandes externes vers les autres bassins a donné un déficit de -1 061 Mm³ qui pourra s'aggraver dans les années à venir. De ce fait, la RCS affronte déjà un déficit traduisant un stress hydrique¹.

Le bilan déficitaire des ressources souterraines aggrave le stress hydrique de la région. D'une part, les bilans des nappes du bassin d'Oum Er Rbia font apparaître un déficit moyen d'environ -28,3 Mm³/an. Et d'autre part les bilans des nappes du bassin Bouregreg Chaouia présentent des déficits qui atteignent -42,6 Mm³/an. Ainsi, l'estimation du bilan hydrique des nappes des deux BH montre un déficit de -70,9 Mm³, ce qui traduit une surexploitation de ces nappes face à une insuffisance de leur alimentation².

Dans le cadre de la gestion et la rationalisation de l'eau d'irrigation, le PMV a lancé au niveau de la région, le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) et la Promotion du Partenariat Public-Privé dans l'irrigation. Ces programmes ont permis d'augmenter les superficies irriguées en goutte à goutte de 3 554 ha à 53 100 ha entre 2008 et 2020, d'économiser les eaux d'irrigation de 30% à 50% selon les cultures et d'améliorer la productivité de toutes les cultures³.

Concernant les sites de transformation industrielle de l'OCP, des efforts ont été déployés pour réduire les consommations spécifiques en eau douce. A titre d'exemple, l'adoption des technologies les plus récentes a permis de réduire la consommation des nouvelles unités de près de 25%, avec l'objectif d'en atteindre le fonctionnement en circuit fermé.

Aussi, le plan d'action mis en œuvre en 2021 par Lydec axé sur l'amélioration de la performance des réseaux a permis d'économiser plus de 10 millions de m³ d'eau potable. Ces actions ont particulièrement concerné l'augmentation de la capacité de recherche de fuite grâce à une meilleure connaissance du patrimoine.

Gestion intégrée des ressources en eau et coopération internationale

Conformément à la loi 36-15 sur l'eau, la gestion planifiée et durable des ressources en eau dans la région est assurée par deux ABH : l'ABH Bouregreg et de la Chaouia (ABHBC) et l'ABH d'Oum Er Rbia (ABHOER). L'agence a pour mission d'élaborer le Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) à l'intérieur de sa zone d'action, de réaliser toutes les mesures de qualité, et d'appliquer les dispositions des lois en vigueur et d'élaborer les études hydrologiques et hydrogéologiques, de planification et de gestion de l'eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Dans cette perspective, le contrat de nappes de gestion participative est un outil parmi d'autre de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Les contrats de nappes permettent d'intégrer l'ensemble des mesures d'exploitation rationnelle de la ressource, dans un cadre de gestion participative qui régit les engagements des différentes parties intervenant dans le secteur de l'eau. D'ailleurs, les deux premiers contrats de concession pour la gestion participative et durable de la nappe de Berrechid ont été signés entre l'ABHBC et les associations des usagers.

La coopération internationale intervient également dans la mise en place de la GIRE par un appui technique et au moyen de financement de projets. A titre d'exemple, le programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE) réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Département de l'eau, les autorités régionales de l'eau (ABHOER), et la GIZ, au nom du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ).

La Banque Mondiale participe d'une part au renforcement des capacités en soutenant l'Agence du Bassin Hydraulique d'Oum Er Rbia dans l'élaboration d'un contrat de gestion des eaux souterraines, dans le cadre d'une approche participative, et d'autre part, à la mise en œuvre d'un projet de modernisation de l'irrigation à grande échelle, en faveur des ORMVA de Doukkala... pour fournir un service d'eau amélioré aux agriculteurs, et pour permettre aux agriculteurs ciblés dans la

1- ABHBC, ABHOER, SRAT, rapport thématique n° 7

2- ABHBC, ABHOER, SRAT, rapport thématique n° 7

3- Direction régionale de l'agriculture

zone du projet d'avoir un meilleur accès à des technologies d'irrigation améliorées¹.

Protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de l'Eau, une série d'actions ont été programmées pour la prévention des écosystèmes, dont principalement l'aménagement du bassin versant de l'Oued Maleh, d'un montant global de 398 Mdhs étalé sur 20 ans². Ce programme vise la protection de la ville de Mohammedia contre les inondations. De même, L'ABHBC procède annuellement à la réalisation des études et des travaux de protection contre les inondations des centres vulnérables dans sa zone d'action concernant 104 points noirs. L'enveloppe budgétaire globale de l'ensemble des travaux effectués dans la RCS est de 1147,82 MDhs dont la contribution de l'ABHBC s'élève à 40,17 MDhs³.

Pour le suivi de la situation hydrologique, la zone d'action de l'agence est couverte par un réseau d'annonce de crues comportant 35 points (le poste central de Benslimane, 9 barrages, 8 postes pluviométriques et 17 stations hydrométriques). L'agence projette de faire évoluer ce dispositif vers un outil de prévision des inondations.

D'autre part, le conseil régional propose, dans le cadre du PDR, des actions visant la protection contre les inondations, entre autres, la participation à la construction des barrages de taille moyenne ou collinaires et à la mise en place de 4 bassins d'orage par an (sur 5 ans) au niveau des points noirs à prioriser en fonction du niveau de risque.

Principaux défis et contraintes

Les principaux enjeux et défis liés à la gestion intégrée et durable des ressources en eau concernent essentiellement :

- La mobilisation des ressources en eau supplémentaires à travers la construction de nouveaux systèmes et ouvrages hydrauliques (barrages...) et l'utilisation des ressources en

eau non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer...) ;

- La lutte contre la surexploitation des eaux souterraines avec généralisation des contrats de nappes au niveau régional ;
- La sécurisation des investissements pour le développement de l'offre, la gestion de la demande et la gestion des risques liés à l'eau ;
- Le renforcement de l'économie de l'eau et la lutte contre le gaspillage dans les secteurs agricole, industriel et minier...;
- La mise en œuvre du cadre réglementaire de la qualité des ressources en eau ;
- Le renforcement de la veille et du contrôle pour la protection des ressources en eau et l'amélioration de la préservation des écosystèmes ;
- Le suivi et l'évaluation des actions relevant du plan d'adaptation de la gestion des ressources en eau face aux changements climatiques élaborées dans le cadre du PCT de la RCS ;
- La lutte contre l'envasement des barrages ;
- L'éducation et la sensibilisation du grand public sur la rareté de l'eau et la nécessité de sa préservation contre les pollutions et la surexploitation ;
- La promotion de la coordination institutionnelle et la cohérence des politiques sur les questions hydriques ainsi que la mise en place d'un système d'information sur l'eau.

Stratégies et programmes

De nombreux programmes et stratégies ont été menés au niveau de la RCS pour faire face à ces défis et contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 6, dont on peut citer :

Le Plan National de l'Eau 2020-2050 (PNE)

préconise le recours aux eaux usées épurées réutilisables avec mobilisation d'environ 45,6 Mm³ en 2050 pour des usages divers. Dans ce sens, 9 Mm³ sont à mobiliser dans la ville de Casablanca. Dans cette perspective, un Plan National de Réutilisation des Eaux Usées (PNREU) a été élaboré pour la réutilisation des eaux usées urbaines traitées ;

1- Etat des lieux du secteur de l'eau au Maroc, décembre 2018

2- SREEC, région Casablanca-Settat, 2019

3- ABHBC

Le Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) est établi par l'agence de bassin hydraulique en prenant en considération les orientations stratégiques et prescriptions du PNE. Il vise l'évaluation des ressources en eau sur les plans quantitatif et qualitatif, la gestion intégrée des ressources en eau, la satisfaction d'une manière durable et à moindre coût des besoins en eau et la gestion des risques liés à l'eau ;

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (2022-2024) relatif au renforcement d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, il concerne l'approvisionnement de 436 douars des provinces de Settât, El Jadida, Berrechid, Benslimane et Sidi Bennour pour un montant d'environ 351 MDH ;

Le programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027 prévoit la réalisation de plusieurs projets au niveau de la RCS, dont notamment :

- La construction d'une station de dessalement d'eau de mer à Casablanca, avec un débit de 200 000 m³/j à l'horizon de 2030 ;
- La construction d'un grand barrage à l'aval de celui d'Al Massira et 20 petits barrages (14 à Settât, 4 à El Jadida, 1 à Benslimane et 1 à Berrechid) ;
- La généralisation des branchements de l'eau potable en milieu rural ; 28 centres ruraux sont en cours d'équipement par l'ONEE et 56 programmés sur 341 douars, nécessitant la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 126,6 MDhs ;
- La réalisation de 15 projets de réutilisation des eaux usées traitées, dont 7 pour l'arrosage des golfs ;

Le Plan Maroc Vert : dans le cadre de la rationalisation de l'utilisation de l'eau dans la RCS à travers la maîtrise de l'eau d'irrigation destinée à l'agriculture, le PMV a mis en place trois grands programmes structurants, à savoir :

- Le Programme National d'Economie de l'Eau d'Irrigation ;
- Le Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) ;
- Le Partenariat Public Privé en Irrigation ;

Ces 3 programmes concourent à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation

en eau à travers la reconversion collective et individuelle à l'irrigation localisée. La superficie irriguée en goutte à goutte a atteint 53 100 ha en 2020 ;

Le plan agricole Génération Green 2020-2030 concerne la pérennisation du développement agricole. Sa mise en œuvre passera par quatre axes, dont l'instauration d'une agriculture plus résiliente et éco-efficace, à travers la poursuite des programmes de mobilisation et d'économie de l'eau pour doubler l'efficacité hydrique ;

Le Programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM), lancé en 2018 en tant que version améliorée à l'horizon 2040. Il a intégré 3 programmes, le PNA urbain, pour atteindre un taux de raccordement de 95% et 80% de dépollution ; le PNA Rural (PNAR), pour atteindre un taux de raccordement de 80% et 60% de dépollution et le Plan National de Réutilisation des Eaux Usées (PNREU) pour mobiliser 474 Mm³/an ;

Le plan « MIYA'HI » relevant de l'axe Générations futures du PDR 2016-2021, qui a pour ambition de pérenniser les ressources en eau de la région. Les projets du plan sont évalués à près de 3,7 milliards de dirhams portant sur le développement d'une station de dessalement régionale, l'aménagement pour la protection contre les inondations, la réalisation de nouvelles STEPs, la construction d'une station de mesure et de contrôle des pollutions des nappes, la mise en place d'un contrat de nappe régional et la mise en place d'une structure régionale dédiée à la gestion intégrée du cycle de l'eau ;

Le PDR 2022-2027 prévoit, pour la valorisation, la rationalisation et la protection des ressources en eau, 4 programmes pour un budget total de 2666 MDhs dont 47% sera financé par la région. Ces projets concernent : la construction de stations de dessalement de taille petites et moyennes ; le programme de traitement et réutilisation des eaux usées et le programme de protection des ressources en eau ;

Les contrats de nappes de gestion participative permettent d'intégrer l'ensemble des mesures d'exploitation rationnelle de la ressource dans un cadre qui régit les engagements des différentes parties intervenant dans le secteur de l'eau ;

L'INDH-Inmae : dans le cadre de l'INDH, Lydec a mis en place le projet INDH-Inmae qui vise

depuis 2005 le raccordement à domicile en eau, assainissement et électricité de plus de 90000 foyers (500000 habitants) au niveau de l'ancienne région du Grand Casablanca. Le coût total est estimé à 2 milliards de dirhams. Au 31 décembre 2021, 60000 foyers ont bénéficié de ce programme ;

Le plan d'adaptation du PCT de la RCS au Changement Climatique qui a adopté comme premier axe stratégique : la gestion intégrée des ressources en eau pour faire face au Changement Climatique qui est réparti en 3 objectifs spécifiques et 8 actions à réaliser à l'horizon 2028.

Tableau 07 : Evolution des indicateurs de l'ODD 6

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1	Proportion de la population utilisant des services alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (en %) :											
		Urbain (Taux de raccordement) ¹	-	-	95,1	-	94,7	-	96,2	-	97,3		100
		Rural (Taux d'accès) ²	91,0	91,6	93,6	97,0	97,2	97,9	98,5	98,5	98,7	98,8	100
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon (en %) ³											
		Urbain (réseau public)	88,0	-	91,2	-	92,8	-	93,6	-	94,6	93,9	100
		Rural (réseau public et fosse septique)	63,6 (2014)	-						-		63,3	100
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1	Proportion des eaux usées traitées sans danger ABHBC (en %)	17,72	22,41	19,78	24,31	21,31	28,56	28,52	28,52			
		Proportion des eaux usées traitées sans danger ABHOER (en %)	43	43	43	44	44	44	44	-			
	6.3.2	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne ABHBC (en %)	-	31,5	33,5	35	-	32	36	42			
		Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne ABHOER (en %)	55	54	75	56	94	52	55,55	55,55			
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et d'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles											
		Apports annuels pour barrage Sidi mohamed ben abdellah et Tamesna ABHBC	-	-	289,8	512,2	253,1	147,5	252,8	-			
		Demande en eau potable ABHBC	-	-	-	384,2	388,4	390,8	396,7	402,9			

Source : HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi, ONEE, Branche Eau, ABHBC, ABHOER

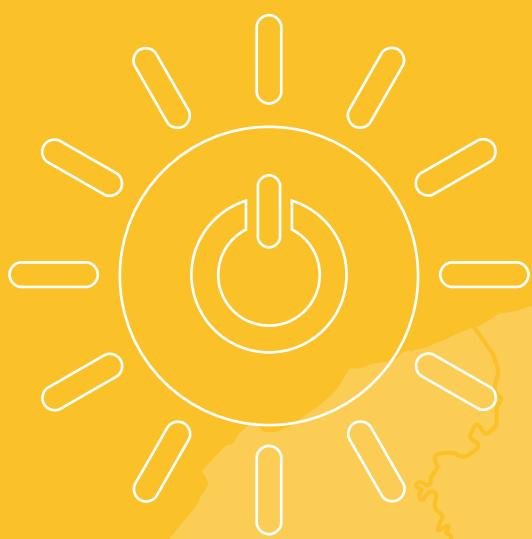
1- HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

2- ONEE, Branche Eau

3- HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

07

Energie propre et d'un coût abordable



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

L'accès à l'énergie est un facteur déterminant pour le progrès et le développement. La région de Casablanca-Settat, de par son poids démographique et économique, suscite une demande énergétique de plus en plus croissante. Les innombrables potentialités dont dispose la RCS lui permettent de relever les multiples défis auxquels est confronté le secteur de l'énergie et de jouer un important rôle dans la

mise en œuvre de l'implémentation de la stratégie énergétique nationale au niveau territorial. Dans cette vision, des efforts importants ont été déployés au niveau de la région pour sécuriser l'approvisionnement énergétique et garantir la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie au meilleur coût, et ce par le développement du secteur des énergies renouvelables et l'émergence d'un écosystème énergétique et industriel régional compétitif.

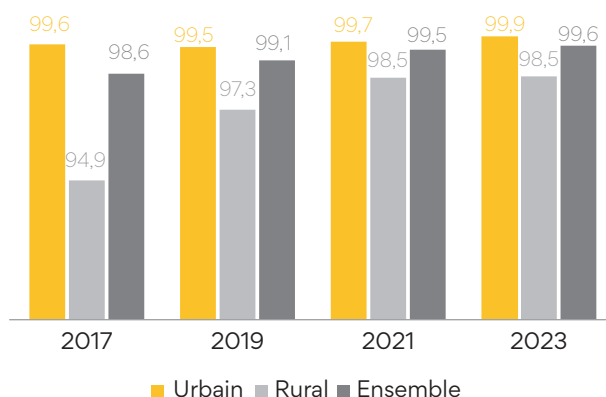
Etat des lieux

Généralisation de l'accès des populations au service d'électricité

Suite aux investissements publics importants consentis depuis les années 90, l'accès à l'électricité est quasi généralisé dans la région de Casablanca-Settat. En effet, la proportion des ménages de la RCS ayant accès à l'électricité est passée de 98,6% en 2017 à 99,6% en 2023¹. En milieu urbain, presque la totalité des ménages (99,9%) sont équipés d'électricité en 2023.

Ce taux a connu également une nette amélioration en milieu rural, grâce aux effets du Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) pour atteindre 98,5% pour la même année.

Graphique 17 : Evolution de la proportion des ménages de Casablanca-Settat ayant accès à l'électricité par milieu de résidence (en %)



Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

1- HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

2- ONEE-Branche Electricité

3- ONEE-Branche Electricité

Ainsi, depuis le lancement du PERG en 1996 à fin 2022, le nombre de villages mis sous tension a atteint 3714 au niveau de la région, faisant bénéficier 268 177 foyers ruraux de l'électricité, soit environ 12,4% des foyers marocains². Concernant la composante solaire, 545 kits installés répartis sur 19 villages relevant de la province de Benslimane font partie du projet d'électrification par Kits photovoltaïques individuels dans les communes rurales ciblées par l'INDH³. En outre, 172 projets d'électrification rurale ont été concrétisés au niveau de la région dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) entre 2018 et 2022 pour un budget d'investissement d'environ 241 millions de dirhams⁴. Ces efforts ont eu un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, la modernisation des processus de production agricole et la création des activités génératrices de revenus et des coopératives.

Consommation électrique au niveau régional

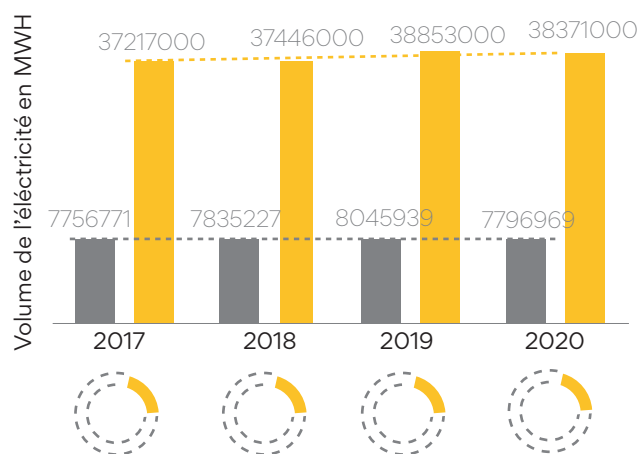
En dépit de son poids démographique et industriel, la consommation en électricité de la région de Casablanca-Settat ne présente qu'un cinquième de l'énergie électrique nationale nette appelée. En 2020, cette consommation a atteint près de 7 797 millions de Kwh⁵.

4- Wilaya de la région de Casablanca-Settat

5- Données consolidées, ONEE, Lydec et RADEEJ

Quant à l'énergie renouvelable produite, elle a représenté en 2021 près de 4,36% du bouquet énergétique utilisé au niveau régional.

Graphique 18 : Evolution de l'énergie électrique utilisée au niveau national et régional



Source : ONEE, Lydec, RADEEJ

Potentiel de la région en énergies renouvelables

Hormis l'énergie hydroélectrique qui est très développée dans la RCS au niveau des 4 barrages, produisant environ 170 GWh/an avec une puissance installée de 197 MW¹, les autres énergies renouvelables sont sous-utilisées, malgré les potentialités importantes en matière d'énergies éolienne et solaire. Toutefois, le secteur des énergies renouvelables a connu au niveau de la région une dynamique prometteuse ces dernières années. En effet, la capacité électrique installée des sources renouvelables dans la région a atteint 250,19 MW en 2021, composée de 5,19 MW d'énergie solaire, 36 MW d'énergie éolienne et 209 MW d'énergie hydroélectrique, représentant environ 7,1% de la capacité électrique régionale².

Concernant l'énergie solaire, une autorisation a été accordée à des industriels pour le développement de centrales solaires photovoltaïques dans le cadre de l'autoproduction, avec une capacité totale de 4.19 MW, ainsi qu'une exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une

capacité de 1 MW à El Jadida³.

Quant à l'énergie éolienne, deux projets sont mis en service en 2021 dans la région « Oualidia 1 et 2 », avec une capacité totale estimée à 36 MW et un montant d'investissement de 500 millions de dirhams⁴.

En ce qui concerne la filière de l'hydro-électrique, le secteur privé a été autorisé d'initier deux projets hydroélectriques à Machraa Ben Abou (province de Settat) : « Al-Mareijah » d'une capacité de 6 MW et le « Projet Al-Safa » d'une capacité de 6 MW, avec un montant d'investissement de 250 MDH et une production électrique annuelle prévue de 59 GWh⁵.

En outre, la région dispose d'un potentiel considérable en termes de valorisation énergétique de la biomasse, évalué à 4,108 millions MWh/an, basé essentiellement sur les déchets ménagers organiques et les déchets verts. L'exploitation de ce potentiel permettra de réaliser des projets cumulant une capacité électrique installée de 162 MWh à l'horizon 2030, présentant des opportunités d'investissements évaluées à environ 7,8 milliards de dirhams⁶. Aussi, la région prévoit, dans le cadre du PDR, la mise en place d'un projet pilote de transformation des déchets en énergie « Waste to Energie ».

Par ailleurs, les données du RGPH 2024 indiquent que 98,7% de la population de la région utilisent principalement des carburants et technologies et 2,3% utilisent les énergies renouvelables dans les travaux domestiques. Au niveau national, ces pourcentages atteignent respectivement 94,9% et 2,3%.

Promotion de l'efficacité énergétique

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie énergétique nationale au niveau territorial, des programmes et des actions, ciblant en priorité les secteurs consommateurs de l'énergie, ont été initiés au niveau de la RCS. On peut citer,

1- PDAIRE, ABHOER (2020), SRAT de la RCS, 2021

2- Les puissances thermiques installées dans les centrales de Jorf Lasfar et Mohammedia représentent en 2018, plus de 77,6% de la puissance électrique régionale, PCT de la RCS, mission 5

3- Direction Régionale de la Transition Énergétique et du Développement Durable

4- Direction Régionale de la Transition Énergétique et du Développement Durable

5- Direction Régionale de la Transition Énergétique et du Développement Durable

6- Industries des énergies renouvelables : Quels potentialités et perspectives pour la RCS, CRI, Avril 2023

dans ce sens, la matrice énergétique en tant qu'étude lancée par l'AMEE pour caractériser le profil de consommation de trois régions pilotes, y compris la région de Casablanca-Settat. L'étude englobe tous les secteurs d'activité, à savoir le résidentiel, l'industrie, le transport et l'agriculture.

Dans le cadre des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) de Casablanca lancé en 2017, portant sur la généralisation de la technologie LED, 18 883 luminaires LED ont été installés et exploités à fin 2021¹. De même, le programme Mosquées Vertes de l'AMEE, visant la réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40%, a permis de réaliser de nombreux projets au niveau de la région. Dans cette optique, la mosquée Hassan II de Casablanca a participé à la 11^{ème} édition de la Earth Hour initiée par le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) en partenariat avec l'AMEE.

Aussi, le plan d'atténuation du Plan Climat Territorial a programmé une action d'amélioration des performances énergétiques du réseau de l'éclairage public d'un montant d'investissement de 39,6 millions de dirhams. Ce projet prévoit le remplacement annuel de 16 532 lampadaires à basse consommation entre 2021 et 2030 au niveau des villes de Casablanca, Mohammedia, Settat et El Jadida².

D'autres efforts ont été également déployés dans le secteur industriel pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, entre autres, l'Ecoparc de Berrechid dédié aux industries propres et au «green business» comme projet ayant pour objectif de développer l'efficacité énergétique des matériaux de construction. De plus, dans le cadre du plan d'atténuation régional, on peut citer l'action d'efficacité énergétique dans l'industrie prévue entre 2021 et 2030 pour un budget de 864 millions de dirhams et qui vise le renforcement des mesures d'application du décret sur l'obligation de l'audit énergétique dans le secteur de l'industrie et l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation au profit des industriels aux mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie.

En outre, la 7^{ème} édition des rencontres africaines de l'efficacité énergétique, organisée en septembre 2022 à Casablanca, a fait l'objet

de la signature par l'AMEE de 3 conventions de partenariat respectivement avec son homologue français l'Agence de Transition Ecologique, l'Union des Associations Africaines des Acteurs de la Réfrigération et la Climatisation (U3ARC) et l'Association Marocaine des Professionnels du Froid (AMPF). Ces conventions portent sur la promotion, le renforcement de capacité et la sensibilisation sur l'efficacité énergétique et le froid, étant un facteur majeur de développement durable. De même, en mars 2021, l'AMEE en partenariat avec l'ONCA, a organisé au Centre du Conseil Agricole à Berrechid une formation énergétique sur le pompage solaire dans le secteur de l'agriculture au profit de cadres et conseillers agricoles de la RCS.

Un cadre juridique et institutionnel soutenu

Afin de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, un cadre juridique et institutionnel a été mis en place depuis 2009, pour soutenir la stratégie énergétique nationale ; dont principalement, la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables, promulguée en 2010, cette loi a permis l'ouverture au privé du marché de la production et de la commercialisation d'électricité produite à partir de sources renouvelables ; la loi 58-15 de 2016 qui vise à pallier et dépasser les lacunes ayant entravé l'application du dispositif précédent ainsi que la loi 54-14 de 2015 sur l'autoproduction d'électricité permettant aux entreprises privées à forte consommation énergétique de lancer leurs propres centrales solaires. En outre, la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique a pour objet d'augmenter l'efficacité énergétique dans l'utilisation des sources d'énergie, d'éviter le gaspillage et d'atténuer le fardeau du coût de l'énergie. Par ailleurs, et afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, deux lois ont été adoptées, la loi 48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et la loi 82-21 relative à l'autoproduction d'énergie électrique.

D'autres réformes ont été également mises en œuvre, particulièrement, le nouveau Décret n°2-13-874 (2014) sur la Règlementation Thermique dans la Construction au Maroc (RTCM) et le Décret n°2-17-746 sur l'audit énergétique obligatoire.

1- Lydec, rapport financier annuel 2021

2- PCT de la région de Casablanca-Settat, mission 2

En termes d'instances de gouvernance, on peut citer le Comité d'Éthique et Développement Durable (CEDD) émanant du conseil d'administration de Lydec dont l'une de ses missions est de valider la Feuille de Route Développement Durable (FRDD) 2030 de Lydec, redéfinie en 2021 autour de 3 engagements et 12 objectifs stratégiques au service du développement durable de la région de Casablanca-Settat.

Dans le cadre de politiques territoriales durables, l'AMEE a signé une convention de partenariat avec la Société d'Aménagement Zenata (SAZ) pour un accompagnement stratégique en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et un appui institutionnel et méthodologique dans la gestion énergétique de la nouvelle ville de Zenata¹.

Renforcement de la Coopération internationale et de la Recherche et Développement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

La coopération et la Recherche et Développement constituent un levier majeur pour accompagner l'implémentation de la stratégie énergétique nationale au niveau territorial. Dans ce sens, plusieurs actions ont été menées au niveau de la RCS, dont notamment la mise en place de la plateforme technologique, Green H2A à Jorf Lasfar, une première à l'échelle africaine, dédiée à l'hydrogène vert et ses applications.

Aussi, des structures de formation universitaire ont été lancées au niveau de la région pour développer les compétences dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, entre autres, le Master IRER à l'université Chouaib Doukali et le campus d'excellence GREEN SMART UNIVERSITE de l'UH2C, nouvelle génération prévue à Benslimane. Ainsi, dans le cadre de son programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments de ses établissements, l'UH2C a lancé les travaux d'installation de centrales photovoltaïques avec une puissance de 990 KWc et des stations de pompage solaire

avec irrigation automatisée dans le complexe sportif universitaire.

Dans le domaine de la coopération, l'événement Smart City Expo Casablanca offre une opportunité de partage des connaissances et d'échange entre experts, chercheurs, institutions et entreprises sur les meilleures pratiques. De même, l'AMEE et le Bureau du Québec à Rabat ont conclu une convention de subvention qui a pour objet l'octroi d'une aide financière permettant de réaliser un projet de « mise en place d'une installation de production d'eau chaude par Énergie solaire à Dar Taliba, El Majatia, Commune de Mediouna ».

Dans le cadre de sa démarche d'open innovation partenariale, Lydec a conclu, en 2021, un accord de coopération avec la Fondation MASclR (Moroccan foundation for Advanced Science Innovation and Research). Un premier projet a été lancé par les deux parties et qui consiste en la réalisation d'une étude basée sur la détection automatique des panneaux solaires photovoltaïques PV par l'imagerie satellite et l'intelligence artificielle. L'objectif de cette étude est de détecter et géolocaliser les panneaux solaires et d'estimer la production énergétique issue des PV détectés².

En outre, l'ONEE et l'ASEA inaugurent, en octobre 2023, la Plateforme Smart Grid au Centre des Sciences et Techniques de l'Électricité de l'ONEE à Casablanca. À travers ce projet, les deux parties renforcent l'efficacité opérationnelle des réseaux électriques en Afrique par la promotion de solutions énergétiques durables³.

Principaux défis

En dépit des mesures et efforts déployés dans le secteur de l'énergie, des insuffisances d'implémentation de la stratégie énergétique nationale sont encore à surmonter, dont principalement :

- L'accélération du taux de pénétration des énergies renouvelables ;
- La réduction de la consommation énergétique de 20% à l'horizon 2030 ;
- La satisfaction de la demande énergétique accrue des secteurs de transport et de l'industrie;

1- AMEE : le site de la Ville nouvelle de Zenata est une extension urbaine de l'ancienne région du Grand Casablanca et représente un territoire tampon entre Casablanca et Mohammedia de 1 830 hectares

2- MASclR, l'étude, a couvert trois grandes zones à Casablanca, à savoir : la Zone Industrielle de Sidi Bernoussi et les deux zones villas d'Anfa et de Californie

- La lutte contre le stress hydrique qui impacte négativement la production hydroélectrique ;
- La Généralisation des mesures d'efficacité énergétique dans toutes les villes de la région ;
- L'obligation de l'audit énergétique pour les entreprises à haute consommation d'énergie ;
- Le développement des instruments financiers adéquats pour la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables ;
- La lutte contre la précarité énergétique et la favorisation de l'accès à l'énergie aux meilleurs coûts ;
- La promotion de la recherche et développement et des compétences locales capables de maîtriser les applications technologiques des énergies renouvelables.

Stratégies et programmes

Des avancées encourageantes ont été enregistrées au niveau régional en matière d'accès de la population rurale à l'électricité, de développement des énergies renouvelables et de la promotion de l'efficacité énergétique. De nombreuses réformes et stratégies ont été adoptées pour l'atteinte de ces cibles, dont principalement :

- **Le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG)**, lancé par l'ONEE en 1996, dont l'objectif est de permettre l'accès des populations rurales à l'électricité soit par réseau soit par les énergies renouvelables. Environ 3 714 villages ont été électrifiés à fin 2022 dans la RCS ;
- **Le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales 2017-2023** en milieu rural (PRDTS), dont l'un des objectifs est d'améliorer l'accès des populations rurales à l'électricité avec la réalisation de 172 projets au niveau de la RCS ;
- **L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)** : lancée en 2005, l'INDH est une stratégie socio-économique ciblée, dont l'un de ses objectifs est l'équipement par Kits photovoltaïques des villages dans le cadre du projet solaire au niveau des communes INDH (3^{ème} phase) ;
- **Le Plan Climat Territorial de la RCS (PCT)**, qui prévoit dans son plan d'atténuation et de sensibilisation plusieurs actions et projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables, particulièrement dans les secteurs de l'habitat et de l'industrie ;
- **Les programmes d'efficacité énergétique** ciblant en priorité les secteurs consommateurs: l'industrie, le transport et le bâtiment. Les objectifs fixés sont l'économie de 15% à l'horizon 2030 ;
- **La réalisation de l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE)** concernant la ville nouvelle de Khyayta avec Al Omrane et AMEE, ayant pour objectif d'identifier les différents potentiels en efficacité énergétique et l'adoption des plans de mobilité aux aspects d'EE. Aussi, le groupe a réussi à labéliser «Ecocity Maroc» la ville de Khyayta et le pôle urbain Al Badr (Mohammedia) ;
- **Le programme de mosquée verte** qui vise 2 axes : la mise à niveau énergétique des mosquées, en intégrant 3 composantes : PV pour la production d'électricité chauffe-eau solaire, généralisation des LED, ainsi que la sensibilisation de la population à l'EE ;
- **La stratégie des Energies Renouvelables (EnR)** du Maroc vise à l'horizon 2030 à porter la part des énergies renouvelables à 52% de la puissance électrique installée. De son côté, la capitale économique du Maroc possède des potentialités solaires et éoliennes importantes et s'oriente massivement vers les énergies renouvelables en alignant son plan de développement régional pour la période 2022-2027 sur la Stratégie nationale des EnR, avec une expérience pionnière en cours pour la mise en place d'une stratégie régionale des EnR ;
- **La stratégie territoriale Jiha Tinou de l'AMEE** en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique lancée en 2012 vise à encourager les initiatives locales, tout en favorisant la déclinaison de la stratégie énergétique nationale au niveau des territoires et collectivités du Royaume ;
- **Le programme d'investissements verts du Groupe OCP (2023-2027)** axé sur les «énergies renouvelables» entend couvrir entièrement ses besoins énergétiques par «l'énergie verte» d'ici 2027. Cela comprend la mise en service à Jorf Lasfar d'une installation entièrement intégrée qui rend le complexe autonome en énergie ;

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de Casablanca (SDAL)** ; lancé en 2017 comme première à l'échelle nationale dans le cadre du PDR de la RCS. L'objectif du SDAL est d'améliorer la qualité de l'éclairage à travers la maîtrise énergétique des installations et la réduction des nuisances lumineuses ainsi que des coûts d'exploitation ;
- **Le programme TATWIR Croissance Verte**, lancé en 2021, qui vise une prise en charge allant jusqu'à 80% pour les PME et 90% pour les TPE au titre des actions de conseil et d'expertise technique portant sur les audits et diagnostics énergétiques et environnementaux ;
- **Le fonds d'investissement et programme pour le développement de l'entrepreneuriat vert** portant sur des offres de financement et de soutien des investissements verts des

entreprises, à travers notamment l'appui financier des organismes nationaux, les offres de cofinancement Green Invest et des offres en partenariat avec les institutions financières internationales ;

- **Le programme de développement d'un réseau de plateformes** dédiées à la recherche et développement comme axe majeur de la transition énergétique, entre autres le Green H2A à Jorf Lasfar¹.

Tableau 08 : Evolution des indicateurs de l'ODD 7

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (en %)	98,6		99,1		99,5		99,6		100
	7.1.2	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres (en %)								98,7	
		La proportion des ménages sédentaires utilisant les énergies renouvelables dans les travaux domestiques (en %)								2,3	
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1	Part de l'énergie renouvelable produite dans la consommation finale d'énergie (en %)	2,19	2,16	3,48	3,59	4,36				
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.	7.b.1	Puissance installée renouvelable (en watts par habitant)	27,66	27,29	31,86	31,59	33,35				

Source : HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi, RGPH 2024, Direction Régionale de la Transition Énergétique et du Développement Durable,SRAT de la RCS, CRI, ONEE, Lydec, RADEEJ

1- La plateforme technologique Green H2A dédiée à la R&D et à l'Innovation dans la filière de l'Hydrogène Vert et ses applications, elle a été mise en place par l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et en Énergies Nouvelles (IRESEN), l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et le Groupe OCP

08

Travail décent et croissance économique



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Le Maroc s'est engagé, au cours des deux dernières décennies, dans des réformes structurelles en vue de réaliser une croissance économique durable, soutenable et inclusive, de créer des emplois décents pour tous et d'améliorer le niveau de vie. Dans cette dynamique, la région de Casablanca-Settat a enregistré de nombreuses transformations et performances pour renforcer sa position en tant que premier pôle économique du Royaume. Des efforts importants ont

été déployés dans ce sens, au niveau de la région, en matière de modernisation de l'économie, de développement des secteurs productifs et de renforcement du capital humain. Toutefois, la région connaît un ralentissement fortement impacté par la crise de COVID 19 en termes de croissance et de chômage. Aussi, d'autres défis liés à la durabilité de la croissance économique et à la création de l'emploi décent pour tous restent encore à relever pour l'atteinte des cibles de l'ODD 8.

Etat des lieux

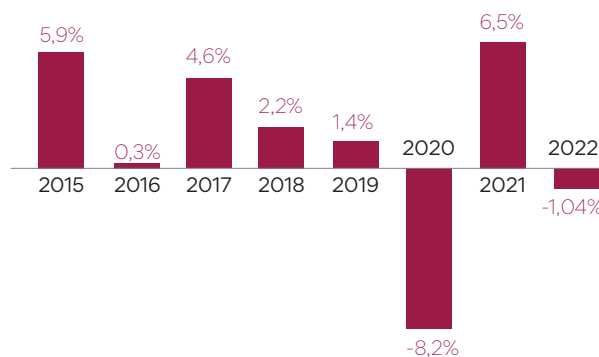
Croissance économique

La région de Casablanca-Settat est le premier pourvoyeur de la richesse nationale

Selon les comptes régionaux du HCP, le PIB de la région de Casablanca-Settat a enregistré une augmentation de l'ordre de 31,6% entre 2015 et 2022, en passant de 317 415 millions de dirhams à 417 758 millions de dirhams, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,0%. La RCS demeure la première région créatrice de la richesse nationale à hauteur de 31,4% en 2022. Par ailleurs, l'examen de l'évolution du taux de croissance économique à l'échelle de la région révèle une tendance baissière entre 2015 et 2022, passant de 7,0% en 2015 à 0,2% en 2022 (contre respectivement 4,5% et 1,5% au niveau national). Avec cette croissance, la région contribue à 0,1 point à la croissance de l'économie nationale en 2022 contre 2,2 points en 2015.

De même, le PIB par habitant de la région s'est également accru significativement, en passant de 45 773 dirhams en 2015 à 54 997 dirhams en 2022, enregistrant ainsi un PIB par habitant supérieur à la moyenne nationale (36 284 dirhams).

Graphique 19 : Evolution du taux de croissance annuelle de PIB régional réel par habitant



Source : HCP

La richesse de la région est axée sur les secteurs secondaire et tertiaire

La structure de l'économie de la région est caractérisée par sa diversification et par l'importance de la valeur ajoutée générée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. En 2022, le secteur secondaire de la région contribue à 45,1% dans la valeur ajoutée du secteur secondaire national et à 37,2% du PIB régional. Ce qui explique le poids prépondérant

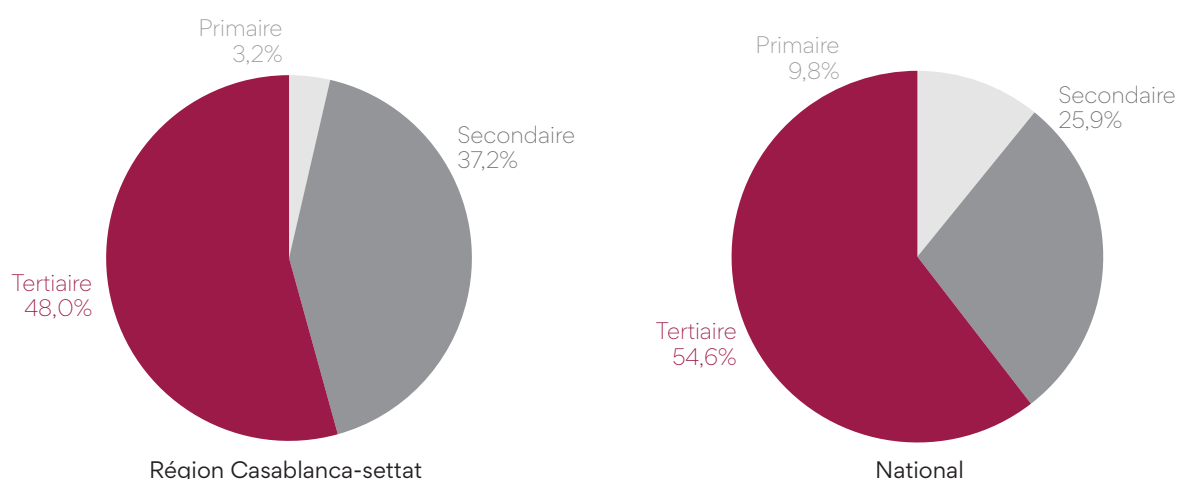
de ce secteur, dont le PIB régional a progressé de 4,4% par an entre 2015 et 2022.

Le secteur tertiaire représente à lui seul 48,03% du PIB régional en 2022 et sa part par rapport aux activités tertiaires nationales (VA) s'est élevée à 27,6% pour la même année. Ce secteur affiche un dynamisme particulier au niveau de la région, avec un taux qui a crû de 4,1% par an entre 2015 et 2022. Notons dans ce contexte que la région de Casablanca-Settat occupe la deuxième position après la

région de Marrakech-Safi en termes de PIB du secteur d'activité « Hôtels et restaurants » qui a enregistré 7 976 millions de dirhams en 2022, soit une part dans le total national de 17,7%.

Par ailleurs, la région affiche la part la plus faible relative à la participation des activités primaires à la création de la richesse régionale avec seulement 3,2% en 2022. Sa contribution dans la valeur ajoutée du secteur primaire national a atteint 10,3% pour la même année.

Graphique 20 : PIB par secteur - année 2022



Source : HCP

Impact de la pandémie Covid-19 sur la croissance et sur l'activité économique

La conjoncture économique marquée par les effets de la crise sanitaire a eu un impact sur la croissance économique aux niveaux national et régional. La RCS a enregistré un taux de croissance négatif de (-7,0%) en 2020, proche de la moyenne nationale (-7,2%). De même, le PIB régional par habitant a diminué de 7,1% en 2020. Les secteurs primaire et tertiaire étaient les secteurs les plus touchés par cette crise, avec une régression de leurs valeurs ajoutées des taux respectifs de 20,7% et 8,0% en 2020.

Le secteur du tourisme est l'une des activités économiques les plus touchées par la nouvelle pandémie du Corona, en raison des mesures préventives prises par le Maroc portant particulièrement sur la fermeture des frontières, l'interdiction des déplacements et la fermeture des hôtels et des restaurants, ce qui a entraîné

une baisse significative de l'activité touristique au niveau de la région. En fait, cette crise a contribué, en 2020, à une régression d'environ 70% du nombre de nuitées enregistrées au niveau de la région par rapport à 2019, en passant de 2,8 millions de nuitées réalisées dans les établissements classés à 846 milles nuitées. De même, on a enregistré une baisse des arrivées aux postes frontières des touristes de 78% entre l'année 2019 et 2020 (214230 touristes internationaux en 2020)¹.

D'autre part, l'examen des statistiques sur les déclarés à la CNSS révèle une évolution moyenne des primo-déclarés (le nombre de nouvelles personnes inscrites à la CNSS) de -0,4% entre 2015 et 2020, en raison d'une baisse significative de 19% durant l'année 2020 justifiée par l'impact de la crise sanitaire sur la création d'emploi au niveau de la région, pour arriver au niveau le plus bas durant la période 2015-2020, soit 111 165 primo-déclarés en 2020². Dans le même contexte, l'économie régionale a connu une création nette de 32 000 postes en 2024 contre une perte nette

1- *Annuaire Statistique du Maroc, 2020 et 2021*

2- CNSS

de 25 000 postes en 2023. ceci s'est traduit par la création de 37 000 postes en milieu urbain et la perte de 5000 postes en milieu rural. Deux secteurs d'activité ont été touchés par cette création, à savoir le secteur des services avec 42 000 postes créés, suivi du secteur de l'industrie y compris l'artisanat avec 11 000 postes créés¹.

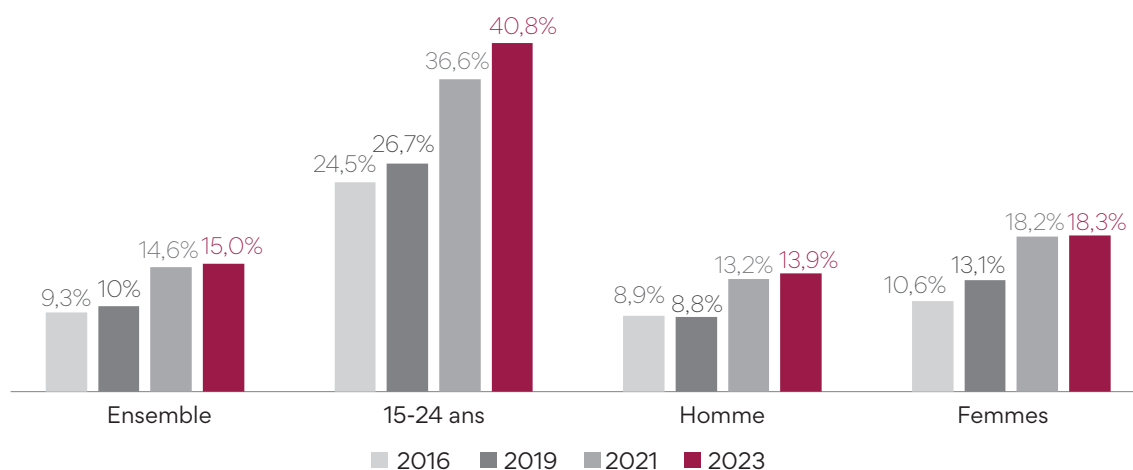
Principales caractéristiques du marché du travail

Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2023, la région de Casablanca-Settat abrite à elle seule 22,4% de l'ensemble des actifs âgés de 15 ans et plus, enregistrant ainsi un taux d'activité de 46,1%, supérieur à la moyenne nationale (43,6%) ; toutefois, ce taux a affiché un recul de 3,8 points entre 2015 et 2021. L'examen de la structure du taux d'activité régional de 2023 révèle d'une part, de fortes disparités entre le milieu urbain (44,3%) et le milieu rural (52,9%) et d'autre part, une faible intégration de la femme dans le marché du travail, avec un taux d'activité plus élevé chez les hommes (69,9%) que chez les femmes (23,1%).

De son côté, le taux d'emploi au niveau de la région a baissé de 45,0% à 39,2% entre 2019 et 2023, dépassant celui enregistré au niveau national (38,0%). Ce taux cache de fortes disparités par milieu de résidence (36,5% en milieu urbain contre 49,7% en milieu rural) et par sexe (60,2% pour les hommes et 18,9% pour les femmes).

Par ailleurs, la région concentre, en 2023, plus d'un quart des chômeurs (25,8%) enregistrés au niveau national. En fait, la région a affiché, en 2023, un taux de chômage de 15,0% contre 11,3% en 2017. C'est un taux supérieur à celui enregistré au niveau national (13,0%). En plus, le chômage demeure un phénomène purement urbain (17,8% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural), touche beaucoup plus les femmes que les hommes (18,3% contre 13,9%) et affecte plus les détenteurs d'un diplôme supérieur (24,1%). Aussi, les jeunes de la région, âgés de 15 à 24 ans, sont les plus exposés au phénomène du chômage (40,8%) en 2023, affichant un taux de sous-emploi de (9,0%) et enregistrant un taux d'emploi ne dépassant pas 14,6% (24,8% en milieu rural et 10,9% en milieu urbain).

Graphique 21 : Evolution des taux de chômage au niveau de la région de Casablanca-Settat (en %)



Source : Enquête Nationale sur l'Emploi, HCP

Quant au taux du sous-emploi au niveau de la région, on a enregistré une tendance baissière entre 2017 et 2023, passant de 7,5% à 6,9%. Toutefois, ce taux a atteint 7,6% en 2023 dans le milieu rural contre 6,6% dans le milieu urbain et 83% des sous-employés de la région sont de sexe masculin.

S'agissant de l'emploi informel, en 2023, la RCS concentre à elle seule près du quart de l'emploi du secteur informel (23,2% contre 19,1% en 2014). Ainsi, par rapport à l'emploi non agricole global, la région représente 30,4% de l'ensemble des effectifs employés à l'échelle régionale, contre une moyenne nationale de 33,1%² et une moyenne régionale de 28,1% en 2014.

1- Enquête Nationale sur l'Emploi-HCP

2- Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2013/2014, HCP

Emploi et travail décent

En vue de promouvoir la création de l'emploi dans la région, des actions ont été initiées dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) 2015-2025 et le Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE) 2018-2021. Dans cette vision, l'ANAPEC présente un support important aux différentes parties prenantes sur le marché du travail de la RCS, en initiant plusieurs actions au niveau régional, dont notamment :

- L'appui à l'auto-emploi par les différents services d'information, d'accueil et d'orientation. Les ateliers collectifs et individuels ont permis de sensibiliser, durant la période 2016-2021, près de 24374 personnes, dont 24% (5843) ont bénéficié d'un accompagnement comme porteurs de projets, permettant ainsi de créer 2181 entreprises au cours de la même période;
- L'insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail avec une assistance des entreprises pour bénéficier des mesures incitatives de l'Etat. En 2021, 24115 contrats d'insertion professionnelle ont été réalisés pour atteindre 124057 entre 2016 et 2021 ;
- Le programme Tahfiz comme mesure d'aide à l'embauche a touché 13612 personnes durant la même période, dont 4501 en 2021 ;
- L'employabilité des chercheurs d'emploi à l'insertion en réalisant en 2021, 46813 entretiens de positionnement, 32574 bénéficiaires des ateliers de recherche d'emploi, 859 bénéficiaires des formations contractualisées et 1144 bénéficiaires des formations qualifiantes, pour atteindre respectivement 172655, 126458, 3418 et 5789 durant la période de 2016 à 2021 ;
- Assurer la coordination du programme AWRACH qui a permis l'insertion de 14246 jeunes chercheurs d'emploi, majoritairement des non diplômés ;
- Le programme « Forsa » pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes a financé durant sa première année plus de 10 000 projets à l'échelle national, dont 16% au niveau de la RCS ;
- Par ailleurs, l'enquête de veille prospective 2022 de l'ANAPEC, menée auprès de 3878 employeurs dans la région de Casablanca-Settat, a identifié un besoin de recrutement de 6748 personnes d'ici fin 2023, ainsi qu'un besoin en formation (pré-embauche et continue) pour 7303 personnes.
- De même, l'INDH à travers son programme « Amélioration du revenu et inclusion

économique des jeunes », a permis la mise en place, entre 2019 et 2021, de 18 plateformes des jeunes au niveau des différentes provinces et préfectures de la région, l'accompagnement de 5500 jeunes et la création de 163 entreprises et 218 auto-entreprises.

Aussi, afin de stimuler l'emploi et d'encourager la croissance des entreprises, surtout en période de crise sanitaire, la CNSS a mis en place plusieurs mesures, notamment l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et la mise en place d'un programme de coordination entre la CNSS et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences. Ainsi, le nombre de bénéficiaires d'indemnités pour perte d'emploi au niveau de la CNSS en 2020 a atteint 10 937, soit une augmentation de 76% par rapport à 2019 et une évolution annuelle moyenne de 25,4% durant la période 2015-2020.

Travail des enfants

Selon les données du HCP¹ de 2023, la part des enfants âgés de 7 à 17 ans qui exercent une activité économique au niveau de la région de Casablanca-Settat représente 1,5% de cette catégorie de population, contre 1,4% au niveau national. Cette part concerne particulièrement les enfants de sexe masculin (2,4%) et les enfants ruraux (4,2%), ce qui explique le poids des aides familiaux parmi les enfants ruraux au travail. Toutefois, on a enregistré un recul de 68% du taux d'emploi des enfants par rapport à 2017 (4,8%). Ceci est le résultat de la convergence et la concertation des efforts pour lutter contre le travail des enfants. Dans ce cadre, l'Entraide Nationale mène des programmes de formation et d'insertion des enfants et des jeunes victimes d'abandon scolaire, au titre de l'année 2024, près de 21327 enfants et jeunes de la région ont bénéficié des services des centres d'éducation et formation (CEF) dont 295 ont poursuivi leur formation dans les centres de formation professionnelle (CFA). Il y a lieu de signaler que la CGEM a lancé en avril 2021 la plateforme sur le travail des enfants au Maroc « ILTESAM », en vue de partager les bonnes pratiques en matière d'éradication du travail des enfants.

Les NEETs

La catégorie des NEETs (ni en emploi, ni en éducation ou formation) constitue un grand défi aux niveaux national et régional, en termes d'éducation, de formation et d'insertion socio-

1- Enquête Nationale sur l'Emploi 2023

professionnelle. En fait, le taux des NEETs chez les jeunes âgés de 15-24 ans, au niveau de la RCS, demeure élevé même s'il a connu une légère baisse, passant de 24,2% en 2017 à 23,5% en 2023, soit une diminution de 0,7 point de pourcentage, contre un taux de 25,6% au niveau national en 2023. Pour faire face à cette situation, des actions et des mesures ont été prises pour diminuer ce taux, entre autres, la scolarisation généralisée pour le préscolaire et le primaire, la lutte contre la déperdition scolaire, notamment chez les filles et en milieu rural, l'amélioration de la qualité de l'apprentissage, la lutte contre l'analphabétisme numérique et la réduction des écarts spatiaux en matière d'éducation et de formation.

L'inclusion financière

La promotion de l'inclusion financière s'est inscrite dans les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib, afin de surmonter les obstacles liés aux services financiers formels. Ainsi, le nombre d'agences bancaires, au niveau de la RCS, a connu une légère baisse entre 2016 et 2023, passant de 1841 à 1651 agences. Quant au nombre d'habitants adultes (15 ans et plus) par agence, il a atteint 3560 en 2023 contre 2 829 en 2016.

Aussi, la région concentre près d'un quart (24,9%) du total national de points d'accès aux services financiers, avec 8 662 points d'accès en 2023¹, ce qui est équivalent à une densité bancaire d'un point d'accès pour 656 habitants adultes, contre 800 au niveau national. Toutefois, cette situation traduit la forte concentration des points d'accès en milieu urbain (95,2%) avec une densité bancaire d'un point d'accès pour 497 habitants adultes contre seulement un point d'accès pour 3831 habitants adultes en milieu rural.

En ce qui concerne les comptes de dépôt, la RCS consolide sa position dominante, couvrant ainsi 33% du volume des comptes, soit 9,96 millions de comptes en 2023, avec un encours moyen de 25 265 dirhams contre 27 238 enregistrés au niveau national. De plus, la région concentre à elle seule, plus de 44,5% de la valeur d'encours des crédits bancaires aux particuliers en 2023, avec une valeur des crédits de 141,1 milliards de dirhams.

Principaux défis

Malgré les progrès enregistrés dans la réalisation de l'ODD 8, des défis restent à relever pour améliorer les perspectives d'un emploi productif au niveau de la région et parvenir à une croissance soutenue, partagée et durable. Il s'agit principalement de :

- Pérenniser la contribution régionale à la richesse nationale, surtout à travers le secteur secondaire et tertiaire, après l'effet conjoint de la crise sanitaire et de la sécheresse ;
- Saisir l'opportunité du dividende démographique, par la mise en place au niveau de la région, des politiques publiques intégrées visant l'épanouissement de la jeunesse et son insertion efficace dans le tissu économique ;
- Intégrer le secteur informel dans le circuit formel via l'accès à la protection sociale et au financement, le renforcement de l'offre d'accompagnement en conseil et assistance, ainsi que l'adoption de réformes supplémentaires liées à l'éducation, à la politique fiscale et au marché du travail ;
- Réussir l'inclusion économique des NEETs et lutter efficacement contre le travail des enfants ;
- Exploiter les gisements d'emploi existants à travers l'accélération des stratégies sectorielles (agriculture, industrie, tourisme, logistique) via le développement de l'investissement social (culture, santé, sport) et à travers des projets d'investissement structurants ;
- Réduire les inégalités de genre et les disparités territoriales en termes d'accès à l'emploi. Il y a lieu de noter que les bassins d'emploi sont concentrés en grande majorité à Casablanca ;
- Libérer le potentiel d'emploi au niveau de la région par l'adoption d'une politique d'adéquation entre offre de formation professionnelle et besoins des opérateurs ;
- Renforcer les dispositifs d'amélioration de l'employabilité et soutenir l'auto-emploi et les initiatives locales de l'emploi ;
- Créer un Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation permettant de doter les acteurs territoriaux des données fiables sur le marché du travail et ses potentialités, de contribuer à l'analyse de la relation emploi-formation et de réaliser des études prospectives et d'évaluation des actions initiées pour promouvoir l'emploi au niveau régional.

1- Rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'Inclusion Financière, Bank Al Maghrib, 2023

Stratégies et Programmes

Dans le but de promouvoir la croissance économique régionale, différentes programmes et stratégies mis en œuvre au niveau national, sont déclinés au niveau de la RCS, dont ceux concourant à l'amélioration de la croissance économique, la productivité et l'emploi. On peut citer principalement :

Secteurs productifs :

Le Plan Maroc Vert (2008-2020) lancé en 2008 a pour objectif d'accélérer la croissance économique, de réduire la pauvreté et d'assurer la durabilité à long terme des ressources naturelles. Le PMV vise également à augmenter le PIB agricole et à promouvoir l'emploi dans le milieu rural. La mobilisation active de tous les acteurs (DRA, DPAs, ORMVAD, ONCA, ONSSA, OPA, Interprofessions, Chambre d'Agriculture...) autour de la stratégie du PMV a replacé le secteur agricole au centre de l'économie en tant que moteur de la croissance ;

La stratégie agricole Génération Green (2020 – 2030) repose sur deux fondements : le premier donne la priorité à la valorisation de l'élément humain à travers la protection sociale, l'amélioration des conditions de travail et la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs et la seconde porte sur le développement d'une agriculture résiliente et éco-efficace au niveau régional ;

Le Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-2020 : l'industrialisation de la région de Casablanca-Settat cherche à maintenir sa position de leader en misant sur son potentiel exceptionnel. Dans cette optique, plusieurs conventions ont été signées devant Sa Majesté le Roi le 2 avril 2014, ayant pour vision la création et le développement d'écosystèmes performants ;

Le Plan de Relance Industrielle 2021-2023 : ayant pour but d'activer l'ensemble des leviers existants en capitalisant sur les atouts du pays ainsi que sur les acquis des différentes stratégies industrielles qui ont permis à l'industrie de devenir un «levier de création d'emplois» ;

Plan d'action régional de promotion du secteur touristique : Afin d'attirer de nouvelles niches touristiques et d'assurer un tourisme durable, le département régional du tourisme de Casablanca a contribué essentiellement à :

- L'accompagnement des projets menés par

l'INDH, notamment ceux relatifs à la détermination des filières prioritaires et la détermination des chaînes de valeurs touristiques ;

- L'élaboration du contrat programme régional du tourisme en partenariat avec les différents acteurs et intervenants locaux ;
- La coordination avec la société du développement local « Casa Patrimoine » en matière de réhabilitation, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel, matériel, immatériel et naturel de la région ;
- La mise en place et le suivi du programme national d'appui aux entreprises d'hébergement touristique piloté par le secteur du tourisme ;
- La participation au programme « Awrach » en collaboration avec les différents intervenants locaux.

Emploi et travail décent :

Plan d'action régional de l'ANAPEC et mesures

d'aide à l'embauche : Dans l'objectif d'améliorer l'employabilité et l'insertion des jeunes, l'ANAPEC met à la disposition des employeurs un éventail de prestations et des mesures adaptées à leurs besoins, dont principalement : le programme IDMAJ de promotion de l'emploi salarié, via la mise en place d'un dispositif de contrats d'insertion des diplômés ; le programme TAAHIL comme mesure pour l'emploi visant, à travers une formation ciblée, à ajuster le profil des personnes formées aux spécificités du poste à pourvoir ; le programme TAHFIZ d'appui à l'emploi au profit des entreprises, associations et coopératives pour les encourager à recruter, à travers la réduction des charges sociales et fiscales sur les salaires, ainsi que le programme d'appui à l'auto-emploi à travers un accompagnement non financier par des services d'information, d'accueil et d'orientation, en plus des prestations sous forme d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels ;

Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE)

2015-2025 : ayant pour objectif de promouvoir l'emploi productif décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès à l'emploi et la réduction des disparités territoriales d'emploi. Au niveau territorial, la SNE soutient le processus de convergence en faveur de l'emploi en inscrivant ses projets dans le cadre des volets emploi des programmes économiques régionaux. Le financement des projets régionaux comporte

2 circuits : les projets relevant des services déconcentrés et des collectivités territoriales qui seront inscrits dans les contrats programmes entre régions et l'Etat et les autres projets, retenus au terme d'appels à projets, seront financés dans le cadre du contrat programme Etat-ANAPEC relatif aux initiatives locales pour l'emploi ;

Programme Awrach : est un programme gouvernemental qui vise la création de 250 000 emplois en 2022 et 2023 ; le programme AWRACH est composé de deux sous-programmes :

- Chantiers provisoires : permettant la prise en charge par l'Etat des salaires, de la part patronale de la couverture sociale et des frais d'assurance (en cas d'accidents de travail) des personnes recrutées par les associations ou coopératives sur des chantiers de courte durée ;
- Prime d'Appui à l'Emploi : consistant en l'octroi d'une prime d'appui à l'emploi de 1 500 dirhams par recrue par mois aux employeurs bénéficiaires ;

Programme « Forsa » : ce programme ambitionne de créer davantage de convergence avec les différentes actions de soutien des initiatives individuelles qui visent à promouvoir l'entrepreneuriat au profit des jeunes et à encourager l'économie structurée et formelle. Selon les résultats de la première édition de ce programme, il y a eu sélection de 22 242 dossiers. De plus, 12 563 projets ont été sélectionnés par les comités régionaux, sur un total de 10 013 projets qui ont été effectivement financés. S'agissant de la répartition des projets sélectionnés, la région de Casablanca-Settat se positionne au premier rang avec près de 16% du total des projets sélectionnés ;

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain : dans le cadre de la 3^{ème} phase de l'INDH, le programme « Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes », a permis la mise en place de 18 plateformes des jeunes au niveau des différentes provinces et préfectures de la région, ayant pour mission de renforcer l'employabilité des jeunes à travers le renforcement de leurs capacités et d'assurer l'accompagnement des porteurs de projets ;

Protection des enfants contre le travail forcé : l'arsenal juridique a été renforcé par la mise en place d'autres réformes juridiques qui veillent à éliminer les différentes formes de travail des enfants, dont principalement la loi n°19-12 qui fixe les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques et le décret n°2-04-682 fixant les travaux interdits aux mineurs de moins de 18 ans ;

Programme régional « Machrou3i » : lancé en mars 2023 en partenariat avec le réseau Entreprendre Maroc, ce programme accompagne 90 jeunes de la région porteurs de projets sur trois ans. L'objectif est de faciliter la transition des jeunes du milieu universitaire à la vie active et d'améliorer leur employabilité en encourageant l'entrepreneuriat à l'échelle de la RCS ;

Programme Nabda : en novembre 2024, la Direction Régionale Casablanca-Settat de l'OFPPT a lancé la 2^{ème} édition du Programme NABDA, sous le thème « Entrepreneuriat des jeunes à l'ère de l'IA ». L'objectif est de sensibiliser 6000 jeunes, de former 600 projets en pré-crédation et de sélectionner 60 finalistes pour le concours final, plaçant ainsi l'innovation et les jeunes talents au cœur du développement régional ;

Programme Nafass : lancé à Casablanca, ce projet vise à faciliter l'insertion des jeunes NEETs dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration grâce à une école de formation innovante et inclusive alternant apprentissage et stages en entreprise.

Inclusion financière

La Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière définit une vision et des orientations nationales qui visent à réduire les disparités d'accès et de niveaux de pénétration des services financiers. L'objectif est de permettre un accès équitable pour l'ensemble des individus et des entreprises à des produits et services financiers formels (transactions, paiements, épargne, financement et assurance), pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, afin de favoriser l'inclusion économique et sociale ;

Programme Intégré d'appui et de Financement des Entreprises : il s'agit d'un programme composé d'une offre de financement et d'accompagnement fournie à des conditions très avantageuses ;

Programmes d'appui aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Une nouvelle génération de programmes d'appui pour la relance des TPME industrielles a vu le jour en 2022, en reconfigurant des programmes actuels avec des offres plus avantageuses, une amélioration de la lisibilité et une simplification de l'offre autour de deux programmes, avec des taux plus avantageux.

Tableau 09 : Evolution des indicateurs de l'ODD8

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur cible 2030
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans Les pays les moins avancés	8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (en %)	5,9	0,3	4,6	2,2	1,4	-8,2	6,5	-1,04		
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre	8.2.1	Taux de* croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (en %)	4,9	1,1	-0,6	1,7	0,9	-0,3	8,0	...		
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe (en %)	28,1 (2014)								30,4	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap (en %) par : -Groupe d'âge : 15-24 ans 25-34 ans 35-44 ans 45 et plus -Sexe : Masculin Féminin	10,0	9,3	11,3	10,2	10,0	13,4	14,6	13,8	15,0	
					29,9		26,7		36,6	39,5	40,8	
					17,0		16,1		23,0	21,3	23,6	
					6,0		5,3		9,3	8,1	9,2	
					2,9		2,9		4,9	4,1	4,7	
					9,9		8,8		13,2	12,3	13,9	
					14,9		13,1		18,2	17,8	18,3	
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation NEETs (en %)	-	-	24,2	-	22,0	-	23,8	23,0	23,5	

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur cible 2030
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (en %)	-	-	4,8	-	4,2	-	2,2	1,7	1,5	
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.1	Nombre d'accidents du travail							554			
		a/selon le sexe : -Masculin -Féminin							325 229			
		b/selon le type : -Mortel -Non mortel							3 551			
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1	Part PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance (en %)										
		a/Part des PIB- branche (Hotels-restaurants) dans le PIB régional (au prix courants) (en %)	2,2	2,4	2,6	2,8	2,6	1,3	1,4	1,9		
		b/Accroissement des PIB- branche (Hotels-restaurants) (au prix courants) (en %)	3,9	9,5	17,7	10,6	4,2	-51,7	13,0	41,5		
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100000 adultes	35,4	35,3	35,1	35,2	34,8	33,8	30,5	29,2	28,1	
	8.10.2	b) Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100000 adultes	35,4	35,3	34,9	34,6	34,1	32,9	29,3			

Source : Comptes Régionaux, Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2013-2014, Enquête Nationale sur l'Emploi, HCP, Direction régionale de l'Emploi, Bank-Al Maghreb, Annuaire Statistiques du Maroc

(*) : Les ratios entre 2015 à 2017 se réfèrent aux données ENE selon l'ancien découpage

09

Industrie innovante et infrastructure



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Le développement des infrastructures durables et l'appui sur l'innovation jouent un rôle crucial pour l'impulsion de la croissance économique et la promotion d'une industrialisation économiquement et écologiquement viable. Dans cette vision, la région de Casablanca-Settat, en tant que

premier pôle économique du Royaume, a placé le développement des infrastructures et de l'industrie au centre de ses politiques de développement territorial. Des progrès significatifs ont été ainsi accomplis, mais des défis restent encore à relever pour l'atteinte des cibles de l'ODD 9.

Etat des lieux

Développement des infrastructures de transport

La région de Casablanca-Settat, centre économique du pays, dispose des infrastructures les plus importantes au niveau du Royaume, en routes, autoroutes, voies ferrées, ports et aéroports.

En fait, la région est la mieux dotée en infrastructure autoroutière avec 427 km d'autoroutes, représentant 24% du réseau autoroutier national¹. De même, le réseau routier classé de la région est bien connecté avec un linéaire global de 5 906 km dont 5 200 de routes revêtues, soit un taux de revêtement de 88% et un pourcentage de 12% du total du réseau revêtu national². Du point de vue consistance, la RCS connaît la plus forte densité spatiale du réseau routier classé avec 29,9 km/100 km², contre 8,4 au niveau national. Par ailleurs, la couverture routière est notamment inégale au sein de la région et l'état qualitatif du réseau routier révèle qu'en 2020, le total du réseau de la région se trouve à 54% dans un état bon à acceptable contre 62,7% au niveau national³.

En vue de répondre aux besoins de désenclavement de la population rurale, le programme national de routes rurales (PNRR2) portant sur un linéaire de 1 545 km pour la région a contribué à l'augmentation du taux d'accessibilité au niveau de la région de 54% en 2005 à 75% en 2015. Aussi, selon les données du RGPH 2024, la distance moyenne à une route goudronnée a atteint 1,1 km contre 1,5 km enregistrée au niveau national.

Pour consolider ces efforts et dans le cadre de la mise en place du programme de réduction

des disparités territoriales et sociales (PRDTS), un programme Massaleek a été initié au niveau de la RCS. Il a porté, entre 2017 et 2020, sur un linéaire programmé de 5121 km dont 52% ont été réalisés. De même, le conseil régional, via le programme « mobilité en milieu rural », a contribué à l'aménagement de 3000 Km de routes rurales d'un montant de 1,3 milliard de dirhams.

En plus, afin de renforcer son attractivité et sa capacité de connexion, la région a œuvré pour la réalisation d'infrastructures de qualité, fiables, durables, et résilientes qui favorisent le développement économique et améliorent la qualité de vie des populations.

En termes d'infrastructures ferroviaires, la RCS comprend 352 km de ligne principale avec 42 gares et haltes. Le réseau transporte 92 trains de lignes par jour desservant, ainsi environ 13 millions de voyageurs par an. Concernant le fret, le réseau dispose de 30 trains de marchandises. Notons également qu'en 2018, l'ONCF a mis en service sa ligne à grande vitesse LGV entre Casablanca-Rabat et Tanger. D'autres projets structurants ont été initiés pour renforcer le réseau ferré de la région, dont notamment le prolongement ou le doublement des lignes ou encore la construction de nouvelles gares.

Il convient également de mentionner le projet d'extension de la LGV vers Marrakech, qui facilitera le trajet entre Rabat et l'aéroport de Casablanca tout en desservant aussi le nouveau stade de Benslimane. Ainsi que le projet de train régional du service local de type RER pour améliorer le réseau ferroviaire métropolitain et intra-régional⁴.

1- SRAT, rapport du diagnostic stratégique territorial, Octobre 2021

2- DRETL Casablanca-Settat

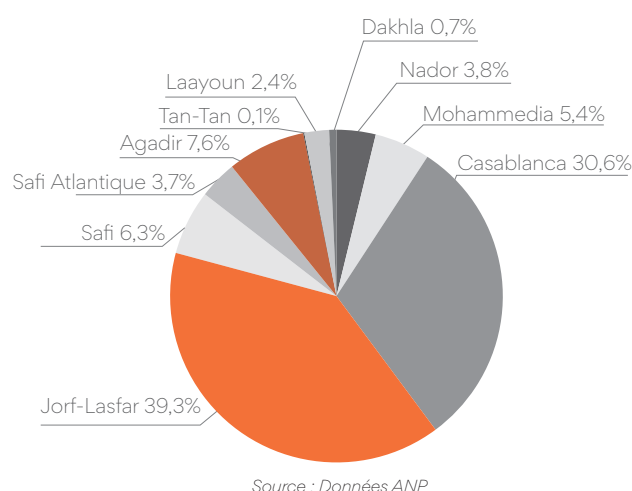
3- DRETL Casablanca-Settat

4- Rapport financier annuel 2024, ONCF

S'agissant des infrastructures aéroportuaires, la région dispose de trois aéroports. En plus de l'aéroport de Benslimane (aérodrome) et de l'aéroport de Tit Mellil réservé aux vols privés et régionaux, l'aéroport international Mohammed V demeure le principal aéroport du Maroc en termes de flux et de capacité, doté de trois terminaux d'une capacité de 14 millions de passagers, il est desservi par plus de 36 compagnies régulières et relié à 100 destinations dans 57 pays. En 2019, il a accueilli 10,3 millions de passagers représentant 41% du trafic national. Cependant ce trafic s'est effondré de 70,9% en 2020, suite aux restrictions de voyage imposées par la crise sanitaire Covid19, avant de se reprendre pour atteindre 9,8 millions de passagers en 2023. Quant au fret aérien, il a enregistré 64 407 tonnes en 2021 contre 90 081 tonnes en 2019, soit près de 94% du fret global¹.

En ce qui concerne l'infrastructure portuaire, la région abrite 3 grands ports commerciaux qui ont assuré plus de 75,4% de l'activité nationale d'import-export et de cabotage en 2023² (hors Tanger-Med). Le port de Casablanca étant un port à vocation multifonctionnelle tourné principalement vers le commerce (30,6% du trafic national en 2023)³, le port de Jorf Lasfar, plus grand port minier de l'Afrique, étant devenu premier port en volumes traités, avec 39,3% du volume de trafic, en plus du port de Mohammedia qui assure 5,4% du volume de trafic national.

Graphique 22 : Répartition du trafic portuaire par port en 2023



1- ONDA

2- ANP, rapport annuel 2023

3- Le trafic concerne les ports gérés par l'ANP

4- Le montant d'investissement de ces 3 projets s'élève à plus de 1,1 milliards de dirhams

Dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures portuaires au niveau de la RCS, l'Agence Nationale des Ports (ANP) s'est chargée en 2023 du prolongement de la digue principale du port de Casablanca, du confortement du talus du port de Jorf Lasfar et de l'installation des panneaux photovoltaïques au port de Mohammedia⁴.

Par ailleurs, afin de valoriser le potentiel logistique au niveau régional, l'Agence Marocaine de Développement Logistique (AMDL), mène une étude d'actualisation du Schéma Directeur des Zones Logistiques de la région de Casablanca-Settat, pour déterminer l'offre logistique et réaliser une cartographie des flux de marchandises et corridors logistiques.

Promotion de l'industrie durable

La RCS maintient sa position du plus grand pôle industriel du pays. Durant la période 2023-2024, le nombre des établissements économiques industriels recensés et géoréférencés à travers toute la région a atteint 36286 unités, ce qui représente 23,4% du total des établissements industriels à l'échelle nationale⁵. De même, le secteur industriel a contribué à 51,1%⁶ de la valeur ajoutée industrielle nationale en 2022.

La part du secteur industriel dans le PIB régional a connu une légère amélioration de 2,82 points entre 2015 et 2022, elle est passée de 26,89% à 29,71%, alors que la valeur ajoutée manufacturière par habitant a atteint 16 340 dirhams/hab en 2022, soit presque 3 fois celui affiché au niveau national (5447 dirhams/hab).

Quant à la proportion de l'emploi industriel (y compris l'artisanat) dans l'emploi total, elle est passée de 17,9% à 17,1% entre 2017 et 2019, puis, elle a légèrement augmenté pour atteindre 17,2% en 2023⁷, contre 12,2% au niveau national. Pour ce qui est de l'emploi permanent dans l'industrie, les résultats du CEE de 2023-2024 montrent que le secteur industriel a employé de façon permanente 32,0% des employés au niveau régional, par rapport à 29,8% au niveau national.

5- Par rapport aux unités industrielles structurées, le rapport du SRAT de 2021 révèle que la RCS compte plus de 3675 unités, soit 38,5% du total des unités industrielles du pays

6- Annuaire Statistique du Maroc 2024

7- HCP, Enquête nationale sur l'emploi

Par ailleurs, la ventilation des indicateurs du secteur industriel au niveau infra-régional, révèle qu'en 2016, la préfecture de Casablanca concentre, à elle-seule, 59,1% des établissements industriels, 60,5% des emplois industriels, 51,3% du chiffre d'affaires et 40,6% des investissements¹. Ces conclusions sont corroborées par les statistiques du CEE pour 2023-2024, étant donné que la préfecture de Casablanca abrite 55,2% des établissements industriels et 44,4% de l'emploi industriel permanent de la région. Ce qui explique la prépondérance du poids économique de Casablanca en comparaison avec le reste des territoires de la région.

La dynamique des investissements concrétisés dans le cadre du Plan d'Accélération Industriel 2014-2020 (PAI) a permis d'augmenter, au niveau de la région, l'effectif des salariés du secteur de l'industrie manufacturière déclarés à la CNSS de 25,8% entre 2015 et 2020 pour atteindre 262 553, soit 13,3% du total des salariés déclarés en 2020.

En 2023, ce secteur contribue à 12,6% du total des salariés déclarés au niveau de la région, contre 20,8% au niveau national².

L'examen des autres grandeurs industrielles révèle qu'en 2022, le territoire régional a généré 54% de la production industrielle nationale (plus de 399 milliards de dirhams), 54,4% du chiffre d'affaires industriel national (une hausse de 44,2% par rapport à 2015) et 39,1% des investissements industriels nationaux³.

Il est à noter également que le potentiel industriel de la région est diversifié, touchant les différentes branches d'industrie, à savoir : la chimie et parachimie (30,4%), l'industrie du textile et du cuir (23,6%), l'Industrie Métallique et Mécanique (IMM) (21,6%), l'agro-alimentaire (17,2%) et l'électrique et l'électronique (7,1%)⁴.

S'agissant du foncier, le PAI a permis d'aménager, au niveau de la région, environ 311 ha de foncier industriel avec un appui financier du ministère de l'industrie de 1,7 milliard de dirhams. Le but ultime étant de répondre aux besoins en foncier des industriels, particulièrement pour les projets

développés dans le cadre des écosystèmes industriels.

Fonds de Développement Industriel et des Investissements (FDII) a été créé dans le cadre de la loi de finances 2015 pour le financement des programmes relevant du PAI. Depuis 2020, le nombre de projets ayant bénéficié de l'appui du FDII au niveau de la RCS a atteint 19 projets avec un montant global d'investissement de l'ordre de 2,25 milliards de dirhams. Ces nouveaux investissements ont généré environ 9 025 emplois avec un fonds d'appui de plus de 377 millions de dirhams dont 41,1% sont destinés au secteur de l'aéronautique⁵...

Banque de projets industriels d'investissement:

C'est une première banque de projets en ligne, un des piliers de la stratégie de relance industrielle 2021-2023 post-Covid. A travers ce projet les investisseurs bénéficient de l'accompagnement ainsi que d'un arsenal de programmes de l'Etat : offres de Maroc PME, offres de l'AMDIE, FDII.

Le bilan de la région a affiché, à la fin de 2021, un total de 316 projets d'investissement d'un montant global d'investissement de l'ordre de 14 milliards de dirhams, dont la moitié est réservée aux deux secteurs IMM (32,4%) et la chimie et parachimie (20,5%). Ces nouveaux investissements ont permis de générer environ 46 000 emplois, dont plus de 25 500 indirects, et ce, dans 10 secteurs industriels⁶.

Amélioration de l'accès des TPME au financement

En 2023, les micro, très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) représentent 99,2% de l'ensemble des entreprises au niveau de la RCS, 83,1% sont des micro-entreprises, 8,8% des TPE et 7,3% des PME. Au titre de l'exercice 2023, elles ont généré un chiffre d'affaires (CA) de 435 milliards de dirhams, affichant un accroissement de 5,2% par rapport à l'année 2022 et représentant 31,1% du total du chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) au niveau de la région¹;

1- Annuaire Statistique Régional année 2020

2- OMTPE, rapport annuel, 2024

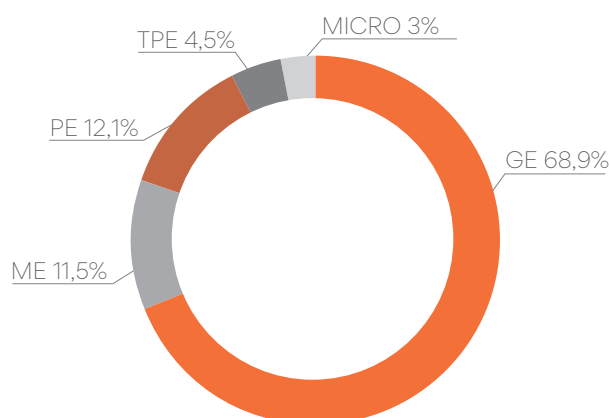
3- Annuaire Statistique du Maroc 2024

4- PCT de la région de Casablanca-Settat, mission 5

5- Direction régionale de l'Industrie et du Commerce

6- Direction régionale de l'Industrie et du Commerce

Graphique 23 : Répartition du CA cumulé des entreprises de la RCS par catégorie année 2023



Source : OMTPE, étude sur le tissu entrepreneurial, région de Casablanca-Settat 2025

Les TPME jouent un rôle primordial dans la création d'emploi régional, en employant en moyenne 63,4% des effectifs déclarés à la CNSS entre 2016 et 2023, contre 73% à l'échelle nationale. Plus de 88,2% (concerne l'ensemble des EPMA) de ces emplois étant concentrés au niveau de la préfecture de Casablanca.

La proportion des EPMA industrielles dans la VA totale de l'industrie manufacturière a atteint au niveau de la région 20,4% en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du projet «Imtiaz-Technologies Covid-19» lancé par l'agence Maroc PME, jusqu'à fin avril 2020, 17 projets d'investissement portés par des TPME au niveau de la région, totalisant un investissement de 112 millions de dirhams et devant créer près de 275 emplois directs et 304 indirects. Ces projets bénéficient de primes d'un total de 29,5 millions de dirhams et d'une subvention à l'investissement de 30% du montant de l'investissement plafonné à 10 millions de dirhams pour les PME et à 1,5 million de dirhams pour les TPE².

Le financement constitue un facteur qui enclave le développement de l'activité de l'entreprise marocaine, et plus précisément la petite entreprise. En 2023, la région de Casablanca-Settat concentrait 58% du montant global des crédits accordés aux TPME avec un encours global s'élevant à 123,5 milliards de dirhams, soit une progression de 12,2% par rapport à l'année 2022³. En 2021, 35,2%

des TPE et PE industrielles de la région ont bénéficié d'au moins un crédit bancaire et 33% des crédits ont été accordés à ces entreprises (11,8% pour les TPE et 21,2% pour les PE)⁴. Par ailleurs, la situation financière des TPME de la région faisait ressortir, au titre de l'exercice 2019, des marges de liquidité et de solvabilité limitées (ratio de liquidité de 1,20 pour les TPME)⁵, ainsi qu'une trésorerie nette positive qui reflète un manque de dynamisme de leurs activités.

D'autre part, dans le cadre du Programme Intégré d'Accompagnement et de Financement des Entreprises initié par le CRI, 2984 projets ont bénéficié, en 2021, d'un financement de 944,2 millions de dirhams, dont 13,2% sont destinés au secteur industriel.

Préoccupations environnementales des projets industriels

Au niveau de la RCS, et dans le cadre du PAI, tous les projets industriels réalisés sont soumis à toutes les dispositions réglementaires, en respectant les normes environnementales et les infrastructures vertes nécessaires. Dans ce sens, un plan de relance industriel post-Covid a été lancé, ayant pour objectifs d'accompagner des filières industrielles et améliorer la compétitivité du secteur par la décarbonation de la production industrielle.

Dans cette perspective, des projets Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID) sont en cours de réalisation au niveau de la région, dans le cadre du programme de coopération Compact II conclu entre le Maroc et le Millenium Challenge Corporation (MCC). L'objectif du fonds est de financer et d'appuyer des projets visant l'amélioration de la gouvernance et la durabilité économique, sociale et environnementale des zones industrielles. En fait, cinq parcs industriels sont en cours d'aménagement, dont trois sites pilotes performants, selon un modèle de Partenariat Public-Privé (PPP) et conçus selon les standards internationaux et dans le respect des normes environnementales et sociales¹.

Au niveau des ZI et pour encourager

1- OMTPE, étude sur le tissu entrepreneurial, région de Casablanca-Settat, 2022

2- Direction Régionale de l'Industrie et du Commerce

3- Rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'Inclusion Financière, Bank Al Maghrib, 2023

4- Bank Al Maghrib, OMTPE

5- OMTPE

une industrie propre et respectueuse de l'environnement, les autorités régionales de décision ont procédé à l'ajout des règles alternatives aux règles fixes au niveau de ces zones: des documents d'urbanisme pour les projets porteurs, en leur offrant un cadre incitatif et propice à l'investissement, à titre d'exemple, les projets industriels à forte valeur ajoutée environnementale (efficacité énergétique, HQE) bénéficiant de plus de superficie constructible, en l'occurrence, le parc industriel ECOPARC de Berrechid (61 ha). Il s'agit du premier projet en Afrique à recevoir la certification HQE AMENAGEMENT (Haute Qualité Environnementale), il offre des terrains à construire et des bâtiments industriels prêts à l'emploi en mode locatif.

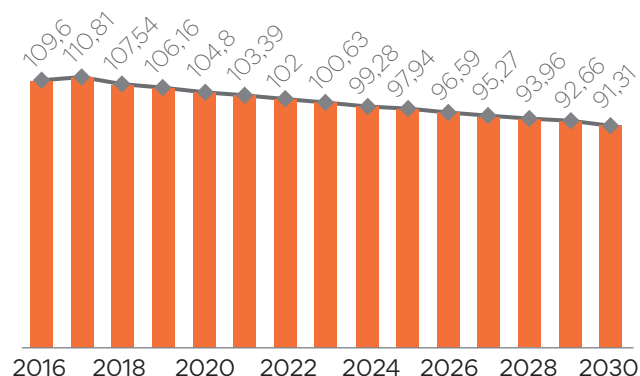
Pour encourager une économie verte, le PDR de la région, à travers le plan BAY'ATI, a proposé des projets innovants qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, moyennant le traitement des déchets de tout type. Au total, 17 projets ont été programmés pour un montant de 8,8 milliards de dirhams.

Par ailleurs, en 2016, les émissions de gaz à effet de serre (GES) émis par les industries manufacturières et de construction au niveau régional, ont été estimées à 2798,56 Gg.eqCO₂, représentant 10% des émissions des GES du module Energie et 41% du total des émissions des GES émis par ce secteur au niveau national (6761,10 Gg.eqCO₂)².

Afin de renforcer les efforts déployés en matière d'atténuation des émissions de GES, un plan d'actions a été établi au niveau de la région, portant sur l'industrie à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables, la diminution de la consommation de gaz naturel et la valorisation de la biomasse. Ce secteur prévoit une réduction des émissions des GES de 10,3% à l'horizon 2030³.

Les émissions totales des GES par PIB ont enregistré une légère diminution au cours de la période de projections, en passant d'une intensité de 110 gCO₂/DH en 2016 à 91 gCO₂/DH en 2030, enregistrant ainsi une diminution annuelle moyenne de 1,3%⁴.

Graphique 24 : Evolution des Emissions de GES par PIB (gCO₂/DH)



Source : PCT de la région de Casablanca-Settat, mission 2

Innovation et nouvelles Technologie de l'Information et des Communications

Pour atteindre les objectifs d'une industrie durable qui respecte l'environnement, les unités industrielles de la région doivent innover et développer continuellement des meilleures technologies, solutions et équipements, pour atteindre un progrès technologique qui peut satisfaire les attentes en matière de performance opérationnelle et environnementale.

Cependant, le budget alloué à la recherche scientifique et développement reste limité, le nombre des enseignants chercheurs au niveau des trois universités publiques de la RCS ne dépasse pas les 3548 chercheurs en 2023, représentant 21,8% du total national.

Quant à la part des industries de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée des industries manufacturières, elle a été de l'ordre de 37,4% seulement en 2016.⁵

Dans le cadre du programme national de mise en place des « cités de l'Innovation » qui constitue l'un des axes principaux de la stratégie « innovation », la Direction Régionale du Commerce et de l'Industrie de Casablanca-Settat a conclu une convention de partenariat avec le Conseil régional, la CGEM et les trois universités publiques de la région. Cette convention a pour objectifs de créer un fonds commun pour le développement de la

1- Ces projets visent à contribuer à l'accroissement des investissements privés (500 entreprises industrielles pour un investissement total prévisionnel de 486 millions de dollars) et à la création d'emplois (27.000 opportunités d'emplois), DRCI

2- Le secteur de l'énergie contribue à 79% du total des émissions de GES (Hors FAT) de la région, équivalent à 28 428 Gg.eqCO₂, PCT de la région de Casablanca-Settat, mission 2

3- Le détail des projets figure dans le rapport du Plan Climat Territorial (PCT)

4- Plan Climat Territorial pour la région de Casablanca-Settat, mission 2

5- HCP, Direction de la Comptabilité Nationale

recherche industrielle dans la région et un pôle régional de recherche.

En matière d'équipement en moyens numériques, les résultats du RGPH 2024 classent la RCS en 3^{ème} position du classement avec une proportion de 65,8% de la population âgée de 15 ans et plus utilisant Internet, comparativement à 59,6% au niveau national. Néanmoins, le taux d'équipement en téléphonie fixe reste faible, bien que la région se situe en seconde position avec un taux de 17,9%. Quant au nombre total des abonnés ADSL, il a atteint 318 865 à fin février 2022 au niveau des villes de Casablanca, El Jadida et Settat¹.

Sur le volet de la coopération entre le secteur privé et les universités de la RCS, et dans le domaine de la consolidation de la formation en matière des TIC, une entreprise technologique multinationale a signé un mémorandum d'entente avec six universités de la région, en vue de promouvoir les compétences dans le domaine de TIC au sein des universités marocaines. A travers ce partenariat, la filiale Maroc s'engage à offrir un encadrement complet et optimal dans des disciplines importantes dont le BIG DATA, le Cloud Computing et l'intelligence artificielle.

En outre, le CRI de Casablanca-Settat a opérationnalisé, en 2021, son guichet unique « phygital » : QIMAM. Ce guichet, s'inscrivant dans l'esprit de la loi 47-18, se positionne comme animateur de l'écosystème entrepreneurial et repose principalement sur une plateforme digitale de l'accompagnement de la TPME. Ainsi, durant la première année, 681 entreprises de la région ont été accompagnées, dont 86% sont des TPME et 32% relèvent du secteur de l'industrie manufacturière. Le programme QIMAM a permis de sélectionner 50 projets, dont 32 TPMEs.

Principaux défis

Secteur des infrastructures de transport

Le défi majeur du secteur des infrastructures de transport est le maintien de son bon état et le renforcement de sa résilience, car de tel réseau est vital pour l'économie de la région et sa maintenance doit être une priorité pour réduire les coûts à l'économie. En plus des changements climatiques extrêmes que connaît la région

dernièrement et qui ont un impact direct et important sur l'état des infrastructures, la région devrait opter également pour des adaptations routières face au trafic routier important qui est en évolution permanente chaque année.

L'accès au foncier constitue un véritable obstacle pour le développement du secteur de la logistique. À l'échelle de la région, le besoin en zones d'activités économiques identifié dans le PDR est de 1 851 ha en 2021 et 676 ha additionnels à l'horizon 2030², avec uniquement 250 ha disponibles. Des efforts à multiplier pour mobiliser des ressources financières à fin de faire face au coût élevé, s'avèrent nécessaires.

Les secteurs de transport maritime et aérien sont confrontés aussi à des défis majeurs, surtout avec les orientations économiques du Royaume qui ambitionnent de devenir un pays exportateur en développant les relations Sud-Sud. Il convient à cet égard de veiller à soutenir les infrastructures aériennes et maritimes destinées au transport des marchandises. Il est à signaler aussi que la saturation de l'aéroport de Casablanca interviendra rapidement, eu égard à la croissance du trafic enregistré ces dernières années.

Secteur industriel

La RCS est la locomotive du secteur industriel national, avec le dernier découpage administratif, elle est entrée dans un processus d'accélération important. Toutefois, il est important de relever la prépondérance du poids économique de la préfecture de Casablanca en comparaison avec le reste des territoires qui présentent des poids économiques secondaires. De plus, les territoires de la région de Casablanca-Settat se caractérisent par une diversification des secteurs économiques. Ainsi, le constat est qu'aucune province ne se spécialise dans une unique activité économique puisque l'économie de l'ensemble des territoires repose sur l'industrie, le commerce et les services.

La région de Casablanca-Settat fait face à plusieurs défis de lutte contre les changements climatiques. Etant le premier pôle économique-industriel national, elle doit impérativement intégrer des approches de lutte contre ce fléau, qui s'accroît davantage en raison de la croissance démographique, économique, de la position géographique, etc...

Malgré les efforts déployés, le développement de l'activité des TPME est toujours bloqué

1- ANRT, portant sur la répartition du parc ADSL de l'opérateur IAM

2- Document de synthèse : Développement des ZAE de la région Casablanca-Settat, Conseil Régional de Casablanca-Settat, Livre blanc, 2018

par un ensemble de problèmes, qui diminue leurs contributions dans la valeur ajoutée ; une situation financière caractérisée par des marges des liquidités et de solvabilité limitée, une trésorerie nette positive qui reflète un manque de dynamisme de leurs activités et un accès restreint aux crédits bancaires.

Cette vulnérabilité structurelle de ces entreprises s'est aggravée avec la crise covid 19, d'où la nécessité d'appeler à une accélération des réformes nécessaires à l'amélioration de leur compétitivité et pour les préparer à l'ère post-Covid, qui est marquée par des changements majeurs liés notamment à la transformation numérique, l'accroissement des exigences ESG (Environnemental, Social & Gouvernance), la relocalisation des productions et la reconfiguration des chaînes de valeurs.

Recherche scientifique, innovation et développement des NTIC

Le secteur de la recherche scientifique a connu des changements majeurs vu sa compétitivité continue. Les universités sont désormais soumises aux pressions de la concurrence de l'environnement socio-économique.

Le développement d'une vraie culture de la R&D permettra à l'économie de la région de s'orienter vers des activités à forte valeur ajoutée comme la conception produit. Cela devrait passer par une véritable inscription des PME marocaines dans la transformation digitale, notamment, son indice de préparation aux NTIC restant classé « intermédiaire » jusqu'à présent.

Pour pallier aux insuffisances ralentissant le progrès du processus de la digitalisation, la région devrait saisir ses atouts en matière de flexibilité des PME, de l'existence d'une communauté des chercheurs marocains très qualifiés à l'étranger, de l'ouverture sur des programmes multilatéraux de R&D et d'innovation et enfin des perspectives de mondialisation de la R&D qui se présentent au niveau de la région.

Stratégies et programmes

Équipement, transport et Logistique

Considérant les défis majeurs auxquels est confrontée la région de Casablanca-Settat, plusieurs stratégies et plans sont mis en place pour développer les infrastructures de transport, dont notamment :

- **Le programme d'investissement en infrastructures de transport à l'horizon 2035** dans le but de renforcer le réseau routier, autoroutier, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire et logistique ;
- **Le Programme de Développement des Infrastructures Routières PDIR** de la région de Casablanca-Settat qui s'est concrétisé par le dédoublement de la N9 Mohammedia-Nouacer et Deroua-Berrechid. Il s'agit d'un projet structurant qui dessert des équipements vitaux pour l'aéroport Mohammed V, les zones industrielles et les futures zones logistiques ;
- **Les perspectives de développement des autoroutes** au niveau de la région portant sur le prolongement de l'autoroute de Tit Mellil-Berrechid (31 km), le projet de l'autoroute de Berrechid-Had Soualem et le projet de l'autoroute continentale Rabat-Casablanca (60 km) ;
- **Le plan rail 2040** : au niveau de la région, un programme a été initié par l'ONCF visant à renforcer et à créer de nouvelles voies ferroviaires, entre autres, le contournement de Casablanca en 2025, la desserte ferroviaire Facultés, Anfa-sud, Azemmour en 2025 et le contournement LGV de Casablanca en 2035 ;
- **La stratégie aéroportuaire 2035** : avec une croissance annuelle du trafic aérien de près de 6%, un schéma directeur aéroportuaire national à l'horizon 2035 a été adopté dès 2002. Il prévoit de continuer à donner une place de choix au hub de Casablanca en lui consacrant environ 50% des investissements projetés, dont principalement le projet d'extension de la capacité de l'aéroport pour la porter à hauteur de 21 millions de voyageurs au-delà de 2027 ;

- **Le plan portuaire 2030** : de nombreux chantiers en cours, portent sur l'ouverture du port sur la ville de Casablanca et la déviation des trafics liés aux mouvements de transport en liaison avec le port ainsi que le réaménagement de quatre projets au niveau du port de Mohammed VI ;
- **La Stratégie Nationale de la Logistique**: prévoit la mise en place de nombreuses plateformes Multi-flux dans la région, en l'occurrence, la zone logistique de Zenata avec 323 hectares dédiés aux activités liées aux conteneurs, céréales, distribution et sous-traitance logistique ;
- **Le programme national des routes rurales** ;
- **La stratégie nationale de la sécurité routière 2025** ;
- **Le Schéma directeur régional des zones logistiques de la région** ;
- **Le Plan de développement régional** ;
- **Le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales PRDTS**.

Secteur Industriel

La nouvelle stratégie industrielle au niveau de la région prévoit un certain nombre de mesures incitatives adaptées aux défis à relever, notamment, des partenariats Public-Privé pour concevoir des programmes de formation appropriés, des subventions à la formation continue, un fonds d'investissement public dédié à l'industrie, des financements bancaires préférentiels, etc...

- **Le Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-2020** : au niveau de la région, le PAI a permis la structuration, en partenariat avec les fédérations professionnelles, de 54 écosystèmes performants au sein de 14 secteurs industriels, en l'occurrence, l'automobile, le textile, l'aéronautique, les poids lourds, la chimie, l'industrie des matériaux de construction, l'industrie métallurgique et mécanique, le cuir, l'offshoring, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, la plasturgie, la construction navale et le phosphate. En visant l'intégration des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME ;
- **Le Plan de Relance Industriel (PRI)**: le Plan de Relance Industriel post-Covid a pour objectifs : (i) d'accompagner des filières industrielles en

renforçant leur intégration, afin de démultiplier la création de richesses et d'emplois, (ii) de développer l'entrepreneuriat industriel en favorisant l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels et (iii) de décarboniser la production industrielle afin d'améliorer la compétitivité du secteur et de renforcer son attractivité. Dans cette vision, des projets ont été engagés au niveau de la région tels que: les projets Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID) prévus dans le cadre du programme de coopération Compact II, visant l'extension de 25 ha et la revitalisation de 37 ha de la zone industrielle de Bouznika, l'extension de 51 ha et revitalisation de 66 ha de la zone industrielle de Had Soualem, la création du Parc industriel Lakhayta de 60 ha et la création du Parc industriel ECOPARC-Berrechid.

- **Programmes d'appui aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME)**

Une nouvelle génération de programmes d'appui pour la relance des TPME industrielles a vu le jour en 2022, en reconfigurant des programmes actuels avec des offres plus avantageuses, une amélioration de la lisibilité et une simplification de l'offre autour de deux programmes, avec des taux plus avantageux. Il s'agit de :

- **Programme MOUWAKABA** : qui a regroupé les cinq programmes suivants : Moussanada, Tahfiz, Créativité PME, Créativité TPE, Accélération JEI, avec de nouvelles offres ;
- **Programme ISTITMAR** : composé de quatre anciens programmes : Istitmar Technologie, Imtiaz Technologie, Imtiaz Croissance, Istitmar Croissance ;
- **Programme TATWIR** : pour appuyer de plus l'investissement dans le secteur industriel prioritaire, le programme TATWIR cible les TPME industrielles dont le chiffre d'affaire est inférieur à 200 MDH, en visant quatre domaines prioritaires: l'accompagnement et le soutien à la croissance verte, l'appui à l'Innovation, à la R&D et à l'industrie, l'accélération des TPME à fort potentiel (Scale-up) et le renforcement de l'intégration industrielle et des investissements dans les produits non encore ou faiblement industrialisés au Maroc ;
- **Programme intégré d'appui** et de financement des entreprises.

Innovation, Recherche et développement des NTIC

- **La vision stratégique de la réforme éducatrice 2015-2030** qui place la promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation comme un de ses leviers ;
- **Le programme INNOV'ACT:** un mécanisme de financement par appel à projets permettant de donner un soutien financier et logistique à des projets d'Innovation et de R&D soumis par des PME, en partenariat avec des laboratoires de recherche publics (notamment universitaires) ou des centres techniques. Ce programme vise à encourager l'entreprise à identifier et à réaliser des projets de R&D ou d'innovation, en vue d'améliorer sa compétitivité ;
- **Le programme de création des cités d'innovation :** il s'agit d'une composante majeure de la Stratégie Nationale de l'Innovation ayant pour objectif de créer autour de l'université, une plateforme fédératrice de centres de R&D, d'entreprises, de structures de valorisation, d'incubateurs, de pépinières d'entreprises innovantes et des services communs. A ce jour, quatre cités pilotes ont été mises en place au niveau national, dont une concerne l'université Hassan 1^{er} à Settat ;
- **Le Projet « territoires numériques en transition » :** Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une coopération stratégique entre les régions Casablanca-Settat et Île-de-France, visant à promouvoir l'échange de jeunes entreprises, en cohérence avec les orientations 'Smart' axées sur l'innovation et le développement durable.

Tableau 10 : Evolution des indicateurs de l'ODD9

Cibles	Code indic	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (en %)										89	
	9.1.2	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport :											
		- Transport Ferroviaire (en millions de Voyageurs)						13 ¹					
		- Transport Maritime (en millions de tonnes)	55,9	59,5	66,5	67,4	70,8	71,9			66,7		
		- Transport Maritime des passagers	269367	199702	...	...	10343	2961			...		
		- Transport Aérien (en millions de passagers)	8,18	8,62	9,36	9,73	10,31	2,99	4,15		9,8		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1	a. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (en %)	26,89	26,17	26,79	27,15	26,97	28,29	27,84	29,71			
		b. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant (DH/h)	13135	12893	13840	14568	14739	14358	15297	16340			
	9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (en %)	17,1	16,2	17,9		17,1		16,2		17,2		
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	9.3.1	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie (en %)					4,5	4,66					
	9.3.2	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit (en %)							18,0				

1- Une moyenne annuelle

Cibles	Code indic	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1	Émissions de CO ₂ par PIB (gCO ₂ /DH)		109,6	110,81	107,58	106,16	104,8	103,39	102			
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche & développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche & développement d'ici à 2030	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants						453,3 ¹			461,5 ²		
9.b Soutenir les activités de recherche & développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie (en %)		37,4									
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1.a	Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'internet (en%)										65,8	

Source : Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (DRETL), SRAT 2021, HCP (ENE, DCN), ONDA, PCT-RCS, Enseignement Supérieur 2023-2024, Annuaire Statistiques du Maroc 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2024 Annuaire Statistique Régional 2021, Bank Al Maghrib- OMTPE, RGPH 2024

1- Il s'agit des enseignants chercheurs des six universités de la RCS

2- Il s'agit des enseignants chercheurs des trois universités de la RCS

10

Inégalités réduites



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

La RCS a réalisé des progrès indéniables grâce à la diversification et la modernisation de son économie. Cependant, la réduction des inégalités s'impose comme question prioritaire qui préoccupe les politiques publiques et qui était à la base de l'approche préconisée pour construire le nouveau modèle de développement. Si les réformes engagées et les

stratégies déclinées ont contribué à atténuer les inégalités géographiques et sociales, la complexité et l'ampleur des disparités territoriales persistantes au sein de la région représentent des défis majeurs. Ceux-ci exigent une meilleure cohérence des politiques de développement et un renforcement de la gouvernance territoriale.

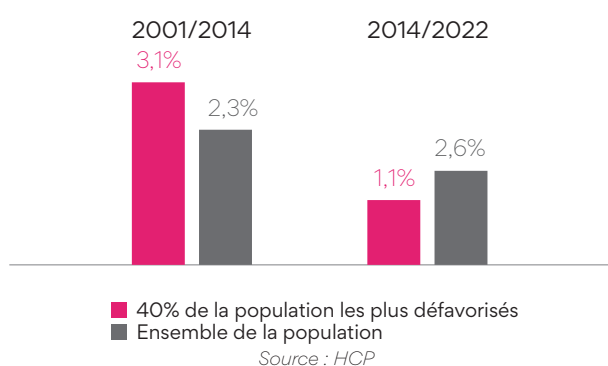
Etat des lieux

Inégalités du niveau de vie

Les inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini relatif aux dépenses de consommation des ménages, sont creusées entre 2014 et 2022, passant de 39,6% à 42,4% au niveau de la région, contre une hausse de 39,5% à 40,5% au niveau national. De plus, les disparités entre les milieux urbain et rural, mesurées par le rapport entre le niveau de vie moyen des citoyens et celui des ruraux, sont nettement creusées dans la RCS, passant de 1,9 fois en 2014 à 2,1 fois en 2022, contre une stabilité au niveau national.

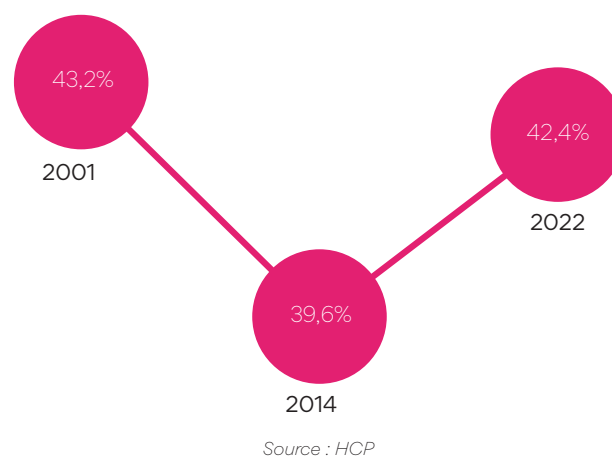
En outre, les 10% les plus aisés au niveau de la région concentrent 34,8% des dépenses totales de consommation des ménages, contre 2,8% des moins aisés (1^{er} décile). L'évolution de l'écart relatif du niveau de vie (rapport inter-décile) entre ces deux catégories sociales corrobore l'accentuation des inégalités dans la répartition sociale des dépenses. Il est passé de 11,1 fois en 2014 à 12,5 fois en 2022.

Graphique 25 : Taux de croissance annuel moyen des dépenses des ménages par habitant



Par ailleurs, même si on a constaté une augmentation du niveau de vie par habitant des 40% de la population régionale les plus pauvres à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble de la population de la région durant la période 2001-2014, il est indéniable que la période 2014-2022 a été marquée par un renversement de tendance. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen des dépenses par tête, en termes réels, pour les 40% les plus défavorisés a atteint 1,1% contre 1,6% pour l'ensemble de la population¹.

Graphique 26 : Evolution des inégalités du niveau de vie (GINI)



En termes d'inégalités de revenus, la proportion des personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, selon l'approche fondée sur les dépenses, a atteint au niveau de la RCS 5,2% en 2022, contre 10,8% au niveau national. Par milieu de résidence, cet indicateur est plus marqué en milieu rural avec une proportion de 14,5% contre seulement 2,5% en milieu urbain.

¹- Au niveau national, entre 2014 et 2022, le taux de croissance annuel moyen des dépenses par tête pour les 40% les plus défavorisés a atteint 0,9% contre 1,1% pour l'ensemble de la population

Inégalités territoriales persistantes

L'économie de la région de Casablanca-Settat a généré en 2022, le PIB le plus élevé par rapport aux autres régions du Royaume ; soit presque 417,76 milliards de dirhams, ce qui représente près d'un tiers (31,4%) du PIB national. Par ailleurs, la région s'est classée au 10^{ème} rang en termes de croissance économique, vu qu'elle a enregistré une croissance de 0,2% en 2022, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (1,5%). A l'échelle infrarégionale, l'économie de la RCS se concentre fortement dans la préfecture de Casablanca, des disparités entre les provinces subsistent en termes d'accès aux infrastructures, services, et opportunités économiques de proximité. Les résultats de la Cartographie des Etablissements Economiques (CEE 2023/2024) révèlent que la préfecture de Casablanca concentre à elle seule, 58% des établissements économiques, 55,2% des unités industrielles et 57,9% de celles de commerce.

Sur le plan social, l'Indice de Développement Humain (IDH) pour la RCS s'est accru annuellement de 1,6% entre 2004 et 2014, un taux d'accroissement moins élevé que celui enregistré au niveau national (1,9%). En comparaison avec les autres régions, le classement de la RCS s'est amélioré, en passant du 3^{ème} rang en 2004 (0,672) à la deuxième position en 2014 (0,791). Par ailleurs, à l'échelle des provinces et préfectures de la région, l'IDH en 2014 a oscillé entre 0,838 enregistré au niveau de la préfecture de Casablanca et 0,680 constaté au niveau de la province de Sidi Bennour.

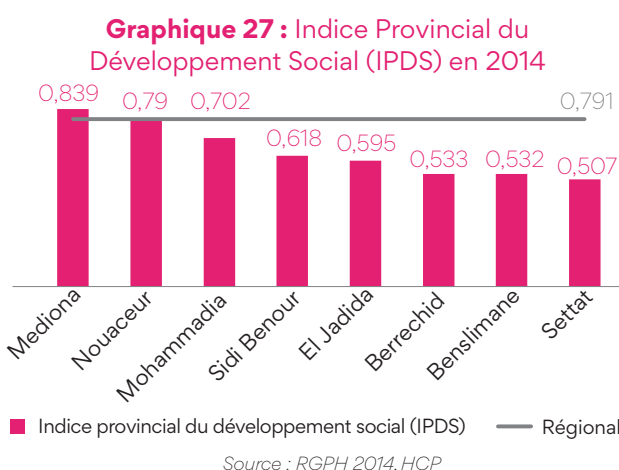
La répartition spatiale des indicateurs de pauvreté monétaire et multidimensionnelle révèle de fortes disparités à l'échelle provinciale, préfectorale et communale et entre les deux milieux urbain et rural. Ainsi, en 2014, le taux de pauvreté monétaire a oscillé entre 5,9% au niveau de la province d'El Jadida et 1,2% à la préfecture de Casablanca ; le rural a enregistré un taux (5,1%) trois fois celui de l'urbain (1,7%).

De son côté, la vulnérabilité, même si elle a affiché un taux de 7,9% en 2022, qui est inférieur à celui enregistré au niveau national (12,9%), a mis en évidence des disparités territoriales. En effet, le taux de vulnérabilité constaté en milieu rural (16,0%) est presque 3 fois plus élevé que celui de l'urbain (5,5%).

Ce constat est confirmé par l'examen des données de la pauvreté multidimensionnelle, étant donné que le taux a affiché, en 2024, un écart de 7,6 points entre le milieu rural (9,9%) et le milieu urbain (2,3%) et une étendue de

9,7 points entre la province de Sidi Bennour (11,7%) et la préfecture de Casablanca (2,0%).

En termes d'accès de la population aux infrastructures sociales de base en milieu rural, évalué par l'Indice de Développement Social (IDS)¹, la RCS a enregistré en 2014 un indice de 0,594 ; nettement inférieur à la moyenne nationale (0,653). La région se classe ainsi, au 8^{ème} rang parmi les 12 régions du Royaume. Par province, les disparités de l'indice sont plus prononcées, l'étendue de l'IDS s'élève à 0,332 entre la province de Mediouna (0,839) et la province de Settat (0,507).



En matière d'inégalités de capital humain, les résultats du RGPH 2024 révèlent que la RCS occupe la deuxième position en ce qui concerne le nombre moyen d'années d'études (7,4 années). Toutefois, des disparités sont constatées entre les préfectures et provinces, avec une différentielle de 5,9 années entre le nombre moyen d'années scolaires le plus élevé observé dans la préfecture de Casablanca (9,1) et celui le plus faible enregistré dans la province de Sidi Bennour (3,2). En plus, l'éducation qui représente la principale source de privation contribue à 52,7% de la pauvreté multidimensionnelle. Par province, la privation en termes d'éducation varie entre 47,4% au niveau de la province de Benslimane et 57,4% au niveau de la province de Nouaceur. Quant à la privation en termes de santé, elle oscille entre 27,8% dans la province d'El Jadida et 42,4% dans la préfecture de Casablanca. En termes d'inégalité au niveau de la santé, l'indicateur renseignant sur le nombre de médecins pour 10 000 habitants, a affiché en 2023 au niveau de la région 11,6. Par province, cet indicateur oscille entre 18,6 à la préfecture de Casablanca et 3,2 à la province de Sidi Bennour. Aussi, l'examen du taux d'analphabétisme 10 ans et plus au niveau de la région, révèle qu'il est plus prononcé en milieu rural (36,3%), qu'en milieu urbain (13,8%) et qu'il varie de 12,3% à la

1- Indice synthétique des indicateurs d'accès à l'eau potable, à l'électricité et à la route goudronnée en milieu rural

préfecture de Casablanca à 39,3% à la province de Sidi Bennour.

Par ailleurs, en vue de réduire les inégalités territoriales, la RCS a mis en œuvre son Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) qui constitue l'outil de planification et de programmation des plans et projets de développement durable à l'échelle de la région. Ainsi que le programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural, qui a mobilisé au niveau de la RCS un montant global de 4,45 milliards de dirhams pour financer 862 projets programmés entre 2016 et 2022. En outre, d'autres initiatives ont été entreprises au niveau de la région, en l'occurrence le dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial 2016-2017 qui vise à accompagner la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Il a mobilisé 800 parties prenantes marocaines autour de quatre chapitres : (i) Métropolisation, étude de cas sur la gouvernance de la zone métropolitaine de Casablanca ; (ii) Liens urbain-rural dans les provinces de Taounate et de Berrechid ; (iii) Renforcement des capacités pour la production, l'usage et la gouvernance des indicateurs territoriaux et (iv) Gouvernance de l'investissement public entre niveaux de gouvernement.

Disparités genre

S'agissant des disparités selon le genre, de forts écarts persistent dans de nombreux domaines. Au plan de l'insertion professionnelle, on a constaté une baisse significative du taux d'emploi des femmes de la région, passant de 24,3% en 2017 à 19% en 2024, d'autant plus que l'écart par rapport au taux d'emploi des hommes (59,8%) a atteint 40,8 points en 2024. De même, les femmes sont plus exposées au phénomène du chômage que les hommes, en 2024, on a enregistré un écart de 4,4 points entre le taux de chômage des femmes (18,2%) et celui des hommes (13,8%).

Au plan du capital humain, l'analphabétisme 10 ans et plus touche largement les femmes par rapport aux hommes avec un taux s'élevant à 25,5% contre 13,5% pour les hommes en 2024, soit un écart de 12 points.

Par ailleurs, les disparités concernant le genre au niveau de la fonction publique sont moins prononcées, d'autant plus que la proportion des femmes fonctionnaires s'inscrit dans une tendance progressive à la hausse, étant donné que la part des femmes fonctionnaires est passée de 43% à 44,3% entre 2016 et 2020. Cependant, la représentativité féminine au niveau des deux

chambres du parlement a atteint 20,8% en 2021, tandis que celle des chambres professionnelles demeure très faible (6,6%) pour la même année. Quant au conseil régional, les conseils provinciaux et les conseils communaux de la RCS, la représentativité féminine enregistrée est de 26,7% en 2021 contre 19,8% en 2015.

En matière d'entrepreneuriat, les données de 2023 relevant de Bank Al-Maghrib¹, font ressortir qu'au niveau de la RCS, les entreprises dirigées par des femmes représentent 15,6% des entreprises personnes physiques et morales actives de la région, contre 15,1% au niveau national.

Mise en œuvre d'une politique d'intégration des migrants

Depuis que le Maroc a entrepris la Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA), des réformes réglementaires et institutionnelles ont été mises à niveau pour permettre aux migrants d'accéder aux services publics dans les mêmes conditions et au même titre que les marocains. Ainsi, les enfants des réfugiés et des immigrés résidant dans la région bénéficient, sur un pied d'égalité avec les enfants marocains, des programmes d'appui à la scolarisation, en l'occurrence, l'initiative Royale « un million de cartables », le programme « Tayssir », les internats, la restauration scolaire, le transport scolaire. En fait, leur effectif au niveau de la région a atteint 1631 élèves dont 810 de sexe féminin pour la saison 2021-2022. Aussi, l'année académique 2021-2022 a connu l'inscription de 4181 étudiants étrangers au niveau des universités publiques de la région, dont 67% à l'université Hassan II de Casablanca, 23% à l'université Hassan 1^{er} de Settat et 10% à l'université Chouaib Doukkali d'El Jadida. En matière d'intégration aux programmes d'enseignement, 30 enfants migrants relevant de la RCS ont bénéficié en 2021, des programmes de l'école non-formelle. De même, 10 enfants migrants non accompagnés ou séparés (ENAS) ont fait l'objet d'un suivi avec l'appui de l'OIM pour assurer leur scolarisation².

Sur le plan d'intégration des immigrés aux services de recherche d'emploi, 512 contrats de travail d'étrangers ont été visés en 2021, dont 195 au niveau de la RCS.

D'autres actions de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été également initiées en partenariat avec la société civile, entre autres ; (i) la journée sur la thématique de la santé mentale « Accès aux droits pour tous » organisée à Casablanca, le 17 octobre 2021, par l'association AFAK, en coordination avec le Département de la Santé, (ii) les deux ateliers sur les droits des migrants et un focus groupe sur la

1- L'Observatoire Marocain de la TPME, avril 2022

2- Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

traite des enfants non accompagnés ou séparés, organisés le 16 décembre 2021 à Casablanca par l'association Bayti avec l'appui de l'OIM, (iii) le renforcement des connaissances en matière de droit d'asile et de migration sur le travail clinique¹, au profit des professeurs, doctorants et étudiants, dans le cadre du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », mené par Enabel.

Principaux défis

En dépit des améliorations constatées par les pouvoirs publics dans le domaine de la disparité spatiale et sociale, de nombreux défis restent à relever, notamment en ce qui concerne :

- La nécessité de renforcer les actions et de diversifier les politiques de réduction des inégalités spatiales entre le milieu urbain et rural et entre la métropole de Casablanca et les autres villes de la région pour une meilleure cohésion territoriale et sociale ;
- La mise en cohérence des politiques publiques sectorielles et les plans de développement territorial ;
- L'accélération des chantiers de la protection sociale et de la mise en place du dispositif du registre social unique ;
- Le développement du monde rural nécessite un renforcement de la gouvernance multi-niveaux ;
- L'intégration socio-économique et culturelle des immigrés aux niveaux régional et local dans le cadre de la SNIA ;
- L'accélération de la mise en œuvre des actions de réduction des inégalités de genre dans les domaines social, économique, juridique et politique ;
- Le renforcement des liens urbain-rural à travers l'accompagnement de la mise en œuvre des centres émergents en milieu rural qui constituent des leviers pour le développement des zones rurales ;
- La mise en place d'une gouvernance adaptée à la métropole de Casablanca afin d'aider à transformer ses potentialités en opportunités d'investissement et d'emploi et se hisser au rang de pôle mondial ;
- La création d'un observatoire régional des territoires et des inégalités ayant pour rôle de suivre des dynamiques territoriales et d'instaurer un cadre institutionnel de réflexion, d'échange et d'aide à la décision ;
- La prise en compte des considérations d'équilibre spatial dans un contexte marqué par la participation de la ville de Casablanca

à l'organisation des manifestations sportives continentales (coupe d'Afrique 2025) et mondiales (coupe du monde 2030), de sorte à éviter le creusement des inégalités en termes d'infrastructures...;

- Le renforcement de la promotion d'autres centres d'attractions des activités économiques en dehors de la métropole de Casablanca en y programmant des structures d'accueils et d'accompagnement d'entreprises.

Stratégies et programmes

Pour faire face aux défis et enjeux liés aux disparités territoriales et sociales, un certain nombre de programmes et plan d'actions ont été mis en place au niveau de la RCS :

Schéma Régional d'Aménagement du Territoire SRAT Casablanca-Settat (2022-2047) :

il a pour objectif de permettre au Conseil de la Région d'élaborer une vision d'aménagement du territoire, sur la base des diagnostics stratégiques concertés et des analyses prospectives. Le plan d'action du SRAT Casablanca-Settat est composé de 473 projets d'un coût global estimatif et de 476,7 milliards de dirhams étalés sur une durée de 25 ans. La répartition de ce coût global sur 8 axes de développement, se présente comme suit : économie et attractivité (10%), développement rural, lutte contre la pauvreté et promotion de l'économie sociale et solidaire (2%), équipements collectifs (8%), infrastructures (48%), transformation digitale (2%), armature urbaine et métropolisation (5%), environnement (20%) et patrimoine et culture (5%) ;

Programme de Réduction des Disparités Sociales et Territoriales en Milieu Rural (PRDST) (2017-2023) :

qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations des zones rurales et de montagnes par la prise en charge de leurs besoins prioritaires en infrastructures de base et équipements sociaux de proximité. Le montant global consacré à la RCS s'élève à 4,45 milliards de dirhams, dont 40% sont issus du budget du conseil régional, 52,6% du Fonds de Développement Rural Zone de Montagne, le reste est réparti équitablement entre ONEE (3,7%) et INDH (3,7%). Au total 862 projets sont programmés (dont 695 achevés), répartis en 76 projets pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP), 172 pour l'électricité, 181 pour l'éducation, 186 pour la santé et 247 pour les routes.

Programme de Développement Régional (PDR) de la RCS (2022-2027) : constitue un cadre de référence pour l'élaboration de tous

¹- Clinique juridique de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Hassan II de Casablanca

les documents urbanistiques et les stratégies locales. L'approche d'élaboration du PDR de la RCS repose sur une démarche de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Composé de 51 programmes, le PDR de la RCS pour la période 2022-2027 est doté d'une enveloppe budgétaire de 47,2 milliards de dirhams dont 12,6 financés par la région. Par axe stratégique, ce budget est réparti ainsi : cadre de vie local (19%), mobilité régionale (38%), locomotive de l'économie nationale (10%), hub international (4%), adaptation à la résilience (29%) ;

Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) : politique de développement territorial de ciblage axée sur la réduction du déficit en termes d'infrastructures et de services de base dans les zones sous équipées. L'INDH constitue un levier pour la convergence des différents programmes nationaux notamment le PRDST (2017-2023) ;

Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents (PNDI-CREM) : il s'agit d'un nouveau mode d'intervention qui privilégie les actions intégrées en faveur de l'équipement et la mise à niveau des zones rurales dans le cadre d'une action concertée d'aménagement d'un territoire ciblé ;

Programme « Villes Sans Bidonvilles » : sept villes de la RCS sont déclarées sans bidonvilles: il s'agit de Settat, Azemmour, El Jadida, Zemamra, Bouznika, Deroua et ElBrouj. En plus de la disparition, de certains bidonvilles de la ville de Casablanca ;

La mise à niveau urbaine ou MANU : 12 conventions d'un montant global de 5441,6 millions de dirhams ont été signées pour la RCS, en plus d'un programme de mise à niveau de la zone Errahma avec un coût global de 200 millions de dirhams ;

La Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA) : adoptée en 2013, s'articule autour

de 4 objectifs stratégiques : faciliter l'intégration des immigrés réguliers, mettre à niveau le cadre réglementaire, mettre à niveau le cadre institutionnel et gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme. Elle comprenait 7 programmes d'action autour de thématiques spécifiques : éducation et culture, jeunesse et divertissement, santé et logement, aide humanitaire et sociale, gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains, coopération et partenariats internationaux ;

Plan gouvernemental pour l'égalité « ICRAM » :

constitue le cadre de référence et de convergence des interventions des départements gouvernementaux en matière d'égalité. Le plan ICRAM traduit l'engagement du gouvernement marocain pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes qui ont été identifiées en tant que prioritaires et pour le traitement de leurs causes et conséquences ;

D'autres programmes contribuent également à l'atténuation des inégalités dans ses différentes dimensions. On peut citer dans ce sens :

Les Programmes de Développement Rural : Particulièrement les programmes PERG, PAGER et PNRRII ;

Dans le domaine de l'éducation : les programmes comme « Tayssir » ou l'initiative royale « un million de cartables », lancés depuis 2008-2009, visent principalement à lutter contre l'abandon scolaire et à encourager la scolarisation des enfants issus de familles démunies, œuvrant à réduire les inégalités de chances se rapportant à l'éducation ;

La refonte du système de la protection sociale : dans l'objectif de généraliser la couverture médicale de base à l'horizon 2022 les allocations familiales à l'horizon 2024 et d'élargir la couverture en régime de retraite et d'indemnités pour perte d'emploi permanent à l'horizon 2025.

Tableau 11 : Evolution des indicateurs de l'ODD10

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1	Taux de croissance en % des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour							
		a- les 40% de la population les plus pauvres	2,0	4,1		1,1			
		b- pour l'ensemble de la population	-1,0	5,4		1,6			
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation en regard du handicap (en %)							
		Ensemble		6,5		5,2			
		Urbain		3,2		2,5			
		Rural		15,2		14,5			

Sources : HCP

11

Villes et communautés durables



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

La région de Casablanca-Settat concentre près d'un quart de la population urbaine nationale (5 633 748 habitants en 2024). Elle connaît une urbanisation continue, en raison de la migration et de l'extension des périmètres urbains. Cette urbanisation marquée par une forte densification, s'est traduite par une métropolisation de Casablanca en émergence et un processus accentué de périurbanisation et de littoralisation. Cette dynamique urbaine, bien qu'elle présente une opportunité à saisir en matière de création de richesse et

d'emploi, pose des enjeux majeurs en termes de résilience environnementale, de gestion des déchets et de qualité de l'air et exerce une pression croissante sur les questions de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire et de gouvernance métropolitaine. Compte tenu de ces défis, la région devrait anticiper les mutations qu'imposent l'urbanisation et la métropolisation par la mise en place d'une planification urbaine qui rend les espaces urbains de la région plus productifs, inclusifs et durables.

Etat des lieux

Accès au logement décent et politiques de logement territorial

En 2024, la région de Casablanca-Settat concentre 24,4% de la population urbaine nationale et affiche un taux d'urbanisation dépassant de 10,5 points celui enregistré au niveau national. En effet, ce taux est passé de 72,0% à 73,6% entre 2004 et 2014, puis à 73,3% en 2024. Cette expansion urbaine s'explique par le nombre de villes et centres urbains, qui s'élèvent actuellement à 44 unités.

Néanmoins ; cette forte urbanisation au niveau de la région, s'accompagne d'une littoralisation accentuée de la résidence et de l'activité et d'une métropolisation croissante, ce qui a conduit à un important déficit de logements, qui s'illustre notamment dans l'apparition et la persistance de bidonvilles et de formes de logements non réglementaires. Pour faire face à cette situation, de nombreuses stratégies et programmes publics ont été menés pour la résorption de l'habitat insalubre, qui est un problème de grande ampleur.

Programme Villes Sans Bidonvilles (VSB)

Le programme « Villes sans Bidonvilles » (VSB) vise essentiellement les familles qui occupent des baraques dépourvues de conditions d'hygiène et de salubrité. Ce programme, vu la complexité du phénomène et le poids

des ménages résidant dans les bidonvilles (42% du nombre national) a démarré en 2006 avec 88 843 ménages à traiter et s'est étalé sur trois programmes complémentaires : 2006, 2011 et 2014. Il y a lieu de noter qu'une nouvelle convention pour traiter 45 000 ménages est signée, suivie d'un recensement qui a fait augmenter le nombre de ménages à 61 000. De même, une autre convention pour traiter 20 474 ménages est actuellement en cours. Au total, la région comptabilise 24 conventions signées (dont 12 à Casablanca), d'un coût global de 20,1 milliards de dirhams. Sept villes de la RCS sont déclarées sans bidonvilles : il s'agit de Settat, Azemmour, El Jadida, Zemamra, Bouznika, Deroua et El Brouj. En plus de la disparition de certains bidonvilles de la ville de Casablanca (Ben M'Sick, Bachkou, Carrières centrales, Sidi Moumen, entre autres).

Programmes d'intervention dans les tissus Anciens et Habitat Menaçant Ruine

Ce programme participe à la lutte contre le délabrement des constructions et des habitations menaçant ruine afin de préserver la vie des habitants et citoyens d'une part, mais également la préservation et la valorisation du patrimoine architectural dans les villes. Au niveau de la région, une convention a été

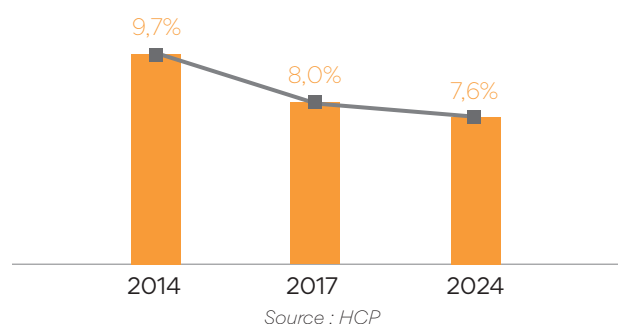
signée en 2014 entre le MATNUHPV¹ et les acteurs concernés, d'un montant d'investissement de 1,75 milliard de dirhams pour le relogement de 9 250 ménages. Ainsi, 7197 ménages ont été relogés définitivement, 2120 ménages relogés hors convention et 825 ménages sont indemnisés. Notons que la région a besoin de 5 443 logements pour mettre en place un nouveau programme pour l'éradication du phénomène.

Programme de requalification et restructuration

Ce programme vise les quartiers sous-équipés dans le cadre d'une politique de lutte contre l'exclusion en milieu urbain et ce à travers la généralisation de l'accès aux équipements et aux infrastructures de base au profit des quartiers sous-équipés. Ainsi, au niveau de la RCS, 112 quartiers regroupant une population d'environ 503 720 habitants ont été ciblés par ce programme². En outre, au titre des années 2020 et 2021 et selon les plans d'actions établis de la direction régionale de l'habitat et de la politique de la ville, 129 quartiers sont concernés par ce programme ; il s'agit des provinces de Médionna et Nouaceur (70%), El Jadida (28%) et Settat (2%). Il y a lieu de noter que la province de Mediouna, elle aussi, a signé en mars 2022 une convention de partenariat avec le MATNUHPV, pour la réhabilitation et la restructuration des quartiers anciens de la province.

Ces efforts ont permis d'enregistrer des acquis indéniables se traduisant par la diminution continue de la proportion de l'habitat sommaire urbain, passant de 9,7% en 2014 à 8,0% en 2017 puis à 7,6% en 2024, contre 3,3% au niveau national.

Graphique 28 : Evolution du taux de l'habitat sommaire en milieu urbain



1- Ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

2- SRAT, rapport thématique n°5

3- Soit 478 300 demandes de logement par rapport à un nombre total de plus du 1.5 million de demandes, ministère de l'habitat et de la politique de la ville, 2016, Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial

4- En plus, Le MATNUHPV s'engage à mobiliser des terrains publics au profit des promoteurs immobiliers et ce dans le cadre du « renforcement du partenariat public-privé » en plus des encouragements et d'incitations fiscales

Par ailleurs, d'après l'enquête sur le logement de 2015, la RCS occupe la première place au Maroc en matière de demandes de logement, avec environ 30% de la demande totale³ et seulement 58% de ménages étaient satisfaits contre une moyenne nationale de 76%. Pour faire face à cette demande et combler le déficit en logements enregistré au niveau de la région, d'autres stratégies ont été mises en œuvre au niveau de la RCS, dont particulièrement :

Programme des logements sociaux

Pour répondre au mieux à la demande en logements des citoyens et dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, le MATNUHPV a mis en place plusieurs programmes, en l'occurrence, celui de 250000 dirhams ; 438 conventions ont été signées, comptabilisant 817679 logements et 195970 certificats de conformité attribués au niveau de la région. De même, concernant le programme à faible VIT (Valeur Immobilière Totale) (140 000 dirhams), 19 conventions ont été conclues, comptabilisant 8771 logements et 5903 certificats de conformité attribués au niveau de la région⁴.

Programme des logements destinés à la classe moyenne

Afin de répondre au mieux à la demande en logements des différentes couches sociales, le MATNUHPV a initié un programme d'habitat visant à faciliter l'accès à la propriété aux ménages appartenant aux couches moyennes. Mis en place en 2013, ce produit spécifique est défini par ses caractéristiques techniques et commerciales, à savoir, une superficie allant de 80 m² à 150 m² et un prix de vente ne dépassant pas les 7 200 dirhams TTC. Au niveau de la RCS, 8 conventions ont été signées, comptabilisant 1815 logements, mais aucun certificat de conformité n'a été attribué.

Par ailleurs, le taux d'occupation, calculé en rapportant le nombre de personnes sur celui des pièces, est de 1,4 en 2024, ce qui équivaut

à 14 personnes pour 10 pièces. Il est à noter que ce taux est plus élevé en milieu rural (1,7) qu'en milieu urbain (1,3).

Politique de villes nouvelles

Le réseau urbain de la région s'est renforcé par la création de 2 nouveaux pôles urbains de Mazagan et Zenata et la ville nouvelle Sahel Lakhyayta. En fait, l'extension de la ville de Casablanca est désormais orientée vers l'Est avec le développement de nouvelles villes vertes (Bouskoura) et vers le sud avec de nouveaux quartiers résidentiels en bord de mer. Au nord, l'extension de Casablanca est régulée par la nouvelle « écocité » de Zenata inaugurée en 2006, sur une réserve foncière de 1830 ha. Le cœur de Casablanca a également bénéficié d'un investissement pour la reconversion de l'ancien aéroport d'Anfa en une nouvelle centralité urbaine sur une superficie de 350 ha.

En outre, l'OCP a livré des projets de développement urbain en temps opportun pour maximiser l'impact durable (création d'emplois, préservation des terres, écosystème de recherche, etc). Dans ce cadre, il est en train de réaliser le Pôle Urbain Mazagan, visant à loger 134 000 habitants d'ici 2034 et créant 303 hectares d'espaces verts.

En matière de couverture de documents d'urbanisme, près de 200 documents sont homologués ou en cours de réalisation dans la région. Aussi, la ville de Casablanca et les autres grandes agglomérations disposent de leur SDAU et près de 80% des communes sont couvertes par les plans d'aménagement.

Transport, mobilité et déplacements urbains

La forte urbanisation de la RCS et la progression de la motorisation¹ génèrent une croissance soutenue de la mobilité et donc du trafic. Cependant, la métropole de Casablanca souffre d'un engorgement croissant (86,7% du parc auto régional et 32% du parc auto national en 2020).

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a permis l'émergence d'une réflexion stratégique sur la mobilité urbaine à l'échelle régionale. En fait, trois

PDU ont été menés au niveau de la RCS, le PDU de l'ancienne région du Grand Casablanca réalisé en 2008 et actualisé en 2018, le PDU d'El Jadida en 2015 et le PDU de Settat achevé en 2020. De même, afin d'accompagner le développement durable et solidaire de la première métropole marocaine, la SDL Casa Transports a été créée en 2009 pour répondre aux recommandations du PDU en matière de développement des moyens de transport en site propre. D'autres études sur la mobilité urbaine de Casablanca ont été réalisées en 2008, 2010 et 2015, portant sur la définition et la réalisation d'un réseau de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) ; en plus de celle menée en 2011 sur la restructuration du réseau bus (tramway T1, T2, T3 et T4, busway BW1 et BW2)².

Par ailleurs, en dépit des réalisations et devant le déficit en offre de transports collectifs, seulement 13% des habitants de l'ancienne région du Grand Casablanca utilisent, en 2018, le transport collectif (bus et tramway), 60% se déplacent à pied, 13% en voiture et 10% en taxi³.

Pour répondre aux défis de mobilité et désenclaver ses périphéries, le Grand Casablanca se dotera d'un Réseau Express Régional (RER) de 73 km. Lancé en vue d'accompagner la Coupe du monde 2030, ce projet sera mis en service avant 2030. Il vise à réduire la congestion routière et à faciliter l'accès à l'emploi et aux services essentiels. En outre, en vue d'améliorer les conditions de circulation dans la ville de Casablanca, un programme d'aménagement de la voirie à l'intérieur de la ville a été lancé par la SDL Casa-Aménagement pour un montant d'investissement global de 1950 millions de dirhams⁴.

Par ailleurs, la région se classe parmi les régions qui connaissent le plus d'accidents et de victimes en milieu urbain. En 2022, 84,2% du total des accidents de circulation routière de la région sont survenus en agglomération, soit 35,4% du total national. Ces accidents ont causé la mort de 371 personnes et 45919 blessés (respectivement 22,8% et 36,1% du total enregistré au niveau de l'urbain national)⁵.

1- Le parc auto de la région enregistre une croissance annuelle de près de 5,58%

2- Casa Transports

3- Casa Transports, mode de déplacement des résidents de l'ECI El Baida, EMD, PDU 2018

4- casa-amenagement.ma

5- NARSA

Préservation et protection du patrimoine

La RCS dispose d'un patrimoine matériel, immatériel, culturel et naturel riche et varié. De nombreuses actions ont été initiées en vue de sa protection et sa mise en valeur.

Sur le plan organisationnel, en vue de renforcer le dispositif institutionnel existant en matière de préservation et valorisation du patrimoine, de nouvelles structures ont été mises en place au niveau régional, entre autres, la SDL Casa Aménagement (2008), la SDL Casablanca Patrimoine (2015) ou encore, le think tank « Blanche & Plurielle » de Casablanca.

Aussi, plusieurs actions et conventions de partenariat ont été signées pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine, dont particulièrement, (i) la convention signée entre la région, Casa Aménagement et la DGCL pour gérer de gros projets tels que le Zoo de Ain Sebaâ, le SCO (Super Collecteur Ouest) et le grand théâtre, (ii) la convention signée en 2019 entre la région, la SDL Casa Patrimoine pour piloter l'aménagement du musée de la mer et le recensement et la valorisation du patrimoine immatériel et (iii) l'action de l'Agence Urbaine de Casablanca (AUC) pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager du cœur historique de la métropole.

De même, dans le cadre des actions d'inventaire, de protection et de valorisation des ouvrages de l'architecture et de l'urbanisme du XX^e siècle à Casablanca, 124 constructions sont inventoriées et inscrites sur la liste du patrimoine culturel du Maroc¹. En plus des projets de la restauration de l'édifice de la capitainerie à Azemmour, de la restauration de la Kasbah Al Ismailia à Settat et de celle de Oualidia, de l'aménagement de la citerne portugaise et de la réalisation des relevés topographiques et études techniques d'un ensemble de sites patrimoniaux à Casablanca et El Jadida.

Dans la même perspective, il y a lieu de noter les actions programmées par le PDR (2017) qui a alloué un budget d'environ 115 milliards de dirhams pour la promotion de la culture, et l'amorce dans le même sillage, du projet d'inventaire du patrimoine. S'agissant du secteur de l'entreprise et de l'innovation, 11 projets culturels et patrimoniaux pour les entreprises

(16,1 milliards de dirhams), 10 projets pour la formation (1,7 milliard de dirhams) et 11 pour l'innovation (560 millions de dirhams).

Prévention et limitation de l'impact des catastrophes

Pour faire face aux différents risques naturels ou technologiques qui menacent le territoire de la région et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030, la région a réalisé une étude pour l'identification et la gestion des risques naturels dans la région de Casablanca-Settat en 2021, ayant comme objectifs d'identifier les risques menaçant les habitants et les équipements vitaux, de proposer les mesures de prévention, de produire des cartes d'aptitude à l'urbanisation et la création d'un fonds de gestion des catastrophes naturelles.

De même, de nombreuses mesures ont été adoptées au niveau régional en matière d'évaluation et de connaissances des risques, dont principalement les cartes d'aptitudes à l'urbanisation réalisées par les agences urbaines, l'Atlas des zones inondables établi par l'ABHOER et les monographies des risques réalisées au niveau de la wilaya et des provinces. De plus, le plan ORSEC de la province de Settat (2020/2021) a permis de recenser 145 sites inondables et d'identifier les points sensibles sur le réseau routier et les constructions situées sur les lits des oueds².

Aussi, afin de protéger les sites de la région contre les inondations, plusieurs ouvrages ont été réalisés, dont principalement la construction en 2017 du Super Collecteur Ouest (SCO) et le détournement des crues de l'Oued Bouskoura au niveau de Casablanca, les digues et le canal de déstassement sur Oued Maleh au niveau de la zone pétrolière de Mohammedia ou encore les aménagements sur Oued Benmoussa, Oued Himer et Oued Mazer pour protéger la ville de Berrechid.

Gestion des déchets

La RCS dispose du plus grand gisement de déchets au Maroc, qui se caractérise par un taux de collecte élevé (95%), mais un taux de mise en décharge contrôlée et de recyclage des déchets faibles³.

1- SRAT, Site de Casa- Mémoire, 2020

2- Etude pour l'identification et la gestion des risques naturels dans la région de Casablanca-Settat, AREP, 2021

3- PDR, juillet 2022

La quantité de déchets dans la région varie selon les différentes provinces et communes mais aussi en fonction des zones rurales et urbaines. La région génère une quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) estimée à 1,7 million de tonnes, dont 88% sont produites en milieu urbain¹. Ainsi, la production journalière de la région est de 6 152 T/jour, dont la grande part est produite par Casablanca (3 734 T/jour), soit 60,69% du total régional².

En 2023, la production de déchets ménagers en milieu urbain dans la RCS est estimée à 3,223 millions de tonnes, contre 1,438 en 2015, représentant ainsi 37,7% des déchets ménagers générés à l'échelle nationale.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM), sept Plans Directeurs Provinciaux de Gestion des Déchets Ménagers ont été élaborés. En plus, la région possède des décharges contrôlées au profit de Casablanca-Médiouna-Nouaceur ; Mohammedia-Benslimane et El Jadida, ainsi que plusieurs décharges sauvages à différentes étapes de réhabilitation (en cours ou programmées).

Il y a lieu de signaler qu'afin de faire face aux défis liés à la pollution générée par les dépotoirs sauvages de déchets au niveau de la décharge publique de Médiouna, la commune de Casablanca a aménagé en 2021 de nouveaux casiers d'enfouissement respectant l'ensemble des normes environnementales et les exigences réglementaires en vigueur. Aménagée sur une superficie de 35 ha, la décharge contrôlée de Casablanca permettra l'enfouissement technique de 4 000 tonnes de déchets quotidiennement³.

En outre, l'examen du mode d'évacuation des déchets ménagers en milieu urbain au sein de la région fait ressortir qu'en 2024, 88,6% des ménages urbains ont recours aux bacs à ordures de la commune, 9,2% via des camions « publics ou privés » et 1,7% des ménages éliminent leurs déchets ménagers en les jetant dans la nature. En comparaison à 79,0%, 18,4% et 2,0% respectivement au niveau national⁴.

La qualité de l'air

La qualité de l'air dans la RCS est dégradée en raison de la pollution causée par les activités industrielles et le transport. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la ville de Casablanca est plus polluée que les autres villes qui ont un niveau de développement comparable. Casablanca affiche une moyenne annuelle de 26 ug/m³ de PM 2.5, dépassant ainsi largement la valeur recommandée par l'OMS (10 ug/m³)⁵. En plus, la région est classée parmi les zones ayant des émissions élevées en Oxydes de Soufre, les points chauds sont Jorf Lasfar (113 000 T/an) et Mohammadia avec (73 000 T/an)⁶.

La région possède 17 stations de mesure de la qualité de l'air fonctionnelles, dont 5 stations dans la préfecture de Casablanca⁷.

Aussi, parmi les actions nationales ayant un effet positif sur la qualité de l'air dans la région, on peut citer la promulgation de la loi n° 13-03 (2006) relative à la lutte contre la pollution de l'air et ses textes d'application, la mise en place du Programme National de l'Air (2018-2030) ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air dans l'ensemble des villes et des zones industrielles.

Dans la même perspective, des actions ont été initiées au niveau régional, dont principalement la mise en place, en 2016, du Comité Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (CRSQA) de la RCS. De même, en 2016, la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a procédé à la signature de deux conventions, la première vise la mise en place d'une veille sanitaire éco-épidémiologique dans la RCS et la seconde concerne le « Pacte Qualité Air » qui lie la Fondation, la CGEM et huit entreprises qui se sont engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre⁸.

Espaces verts et publics

La RCS est considérée comme sous dotée en espaces verts urbains, le ratio moyen de la région est moins de 1 m² d'espaces verts par habitant, ce qui est loin de la norme internationale de 10 à 12 m²/habitant comme seuil minimal fixé par l'OMS⁹. Toutefois, il existe de grands espaces

1- Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets
2- SRAT, rapport thématique n°7, milieu physique, environnement et risques, 2021
3- Casabaia.ma/activités/gestion-des-déchets
4- RGPH 2024
5- Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement

territorial, OCDE, 2017
6- Greenpeace Environnement Trust, 2019, SRAT
7- Direction régionale de l'environnement
8- SRECC de la RCS, 2019
9- SRECC de la RCS, 2019

verts dans les zones centrales des grandes villes, ou encore des villes vertes (Benslimane, El Jadida, Mohammedia, Znata,...). Pour pallier à cette situation, des actions de mise à niveau des parcs existants (parc Ligue Arabe, squares, petits espaces verts, zoo...) sont engagées dans le cadre du Plan de Développement du Grand-Casablanca (PDGC). En plus de l'aménagement paysager et récréatif de la forêt de Bouskoura-Merchich d'un coût global de 110 millions dirhams, pour créer un parc suburbain autour de Casablanca sur une superficie de 2 992 ha¹.

Principaux défis

Le territoire de la RCS bénéficie d'un poids démographique, urbanistique et économique majeur sur la scène nationale et constitue un moteur de la prospérité nationale. Pour accompagner cette accélération de la croissance démographique et l'étalement urbain, les villes et particulièrement la métropole de Casablanca doivent faire face à de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux. La métropolisation, en tant qu'espace de création et de concentration de richesse, l'extension urbaine et la littoralisation de la résidence et de l'activité, posent des enjeux majeurs en termes de logement, de transport, de résilience face aux risques naturels, de durabilité et de gouvernance et de coordination institutionnelle.

En matière de logements, en dépit des efforts consentis, le programme VSB enregistre des retards, particulièrement à Casablanca, liés aux problèmes de mobilisation du foncier et à la réticence, au refus et à la solvabilité des ménages. Aussi, le programme d'intervention dans les tissus anciens et menaçants ruine est confronté aux difficultés liées au recensement des bâtisses de classe A, à la récalcitrance et au refus des ménages et à la rareté et hausse des prix du foncier. Concernant les logements sociaux, le principal défi est lié à la rareté du foncier et à son prix, surtout au niveau de la ville de Casablanca et de sa périphérie directe. Les promoteurs se plaignent également des prix des matériaux de construction qui flambent depuis la crise de la COVID.

En matière d'armature urbaine, la métropole Casablancaise doit relever les défis de la maîtrise de son urbanisation et de celle des

centres satellites ; le littoral est confronté aux problèmes d'érosion, de pollution, de pression d'urbanisation et d'autres risques ; tandis que les autres villes et centres urbains de la région devraient jouer leurs rôles de pôles d'appui de Casablanca et renforcer les liens avec le rural.

S'agissant de la mobilité urbaine, les principaux enjeux concernent le renforcement de l'offre de déplacement avec une infrastructure multimodale, le renforcement de l'offre de transport en commun, l'aménagement des infrastructures et des parkings de stationnement, ainsi que l'intégration entre les politiques d'urbanisme et de transport.

Concernant le patrimoine, la région doit relever des défis d'ordre structurel, managérial et financier ; par l'intégration du patrimoine et de la culture dans les programmes de développement des collectivités territoriales, la mobilisation des moyens et sources de financement des projets, la formation et la qualification des ressources humaines spécialisées et la répartition équitable du paysage culturel au niveau de la région.

Sur le plan de l'environnement urbain, les principaux enjeux identifiés concernent : l'augmentation de la pollution de l'air suite à l'accroissement incontrôlé du parc automobile, le retard dans la mise en place des décharges contrôlées, y compris pour Casablanca, les nuisances des décharges de déchets (Médiouna,...), le non-respect des normes environnementales par certaines unités industrielles et l'absence d'un centre régional de traitement des déchets dangereux.

Par ailleurs, parmi les principaux problèmes liés aux espaces verts dans la région, on peut citer : le manque d'entretien des espaces verts existants, le déséquilibre de répartition des espaces verts dans la ville, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et le manque de moyens financiers.

Stratégies et programmes

Afin de consolider ses acquis et relever les défis encore posés dans le domaine des villes et les établissements humains, la région de Casablanca-Settat a mis en œuvre une multitude de stratégies et de programmes, dont notamment :

¹- Direction régionale des Eaux et Forêts

Les Orientations Prioritaires en matière de Politique d'Aménagement du Territoire (OPPAT) : ayant comme objectifs majeurs de favoriser la cohérence territoriale, d'assurer l'articulation des choix d'aménagement et d'accompagner les régions dans leurs SRAT, les OPPAT constituent un nouveau mode de gouvernance territoriale, elles engagent un double processus de coordination dans leur conception à travers la validation préalable par la commission interministérielle et dans leur déclinaison au niveau régional ;

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) : a pour objectif de permettre au Conseil de la Région d'élaborer une vision d'aménagement du territoire sur une période de 25 ans, à travers la réalisation du schéma régional d'aménagement du territoire conformément aux orientations de la politique générale d'aménagement du territoire adoptée au niveau national et de renforcer la consultation et réaliser l'harmonie et la coordination entre les différents acteurs et intervenants dans le domaine de l'aménagement du territoire au niveau régional ;

Le Schéma d'Organisation Fonctionnelle et d'Aménagement (SOFA) : pour l'aire métropolitaine centrale qui a été proposée dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), le SNAT a recommandé une mise à niveau de Casablanca pour lui permettre d'accéder au statut de métropole internationale compétitive. Pour le SOFA, Casablanca est le noyau central de l'aire métropolitaine qui s'étend de Kénitra au nord à El Jadida au sud, elle est appelée à assumer le rôle de locomotive économique, sociale, culturelle et urbanistique de cette zone ;

Le Schéma National de l'Armature Urbaine (SNAU) : a pour objectif principal de définir la stratégie de développement des villes marocaines. Selon les résultats du SNAU, la ville de Casablanca est en tête des villes du Royaume en termes de compétitivité, c'est la ville qui offre les meilleures performances économiques, et assure la production et la diffusion des services divers sur tout le territoire national ;

Evaluation stratégique de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Grand Casablanca (SDAU), initiée par l'Agence Urbaine de Casablanca, cette étude publiée en 2022, a pour objet de présenter l'évaluation des tendances d'urbanisation

actuelles par rapport aux projections prévues par le SDAU aux différentes échéances de réalisation ;

Le programme de Villes Sans Bidonvilles (VSB) : ce programme a été lancé le 24 juillet 2004 une impulsion nouvelle dans la lutte contre l'habitat insalubre qui est devenue désormais une des priorités nationales. Ce programme vise essentiellement les familles qui occupent des baraques dépourvues de conditions d'hygiène et de salubrité. Il a pour objectif de prendre en considération les spécificités du territoire de la région et de régler les problèmes qui surviennent sur le terrain ;

Le Programme de requalification urbaine et de restructuration : Ce programme vise les quartiers sous-équipés dans le cadre d'une politique de lutte contre l'exclusion en milieu urbain et ce à travers la généralisation de l'accès aux équipements et aux infrastructures de base au profit des quartiers sous-équipés ;

Le Programme de traitement de l'Habitat Menaçant Ruine (HMR) : il vise la lutte contre le délabrement des constructions et des habitations menaçant ruine, la préservation et la valorisation du patrimoine architectural dans les villes et les tissus anciens. Il s'agit d'opérations de rénovation urbaine et des interventions opérationnelles de relogement des ménages concernés par la démolition de leurs habitations ainsi que des opérations de confortement des habitations. Le programme HMR est encadré par la loi 12-94 relative à l'habitat menaçant ruine et à l'organisation des opérations de la rénovation urbaine ;

Le Programme de politique de la ville : il vise l'amélioration des conditions de vie de la population en rapport avec les problématiques urbaines : assainissement, alimentation en eau potable, mobilité et circulation, éradication des foyers d'insalubrité, anticipation des extensions urbaines. Il s'agit d'une approche globale et intégrée basée sur une série d'interventions sur les tissus urbains ;

Le Programme des logements sociaux : c'est un programme qui vise la réduction du déficit en logements dont souffre le pays à travers une offre massive de logements sociaux à un prix maximum de 250 000 dirhams. Ce programme est régi par un cahier des charges strict définissant les prescriptions de qualité et de sécurité ;

Le Plan de développement de la Région Casablanca-Settat : le PDR constitue un cadre de référence pour l'élaboration de tous les documents urbanistiques et les stratégies locales. Il est élaboré à la lumière d'un diagnostic selon une démarche participative impliquant différents acteurs de la région. Ce plan de développement devrait permettre la mobilisation des potentialités de la capitale économique, considérée comme la plus riche entité territoriale du Royaume ;

Le Plan de développement stratégique du Grand Casablanca pour 2015-2020 : il vise l'amélioration des conditions de vie des habitants, le renforcement de la mobilité au niveau de la région, la mise à niveau sociale, la promotion de l'attractivité économique, l'amélioration du climat des affaires, l'aménagement du littoral... Ce Plan a été décliné en plans stratégiques sectoriels cadrés par la signature de dix conventions engageant financièrement les acteurs publics et privés signataires ;

Le Programme National des Déchets Ménagers et Assimilés (PNDM) : prévoit une panoplie de mesures consistant particulièrement à porter la collecte de ces déchets à plus de 90%, à réaliser des centres d'enfouissement et de valorisation au profit de tous les centres urbains et à réhabiliter toutes les décharges non contrôlées ;

Le plan directeur provincial pour la gestion des déchets ménagers et assimilés : parmi ses objectifs : la promotion de l'intercommunalité, la mise en place des décharges contrôlées, la promotion des activités de recyclage et de valorisation des déchets, la sensibilisation sur la problématique des déchets et la protection de l'environnement ;

La Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD) : dans l'objectif de valoriser les ressources contenues dans les déchets au niveau de l'ensemble des régions, une Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD) a été lancée par le département de l'Environnement/MEME pour instaurer au Maroc une économie circulaire, en tant que composante essentielle de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD);

Le Plan National pour la Protection Contre les Inondations : le Département de l'Eau (METLE) a élaboré le Plan National de Lutte Contre les Inondations, sur la base des résultats d'une

étude nationale exhaustive sur la protection des villes et centres contre les inondations ;

Le Plan de Déplacements Urbains PDU : est une démarche de planification, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements. Il constitue ainsi un outil cadre pour favoriser :

- Le développement harmonieux et maîtrisé du territoire;
- L'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et intercommunaux ;

Le Programme National de l'Air (PNAIR) : vise principalement le renforcement des initiatives déjà lancées pour la prévention et la réduction des émissions atmosphériques émanant de sources fixes et mobiles, il est mis en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale, impliquant tous les acteurs clés ;

Casablanca Smart City : Casablanca renforce sa transformation en smart city en misant sur des solutions innovantes dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, de la sécurité et des services publics. À travers le programme Casa Smart City, la ville vise un développement durable, inclusif et connecté. La 9^e édition de Casablanca Smart City, organisée en 2025 par Casablanca Events et Animation, porte le thème « Smart NexGenCities : Innover pour une métropole durable et inclusive », illustrant l'engagement de la ville en faveur de l'innovation urbaine.

Tableau 12 : Evolution des indicateurs de l'ODD11

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2024	Valeur cible 2030
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en%)	9,7		8,0					7,6	0
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1	Proportion de la population de l'ancienne région du Grand Casablanca, ayant aisément accès aux transports publics, (bus et tramway) (en %)				13					
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes Inondations : Personnes décédées Personnes blessées Eboulement du terrain : Personnes décédées Personnes blessées Effondrement de constructions : Personnes décédées Personnes blessées		0 2	0 0	0 0	0 0	0 0	0 33	0 0	
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1	Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville (déchets ménagers) (en %)					95				
	11.6.2	Moyenne annuelle de pollution atmosphérique (PM2.5)		26ug/m ³							
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.1	Espaces verts par habitant au niveau du l'ancienne région du Grand Casablanca	Moins de 1 m ²								

Source : HCP, Casa Transports, Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial-OCDE-2017, PDR-2022, SREEC-2019, Commandement Régional de la Protection Civile

12

Consommation et production durables



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Afin d'assurer une transition vers des modes de consommation et de production responsables et d'affirmer son engagement en faveur d'une croissance verte et durable, le Maroc a entrepris des mesures réglementaires et institutionnelles ainsi que des actions opérationnelles. S'inscrivant dans cette vision, la région de Casablanca-Settat, compte tenu de sa dynamique démographique, urbanistique et

économique, s'est investie dans de nombreux projets et actions en matière d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de gestion écologique des déchets, afin d'atténuer les pressions des activités humaines et industrielles sur les écosystèmes. Toutefois, des défis en matière de financement, de technologie, de renforcement des capacités et de gouvernance restent à surmonter.

Etat des lieux

Bonnes pratiques en matière de consommation et production durables au niveau de la RCS

Depuis 2016, le Maroc a élaboré un Plan Cadre National sur les Modes de Consommation et Production Durables (PAN-MCPD) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'UE. Ce plan se concentre principalement sur deux secteurs : agriculture et alimentation durables ainsi que éco-construction et bâtiments durables. Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives et d'actions ont été réalisées dans la région de Casablanca-Settat.

En matière de promotion d'une agriculture durable, la mise en œuvre du PMV au niveau de la région a permis la plantation de 9000 ha d'arbres fruitiers et de 1800 ha d'arbustes fourragers, ainsi que l'encouragement de la pratique du semis direct (8000 ha) et la sensibilisation des agriculteurs à la rationalisation de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides. En plus de l'intérêt accordé aux cultures biologiques, celles-ci s'étendent sur une superficie régionale de 1 394 ha en 2019, soit 16% de la superficie nationale¹. S'agissant du secteur de la pêche et à travers l'axe de durabilité, des mesures d'aménagement des pêcheries relatives aux espèces² souffrant de surexploitation et/ou vulnérables ont été instaurées.

En outre, dans le cadre de la mise à niveau des capacités marocaines en matière d'industrie verte, la méthodologie TEST de l'ONUDI³ a été appliquée dans 20 entreprises industrielles marocaines dont 17 sont implantées dans la RCS. L'évaluation des résultats du projet MED TEST II (2015-2018) révèle que les économies annuelles escomptées dans les 17 entreprises pilotes de la région, s'élèvent à 7,5 millions d'euros moyennant des investissements de l'ordre de 15,6 millions d'euros. Les gains correspondent principalement à des économies de ressources en matières premières, énergie et eau⁴.

De même, le programme « TATWIR - Croissance Verte » vise à accompagner les TPME industrielles de la région dans leurs démarches de développement de process et produits décarbonés et à appuyer l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes, tout en ciblant les projets de transition énergétique, les projets d'innovation et de développement de produits éco-conçus ayant une empreinte carbone positive et les projets de mise en place de technologies propres dans les procédés de fabrication.

1- Direction régionale de l'agriculture

2- On peut citer le poulpe, les crustacés, le merlu, les petits pélagiques, les algues marines, le thon rouge, les requins

3- L'approche Test de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'inscrit dans le cadre du projet MED TEST II MAROC du programme Switchmed financé par l'UE

4- Switchmed, MED TEST II, Transfert des Technologies Écologiquement Rationnelles dans la rive sud de la Méditerranée, Maroc

D'autre part, dans le cadre de la conception de bâtiments sobres en carbone et résilients au climat, la réglementation actuelle aborde les mesures de réduction des dépenses énergétiques liées à la nature des parois des bâtiments.

L'existence de la RTCM (Règlementation Thermique de Construction du Maroc) est un

progrès pour le confort thermique. Le LPEE (Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes) créé en 1947 à Casablanca, pourrait jouer un rôle important pour travailler sur les questions de confort hygrothermique¹. Il y a lieu de noter que la tour CFC de Casablanca est le premier bâtiment de bureaux au Maroc labélisé LEED « Leadership in Energy and Environmental Design »².

Encadré

Bonne pratique du Groupe OCP dans la RCS*

Utilisation de l'Économie Circulaire pour optimiser l'empreinte du cycle de vie des phosphates à travers :

La préservation des ressources en phosphate :

- Récupération des phosphates à faible teneur en phosphore par le procédé de flottation inverse;
- Programme de recyclage des sous-produits dans les routes, l'agriculture et la construction ;
- Etudes de faisabilité sur la récupération du phosphore dans les installations de traitement des eaux usées dans les sites miniers ;
- R&D pour développer de nouvelles voies de récupération du phosphore, notamment des engrais organiques à base de nutriments récupérés (N, P, K...) à partir de déchets organiques.

La production durable d'engrais par l'OCP grâce au déploiement des programmes énergie, eau, déchets et effluents :

- Le Slurry Pipeline reliant Khouribga à Jorf Lasfar transporte le phosphate lavé, il permet d'économiser en moyenne 1,5 million de m³ d'eau et 600 000 tonnes de CO₂ annuellement. A terme, il permettra d'économiser un million de tonnes de CO₂ et 3 millions de m³ d'eau annuellement ;
 - Les usines de dessalement seront alimentées à partir d'énergie propre, à savoir l'excédent énergétique généré par la plateforme industrielle ;
 - En 2021, 86% des besoins en électricité du Groupe ont été couverts par de l'énergie propre ;
- Un Management performant des émissions à travers des technologies eco-friendly (une nouvelle station mobile pour mesurer la qualité de l'air à Jorf Lasfar).

La consommation responsable d'engrais à travers le programme 4R (Right source, Right place, Right moment, Right rate) :

- Cartographie de la fertilité des sols et essais sur le terrain ;
- R&D pour développer des engrais sur-mesure ;
- Des solutions clé-en-main telles que les programmes Al Moutmir qui réunissent les efforts des différents acteurs de la chaîne de valeur agricole pour offrir aux agriculteurs les meilleures conditions pour améliorer leur rendement, leurs revenus et leurs moyens de subsistance

L'OCP va recourir à de nouvelles unités mobiles de dessalement et déployer de nouvelles solutions qui permettront d'alimenter en eau potable la ville d'El Jadida.

* Contribution de l'OCP

1- Plan sectoriel « Eco-Construction et bâtiment durable, Maroc, 2016

2- Le bâtiment répond aux exigences des normes de la certification américaine LEED Gold du World Green Building Council. Un label de qualité : Leadership in Energy and Environmental Design

Gestion durable des ressources naturelles

La surveillance environnementale est essentielle pour l'évaluation de l'état des ressources naturelles. Au niveau de la RCS, la concrétisation du Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques (SRECC) a permis l'élaboration en 2019 d'un rapport sur l'état de l'environnement de la région de Casablanca-Settat avec un focus sur les changements Climatiques. Aussi, la mise en place d'un Système d'Information Régional de l'Environnement et du Développement Durable de la RCS (SIREDD) permet de présenter les différents indicateurs de suivi de l'état de l'environnement à l'échelle régionale.

Sur le plan des projets menés au niveau de la région en matière de gestion durable des ressources naturelles, on peut citer les STEP de Médiouna, de Berrechid et de Sidi El Aydi pour la réutilisation des eaux usées épurées dans l'irrigation en plus de 15 projets de réutilisation des eaux usées traitées, prévus à l'horizon 2027, dont 7 pour l'arrosage des golfs. En plus de la mise en place par l'OCP d'une usine de dessalement d'eau de mer. D'autres actions ayant un impact positif sur la qualité de l'air dans la région, dont notamment l'intégration des technologies anti-pollution de l'air dans les unités industrielles par la contribution financière du Fonds de dépollution industrielle (FODEP) ou encore l'adoption des modes de transport durables à Casablanca (tramway, busway). Il y a lieu de noter le potentiel d'énergie hydroélectrique très développé dans la région avec une puissance installée de 197 MW.

Gestion des déchets solides

La région de Casablanca-Settat génère une quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) estimée à 1,7 million de tonnes, dont 88% sont produites en milieu urbain. La région se classe ainsi en tête des régions avec 25% de la quantité produite dans le milieu urbain au niveau national. A l'horizon de 2030, cette production est estimée à 2,5 millions de tonnes¹. Sur le plan de planification issue du Programme

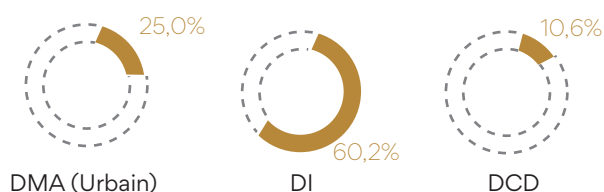
National des Déchets Ménagers (PNDM), la quasi-totalité des provinces et préfectures ont achevé leurs plans directeurs. Les villes qui disposent d'un Centre d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) sont Mohammadia-Benslimane, alors qu'El Jadida dispose d'une décharge contrôlée, en attendant l'achèvement du projet de centre de tri. Concernant la réhabilitation des décharges sauvages qui est tributaire de la réalisation des CEVs, 15 décharges sauvages sont à différentes étapes de réhabilitation².

Aussi, la RCS disposant du plus grand gisement de déchets au Maroc, se caractérise par un taux de collecte élevé en milieu urbain (95%), mais un taux de mise en décharge contrôlée et de recyclage des déchets faibles (respectivement 62% et 10%)³.

Quant au gisement des Déchets Industriels (DI), la région concentre plus de 60% de la quantité produite au niveau national, avec une quantité estimée à environ 3,2 millions de tonnes. En vue de développer un plan régional de gestion intégrée et durable des déchets industriels non dangereux et conformément à l'application de la loi 28-00, une analyse prospective et la définition des scénarios de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux ont été élaborées au niveau de la RCS⁴.

Aussi, la production des Déchets de Construction et de Démolition (DCD) est évaluée à 1,5 million de tonnes au niveau de la région. Ce gisement lié étroitement au secteur de l'immobilier représente près de 10,6% de la production nationale.

Graphique 29 : Proportion des déchets produite au niveau de la région par type de déchets (2015)



Source : Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets

1- Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets

2- Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques, RCS, DE, 2019

3- PDR, note de synthèse de la phase II, juillet 2022

4- Etude pour l'élaboration d'un plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes pour la région Casablanca-Settat, mission II

Pollution industrielle et valorisation des déchets

Les déchets industriels non dangereux posent des problèmes divers en absence de décharge de classe 2 qui devraient les recevoir¹. Les déchets dangereux (DD) posent également d'énormes problèmes de stockage et de traitement sécurisé. La région produit environ 101 000 tonnes par an, soit 32% de la production nationale². Par ailleurs, la RCS compte actuellement plusieurs sociétés de collecte, de transport, de traitement et de valorisation des déchets solides.

Ainsi, dans le cadre de transition vers un modèle circulaire de gestion des déchets adoptée dans le plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes pour la région Casablanca-Settat, des techniques de valorisation des déchets identifiés ont été présentées comme mesures palliatives pour réduire l'impact environnemental et tirer profit des déchets sur le plan matière et énergie³.

L'évaluation de la charge polluante au niveau des unités industrielles relevant des provinces et préfectures de Casablanca, Mohammedia, Mediouna et Nouaceur révèle une quantité de rejets estimée à 146 736 milles m3/an en 2020⁴. Au niveau de la zone de l'ABHBC, la charge polluante des ZI de Settat, Soualem-Sahel et Sapino dont les rejets sont principalement déversés dans les oueds de Boumoussa, Merzeg et Mirikane est évaluée à 933,78 DBO5 (T/an) ; 1801,29 DCO (T/an) et 2941,3 MES (T/an)⁵. Par ailleurs, en termes de surveillance des rejets industriels, la Lydec a signé, en 2021, 92 nouvelles conventions d'accompagnement et a réalisé 3655 enquêtes sur les rejets industriels. Lydec a également réalisé 351 assistances techniques auprès des industriels.

En outre, dans le cadre de la gestion durable des déchets, la commune de Casablanca a aménagé, depuis novembre 2021, une nouvelle décharge contrôlée permettant l'enfouissement technique de 4000 tonnes de déchets quotidiennement, tout en réduisant les impacts environnementaux grâce à la

géomembrane qui le couvre⁶.

En matière de traitement et valorisation des déchets industriels, on peut citer la société Geocycle, filiale du groupe de Lafarge Holcim, spécialisé dans le traitement/valorisation des déchets ménagers et industriels qui compte trois plateformes de prétraitement notamment la plateforme de Bouskoura pour traiter les Déchets Industriels Banals (DIB) et les Refuse Derived Fuels (RDF) utilisés par la suite comme un combustible par les fours de la cimenterie de Bouskoura. Il est à noter que 5 000 tonnes de pneus usagers sont traités annuellement sur la plateforme de Settat, qui a une capacité de broyage de 10 tonnes par heure. Aussi, dans le cadre du plan d'atténuation deux projets ont été proposés portant sur la collecte du biogaz au niveau des STEP et le traitement mécano-biologique et co-incinération des déchets ménagers⁷.

D'autres mesures ont été entreprises pour renforcer la gestion écologique des déchets dans la région, entre autres, le programme initié par l'ONDA pour le recyclage, le traitement des déchets industriels et l'élimination des équipements à PCB (polychlorobiphényles) ; la valorisation de 1 130 tonnes de déchets classés dangereux hors déchets miniers par l'OCP et le projet du centre de tri Tatmine pour la revalorisation des déchets plastiques collectés auprès des entreprises de la zone industrielle Sidi Bernoussi et financé par le Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID).

Tableau 13 : Ventilation des quantités recyclables et recyclés dans la RCS en 2015

	Gisement recyclable (tonnes/an)	Gisement recyclé (tonnes/an)	Taux de recyclage (%)
Plastique	392 598	149 240	38
Papier/Carton	457 896	150 369,05	33
DEEE	31 750	2 928,94	9
Batteries usées	4 868	1 216,98	25
Pneus usés	18 146	7 621,36	42
Huiles usées	64 368	23 172,47	36

Source : Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets

1- Installations spécialisées de traitement et d'élimination des déchets industriels

2- SRECC, Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques, RCS, DE, 2019

3- Les techniques de valorisation du plan directeur sont présentées dans le rapport du plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes pour la région Casablanca-Settat (mission II) page 163

4- SRECC, 2019

5- PDAIRE, ABHBC

6- Casa Baïa, gestion des déchets

7- PCT de la région de Casablanca, mission 1

Responsabilité sociétale des entreprises RSE

Mobilisée depuis 2006 pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale dans le monde de l'entreprise, la CGEM a attribué le Label RSE à 24 entreprises de différents secteurs et de différentes tailles¹. Entre autres, Casa Transport SA qui a obtenu le label RSE confirmant sa politique en matière de mobilité durable, la société Al Omrane Casa-Settat pour ses actions en faveur de la transition écologique, ou encore Lydec qui s'est distinguée en 2021 en rejoignant la 4^{ème} place du classement Top Performer RSE dans la catégorie des pays émergents établi par Vigeo-Eiris. Un rapport de contribution sociale, sociétale et environnementale a été publié par Lydec en 2022.

Education et sensibilisation

En matière de transfert des connaissances nécessaires au développement durable, la région de Casablanca-Settat compte environ 500 écoles adhérant au programme phare d'éducation au développement durable « Eco-Ecoles », initié par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, dont 146 sont labélisées « Pavillon Vert ». Ainsi, dans le cadre de l'expérimentation de ce projet, les élèves de l'école Al Malki de Sidi Bernoussi ont réalisé les panneaux de l'éco-code du programme à partir de déchets papier. Aussi, le programme « Ecoles Vertes » initié par la SDL Casablanca Baia, en association avec l'AREF de la RCS, vise à aider les élèves des écoles primaires publiques de Casablanca à acquérir les éco-gestes citoyens et à prendre conscience de la préservation de leur environnement.

De même, le département de développement durable dans la région a œuvré, entre 2015 et 2021, pour l'éducation et la sensibilisation des enfants, jeunes, étudiants, enseignants et acteurs associatifs au développement durable à travers la réalisation des ateliers et des journées portant sur la thématique de l'environnement et du développement durable (exposés et présentations, distribution des brochures et flyers, projection des films et documentaires, déplacement de la caravane environnementale; ...).

Dans le même contexte et depuis septembre 2018, il y a eu un aménagement écologique de 6 établissements scolaires. L'aménagement

consiste en l'installation d'un système photovoltaïque, la mise en place du système de récupération et stockage des eaux pluviales, la fourniture des équipements pour le tri et la valorisation des déchets solides et la fourniture de l'équipement d'aménagement et d'arrosage des espaces verts².

En plus, l'Université Hassan II de Casablanca (UH2C) a défini des objectifs stratégiques déclinés dans la charte de développement durable établie en octobre 2021, « Smart Green Inclusive University », qui est un document de référence engageant l'UH2C pour assurer la promotion des principes de développement durable et de la responsabilité sociétale.

En outre, sur la période 2015-2020, la Fondation Lydec a contribué à mobiliser les associations civiles dans le domaine de l'environnement, en partenariat avec l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) Casa-Settat et à développer les Centres d'Education à l'Environnement (CEE) avec l'association des enseignants des SVT.

Il y a lieu de noter qu'à travers le label Clef verte, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, entend sensibiliser et accompagner les acteurs de l'industrie touristique marocaine dans la transition écologique. En 2016, 80 établissements hôteliers et touristiques ont été labélisés au niveau national, dont 8 à Casablanca.

Principaux défis

La RCS dispose de tous les atouts pour la mutation vers des modes de production et de consommation durables. Par ailleurs, de nombreux défis restent à surmonter, notamment le besoin en matière de :

- Sensibilisation des citoyens à adopter des actions quotidiennes en faveur du développement durable telles que : l'économie de l'eau, la prévention du gaspillage alimentaire, le tri des déchets... ;
- Incitation des décideurs et des entreprises à la création des métiers verts et l'adoption de l'économie circulaire ;
- Promotion d'une gestion intégrée des déchets tout en passant d'une logique classique dans la gestion des déchets à une logique d'économie circulaire ;

1- CGEM

2- Direction régionale de l'Environnement

- Augmentation de la capacité de recyclage qui est actuellement insuffisante pour absorber la totalité des déchets produits dans la RCS ;
- Intégration du secteur informel non organisé dans la gestion des déchets et du recyclage ;
- Mobilisation des ressources financières additionnelles pour la mise à niveau des entreprises qui doivent changer de technologie et de procédés ;
- Promotion des pratiques durables dans le cadre de passation des marchés publics ;
- Renforcement de la recherche et du développement ainsi que de l'innovation ;
- Développement des statistiques de l'environnement au niveau territorial.

Stratégies et programmes

La promotion de l'économie circulaire et les principes d'une consommation et une production durables sont au centre de plusieurs stratégies et actions implémentées au niveau de la région, dont principalement :

Le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) avec sa composante PNVD, a pour objectifs de réaliser les CEV des DMA et la réalisation des plans directeurs préfectoraux et provinciaux à la gestion des déchets ménagers et assimilés ;

La Stratégie Nationale de Valorisation des déchets déclinée au niveau de la région, par la planification des projets de valorisation des déchets solides, entre autres, le centre de tri de Sidi Bennour, l'élimination des déchets ultimes de la décharge de Mediouna, le plan régional de gestion des déchets ménagers, le projet pilote de transformation des déchets régionaux en énergie «waste to energy» ainsi que le programme régional de gestion des déchets spéciaux ;

Le Plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et déchets ultimes, agricoles et inertes : un rapport détaillé a été publié dans ce sens, portant sur la consistance et les résultats obtenus lors de la mission II, consacrée au diagnostic de ces types de déchets définis selon la loi 28-00 ;

Le plan BAY'ATI qui prévoit une multitude de projets dans le cadre du PDR de la RCS, en

l'occurrence, la mise en place d'un projet de méthanisation de déchets agricoles organiques, le programme régional de gestion des déchets spéciaux, ainsi que le plan régional des déchets dont le coût s'élève à 1 962 000 dirhams ;

Le plan national d'assainissement mutualisé ayant comme objectif la construction de stations d'épuration des eaux usées (STEP) qui permettront de dégager des ressources hydriques non conventionnelles ;

Le nouveau programme PNAEPI 2020-2027 prévoit, en matière de réutilisation des eaux usées traitées, de continuer le programme PNA par l'assainissement liquide avec la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts, des golfs et autres usages. Au niveau de la région, 3 projets identifiés pour la réutilisation des eaux usées épurées dans l'irrigation ;

Le schéma régional de préservation de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques de la région de Casablanca-Settat avec publication en 2019 d'un rapport sur l'état de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques au niveau de la région ;

Le plan climat territorial qui a proposé dans son plan d'atténuation plusieurs actions liées à la valorisation des pneus usés, à la valorisation des boues de STEP, à la valorisation des déchets ménagers par un traitement biomécanique associé à la co-incinération... ;

Le programme sectoriel « TATWIR- Croissance Verte » dans le domaine du développement durable qui vise notamment à promouvoir une économie circulaire et à rationaliser l'utilisation des ressources (matières premières, eau et énergie). Dans la RCS des programmes « TATWIR-Croissance Verte » visent à accompagner les TPME industrielles dans leurs démarches de développement de process et produits décarbonés et à appuyer l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes ;

Le projet MED TEST II (2015-2018) du Programme SwitchMed vise à renforcer les capacités des prestataires de services de production propre et d'économies des ressources (ERPP) locales pour aider à développer des solutions pour le Maroc permettant d'améliorer la production sans gaspiller des ressources limitées.

Tableau 14 : Evolution des indicateurs de l'ODD12

Cibles	Code Indic.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.2. a	Production de déchets dangereux par habitant t/an/hab.	0,0145							
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1	Taux de collecte professionnalisée des déchets ménagers en milieu urbain (en %)					95			
		Taux de recyclage des déchets ménagers (en %)					10			
		Taux de mise en décharge contrôlée (en %)					62			
12. a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12. a.1	Puissance installée renouvelable (en watts par habitant)			27,66	27,29	31,86	31,59	33,35	

Source : SRECC, Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques, RCS, DE, 2019 ; PDR-note de synthèse de la phase II, Juillet 2022 ; Direction régionale de la transition énergétique et du développement durable, HCP

13

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

A l'instar des autres régions du Maroc, la région de Casablanca-Settat fait face à plusieurs défis quand il s'agit de lutte contre le changement climatique, un phénomène qui s'accroît davantage en raison de la croissance démographique, de la position géographique et du climat local. Ce qui pourrait menacer cette région, par la survenue de risques naturels extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les incendies de forêts. Des mesures ont été initiées, au niveau de la région, pour réduire

les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et renforcer la résilience des milieux naturels, des populations et des secteurs économiques au changement climatique. Dans ce contexte, la région s'est dotée de son Plan Climat Territorial, concrétisant la nouvelle vision territoriale en matière de lutte contre les changements climatiques, basée sur une approche participative, ayant permis de coconstruire des actions d'atténuation et d'adaptation à ce changement climatique.

Etat des lieux

Vulnérabilité de la région de Casablanca-Settat au Changement Climatique

La région de Casablanca-Settat est caractérisée, dans sa globalité, par un climat semi-aride à aride avec un gradient pluviométrique décroissant du nord au sud. L'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique réalisée dans le cadre du Plan Climat Territorial fait ressortir que la RCS est fortement exposée au changement climatique. En effet, les études prévisionnelles ont montré qu'à l'horizon 2050, la région pourrait connaître, dans certaines parties, une diminution généralisée des précipitations pré-estimée entre 20% à 30 %, ainsi qu'une augmentation des températures d'environ 1.5°C¹. Ceci pourrait exacerber le risque du stress hydrique et des sécheresses plus intenses dans la région et augmenterait la probabilité d'occurrence des risques ponctuels, tels que les inondations, les glissements de terrain, les incendies de forêts et les submersions marines.

Lors des dernières décennies, la région a connu des inondations importantes, dont celles en date du²:

- 21-22 décembre 1996 : ayant causé l'inondation d'une partie importante de l'autoroute d'Ain Harrouda et de la ville

d'El Jadida. Des pertes humaines ont été même signalées ;

- 24 décembre 2001 : entraînant le débordement d'oued El Maleh et la submersion des infrastructures, notamment les routes, la voie ferrée, les boulevards au niveau des villes de Settat, Berrechid et Mohammadia ;
- 24-25 novembre 2002 : marquée par la submersion de la ville de Berrechid, du centre de Deroua, de l'aéroport Mohammed V, mais surtout de la ville basse de Mohammadia (140 ha). Des dégâts matériels et des pertes humaines ont été malheureusement enregistrés ;
- 30 novembre 2010 : avec les inondations de la ville de Casablanca provoquant des dégâts au niveau des infrastructures de base qui traversent l'oued Bouskoura ;
- 21 septembre 2014 : marquée par des débordements au niveau des oueds Zririf et Ayyadla (province de Médiouna) ;
- 6 et 7 janvier 2021 : avec les inondations de plusieurs quartiers précaires au niveau de la ville de Casablanca.

1- Plan Climat Territorial de la région de Casablanca-Settat, mission 3

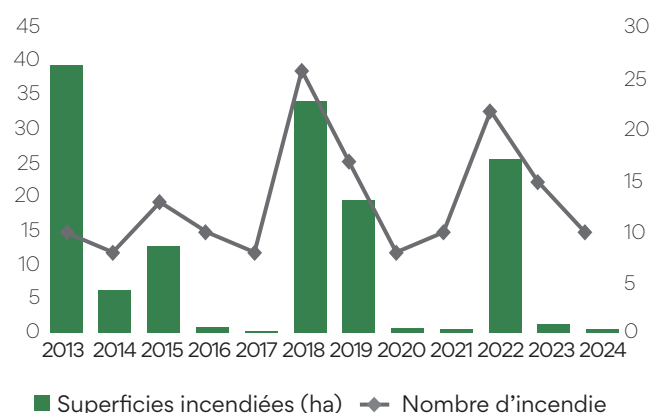
2- Etude pour l'identification et la gestion des risques naturels dans la région de Casablanca-Settat, AREP, 2021

Il y a lieu de noter que l'Agence du Bassin Hydraulique de Bouregreg-Chaouia (ABHBC) a identifié au niveau de la RCS 40 localités qui connaissent des risques d'inondations, avec plus de 100 points noirs¹. En 2021, les inondations ont causé au niveau de la région 33 blessés².

Les risques côtiers qui menacent la ligne littorale de la région touchent notamment à l'érosion côtière, aux submersions marines et aux houles extrêmes, etc. Les points les plus touchés longent les côtes de Casablanca, de Mohammadia, d'El Jadida et de Loualidia. Parmi les principaux événements historiques de houles extrêmes ayant affecté la région, on peut citer les vagues de 1996 et 2008 ayant causé des dégâts au niveau des infrastructures portuaires, celles de 2014, avec des vagues géantes atteignant entre 6 et 7 mètres qui ont déferlé sur le littoral et des pics par endroit de 13 mètres, causant plusieurs dégâts³; sans oublier les vagues dangereuses survenues en décembre 2020, sur les côtes de la région, particulièrement au niveau du port de Mohammedia et de Casablanca, et qui ont provoqué des dégâts importants sur les infrastructures touristiques de la zone allant de Ain Diab à Dar Bouazza⁴.

La gestion des incendies de forêts a constitué depuis fort longtemps, une préoccupation majeure des pouvoirs publics de la région. Dans ce cadre, un plan directeur pour la protection, la prévention et la lutte contre les incendies de forêts a été adopté, il s'articule autour de quatre composantes : la prévention, la détection, l'alerte et enfin la lutte. En fait, l'analyse des données sur les incendies qui ont ravagé les forêts relevant de la RCS pendant la période 2013-2024 révèle une fluctuation importante des superficies incendiées d'une année à l'autre avec une tendance à la baisse de la superficie moyenne incendiée, passant de 15,73 ha durant la période 2013-2018 à 8,12 ha au cours de la période 2019-2024.

Graphique 30 : Evolution de la superficie moyenne incendiée des forêts de la RCS entre 2013 et 2024



Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts

Efforts de la région pour la résilience de sa population et de son territoire

Afin de renforcer la résilience des milieux et des composantes vulnérables au Changement Climatique (CC), la région de Casablanca-Settat a entrepris une série d'actions et de mesures pour accompagner l'adaptation de son territoire au CC. Il s'agit notamment de :

- L'étude pour l'identification et la gestion des risques naturels au niveau de la région de Casablanca-Settat, qui est portée par le Conseil Régional et exécutée par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) en 2021. Elle a pour objectif de doter le territoire de cette région d'une stratégie claire et opérationnelle de gestion et de contrôle des risques, de renforcer le diagnostic des risques naturels, de constituer un fonds de gestion des catastrophes naturelles et de mettre en place une cellule régionale chargée de la prévention des risques ;
- Les actions de prévention contre les inondations réalisées par les agences de bassins hydrauliques (ABHOER et ABHBC), la LYDEC, l'ONEE, la RADEEC et la RADEEJ, conformément au plan national de protection contre les inondations. Ces actions comportent un suivi permanent et des études hydrologiques, un réseau d'annonce de crues au niveau du bassin, la classification des villes, centres et zones inondables avec la réalisation de projets physiques de protection, d'aménagements et de contrôle ;

1- PDAIRE, ABHBC, 2018

2- Commandement Régional de la Protection Civile

3- Inondation de maisons, effondrement des murs et l'endommagement de façades de cafés à Dar Bouazza, à Bouznika et au niveau des plages de Mohammadia, Etude pour l'identification et la gestion des risques naturels dans la région de Casablanca-Settat, AREP, 2021

4- SRAT, Maroc ; Etat du climat en 2020, DGMN/METLE

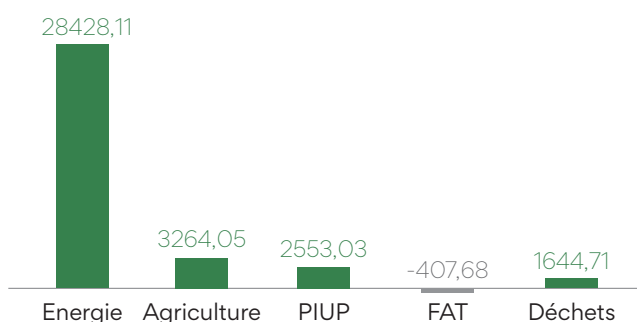
- La construction du Super Collecteur Ouest (SCO) qui vise à doter la ville de Casablanca d'un ouvrage souterrain, mis en service en 2017, permettant la canalisation des eaux de crues d'Oued Bouskoura et leur rejet direct en mer, afin d'éviter les inondations ;
- La réalisation de plusieurs ouvrages et mesures pour protéger les villes de Settat, d'El Jadida, de Berrechid, de Mohammedia, ainsi que les autres villes et centres de la région.

Réduction des émissions de GES de la région de Casablanca-Settat

En 2016, les émissions de GES de la région de Casablanca-Settat ont été estimées à 35890 Gg.eqCO₂, (hors secteur Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT)), soit 41% du total national, dont 86% de ces émissions sont calculées en équivalent de CO₂. Les émissions de CH₄ représentaient 3 454 Gg.eqCO₂ (environ 10% des émissions totales), et les émissions de N₂O sont de l'ordre de 1 590 Gg.eqCO₂¹.

La répartition des émissions de GES par secteur de la région révèle en 2016, l'importance des émissions du secteur de l'énergie avec une part de 79% du total des émissions de GES (Hors FAT), équivalent à 28 428 Gg.eqCO₂, suivi du secteur agricole avec un pourcentage de 9% et en troisième position le secteur des Procédés Industriels et l'Utilisation de Produits (PIUP) génère 2 553 Gg.eqCO₂, soit 7% des émissions totales de la région.

Graphique 31 : Répartition globale des émissions de GES des différents secteurs en Gg.eqCO₂ - année 2016, RCS



Source : Plan Climat Casablanca-Settat, Département Régional de l'Environnement

Par ailleurs, en vue de réduire les émissions de GES au niveau de la région, un plan d'atténuation des émissions de la RCS a été mis en place dans le cadre du Plan Climat Territorial (PCT). Ce plan prévoit, à l'horizon 2030, la mise en œuvre de 30 actions qui pourraient réaliser une réduction cumulative des émissions de GES de 23%², portant sur les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, des forêts, du transport et des déchets, dont le coût estimatif de ces projets est estimé à 33 224,72 millions de dirhams. Ceci afin de mettre en place les premiers jalons d'une politique cohérente de développement bas carbone au niveau de la région.

Dans la même perspective, on peut citer le programme « BAY'ATI » du PDR, qui s'est fixé comme objectif de contribuer à la réduction du GES à l'horizon 2030, par la réalisation de plusieurs projets innovants dont principalement la transformation des déchets régionaux en énergie « Waste to energy » ou encore le tramway de Casablanca, en tant que mode de transport durable sans aucune émission polluante, avec une contribution à l'atténuation des gaz à effet de serre (CO₂) estimée entre 2020 et 2030 à environ 9176 (Gg E-CO₂)³.

Baisse de la pluviométrie et augmentation des températures

La RCS est soumise aux influences thermiques de l'Océan Atlantique, ce qui explique les températures douces de cette région (moyenne comprise entre 14°C et 22°C) et la faiblesse des précipitations annuelles dues essentiellement à la basse altitude (pluviométrie moyenne annuelle entre 250 et 400 mm)⁴. En plus, l'examen de la tendance pluviométrique au niveau de la région révèle une variabilité interannuelle très élevée des précipitations, accompagnée d'une distribution spatiale bien contrastée entre ses différentes provinces. Par ailleurs, l'analyse prospective projetée des variables climatiques à l'horizon 2050 montre que la région connaîtra d'une part, un déficit considérable de sa pluviométrie et d'autre part, des anomalies remarquables dans la distribution spatiale des températures avec un effet de réchauffement généralisé sur l'ensemble de la région.

1- Plan Climat Territorial de la région de Casablanca-Settat mission 2, Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable

2- Plan Climat Territorial de la région de Casablanca-Settat, mission 5

3- SRAT, Rapport biennal du Maroc, 2019

4- Plan Climat Territorial de la région de Casablanca-Settat, mission 1

Politique climatique régionale

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du Plan National de lutte contre le réchauffement climatique, la région s'est dotée, en 2021, d'un Plan Climat Territorial (PCT). Ce plan représente un outil stratégique pour la lutte contre le changement climatique au niveau territorial ayant pour vision d'assister la région dans sa transition vers une économie verte et sobre en carbone. Il permettra de ce fait de démontrer l'exemplarité et l'engagement de la région pour réduire ses émissions de GES et atténuer son impact sur le CC en mobilisant une multitude d'acteurs autour de projets locaux visant à diminuer les impacts des activités engendrées par les différents secteurs sur le climat.

La mise en place du PCT au niveau régional fait appel à plusieurs axes stratégiques déclinés en (i) actions de réduction des émissions dans le cadre du plan régional d'atténuation des émissions de GES (2020-2030) et (ii) en mesures permettant de consolider la résilience de la population face au changement climatique dans le cadre du plan régional d'adaptation au CC. En fait, le plan d'adaptation prioritaire (PAP) pour la RCS propose 28 actions spécifiques d'adaptation au changement climatique se rapportant aux axes stratégiques considérés dans le Plan Climat Territorial, en l'occurrence, la gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement de la résilience des activités socio-économiques, la conservation de la biodiversité et la gestion des espaces verts, la gestion intégrée du littoral et la réduction des vulnérabilités et des risques climatiques.

Le Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques (SRECC) de la RCS a été lancé en 2017 par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable et a été réalisé en deux missions. La première concerne l'actualisation du rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur le changement climatique (2019) tandis que la deuxième est focalisée sur l'élaboration d'un Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques (2020). L'objectif de ce schéma est d'avoir une vision globale sur l'état actuel et les perspectives de l'environnement dans la région. Dans ce cadre, un plan d'action a été proposé selon une approche participative comportant 5 axes stratégiques portant sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau,

la protection de la biodiversité, l'inscription des territoires dans la démarche de la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la gestion durable du littoral et la gestion des sols. Aussi, pour accompagner la mise en place de la politique environnementale, un Système d'Information Régional de l'Environnement et du Développement Durable (SIREDD) a été mis en place en 2020 par le Département de l'Environnement et du Développement Durable de la RCS. Il présente une plateforme fédératrice d'échange et de diffusion de l'information au service de la protection de l'environnement et du développement durable au niveau de la région.

Le programme de l'assurance agricole a pour objectif d'atténuer l'impact des aléas climatiques sur le secteur agricole. Ce programme offre 2 produits d'assurances aux agriculteurs, l'un pour l'assurance multirisque climatique pour les céréales, les légumineuses et les oléagineux, au niveau de la région. La superficie assurée est passée de 134 milles hectares en 2016-2017 à 200 milles hectares en 2019-2020, soit une augmentation de 49%. L'autre produit assurance concerne l'arboriculture fruitière, qui permet d'assurer contre 6 aléas (le gel, la grêle, l'excès d'eau dans les champs, les températures élevées, les vents forts et le chergui).

De même, le centre régional de la recherche agronomique de Settât (INRA) contribue à la préservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, par la création de variétés améliorées résistantes au changement climatique et à la sécheresse.

Le plan d'aménagement aquacole de la région de Casablanca-Settât mis en œuvre par l'ANDA et dont l'acceptabilité environnementale a été signée en mars 2022 a permis l'identification de 13 parcelles dédiées à l'algoculture et de 9 parcelles dédiées à la conchyliculture. Ce plan fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) ayant pour finalité d'évaluer les impacts majeurs du plan d'aménagement sur l'environnement et de proposer des mesures de prévention et d'atténuation.

Dans le cadre de l'étude d'élaboration du plan de gestion de la sécheresse à l'échelle communale, l'Agence du Bassin Hydraulique de Bouregreg et Chaouia (ABHBC) a élaboré un plan d'action se rapportant à l'économie liée à l'irrigation et à l'AEP ainsi qu'au développement de l'offre.

En outre, l'OCP poursuit une stratégie avant-gardiste de réduction de ses émissions de CO₂ et s'adapte aux contraintes climatiques actuelles et futures. Parmi les mesures d'atténuation, on peut citer le Slurry pipeline comme nouveau mode de transport du phosphate lavé sous forme de pulpe, permettant d'engendrer une économie de près de 3 millions de m³ d'eau par an en pleine capacité de fonctionnement. Quant aux mesures d'adaptation, la plateforme industrielle de Jorf Lasfar est alimentée, depuis 2016, par une des plus grandes stations de dessalement au Maroc avec une capacité annuelle de 25 millions de m³. Ainsi, les usines de dessalement seront alimentées à partir d'énergie propre, à savoir l'excédent énergétique généré par la plateforme industrielle.

Education et sensibilisation

En vue de sensibiliser et d'initier les élèves, les étudiants et les acteurs associatifs aux questions liées aux ODD et particulièrement au changement climatique, de nombreuses actions ont été menées au niveau régional, dont principalement le colloque international SCMDD'21 « Supply chain Management et Développement Durable : Etat des lieux et perspectives » organisé en 2021 par le laboratoire des recherches (LARGESS) de l'université Chouaïb Doukkali d'El Jadida. Cette université a organisé également plusieurs ateliers de sensibilisation dans le cadre du projet « Moucharaka Mouwatina », soumis par l'association Entrelles entrepreneures, en partenariat avec la FSJES¹ et financé par l'Union Européenne.

Aussi, l'université Hassan II de Casablanca (UH2C) a défini des objectifs stratégiques déclinés dans la charte de responsabilité sociétale et de développement durable établie en octobre 2021, « Smart Green Inclusive University ». Dans cette perspective, l'UH2C est membre du réseau des Universités Vertes et d'Éducation des Jeunes en Afrique (AGUYEN)² de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Ce réseau vise à favoriser l'appropriation et l'intégration des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'enseignement et la recherche. A cet effet, des jeunes universitaires ont participé, en 2021, à la 20^{ème} édition du concours Jeunes Reporters pour l'Environnement sous le thème

« Ecosystèmes durables pour une planète saine ». De même, les étudiants de la faculté des sciences de Ben M'sik ont participé, en juin 2022, à la 3^{ème} édition de l'opération « b7arblaplastic » Homme Océan organisée par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

En outre, de nombreux ateliers de formation et d'accompagnement ont été organisés régulièrement, entre 2018 et 2021, par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable au profit des acteurs institutionnels (acteurs associatifs, partenaires publics et privés, enseignants, éco-formateurs, écoliers et jeunes...). Ces formations ont porté respectivement sur l'environnement et le développement durable, l'opérationnalisation de la stratégie nationale de développement durable et l'appui à la recherche et développement. Le PCT propose également dans son plan de sensibilisation et d'information un programme de renforcement et de développement des connaissances autour du changement climatique, portant principalement sur l'information des citoyens sur les effets environnementaux et l'intégration de la notion du CC au sein du cursus de formation dans les écoles et les universités.

Principaux défis

En dépit de nombreuses initiatives instaurées au niveau régional pour faire face aux répercussions du changement climatique, d'autres défis restent à relever, dont particulièrement :

- Le renforcement de la prévention et de la gestion des risques : par l'amélioration du cadre réglementaire et organisationnel, l'identification des intervenants et la définition de leurs responsabilités sur toute la chaîne, ainsi que l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme, d'aménagement et de développement local ;
- L'amélioration de la coordination institutionnelle entre les différents acteurs de la région pour assurer une meilleure cohérence et convergence des actions et programmes liés aux changements climatiques ;
- Le renforcement d'une part, de la résilience des secteurs économiques les plus vulnérables (agriculture, littoral,...) et d'autre part, des capacités des collectivités territoriales en matière d'adaptation au Changement Climatique ;

1- Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

2- African Green Universities & Youth Education Network

- La mise en place des programmes ciblés de formation, de sensibilisation et d'accompagnement en matière d'environnement, au profit des écoliers, des élus et des acteurs industriels, administratifs et associatifs ;
- Le développement et le renforcement de la production et de l'accès aux données et connaissances climatiques, ainsi que de la recherche scientifique dans le domaine du climat ;
- La mobilisation de ressources financières additionnelles, notamment des fonds privés et la mise en place de mécanismes de financement durables.

Stratégies et programmes

En plus de la stratégie climatique adoptée au niveau de la région de Casablanca-Settat, d'autres actions et programmes sont engagés intégrant des mesures relatives aux changements climatiques, dont :

- **L'étude pour l'identification et la gestion des risques naturels au niveau de la région de Casablanca-Settat**, qui est portée par le Conseil Régional et exécutée par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) en 2021. Elle a pour objectif de doter le territoire de cette région d'une stratégie claire et opérationnelle de gestion et de contrôle des risques, de renforcer le diagnostic des risques naturels, de constituer un fonds de gestion des catastrophes naturelles et de mettre en place une cellule régionale chargée de la prévention des risques.
- **Les programmes de prévention des inondations de l'ABHBC et de l'ABHOER** : conformément au Plan national de protection contre les inondations, ils comportent un suivi permanent et des études hydrologiques ;
- **Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** : visant la réduction du risque industriel à la source. Il est élaboré en se basant sur une étude de danger et sur une analyse des risques ;
- **Le Plan Climat Territorial** : le PCT constitue ainsi le principal outil de planification de la région en termes de lutte contre le changement climatique, qui permettra d'accompagner « la transition du territoire

vers une sobriété énergétique et en carbone, et une résilience renforcée au changement climatique ». La mise en place du PCT de la RCS fait appel à plusieurs axes stratégiques déclinés en actions spécifiques, il s'agit principalement du :

- **Plan régional d'atténuation** des émissions de GES de la région Casablanca-Settat (2020-2030) (mission 2) ;
- **Plan prioritaire d'adaptation** au changement climatique (mission 3) ;
- **Plan de sensibilisation et d'information** en matière de Changement Climatique (mission 4) ;
- **Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques (SRECC)** : la région de Casablanca-Settat, avec le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, a lancé en 2017 l'élaboration du Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques (SRECC) de la région de Casablanca-Settat, avec un focus sur le changement climatique et un plan d'action en la matière. La SNDD comporte l'axe stratégique qui incite d'inscrire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique ;
- **Programme de l'assurance agricole** : afin d'atténuer l'impact des aléas climatiques sur le secteur agricole ;
- **Plan d'aménagement aquacole de la région de Casablanca-Settat** ;
- **Programme de sauvegarde du cheptel** pendant les années de sécheresse.

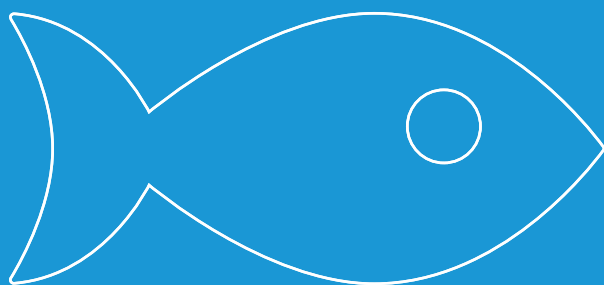
Tableau 15 : Evolution des indicateurs de l'ODD13

Cibles	Code Indica.	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur cible 2030
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1	Nombre total de décédés et de blessés à cause d'inondations, d'éboulement de terrain ou d'effondrement des constructions										
		Inondations :										
		Personnes décédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Personnes blessées	2	0	0	0	0	33	0	0	0	
		Eboulement du terrain :										
		Personnes décédées	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
		Personnes blessées	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
		Effondrement de constructions :										
		Personnes décédées	8	1	8	2	2	5	3	6	1	
		Personnes blessées	43	11	18	9	7	12	2	7	0	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.2	Feux de forêts										
		(Superficies incendiées) en ha	0,8485	0,3093	34,379	19,7085	0,762	0,5732	25,8938	1,3005	0,499	
	13.2.2	Émissions totales de gaz à effet de serre par an (En Gg.eq CO ₂)	35 890									

Source : PCT-mission 2, Direction régionale des Eaux et Forêts, Commandement Régional de la Protection Civile

14

Vie aquatique



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

De part sa position géographique et son ouverture sur la façade maritime atlantique, la région de Casablanca-Settat est pourvue d'un écosystème maritime important caractérisé par des ressources halieutiques très diversifiées qui lui confèrent un avantage compétitif consolidé par la présence d'une infrastructure solide. Dans ce contexte, des mesures et actions ont

été entreprises pour la valorisation, la conservation et l'exploitation durable de ces écosystèmes maritimes et littoraux.

Cependant, cet espace ne cesse d'être menacé d'une part, par différentes sources de pollution anthropique liées aux trafics maritimes et aux activités économiques ; et d'autre part, par les risques naturels auxquels il est exposé.

Etat des lieux

Potentiel maritime important à exploiter

La région de Casablanca-Settat jouit d'un littoral étendu sur plus de 240 km, caractérisé par sa biodiversité et ses grandes potentialités socio-économiques. Cette région abrite de grands ports stratégiques d'importance nationale (Casablanca, Jorf Lasfar, et Mohammadia), ainsi que des ports de pêche situés à Casablanca, Mohammadia, El Jadida, et Jorf Lasfar. En outre, en 2020, la ville de Casablanca s'est vue doter d'un nouveau port de pêche dont la superficie est 3 fois celle de l'ancien port. Elle jouit également d'une halle aux poissons de dernière génération répondant aux normes internationales. En plus de zones industrielles d'importance nationale installées dans cette zone côtière.

Le littoral de la RCS est fortement urbanisé, abritant près de 77,5% de la population urbaine de la région. Ce littoral comporte un écosystème marin qui abrite une richesse en ressources halieutiques diversifiées et de grande valeur commerciale devant être préservées et valorisées (plus de 50 espèces y sont débarquées). Ces richesses, qui contribuent fortement au développement économique et social de la région, se trouvent sérieusement compromises à cause de la pollution suite à la forte pression due à l'urbanisation et l'industrialisation.

Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types

Conscient des rôles et des risques qui menacent son capital maritime, la RCS a réalisé un ensemble

d'actions en faveur d'une gestion durable de cet espace, dont notamment la lutte contre l'eutrophisation et les produits en plastique à travers le renforcement des digues principales des deux ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar, la réalisation d'une souille dans la partie amont de la lagune d'Oualidia, la mise en place du réseau d'assainissement et d'une station d'épuration des eaux usées, ainsi que la déviation des eaux de pluie provenant du centre urbain d'Oualidia.

Par ailleurs, les unités de la Gendarmerie Royale de la RCS, durant la période 2016-2020, ont relevé 823 infractions, ayant engendré l'interpellation de plus de 600 personnes, le démantèlement de 366 unités de fabrication clandestine et la saisie de 430 tonnes de matières prohibées.

Exploiter durablement les ressources halieutiques

Le secteur de la pêche maritime, à travers la stratégie Halieutis, s'est inscrit dans une approche de durabilité afin de préserver les ressources halieutiques et préconiser les activités connexes. En fait, la proportion des espèces halieutiques gérées par les plans d'aménagement¹ est passée de 5% en 2007 à 85% en 2014 pour atteindre 90% en 2020.

Au niveau de la RCS, l'impact des mesures d'aménagement a commencé à être perçu à partir de 2018. En effet, une amélioration

1- Les mesures d'aménagement sont diverses telles que l'instauration de quota de pêche, de repos biologique, de la flotte autorisée, de limitation de zone autorisée et de zones interdites, de la taille marchande minimale, des engins de pêche autorisés

des quantités débarquées est observée pour atteindre un pic en 2021, en enregistrant plus de 62%¹ à travers le suivi des plans d'aménagement.

Réduire l'acidification de l'eau de mer

L'acidification des océans, provoquée par l'augmentation des émanations du CO₂ dans l'air, constitue une menace pour la biodiversité sous-marine et les activités économiques.

La région œuvre dans sa lutte contre ce phénomène par la mise en place d'un plan d'aménagement aquacole qui a érigé l'algoculture et la conchyliculture comme axes de développement importants. En 2019, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en vue de développer des projets aquacoles à terre à El Jadida et Sidi Bennour.

De même, un projet de culture d'algues gracilaires est réalisé à Sidi Rahhal en 2020, dans le cadre d'un projet pilote dont la capacité de production annuelle est estimée à 2531 tonnes. La RCS jouit de la présence de 10 parcs ostréicoles opérationnels à Oualidia dont la production atteint annuellement environ 100 tonnes.

Préserver le stock de poisson

Dans le cadre de la préservation des stocks des ressources halieutiques, le secteur s'est doté d'un arsenal juridique de lutte contre la pêche Illicite Non déclarée et Non réglementée (INN)² à travers la promulgation de la loi en 2014 ainsi que du Décret³ relatif à l'obligation d'installation et d'utilisation d'un système de positionnement et de localisation des navires par satellite.

Ainsi, au niveau de Casablanca et El Jadida, 40 infractions relatives aux coupures volontaires des signaux VMS ont été constatées entre 2015 et 2021, suites aux enquêtes contradictoires effectuées pour déterminer les causes de Défaillance, Non Fonctionnement et Arrêt (DNFA).

Valoriser les espaces maritimes et côtiers

Afin de valoriser les potentialités identifiées dans la région en termes de culture d'algues et de coquillages, le plan aquacole a permis l'identification de 13 parcelles dédiées à l'algoculture et 9 parcelles dédiées à la conchyliculture. Aussi, il est à signaler que la région abrite 8 fermes actives, dont 7 fermes ostréicoles dans la lagune de Oualidia et une ferme d'algoculture à Sidi Rahal, en plus de 10 parcs ostréicoles opérationnels à Oualidia et 4 salines se situant entre Sidi Abed et Oualidia, offrant plus de 170 ha propices à l'aquaculture terrestre.

Lutter contre la pêche illicite Non déclaré et Non réglementée (INN)

Conformément à la réglementation INN, la région s'est engagée pour lutter contre la pêche INN. A ces efforts, s'ajoute l'interdiction de l'utilisation des filets maillants pour la préservation des espèces vulnérables. En effet, 03 navires ont bénéficié de ce programme.

Le ratio régional se rapportant au nombre d'inspections réalisées par les verbalisateurs des délégations des pêches maritimes de Casablanca et d'El Jadida par rapport au nombre de contrôles planifiés est passé de 0,130 à 1,537 entre 2018 et 2021.

Tableau 16 : Suivi des indicateurs du Plan régional de Contrôle Casablanca et El Jadida

Années	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles planifiés	23754	11794	11394	7988
Nombre de contrôles réalisés	3107	1606	2195	12278
Nombre d'infractions constatées	3	3	0	3
Ratio Contrôle réalisé/C. planifié	0,130799	0,13617	0,192645	1,537055

Source : Délégations des Pêches Maritimes de Casablanca et d'El Jadida

Le suivi en mer des activités de la pêche maritime au niveau de Casablanca et d'El Jadida, via le système VMS⁴, a permis de constater

1- Cette augmentation a intéressé tous les groupes d'espèces

2- Dahir n° 1-14-95 du 12 rejab 1435 (12 mai 2014) portant promulgation de la loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et modifiant et complétant le dahir n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime et Décret modifiant loi INN le 26 avril 2018

3- Décret n° 2-09-674 fixant les conditions d'installation et d'utilisation d'un système de positionnement et de localisation des navires par satellite

4- Vessel Monitoring System

14 infractions relatives à la violation des zones interdites.

En outre, la Gendarmerie Royale de la RCS qui dispose de trois unités maritimes dotées de moyens nautiques adéquats, déploie des patrouilles quotidiennes pour surveiller et contrôler l'activité maritime tout au long de la côte, dans le but de lutter contre la pêche INN et toute autre activité illégale, et ce, en collaboration avec la Marine Royale et la Délégation des Pêches Maritimes. Durant la période 2015-2020, ces efforts ont permis de constater 1181 infractions, dont 92 au niveau de Casablanca.

En ce qui concerne la lutte contre les barques de pêche artisanale clandestine, le programme visant l'équipement des canots par des puces RFID¹ a permis l'équipement de 2614 barques dans la région, soit un taux d'installation RFID de 99%.

Le secteur de la pêche maritime, un vecteur de développement économique et social pour la RCS

Le secteur de la pêche maritime avec ses deux types de navires, côtière et artisanale, offre des opportunités importantes d'emplois directs et indirects avec plus de 15 500 à Casablanca et dont sa contribution au PIB régional a atteint 0,06% en 2021. Il représente en moyenne, dans la région, 2,3% en quantité et 2% en valeur par rapport à la production nationale. Ainsi, le volume des quantités de poissons débarqués, dans les principaux ports de la région, a atteint 57181 tonnes en 2021 contre 43108 en 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 32,6%. En valeur, cette production avoisine 449,4 millions de dirhams contre 330,7 millions de dirhams sur la même période.

Tableau 17 : Evolution des quantités et des valeurs de poissons débarqués dans les principaux ports de la RCS

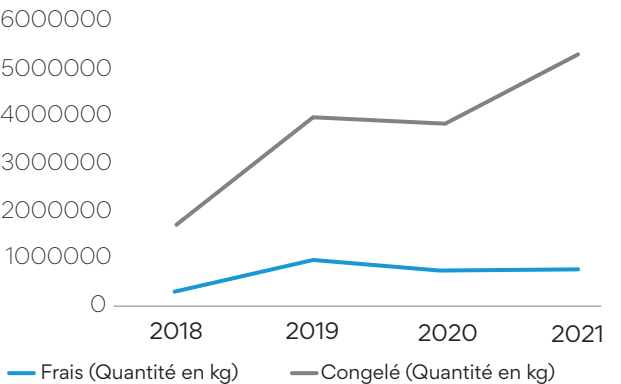
Port	Poids en tonnes			Valeur en mille Dirhams		
	2015	2020	2021	2015	2020	2021
Casablanca	11 622	13 095	21 948	156 495	126 549	239 794
Mohammadia	2 050	2 933	2 980	17 700	17 808	24 197
El Jadida	9 141	13 016	10 511	50 530	61 102	71 420
Jorf Lasfar	16 269	15 037	16 993	89 097	60 365	79 396
Autre	4 027	5 309	4 749	16 888	26 643	34 629
Total région	43 108	49 391	57 181	330 710	292 467	449 435

Source : Délégations des Pêches Maritimes de Casablanca, de Mohammadia, d'El Jadida, ONP

Par ailleurs, l'évolution des investissements dans le traitement des produits de la pêche à Casablanca a enregistré une baisse significative de 73,4% entre 2015 et 2017, puis une tendance à la hausse (85,9 millions de dirhams en 2019) liée essentiellement à la création des entrepôts frigorifiques de la pêche à l'état congelé.

D'autre part, la ville de Casablanca enregistre des volumes importants en termes d'exportations des produits de la pêche maritime, notamment à l'état frais et congelé, et ce grâce aux infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Graphique 31 : Evolution des quantités exportées des produits halieutiques à l'état frais et congelé



Source : Délégation des Pêches Maritimes de Casablanca

1- Système d'identification par radiofréquence

S'agissant de l'appui financier pour la modernisation de la flotte¹ et le renforcement de sa compétitivité, à l'issue du programme IBHAR (phase II) et au niveau de la région, 28 barques artisanales ont bénéficié de l'aide accordée dans le Pack « MAWARID » et 23 navires de pêche côtière dans le cadre des packs SAFINA ET SAFINA+ ont pu bénéficier d'une subvention totale de 8,7 millions de dirhams, soit 5,2% des subventions nationales.

Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

L'amélioration des conditions de travail des pêcheurs artisanaux et leur promotion passent par l'aménagement des infrastructures d'accueil et de débarquement. En fait, la RCS compte trois sites de pêche aménagés en Point de Débarquement Aménagé (PDA) : Bouznika, Lahdida, et Sidi Abed. L'état des captures débarquées au niveau de ces sites aménagés montre une stabilité de la production autour de 4 670 tonnes par an pour un chiffre d'affaires moyen de 20957 milliers de dirhams durant la période 2015-2020, ce qui témoigne d'une activité pérenne et durable garantissant un revenu permanent et régulier aux petits pêcheurs qui y opèrent.

En ce qui concerne le volet social, il a été renforcé par la généralisation de la couverture sociale et médicale aux marins de la pêche artisanale. Ainsi, au niveau de Casablanca et d'El Jadida, l'évolution des inscriptions de la pêche artisanale à la CNSS montre une augmentation progressive et permanente du nombre de marins immatriculés à la CNSS qui est passée de 3 500 en 2015 à 6 531 en 2020.

Sur le plan de l'organisation professionnelle des petits pêcheurs, on compte au niveau de Casablanca, 8 coopératives de pêche maritime et 7 de mareyage. Au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida, le nombre de coopératives représentant les différents sites de pêche a atteint 201 en 2021. En termes d'appui aux coopératives pour l'acquisition d'équipements, on cite entre autres, l'appui financier de 1,35 MDH dans le cadre du projet AML au profit de la coopérative Annahda ou encore l'aide financière de 286 000 dirhams accordée en 2020, à la coopérative Tamaris dans la cadre du projet INDH (phase III), sans oublier l'acquisition d'équipements écologiques et durables au

profit de femmes pêcheurs à pied, dans le cadre d'un partenariat entre l'ONU Femmes et le Département de la Pêche Maritime avec l'appui financier du gouvernement japonais, conclu en mars 2021, pour un projet innovant intitulé « Appui aux femmes pêcheurs à pied pour un accès durable aux ressources halieutiques dans les zones les plus vulnérables du Maroc ».

Principaux défis

Malgré les avancées réalisées par la région dans le domaine de la préservation des écosystèmes maritimes et littoraux, de nombreux défis restent à relever, portant sur les dimensions suivantes :

Environnementale

- Réglementation et réduction de la forte densification et de l'urbanisation dans les zones côtières et lutte contre toutes les formes de pollution auxquelles est exposé le littoral ;
- Maîtrise des activités industrielles ayant des impacts négatifs sur le littoral. Il s'agit surtout des rejets liquides issues des industries lourdes (Jorf Lasfar/OCP, Centrale thermique) ;
- Lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Renforcement du contrôle des hydrocarbures du transport maritime générant la pollution des côtes et menaçant la qualité de la pêche ;
- Aménagement de zones industrielles en termes d'équipements d'assainissement et de traitement.

Economique et sociale

- Valorisation des captures débarquées par les barques artisanales non déclarées au niveau des sites non aménagés ;
- Préservation de la qualité des produits de la pêche après débarquement ;
- Mise à niveau des industries de la pêche maritime ;
- Renforcement de la compétitivité des marchés à l'export et lutte contre les circuits informels ;
- Renforcement des capacités en termes de profils qualifiés pour les activités liées à la valorisation et traitement des produits de la pêche.

¹- La pêche est exercée au moyen d'une flotte de pêche constituée de 115 navires côtiers et 1 378 de barques artisanales

Gouvernance

- Développement de la production des données spécifiques au littoral, particulièrement au format SIG ;
- Promotion de la recherche scientifique ;
- Articulation entre les différents documents de planification ;
- Gouvernance du littoral vue la multiplicité des intervenants chargés de sa gestion ;

Stratégies et programmes

Pour faire face aux menaces qui pèsent sur la durabilité des zones littorales et des pêches maritimes et face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent, le Maroc a mis en place des stratégies et plans de développement, sectoriel et spatial, durable du secteur de la pêche maritime et du littoral. Il s'agit principalement de :

La stratégie Halieutis (2009-2020) : le Plan Halieutis, instauré par le Département de la Pêche maritime en 2009, est une stratégie qui s'est fixée comme objectif le développement et la compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020, afin d'en faire un moteur de croissance de l'économie nationale. Elle s'articule autour de trois axes : La durabilité, la compétitivité et la performance. Cette stratégie englobe une multitude de programmes et d'actions, dont notamment :

- L'aménagement des pêcheries (Plans d'aménagement) ;
- La mise en place d'un plan régional de contrôle au niveau de la circonscription maritime de Casablanca ;
- Le suivi des navires de pêche par satellite (Vessel Monitoring System) ;
- L'identification des barques de la pêche artisanale par radiofréquence (RFID) ;
- Le programme IBHAR : C'est un programme de mise à niveau et de modernisation des flottes côtières et artisanales.

Les plans d'aménagement aquacoles : afin de mettre en place les préalables nécessaires pour le développement durable de ce secteur et permettre une utilisation rationnelle des ressources partagées entre l'aquaculture et

d'autres activités, l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) a accordé une priorité dans son plan d'action à l'élaboration des plans d'aménagement des zones littorales nationales. Dans ce cadre, l'ANDA a lancé un programme de planification portant sur environ 1 700 km de côte, qui a été décliné en 8 plans d'aménagement aquacole régionaux, dont celui de la Région de Casablanca-Settat finalisé en Mars 2022.

Le Plan d'Urgence National de lutte contre la pollution marine accidentelle (PUN) : le Maroc a adopté ce plan pour se préparer à protéger les infrastructures économiques stratégiques ainsi que les sites naturels ou touristiques du littoral contre les marées noires et des autres pollutions marines. Dans ce cadre, plusieurs exercices de simulation ont été effectués au large des côtes marocaines, notamment à Mohammedia en 2002, et à Jorf Lasfar en 2012 ;

Le Schéma Régional du Littoral de la Région de Casablanca Settat (SRL-CS) : ce Schéma Régional est élaboré selon l'article 6 de la loi sur le littoral, en conformité avec les objectifs et les orientations du Plan National du Littoral (PNL) ;

Les programmes d'assainissement : plusieurs projets d'assainissement ont été réalisés par l'ONEE, la RADEEC, la RADEEJ, et la LYDEC, et ont concerné la dépollution du littoral. Certains s'inscrivent dans le cadre du Programme National d'Assainissement (PNA). Ces projets ont eu un impact positif important sur l'amélioration de la salubrité du littoral, notamment au niveau de la côte entre Casablanca et Mohammedia ;

Le PDR-CS a comporté plusieurs aménagements et projets au niveau du littoral en vue de le protéger, le valoriser en respect des principes de l'environnement et du développement durable ;

Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du littoral de Doukkala 2045 : élaboré par l'Agence Urbaine d'El Jadida-Sidi Bennour, ce schéma est basé sur une étude approfondie, et a abouti à des orientations pour une gestion durable de ce littoral ayant une grande valeur nationale et régionale ;

Les plans provinciaux et communaux des villes côtières, particulièrement le PDGC, intègrent la protection du littoral ;

Le programme de l'Agence Nationale des Ports a mis en place un programme visant l'amélioration de la gestion des déchets et la lutte contre les pollutions au niveau des ports

de la région, notamment, la récupération des eaux mazouteuses et hydrocarbures des navires, le nettoyage permanent des bassins portuaires, et le suivi de la gestion des déchets des navires en escale ;

Les programmes de conservation de la biodiversité dans la région (Sites Ramsar, SIBE littoraux, forêts, etc.) ;

Le programme National d'Aménagement du Littoral PNAL (aménagement des sites de pêche en PDA et VDP¹).

Tableau 18 : Evolution des indicateurs de l'ODD14

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur Cible 2030
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1	Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale (en %)							0 ²	D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières.
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce 4	14.6.1	-Nombre de contrôles planifiés				23 754	117 93	11 394	7 988	
		-Nombre d'infractions constatées				3	3	0	3	
		-Ratio nombre d'inspections réalisées/nombre de contrôle planifiés				0,130799	0,13617	0,192645	1,537055	
14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits états insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	14.7.1	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits Etats insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays (en%)	0,05	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03	0,06	-

Source : Délégations des Pêches Maritimes de Casablanca, de Mohammedia, d'El Jadida, HCP-DCN

1- Village de pêcheur

1- A l'état actuel, 4 Aires Marines Protégées (AMP) sur le littoral marocain, 2 AMP sur la façade méditerranéenne (Al Hoceima, et Alboran) et 2 AMP sur les côtes atlantiques (Mogador et Aglou-Sidi Ifni)

15

Vie terrestre



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

La forêt, en tant qu'espace multifonctionnel, est à la fois un pilier essentiel pour le développement socio-économique et un levier majeur pour la transition écologique et l'attractivité du territoire. Conscient de ces enjeux, le Maroc a lancé la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » axée sur une nouvelle gouvernance forestière à l'échelle régionale et locale. Les écosystèmes forestiers de la

région de Casablanca-Settat, riches en biodiversité et ayant une valeur écologique importante, subissent une forte dégradation d'origine à la fois anthropique et naturelle. Ainsi, plusieurs actions et programmes régionaux ont été initiés dans le cadre du plan décennal de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Casablanca-Settat, axé sur le développement forestier et la conservation de la biodiversité.

Etat des lieux

Engagement en faveur de la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce

L'adoption de la nouvelle stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » donne un nouvel élan de durabilité et de compétitivité au secteur et propose une nouvelle gouvernance territoriale des écosystèmes forestiers. Dans cette perspective, cette stratégie place les communautés locales au cœur de l'initiative et prévoit la mise en place d'instances régionales de forêts et de conseils communaux forestiers.

En matière de patrimoine naturel, les forêts de la région s'étendent sur une superficie globale de 120 900 ha, représentant 6,28% de la surface de la région. Elles sont composées d'écosystèmes naturels à base de chêneliège, de thuya, d'oléastre, de chêne vert, de lentisque... et de matorral, ainsi que des formations artificielles qui consolident les formations forestières de la région. De même, la région est dotée des potentialités naturelles des écosystèmes terrestres qui recèlent d'une riche biodiversité.

Les forêts naturelles occupent 59 505 ha du total des forêts, ce qui équivaut à un taux de 49,55% du total de la superficie forestière¹. Par ailleurs, la répartition spatiale révèle une grande disparité dans la dotation en forêts entre les provinces et préfectures de la région. Ainsi, la province de Benslimane, considérée comme province verte, détient le taux de boisement le plus important (21,4%) et

concentre 77,8% des forêts naturelles de la région. S'agissant des zones humides, la région compte 3 sites classés Ramsar d'une superficie totale de 20900 ha. Il s'agit du complexe lagunaire de Sidi Moussa-Oualidia, le SIBE de Oued El Maleh et le barrage d'Al massira.

Ainsi, des efforts importants ont été déployés au niveau de la région pour la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce. Dans ce cadre, le programme décennal 2015-2024 de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la Désertification de Casablanca-Settat a alloué près de 400 millions de dirhams pour la préservation du patrimoine naturel. Sept projets ont été identifiés par ce plan ayant pour objectifs la restauration, la conservation du patrimoine forestier et la valorisation de la biodiversité².

Promouvoir une gestion durable des forêts

En matière de gestion durable des forêts et de la biodiversité, la RCS bénéficie de la dynamique de la stratégie « Forêts du Maroc » à l'horizon 2030 pour développer, moderniser, protéger et valoriser son patrimoine forestier

1- DREF de Casablanca-Settat, SRAT

2- DREF de Casablanca-Settat, SRECC

et ses aires protégées, à travers les projets déclinés de la DREF de Casablanca-Settat et les projets en partenariat avec les acteurs concernés. L'approche territoriale de définition des espaces de projets de développement, de restauration et d'aménagement des forêts a permis de découper la région en 3 unités homogènes :

1. Le Plateau central comprenant les massifs forestiers les plus importants ;
2. La plaine Atlantique Doukala, dominée exclusivement par les anciens grands

ensembles d'interventions de reboisement réalisés ;

3. La Meseta côtière Mohammedia-Casablanca, le Bas Chaouia et El Brouj, correspondent aux grands périmètres de reboisement de Bouskoura-Mediouna, Chellalat, Settat, Boualaouane, Mimosa... et associent les zones humides Ramsar du barrage Al Massira et Mellah. Les projets de développement forestier et de conservation de la biodiversité ainsi identifiés se présentent comme suit :

Tableau 19 : Projets de développement forestier et de conservation de la biodiversité

Unité biogéographique	Projet	Localité	Intitulé de projet	Montant en Mdh
Plateau Central	Restauration des écosystèmes forestiers	Benslimane	Restauration des écosystèmes forestiers du plateau de Sidi Bettach (14 500 ha).	66,0
			Conservation des subéraies et tétraclinaies de la meseta atlantique de Benslimane (18 640 ha).	77,3
		Settat	Restauration de la tétraclinaie et conservation des peuplements de la forêt d'Achach (14 500 ha)	87,3
	Lutte contre la désertification (ABV)	Benslimane	Aménagement anti-érosif des bassins versants d'Oueds Mellah et N'Fifikh.	72,5
Plaine Atlantique Doukala	Conservation du patrimoine foncier et valorisation de la biodiversité	El Jadida	Conservation du patrimoine forestier de la plaine de Doukala et valorisation de la biodiversité dans le site Ramsar du complexe lagunaire de Si Moussa Oualidia	22,8
Meseta côtière Mohammedia-Casablanca, Bas Chaouia, El Brouj...	Valorisation économique des écosystèmes forestiers	Casablanca	Conservation et valorisation des forêts urbaines et péri-urbaines de l'ancienne région du Grand Casablanca (Bouskoura, Chellalat...).	36,5
	Conservation du patrimoine foncier et valorisation de la biodiversité	Settat	Conservation du patrimoine forestier et valorisation de la biodiversité autour du site Ramsar Barrage Al Massira	37,2
Montant total des projets				399,6

Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la Désertification de Casablanca-Settat

Les réalisations en termes de reboisements dans la région ont atteint une superficie de l'ordre de 55 935 ha, ce qui représente 46,6% de la superficie forestière totale. La province d'El Jadida concentre 45% de cette superficie, suivie des provinces de Settat (25%) et de Benslimane (23%)¹. En terme spécifique, les eucalyptus prédominent les plantations avec 50% des superficies rendues. Aussi, plusieurs actions ont été menées pour la reconstitution

de la forêt et de la biodiversité au niveau de la région, surtout au niveau de la pépinière forestière de Machraa Ben Abou et le projet d'aménagement paysager et récréatif de la forêt de Bouskoura-Merchich sur une superficie de 2 992 ha.

1- DREFLCD de Casablanca-Settat, SRECC

Préservation de la biodiversité continentale de la région

S'agissant des aires protégées, la RCS abrite 8 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) qui s'étendent sur une superficie de 46 200 ha. En plus de 3 zones humides classées Ramsar, la région compte 2 SIBEs continentaux terrestres sur une superficie de 18000 ha et 5 SIBEs littoraux¹.

Ces SIBEs recèlent d'une biodiversité spécifique et se caractérisent par une diversité floristique, faunistique et paysagère exceptionnelle, en l'occurrence la zone humide de oued El Maleh (Mohammedia), unique en son genre, elle abrite 3 espèces rares ou menacées, d'autant plus que la flore naturelle de cette zone compte 31 espèces et sa faune abrite 80 espèces, dont 47 espèces d'oiseaux d'eau, 28 espèces de passereaux et 3 espèces de rapaces. De même, le site de la zone humide de Sidi Moussa Oualidia qui s'étend sur une superficie de 10000 ha constitue un site d'escale pour les oiseaux migrateurs limicoles et laridés, ainsi que l'hivernage, le passage, la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux remarquables. La végétation regroupe 27 espèces, toutefois, pour éliminer les pollutions et conserver la biodiversité du site, un projet de sauvegarde de Oualidia a été réalisé portant sur la mise en place d'une STEP de la commune à Loualidia et l'organisation des activités agricoles, d'élevages et des cultures maraîchères.

En outre, pour préserver les espaces d'intérêt écologique de la région et faire face aux pressions menaçant leur durabilité, des initiatives ont été entreprises au niveau de la RCS, dont principalement le projet de préservation et de valorisation des sites à fort intérêt biologique mis en œuvre dans le cadre du PDR avec un budget alloué de 210 millions de dirhams, la restauration et la valorisation des parcs régionaux (190 millions de dirhams) ainsi que le programme décennal 2015-2024 qui vise, dans son 4^{ème} axe stratégique, la valorisation de la biodiversité des zones humides Ramsar. Par ailleurs, la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et des eaux douces dans les aires protégées a stagné autour de 4% entre 2015 et 2021.

Lutte contre la dégradation des écosystèmes forestiers

Les écosystèmes forestiers de la région subissent des pressions anthropiques et climatiques et se trouvent parfois dans un état de dégradation avancée malgré les efforts soutenus des gestionnaires.

1- SRAT, rapport thématique N°7, 2021

En termes de gestion des incendies de forêts, un plan directeur pour la protection, la prévention et la lutte contre les incendies de forêts a été adopté en 2021, en plus d'autres efforts déployés au niveau de la région, à savoir l'entretien des équipements forestiers et la lutte contre les incendies (tranchées pare-feu, postes vigies, postes forestiers...). Ainsi, durant la période 2013-2024, on a constaté une tendance baissière de la superficie moyenne incendiée qui est passée de 15,73 ha durant la période 2013-2018 à 8,12 ha au cours de la période 2019-2024.

De même, pour conserver le patrimoine forestier contre les problèmes liés à la surexploitation des ressources naturelles, le défrichement, la déforestation liée à la pression démographique ou encore la désertification et les inondations..., le plan décennal de la RCS 2015-2024 prévoit des actions portant sur le reboisement, la régénération et la plantation sylvopastorale sur une superficie de 12 500 ha, l'aménagement de lutte antiérosive avec un volume global de 70 000 m³ et l'aménagement du réseau des pistes forestières sur 450 km.

Renforcer la lutte contre le braconnage

Des efforts importants ont été consentis pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces végétales et animales protégées. Sur le plan de surveillance et de contrôle, 2 Unités de Conservation de la Faune Sauvage (UCFS) ont été mises en place au niveau de la RCS, l'UCFS de Casablanca qui agit sur Casablanca, Benslimane et Settât et l'UCFS d'El Jadida au niveau de la zone d'action étalée sur les provinces d'El Jadida, Sidi Bennour et Berrechid. Les UCSP ayant comme activité principale de surveiller et protéger la faune sauvage, d'appliquer la réglementation, ainsi que la constatation et la consignation des PV de délits de chasse. En 2022-2023, 22 infractions liées à la chasse ont été enregistrées au niveau de la région.

Intégration de la protection des écosystèmes dans les mécanismes de développement

Parmi les mécanismes de développement ayant opté pour la protection des écosystèmes au niveau de la région, on peut citer le plan BAY'ATI du PDR de Casablanca-Settât qui

a programmé deux projets permettant la préservation et la valorisation des SIBEs et de la biodiversité. De même, l'actuel PDR de Casablanca-Settat 2022-2027 a programmé deux projets portant sur l'appui au programme de réhabilitation de zones humides et le programme d'aménagement des forêts. Le budget alloué à ces deux projets est estimé à 219 millions de dirhams. En ce qui concerne le Plan Climat Territorial de la RCS, deux projets ont été identifiés dans le cadre du plan d'atténuation des GES 2021-2030. Il s'agit principalement (i) des programmes de reboisement et de reforestation qui ciblent le reboisement de 4 600 ha/an et dont le montant d'investissement est évalué à 67,1 millions de dirhams et (ii) du programme de fours améliorés qui prévoit la distribution de 165 fours améliorés annuellement pour un budget d'investissement évalué à environ 2,14 millions de dirhams¹.

Mobilisation des ressources financières pour le développement forestier

En rapport avec le volet financier, le budget alloué au secteur forestier au niveau de la RCS a connu une nette augmentation de 47% entre 2015 et 2021 en passant de 22,9 à 33,7 millions dirhams. Aussi, le département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification a contribué pour un montant de 40 millions de dirhams au cofinancement du projet d'aménagement paysager et récréatif de la forêt de Bouskoura-Merchich. Ce projet est programmé dans le cadre d'une convention de partenariat établie avec la SDL Casa Aménagement, la DGCT du ministère de l'intérieur dont la contribution s'élève à 40 millions de dirhams et la région de Casablanca-Settat qui a consacré 30 millions de dirhams².

Principaux défis

En dépit des actions consenties, des défis liés à la durabilité et la résilience de la biodiversité et des écosystèmes forestiers restent à relever au niveau de la région. Il s'agit particulièrement de :

- Renforcer les politiques de conservation et de réhabilitation de la biodiversité et des zones

forestières ;

- Mettre en place le dispositif territorial de la gestion des feux de forêts sur le plan de surveillance, de veille et de la restauration des espaces forestiers incendiés ;
- Intégrer la protection durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles et territoriales ;
- Valoriser les ressources forestières en faveur des populations locales ;
- Promouvoir la recherche scientifique et l'innovation pour une gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Renforcer l'effectivité des instances de gouvernance existantes et nouvelles prévues par la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 ».

Stratégies et programmes

De nombreuses stratégies et programmes ont été déclinés au niveau de la région de Casablanca-Settat pour préserver les écosystèmes terrestres et promouvoir une gestion durable des forêts, dont notamment :

La stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » :

qui propose un nouveau modèle de gestion inclusif, durable et créatif de richesse construit autour de 4 axes : l'approche participative, le développement des espaces selon leur vocation, la modernisation du métier et la réforme institutionnelle. La RCS bénéficiera de la dynamique de cette stratégie pour développer, moderniser, protéger et valoriser son patrimoine forestier et ses aires protégées à travers le plan d'action de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Casablanca-Settat. Dans ce sens, la stratégie a programmé une superficie de 15 000 ha de plantations forestières au niveau de la région. Aussi, cette stratégie place les communautés locales au cœur de l'initiative et prévoit la mise en place d'instances régionales de forêts et de conseils communaux forestiers ;

Le plan décennal 2015-2024 de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Casablanca-Settat : qui s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- La restauration des écosystèmes forestiers

1- PCT, mission 2

2- SDL Casa Aménagement

à Sidi Bettach, la Meseta atlantique de Benslimane et les monts d'Achach à Settât ;

- La lutte contre la désertification à travers l'aménagement antiérosif des bassins atlantiques d'oued El Malleh et N'Fifikh ;
- La conservation du patrimoine forestier ;
- La valorisation de la biodiversité des zones humides Ramsar et le développement des forêts urbaines et périurbaines ;

Le Programme « BAY'ATI » du PDR : Il s'agit de deux projets qui visent la préservation des écosystèmes forestiers, en tant que SIBEs ou en tant que forêts remarquables (Sidi Bettache, meseta atlantique de Benslimane, d'Achach, etc...) ;

La Stratégie et Plan d'Action National pour la Diversité Biologique du Maroc 2016-2020 : qui fixe parmi ses objectifs stratégiques la protection des zones humides et l'utilisation durable de leurs ressources ;

La Stratégie Nationale des Zones Humides 2015-2024 : son objectif principal est d'instaurer une utilisation et une gestion durable des zones humides. La DREF de Casablanca-Settât a décliné cette stratégie au niveau de la RCS à travers son programme décennal 2015-2024. Ainsi, ce programme réserve plusieurs actions aux zones humides de la région

dans le cadre de son 4^{ème} axe stratégique : « La valorisation de la biodiversité des zones humides Ramsar » ;

Le Schéma Régional de Préservation de l'Environnement et de Lutte contre les Changements Climatiques SREEC : permettant de collecter les données et d'identifier les problématiques liées à la biodiversité, aux écosystèmes et aux zones humides ;

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la RCS (SRAT) : qui constitue un outil de planification et de programmation des plans et projets de développement durable. Un rapport thématique sur l'environnement a été publié avec un focus sur la situation des forêts et la biodiversité au niveau de la région ;

Le Plan Climat Territorial de la RCS (PCT) : le PCT de la région a proposé à l'horizon 2030 deux projets dans le cadre du plan d'atténuation (programme de reboisement et de reforestation ; programme de fours améliorés) et 4 projets dans le cadre du plan d'adaptation (promotion des forêts urbaines et périurbaines ; sauvegarde et préservation de la biodiversité ; connaissances sur les grands écosystèmes ; évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques).

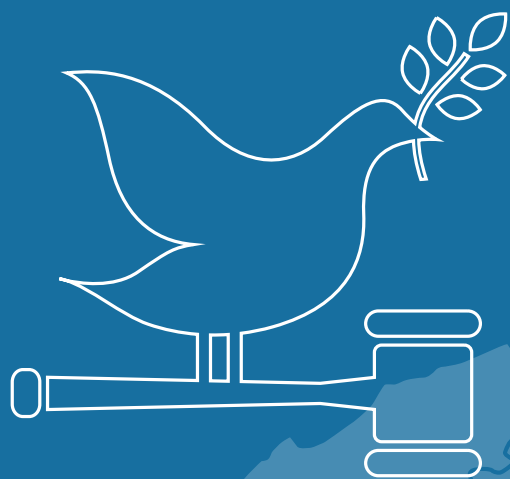
Tableau 20 : Evolution des indicateurs de l'ODD 15

Cible	Code indicateur	Indicateur	2015	2021	Valeur cible 2030
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en %)	6,11	6,28	
	15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) (en %)	4	4	

Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts de Casablanca-Settât

16

Paix, justice et institutions efficaces



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

La Constitution de 2011 affirme l'engagement du Maroc à poursuivre le processus de la consolidation de l'Etat de droit et à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans les chartes et conventions internationales des droits de l'Homme. A cet effet, un dispositif institutionnel a été mis en place aux niveaux national et régional

pour la promotion et la protection des droits humains. Toutefois, en dépit des progrès accomplis dans ce sens, des défis restent à relever en matière d'effectivité des droits, d'ancrage de la culture de tolérance et de mise en place d'institutions efficaces et de mécanismes de mesure et d'évaluation au niveau territorial.

Etat des lieux

Protection des droits de l'Homme à l'échelle régionale

De nombreuses réformes ont été entreprises par le Maroc pour le renforcement et la promotion des droits humains au niveau national et territorial. Dans ce cadre, la charte de la réforme du système judiciaire, adoptée en 2013, constitue la plus importante réforme engagée en vue de consolider les droits des justiciables.

En outre, le cadre légal a été également renforcé par l'adoption, en 2018, de la loi 76-15 relative à la régionalisation du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), permettant ainsi de créer la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH) de Casablanca-Settat ayant pour mission la prévention, la protection et la promotion des droits de l'Homme au niveau régional et local¹.

L'ancrage territorial des droits humains a été marqué aussi par la mise en place, en 2019, du dispositif territorial intégré de protection de l'enfance, dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Himaya » en partenariat avec l'UNICEF au niveau de la région.

Dans la même vision, la CRDH a organisé en octobre 2019, et en présence des experts et de la société civile, un atelier de réflexion sur l'égalité en liaison avec le nouveau modèle de développement. Des recommandations ont été soulevées lors de cet atelier portant sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, la justice climatique comme levier du nouveau modèle de développement, l'autonomisation des femmes dans le domaine économique, l'appel à l'amendement du chapitre

31 de la Constitution et à l'effectivité des droits de l'Homme.

Lutte contre les différentes formes de la violence

En vue de prévenir et de combattre toutes les formes de la violence, et en plus des stratégies et programmes adoptés au niveau national, de nombreuses actions et activités ont été initiées par des acteurs institutionnels de la région. En effet, la CRDH a organisé, entre 2019 et 2020, une série de rencontres de réflexion et de sensibilisation avec des partenaires, des experts et des acteurs de la société civile, dans le but de mettre l'accent sur la question du genre, l'égalité entre les sexes et la violence à l'égard des femmes.

En matière d'éducation, la région s'est attelée à renforcer le rôle de l'école dans la garantie des droits, la promotion des droits des filles et des femmes et l'appui à la promotion de la tolérance, du civisme et de l'éducation à la citoyenneté. A cet effet, des activités de sensibilisation ont été organisées via les conseils des étudiants, les activités des enfants parlementaires et la création des clubs d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme.

D'autres séminaires et campagnes de sensibilisation ont été organisés au niveau de la région pour l'ancrage de la culture de la lutte contre les discriminations visant les femmes, en veillant sur l'application de la loi 103-13

1- Le mandat territorial de la commission régionale des droits de l'Homme de Casablanca-Settat concerne les provinces et communes suivantes : Casablanca, Mohamedia, Benslimane, Berrechid, El Jadida, Mediouna, Nouacer, Settat, Ben Ahmed et Sidi-Bennour

promulguée, à cet effet, ainsi que l'adoption de la déclaration de Marrakech 2020.

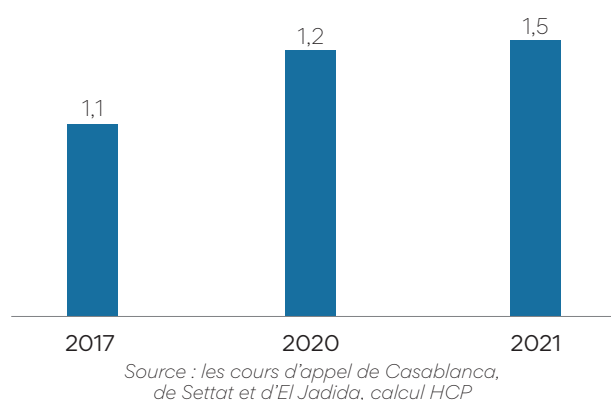
Aussi, des Espaces Multifonctionnels pour les Femmes (EMF) ont été créés pour la prise en charge des femmes victimes des violences. En fait, la région compte en 2024, 15 EMF dont 2 en cours de construction, accueillant près de 10673 bénéficiaires, alors qu'en 2020, elle n'abritait que 6 EMF et 10 cellules accueillant 1401 femmes encadrées par 18 encadrants. Ce dispositif a été renforcé par l'aménagement des espaces d'accueil au niveau de toutes les unités de la Gendarmerie Royale de la région pour soutenir les femmes victimes de violence.

En matière de prévention et de lutte contre les crimes et les formes extrêmes de violence, la région, à travers ses unités de la Gendarmerie Royale s'inscrit dans une approche multidimensionnelle où les aspects préventifs, participatifs, pédagogiques et répressifs convergent et se complètent. En outre, les Commandements territoriaux relevant de la région mettent en œuvre les outils d'enquêtes et d'investigation dont ils disposent pour faire face aux défis de la criminalité organisée et de l'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) à des fins criminelles.

Dans la même perspective, le traitement des affaires enregistrées bénéficie de l'apport précieux des cellules régionales d'analyses criminelles et des équipes de la police technique et scientifique.

En termes quantitatifs, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants est passé de 1,1 en 2016 (1,6 au niveau national) à 1,2 en 2020 pour atteindre 1,5 en 2021.

Graphique 33 : Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants de la RCS



Selon l'enquête nationale sur la violence à l'égard de femmes et des hommes de 2019, la région affiche des proportions élevées des femmes âgées de 15 à 74 ans qui ont été victimes de la violence physique, psychologique et sexuelle. En effet, 54,5% de ces femmes ont été victimes de la violence physique contre 39,3% au niveau national, 86,6% ont dû subir la violence psychologique et 41,5% la violence sexuelle, contre respectivement 76,7% et 29,0% au niveau national. Notons également qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête en question, presque 2 femmes sur 10 (19,4%) ont été victimes en 2019 de la violence électronique contre 13,8% au niveau national.

En outre, l'enquête révèle que 36,3% des femmes au niveau de la région, sont au courant de l'existence de la loi 103-13 de lutte contre la violence à l'égard des femmes contre 42,2% au niveau national. Aussi, 64,3% des femmes connaissent l'existence d'associations d'assistance ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, ainsi que 47,2% des femmes sont au courant de l'existence des cellules d'accueil, contre 40,7% au niveau national. Il y a lieu de noter que 10 cellules d'accueil ont été instaurées au sein des tribunaux de la région.

Afin d'assurer la protection de l'enfance et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique intégrée de protection de l'enfance, la région a mis en place des dispositifs territoriaux intégrés pour la protection de l'enfance au niveau de la préfecture de Casablanca-Anfa en 2020, et des deux provinces de Settat et d'El Jadida en 2021. Au total, la région compte, en 2021, 8 unités de protection de l'enfance (UPE) et 9 cellules qui ont accueilli, au cours de la même année, 1763 bénéficiaires encadrés par 18 encadrants.

D'autre part, des patrouilles mobiles de la police de proximité sont redynamisées aux alentours des établissements scolaires et des espaces publics pour prévenir les dangers qui guettent les enfants.

Aussi, toutes les unités de la gendarmerie royale sont dotées d'un guide de bonnes pratiques pour la prise en charge des enfants victimes de violence et mettent à contribution des Officiers de Police Judiciaire chargés des Mineurs dans la prise en charge de cette catégorie. Elles participent également aux diverses campagnes de sensibilisation inhérentes

à cette thématique et œuvrent à la coordination et l'échange de l'information avec les acteurs concernés.

La commission régionale des droits de l'Homme a organisé, dans la même perspective, le 28 mai 2021, une conférence intellectuelle sur le thème des droits de l'enfant en matière de filiation, en présence des experts et de la société civile. L'objectif était d'engager le débat et la réflexion sur les solutions possibles et réalistes aux problèmes juridiques des enfants nés hors mariage.

S'agissant de la traite des êtres vivants, une délégation composée des membres de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains et des experts de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a effectué des visites de terrain auprès d'un ensemble d'intervenants dans la lutte contre ce crime dans la ville de Casablanca.

De même, des ateliers pratiques sur la loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains et sur le trafic de migrants ont été organisés, en partenariat avec l'ONUDC, au niveau de la wilaya de la Sûreté Nationale de Casablanca, afin de renforcer les capacités des officiers de police judiciaire dans le domaine de la traite des êtres humains. Ainsi, en 2021, la région a enregistré 50 cas de victimes de la traite des personnes dont 32 se rapportant aux femmes¹.

En termes d'actions, la CRDH a organisé en mars 2022, en partenariat avec l'université Hassan II, un Forum régional sur la délimitation des frontières entre le chantage sexuel et la traite des êtres humains. L'objectif est d'associer les établissements universitaires au débat sur le phénomène de la violence fondée sur le genre et de sensibiliser sur la propagation et le danger de ce fléau, et la recrudescence de ses manifestations qui frôlent, dans nombre de cas, les limites du crime de la traite des êtres humains.

De plus, lors de la conférence scientifique internationale sur la lutte contre la traite des êtres humains, tenue le 11 février 2025 à l'Université Hassan 1^{er} de Settat, il a été mis en avant que la technologie joue un rôle croissant dans la facilitation de ce crime, notamment par l'attraction des victimes, l'organisation des

réseaux d'exploitation en ligne et l'utilisation des monnaies numériques pour masquer les transactions financières. Face à ces défis numériques, la lutte contre ce crime exige une mise à jour des outils juridiques et sécuritaires, le renforcement des capacités des acteurs à traquer les activités illégales dans le cyberspace, ainsi qu'une meilleure protection des victimes exploitées via des plateformes électroniques.

Etat de droit et accès à la justice

S'agissant de la population carcérale en instance de jugement au niveau de la région, le nombre de personnes en détention provisoire est passé de 11768 en 2022 à 14233 en 2023, représentant 36,9% de l'effectif national, et enregistrant ainsi une hausse globale de 20,9% entre les deux années 2022 et 2023².

Par ailleurs, les commandements régionaux mettent en œuvre des moyens de contrôle et d'inspection pour s'assurer du respect par le personnel de la Gendarmerie Royale des droits des détenus et ce, à travers l'équipement des espaces d'accueil et de garde à vue par les caméras de surveillance ainsi que l'installation des affiches relatives aux droits des personnes gardées à vue et des mineurs en rétention dans les locaux des unités. De plus, les unités de la région sous la supervision des parquets du ressort mobilisent tous les moyens d'investigation nécessaires lors des enquêtes qu'elles mènent.

D'autre part, la CRDH a célébré, dans ce cadre, en janvier 2021, la journée nationale du détenu sous le thème : « Prévention et couronnement », et ce en partenariat avec la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion et la fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus à la prison locale de Ain Sebaa. Cette journée avait pour objectif de renforcer la communication avec les détenus, de les inciter à s'approprier les principes et les valeurs des droits de l'Homme et de contribuer à la protection et au respect de ces droits en milieu carcéral. Elle constitue également une occasion pour améliorer les connaissances et les compétences du personnel pénitencier en matière de promotion de respect des droits de l'Homme et pour renforcer le processus de réinsertion des détenus.

1- Les statistiques relevant des tribunaux de première instance de Casablanca et d'El Jadida

2- Rapports annuels de la présidence du ministère public 2021, 2022 et 2023

Lutte contre la criminalité organisée

Les commandements régionaux relevant de la Gendarmerie Royale se sont engagés dans la lutte contre les flux financiers illicites à travers les actions de lutte que mènent leurs unités contre les infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent et plus particulièrement contre le trafic de stupéfiants, le trafic de migrants et l'escroquerie, ainsi que le vol des objets et leurs restitutions aux victimes. Dans ce cadre, une cellule régionale chargée des enquêtes financières a été mise en place en 2021, dont les enquêteurs exercent sous la direction des autorités judiciaires compétentes. En outre, la compétence du tribunal de Casablanca a été élargie pour traiter les affaires liées au blanchiment des capitaux.

Il y a lieu de noter que la circonscription judiciaire de Casablanca a enregistré 18 cas de spoliation des immobiliers des étrangers, ce qui représentent 37,5% des affaires relatives à ce type de litiges judiciaires enregistrées au niveau national¹.

Aussi, le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a été désigné par la loi 43-05 pour contrôler et suivre les agents immobiliers afin de déclarer toute opération à caractère frauduleux ou tous soupçons concernant le blanchiment de capitaux. Dans ce cadre, et au niveau régional, deux journées de sensibilisation ont été organisées afin de sensibiliser les agents immobiliers à leur rôle dans la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Lutte contre la corruption

Considérant le phénomène de la corruption comme obstacle majeur au développement socio-économique du pays, et s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (2015-2025), la région s'est donnée comme priorité la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Dans ce contexte, les commandements régionaux de la Gendarmerie Royale ont mis en œuvre d'une part, un ensemble de mesures préventives et proactives visant le

renforcement des valeurs morales d'éthique et de la déontologie dans la vie professionnelle du gendarme, et le suivi du personnel à travers des actions d'inspection et de contrôle opérées à tous les niveaux, voire l'emploi d'un dispositif de vidéosurveillance (caméras portatives individuelles, caméras de surveillance installées au niveau des locaux administratifs des unités, etc...), ainsi que la répression des écarts constatés en la matière. Et d'autre part, tous les moyens nécessaires pour éradiquer les différentes formes de la corruption où sont impliqués les citoyens. Ainsi, en 2018, 8 cas de corruption ont été détectés au niveau de la région².

Institutions efficaces et transparentes

En matière d'efficacité des institutions, le Maroc s'est engagé dans la modernisation de ses modes de gestion pour une action publique plus ouverte, plus transparente et plus efficiente. A cet égard, il a été lancé un certain nombre de réformes structurelles portant sur le processus de la régionalisation avancée, le chantier de la déconcentration administrative, le renouvellement du cadre institutionnel, la simplification et la modernisation des procédures, la numérisation et la moralisation de l'administration publique. Ces actions ont été renforcées au niveau de la RCS par la mise en place du schéma directeur de la déconcentration administrative, les nouvelles réformes du CRI, la création d'une Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) et l'implantation au niveau de la RCS des Sociétés de Développement Local de Casablanca³.

Parmi les initiatives d'appui et d'accompagnement de la région, on peut citer : l'atelier de présentation de la cartographie des risques dans la région de Casablanca-Settat organisé en mars 2022 au siège de la région, ayant pour objectif la mise en œuvre de la fonction d'audit interne, particulièrement la réalisation de la cartographie des risques et la programmation des futures missions d'audit⁴, ainsi que la mise en place d'un site pilote d'accueil à l'hôpital Mohammed V (El Jadida).

D'autre part, il y a lieu de signaler que le pourcentage des femmes régionales travaillant

1- La mise en œuvre de la politique pénale et le fonctionnement du Ministère Public au titre de l'année 2018

2- La mise en œuvre de la politique pénale et le fonctionnement du Ministère Public au titre de l'année 2018

3- Il s'agit particulièrement de Casa-Transport (2008), Casa-Développement (2008), Casa-Aménagement (2008), Casa Prestations (2014), Casa Events Animation (2014), Casa Patrimoine (2014), Idmaj Sakan (2006)

4- Portail officiel de la région de Casablanca-Settat : <https://casasettat.ma/fr>

dans la fonction publique est pratiquement resté stable, il oscille entre 43% en 2016 et 44,3% en 2020¹.

Promotion des politiques non discriminatoires

Afin de garantir un développement intégré et inclusif, et dans le but de promouvoir et d'appliquer des lois et politiques non discriminatoires requises au développement durable, et ce en parallèle avec celles adoptées au niveau national, la région veille sur l'application de la loi 65-15 relative à la création des établissements de protection sociale et ses propres attributions, ainsi que l'exécution des programmes de soutien social pour les groupes nécessiteux et vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap, et ce, à travers des centres d'orientation et d'assistance en faveur de cette catégorie de la population (COAPH). En 2021, la région compte 13 centres et 3 cellules accueillant plus de 11 700 bénéficiaires et encadrés par 16 encadrants. En 2022, le nombre de centres a atteint 14 centres et 2 cellules accueillant plus de 14 084 bénéficiaires². En outre, le programme Green Innovative Social Regeneration (GISR) vient également renforcer cette politique non discriminatoire. Il vise à créer une nouvelle génération de services sociaux au profit des familles et des personnes en situation difficile.

D'autre part, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) est active en matière de promotion des droits de l'Homme en milieu de travail, pour faire de l'entreprise un lieu d'égalité, d'équité, de bien-être et d'inclusion sociale. Elle accompagne les entreprises et les soutient dans ce sens à travers la sensibilisation, la formation et l'accompagnement pour plus de performance sur plusieurs thématiques.

Garantir l'accès public à l'information

L'entrée en vigueur de la loi n°31.13 le 12 mars 2020 constitue un tournant majeur pour la consécration des droits des citoyens en leur permettant d'accéder à l'information auprès de toutes les administrations et institutions publiques. Les informations doivent être publiées de manière proactive, par tous les moyens possibles de publication, en particulier

sur les portails nationaux des données publiques ou les sites Web des administrations ou des institutions. En application de cette loi, la CNDH a créé un comité interne chargé de la réception et du traitement des demandes d'accès à l'information. D'autres initiatives d'appui à la mise en œuvre de cette loi ont été adoptées, dont principalement le lancement du portail d'accès à l'information (www.chafafiya.ma) le 12 mars 2020 et l'organisation de rencontres de formation, de sensibilisation et de communication. A titre d'exemple d'accès aux données statistiques publiques, on peut citer la mise en ligne de la Base de données statistiques régionale de Casablanca-Settat avec plus de 840 indicateurs publiés, la plateforme du Système d'Information Régional de l'Environnement et du Développement Durable de Casablanca-Settat (SIREDD) ou encore la plateforme digitale régionale CASASTAT E-DATA du CRI.

Principaux défis

En dépit des actions réalisées, des défis restent à relever au niveau de la région. Il s'agit particulièrement de:

- Renforcer le cadre institutionnel et les politiques publiques au niveau territorial, veillant à la garantie des droits ;
- Promouvoir la culture de tolérance zéro pour toutes les formes de violence et de discrimination ;
- Améliorer le dispositif de coordination verticale et horizontale entre les différentes actions de promotion des droits de l'Homme ;
- Mobiliser et impliquer les acteurs associatifs et universitaires dans les initiatives d'effectivité des droits ;
- Mettre en place des institutions efficaces et transparentes au service du citoyen ;
- Créer des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Stratégies et programmes

Afin de renforcer ces acquis et de faire face aux défis posés, un ensemble de stratégies et de programmes ont été mis en œuvre au niveau de la région pour l'atteinte des cibles de l'ODD 16, dont notamment :

1- *Annuaire Statistique du Maroc, HCP*

2- *Direction régionale de l'Entraide Nationale*

Le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018-2021 visant à consolider le processus des réformes politiques, à institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et à encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative ;

La politique publique intégrée de la protection de l'enfance au Maroc 2015-2025 ayant pour objectifs de :

- Renforcer le cadre légal de la protection des enfants et son effectivité ;
- Mettre en place des dispositifs territoriaux intégrés de la protection de l'enfance ;
- Standardiser les structures et les pratiques ;
- Promouvoir les normes sociales protectrices des enfants ;
- Mettre en place des systèmes d'information et de suivi-évaluation et de monitoring ;

La charte de la réforme du système judiciaire se décline en 6 grands objectifs :

- Consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Moraliser le système de la justice ;
- Renforcer la protection des droits de l'Homme et des libertés ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil judiciaire ;
- Étendre les capacités institutionnelles du système judiciaire ;
- Moderniser l'administration judiciaire ;

Le plan gouvernemental pour l'égalité ICRA 2 : met en place une nouvelle génération de mesures axées sur les résultats et ciblant des effets concrets et durables en faveur de la jouissance effective par les femmes et les filles de leurs droits ;

La stratégie nationale de lutte contre la corruption lancée en mai 2016 s'articule autour de cinq piliers principaux, notamment la gouvernance, la prévention, la répression, la communication et la formation. Elle vise à réduire la corruption, à renforcer l'intégrité et à améliorer la recevabilité pour assurer une prestation plus efficace et plus adaptée des services sociaux aux populations marocaines et pour améliorer les résultats du développement humain ;

Le plan national de la réforme de l'administration publique 2018-2021 qui repose sur trois principes essentiels :

- Principe de qualité relatif à l'amélioration des services publics ;
- Principe de compétence lié à la mise à niveau des ressources humaines et au développement des compétences ;
- Principe de l'intérêt général, garant du service public et de la satisfaction des attentes des citoyens et de l'entreprise ;

Le Schéma Directeur de la Déconcentration Administrative : comporte cinq axes. Le premier et le deuxième axe concernent les missions et les attributions devant faire l'objet de transfert ou de délégation aux services déconcentrés, le troisième et quatrième axe concernent la répartition des ressources humaines et des ressources matérielles entre les services centraux et les services déconcentrés, et le cinquième axe doit permettre d'identifier les objectifs à atteindre par les services déconcentrés à la lumière des attributions qui leur seront transférées, ainsi que des indicateurs de mesure du degré d'atteinte de ces objectifs.

Le programme national de modernisation de l'état civil ayant pour but de revaloriser ce secteur en réalisant des objectifs stratégiques et pratiques, à savoir la création d'une base de données nationale fiable de l'état civil et sa mise à disposition au profit des administrations et des institutions sociales pour renforcer leurs capacités et améliorer la qualité des services rendus aux citoyens ainsi que la mise en place d'un registre national de l'état civil comme outil essentiel dans la planification et le développement des politiques publiques ;

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile 2014 déclinée en quatre objectifs stratégiques :

- Faciliter l'intégration des immigrés réguliers ;
- Mettre à niveau le cadre réglementaire ;
- Mettre en place un cadre institutionnel adapté ;
- Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme ;

L'Initiative « Tibu » (Inclusion sociale et sport) action associative engagée dans l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité, en leur proposant des actions de formation favorisant leur autonomisation et leur inclusion sociale, par le biais du sport, de la culture et de l'éducation.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs de l'ODD 16

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur cible 2030
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge		1,1	-			1,2	1,5			-
	16.1.3	Proportion de la population victime de violences physiques et/ou, psychologiques et/ ou sexuelles au cours des 12mois précédents (pour les femmes âgées de 15 à 74 ans (en %)					66,7					
		a. Proportion de la population victime des violences physiques pour les femmes âgées de 15 à 74 ans (en %)	-	-	-	-	54,5					
		b. Proportion de la population victime des violences psychologiques (pour les femmes âgées de 15 à 74 ans (en %)					86,6					
		c. Proportion de la population victime de violence sexuelle (pour les femmes âgées entre 15 et 74 ans (en %)					41,5					
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.2	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains, par sexe, âge et forme d'exploitation							50			
	16.2.3	Proportion de jeunes femmes ayant été victimes de violences sexuelles durant l'enfance (en %)					8,8					
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.2	Effectif de la population carcérale en instance de jugement	-	23 988				22 843	24 317	11 768	14 233	
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1	Taux de féminisation de la fonction publique (hormis les fonctionnaires de la DGSN, forces auxiliaires et de la Protection Civile) (en %)		43,0	43,6	44,0	43,8	44,3				-
16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16. a.1	Existence d'institutions nationales des droits de l'Homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris : Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Source : Cours d'appel de Casablanca, Settat et El Jadida -HCP, Rapport du ministère public 2023, Enquête nationale de la violence à l'égard des femmes et des hommes 2019-HCP, Annuaire Statistiques du Maroc-HCP, CRDH.

17

Partenariats pour la réalisation des objectifs



Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

L'ODD 17 porte sur la mobilisation des ressources financières et non financières qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'agenda 2030 et faciliter l'accès aux investissements, à la technologie et au commerce mondial. Au niveau régional, pour que les ODDs soient tous atteints, des partenariats

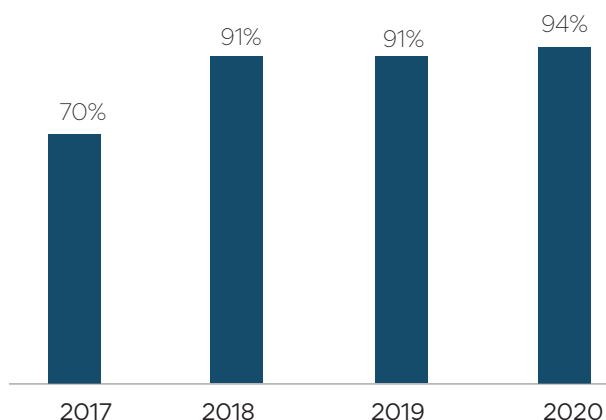
efficaces entre les différents acteurs de la région sont nécessaires. Ils doivent ainsi être inclusifs et permettre aux acteurs publics, privés et aux associations de se mobiliser, selon le principe de la « coresponsabilité », pour la conduite de projets et d'actions communes.

Etat des lieux

Mobilisation des ressources de financement

L'atteinte des ODD dans la région nécessite la mobilisation des différentes ressources de financement disponibles. La région de Casablanca-Settat continue d'être la plus importante contributrice d'entre ses paires dans les finances publiques locales. Entre 2017 et 2019, la proportion des recettes de la région au budget national s'est stabilisée autour de 35% avant de s'élever à 37% en 2020¹. De même, la part des recettes des collectivités territoriales dans les recettes globales de la région a enregistré, depuis 2017, une tendance globale à la hausse, passant de 70% en 2017 à 94% en 2020.

Graphique 34 : Proportion des recettes des collectivités territoriales dans les recettes globales de la région



Source : Trésorerie régionale de Casablanca

Les ressources financières ordinaires des collectivités locales de la région ont atteint 11477 millions de dirhams en 2024, représentant 21,6% des ressources globales des collectivités territoriales au niveau national. L'évolution de

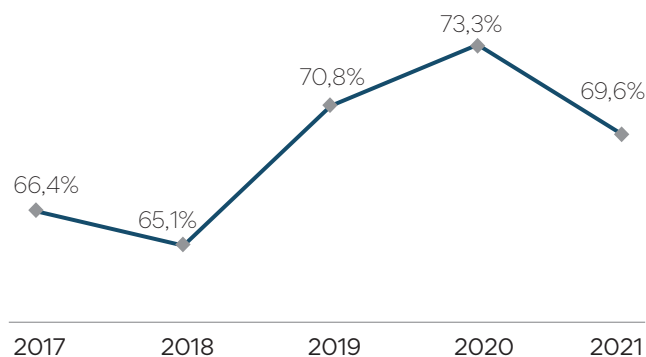
la structure des ressources des collectivités territoriales entre 2017 et 2024 fait ressortir une hausse des parts des ressources gérées par l'Etat, des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources transférées, atteignant respectivement 49,1%, 61,6% et 40,7%.

Par ailleurs, la part des recettes ordinaires des collectivités territoriales dans le PIB régional est passée de 1,96% en 2020 à 2,21% en 2022, traduisant une amélioration de leur contribution à l'économie régionale.

Les recettes fiscales de la région, quant à elles, ont connu une hausse de 12,9% entre 2017 et 2021, atteignant un montant de 5 980 millions de dirhams en 2021.

En outre, la part de dépenses budgétaires financées par les recettes fiscales des collectivités territoriales a enregistré, depuis 2018, une tendance globale à la hausse pour atteindre 73,3% en 2020. Toutefois, un recul a été constaté en 2021 avec une proportion de 69,6%.

Graphique 35 : Proportion du budget régional financé par les impôts régionaux



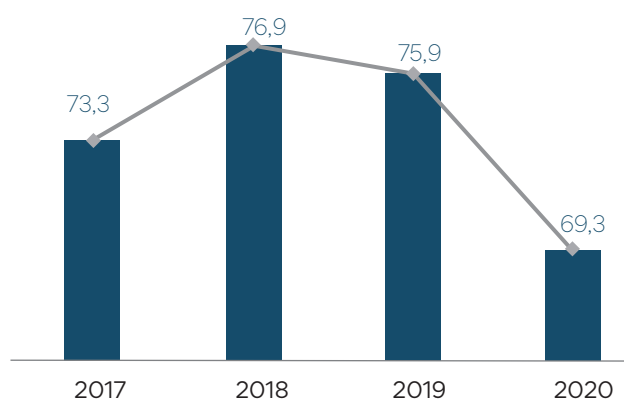
Source : Trésorerie Générale du Royaume, Trésorerie régionale de Casablanca

1- Trésorerie régionale de Casablanca

Afin d'augmenter le taux des recettes de l'État et des collectivités territoriales de manière viable, plusieurs actions sont entreprises au niveau régional, dont principalement : la diversification des modes de paiement des taxes, l'amélioration du service d'accueil et l'aménagement des locaux, la digitalisation des services rendus, la sensibilisation et la formation continue.

Aussi, les recettes douanières de la région ont atteint 76,9 milliards de dirhams en 2018. Toutefois, vu la persistance de la pandémie de la Covid-19 et les effets induits par la crise sanitaire, les recettes ont connu une baisse de 8,7% entre 2019 et 2020, en passant de 75,9 milliards de dirhams à 69,3 milliards de dirhams entre les deux années.

Graphique 36 : Evolution des recettes douanières entre 2017 et 2020 (MMDH)



Source : Administration des Douanes et Impôts Indirects Région Casablanca-Settat

L'analyse des recettes douanières par catégorie montre qu'en 2020, la taxe sur la valeur ajoutée

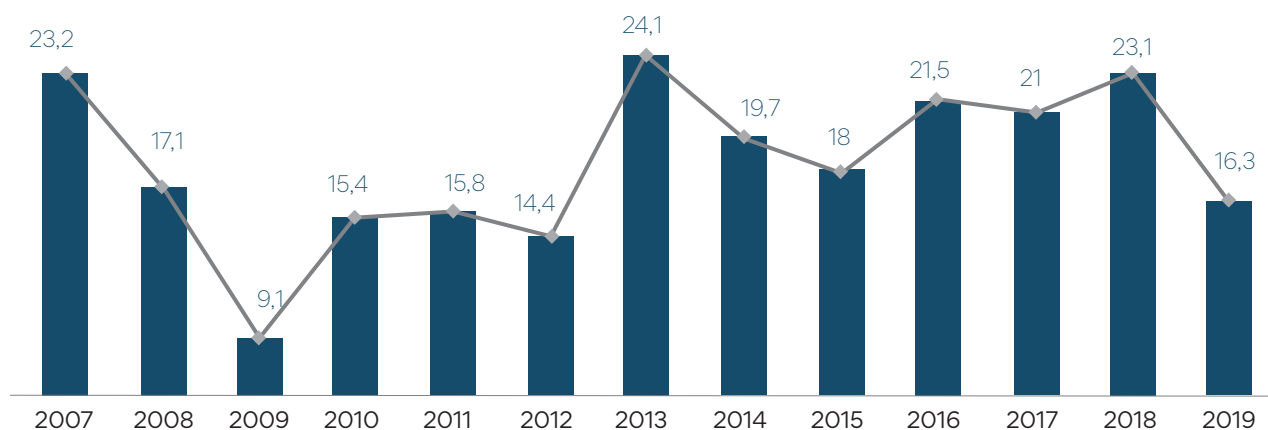
(TVA) a représenté 54,2% du montant global des recettes douanières, suivie de la taxe intérieure de consommation (TIC) avec une part de 29,5%, et du droit de douane (9,9%).

Par ailleurs, l'évolution des recettes globales additionnelles relevant de la direction régionale des impôts révèle une baisse significative de 60%, due à la crise sanitaire, en passant de 8,9 milliards de dirhams à 3,6 milliards de dirhams entre 2018 et 2020. Le choc covidien a été amorti grâce surtout aux grands progrès réalisés au cours des années antérieures en matière de digitalisation. En fait, les recettes fiscales globales additionnelles se sont élevées au titre de l'exercice 2021, à 5,2 milliards de dirhams, enregistrant une augmentation de 44,4% par rapport à 2020.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) : Une source de financement supplémentaire

La région de Casablanca-Settat est l'entité territoriale sur laquelle le Maroc mise le plus pour attirer plus d'investissements étrangers. En effet, la région occupe la première place dans l'attrait des Investissements Directs Etrangers (IDE) au Maroc. Durant la période 2007-2019, le cumul des IDE dans la RCS est de 238 milliards de dirhams, soit une moyenne annuelle de 18,4 milliards de dirhams avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,3%. La répartition par secteur montre que le secteur de l'industrie accapare 47% du total des IDE, suivi par le secteur financier avec 22% et l'immobilier avec 17%.

Graphique 37 : Evolution des IDE entre 2007 et 2019 (MMDH)



Source: SRAT, Office des changes

Les recettes des MRE s'orientant vers la région de Casablanca-Settat s'élèvent à 15,9 milliards de dirhams en 2021, soit près de 17% du total des transferts financiers des Marocains du monde (MRE) et 3,9% du PIB régional¹.

Attractivité de la région et climat des affaires

Le niveau d'attractivité de la région de Casablanca-Settat a été évalué à travers 14 variables influençant l'environnement des affaires dans le cadre du classement Doing business. Cette évaluation a montré que la région est positionnée au 1^{er} rang dans l'échelle de l'attractivité globale².

Dans ce sens, l'analyse de la concentration des créations d'entreprises PM entre 2017 et 2023 montre que la part de Casablanca-Settat demeure stable autour d'une moyenne de 34,7% atteignant 23934 entreprises créées en 2023³.

Pour améliorer le climat des affaires régional et renforcer le statut de la région en tant que 1^{er} hub d'investissements étrangers et nationaux, plusieurs initiatives ont été entreprises au niveau régional, dont principalement, la création du Comité Régional de l'Environnement des Affaires (CREA), l'étude sur le foncier industriel de la région réalisée par le CRI et autres partenaires (livre blanc), la mise en place du guichet unique « phygital » au niveau du CRI pour animer l'écosystème entrepreneurial régional, ainsi que le développement du secteur de l'Offshoring et le Business Outsourcing au niveau du Parc CasaNearShore. En outre, le cadre réglementaire de Casablanca Finance City (CFC) est conçu pour renforcer l'attractivité de sa juridiction en offrant un environnement concurrentiel conforme aux standards internationaux.

Nouvelles technologies et innovation

La région de Casablanca-Settat, disposant d'un important écosystème universitaire avec trois universités publiques, trois universités privées et plusieurs établissements d'enseignement supérieur, a développé une politique de coopération scientifique⁴, à travers de nombreuses

conventions et programmes de partenariat avec des universités et institutions relevant des pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique⁵,...

Dans ce contexte, les assises régionales⁶ de Casablanca-Settat du Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Ecosystème de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030) ont permis de signer avec des acteurs régionaux des accords portant sur des domaines dont principalement l'innovation et le transfert technologique.

S'inscrivant dans cette dynamique, des actions ont été menées dans la région, dont notamment le projet Écoparc de Berrechid, en partenariat avec l'université Hassan 1^{er} de Settat, qui est considéré comme premier parc industriel dédié aux industries propres et au « green business » au Maroc. Ou encore le projet de Smart City Casablanca Symposium portant sur l'intelligence collective et l'innovation low-tech afin de résoudre les grands défis de l'urbanisation et de la métropolisation et de transiter vers la Smart City. L'édition 2025 a porté sur le thème « Smart NexGenCities: Innover pour une métropole durable et inclusive ».

En outre, Casablanca a lancé en avril 2025 le projet Casablanca Tech Valley à Sidi Othmane, en partenariat avec le CDG. Ce nouveau pôle technologique vise à créer 20000 emplois et de renforcer le rôle de Casablanca comme un hub technologique africain⁷.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En termes d'accès, les abonnements à l'Internet fixe avec des débits 8 Mbits/s et 20 Mbits/s ont enregistré, en 2020, un déclin en faveur des abonnements aux débits 4 Mbits/s et 12 Mbits/s.

En 2020, les abonnements à l'Internet fixe dans la région ont atteint 8,08 pour 100 habitants, contre 5,84 au niveau national. Pour la même année, le nombre total des abonnés ADSL dans la région⁸ était de 318 865 dont 88% dans la ville de Casablanca. De même, les accès ADSL avec des débits égaux à 12 Mbits/s représentaient 46,7% du parc global Internet ADSL.

1- CESE, renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocains du Monde et le Maroc : Les chances et les défis

2- Travail réalisé dans le cadre du SRAT en se basant sur des indicateurs économiques, sociaux et financiers

3- OMTPE, étude sur le tissu entrepreneurial RCS 2025

4- L'Université Hassan II de Casablanca, à elle seule, a conclu entre 2018 et 2024 plus de 225 conventions nationales et 228 conventions de coopération internationales (univh2c.ma)

5- Entre autres le projet UNWAM-Afrique

6- Organisées en mai 2022

7- CasablancaCity.ma

8- Les données disponibles au niveau de l'ANRT portant sur la répartition du parc ADSL de l'opérateur IAM concernent uniquement les villes de Casablanca, Settat et El Jadida

Tableau 22 : Abonnements à l'internet fixe pour 100 habitants, répartis par ville et vitesse de connexion dans la RCS, en 2020

Vitesse de connexion	Casablanca	El Jadida	Settat
4 Mbits/s	3,57	6,78	4,66
8 Mbits/s	0,46	0,45	0,28
12 Mbits/s	3,73	4,78	3,40
20 Mbits/s	0,08	0,03	0,02
Total	7,83	12,04	8,37

Source : ANRT

Par ailleurs, d'après les résultats du RGPH 2024, 65,8% de la population âgée de 15 ans et plus dans la région de Casablanca-Settat utilisant Internet, contre 59,6% au niveau national.

Activités à l'export

La région de Casablanca-Settat se distingue par une concentration de certaines activités productives destinées aussi bien à l'import qu'à l'export, notamment des industries dynamiques relatives aux secteurs de l'aéronautique, de l'industrie automobile et autres matériels de transport, de l'habillement, du textile et du cuir, des industries électriques et électroniques et des industries chimiques et de raffinage.

La RCS est la mieux dotée en infrastructures maritimes, elle dispose de quatre ports dont trois sont concernés par les échanges commerciaux étrangers du Maroc¹. Au fait, la part du trafic de commerce des ports de la région de Casablanca-Settat parmi les ports gérés par l'Agence Nationale des Ports (ANP) s'est élevée à 75,4% en 2023², affichant une croissance de 2,04% par rapport à l'année 2022.

En outre, en 2022, la Direction des Douanes du Port de Casablanca reste la première porte d'entrée des marchandises au Maroc, représentant 32% du total des importations, affichant une hausse de (+28% ou +53 MMDH). Quant aux exportations, le port de Casablanca a réalisé, en 2022, 9% des ventes à l'étranger, affichant une progression de (+18% ou +6 MMDH) en raison de l'augmentation des exportations de phosphates bruts et de sucre³.

De plus, la région, premier pôle industriel au Maroc, génère près de la moitié de la valeur ajoutée de l'industrie nationale.

1- Il s'agit des ports de Casablanca, de Jorf Lasfar et de Mohammedia
2- Rapport annuel de l'ANP de 2023
3- Douanes en chiffres, 2022
4- Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, équatoriale, Iberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, République Centrafricaine, Niger, Ouganda, Rwanda, Sierra Léone, Tchad, République Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan, Sao-Tomé et Príncipe, Togo, République Démocratique du Congo et Zambie

De même, la région est leader sur les filières de la chimie et la parachimie qui ont un fort potentiel à l'export. Selon l'Office des changes, 43,9% du chiffre d'affaires à l'export en 2020 des exportateurs actifs, sont réalisés par la RCS.

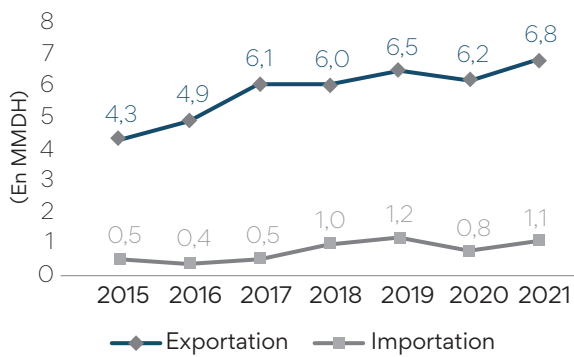
Commerce extérieur & PMA

Par ailleurs, au niveau de la région, les exportations du Maroc à destination des Pays les Moins Avancés (PMA)⁴, ont connu entre 2015 et 2020 une croissance de l'ordre de 42,6% en termes de valeurs, et de 49,5% en termes de poids net. En 2021, cette variation a atteint respectivement 57,5% en termes de valeurs et 98,6% en termes de poids net. Quant aux importations en provenance des PMA, elles ont augmenté entre 2015 et 2020, de 53,9% en termes de valeurs, et de 120,6% en termes de poids net entre 2015 et 2021.

Le Maroc échange avec 40 des 46 PMA, aussi bien à l'exportation qu'à l'importation. L'évolution du volume des exportations du Maroc à destination des PMA, à partir des bureaux douaniers situés dans la région administrative de Casablanca-Settat, est donnée par le graphique ci-dessous, et ce pour les exportations réalisées dans le cadre des exportations simples et des exportations en suite des Régimes Economiques en Douane (RED).

S'agissant de l'évolution du volume des importations au Maroc en provenance de PMA, via les bureaux douaniers situés dans la région administrative de Casablanca-Settat, elle est donnée par le graphique ci-après, et ce pour les importations réalisées dans le cadre des importations simples et des importations sous Régimes Economiques en Douane (RED), et des réimportations suite aux RED.

Graphique 38 : Exportations et importations entre le Maroc et les PMA selon les bureaux douaniers situés dans la RCS



Source : Administration des Douanes et Impôts Indirects de Casablanca-Settat

Quant aux droits de douane moyens appliqués à l'importation dans la région (également appliqués par le Maroc), on a enregistré, durant la période 2016-2019, une tendance baissière pour les biens en provenance des pays en développement, des PMA et des petits Etats insulaires en développement, respectivement, de 0,7 ; 2,6 et 1,9 points. Toutefois, l'année 2020 a été marquée par une augmentation de ces droits pour atteindre respectivement, 8,9% ; 11,1% et 4,9% au niveau de ces trois strates de pays.

Pour dynamiser les échanges et le commerce transfrontalier, des actions ont été entreprises, dont principalement la dématérialisation du contrôle des produits industriels et du circuit de dédouanement, ainsi que la mise en place du guichet unique du commerce extérieur (PORTNET). Fruit de la convention signée en 2017, l'échange électronique des résultats de contrôle de l'ONSSA via PortNet a connu également un déploiement réussi au niveau du port de Casablanca.

Partenariats multipartites et renforcement des capacités

S'inscrivant dans l'engagement du Maroc en faveur de la coopération tripartite et multilatérale, de nombreux accords de partenariats ont été signés au niveau de la région de Casablanca-Settat favorables au développement durable, entre autres, dans la perspective de promouvoir l'investissement, le partenariat de coopération Compact II conclu entre le Maroc et le Millenium Challenge Corporation (MCC) visant la réalisation de sept projets Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID) dans la région.

Sur le volet de formation et de recherche scientifique, plusieurs conventions ont été signées entre les universités de la région et des universités et institutions de recherche relevant des pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie dans les domaines d'innovation, des sciences de la santé, des finances, des langues et cultures..., dont de nombreuses actions sont financées par l'Union Européenne dans le cadre du programme Erasmus et du programme Horizon 2020.

De même, l'aspect de consolidation de la formation en matière de TIC a été marqué

particulièrement par la signature d'un partenariat entre les six universités de la région et une entreprise technologique multinationale, pour un encadrement complet et optimal dans des disciplines importantes dont le BIG DATA, le Cloud Computing et l'intelligence artificielle.

S'agissant de la dimension sociale, on peut citer le partenariat entre l'ONU-Femmes et le département de la Pêche Maritime avec l'appui financier du gouvernement japonais, conclu en mars 2021, pour un projet innovant d'appui aux femmes pêcheurs à pied pour un accès durable aux ressources halieutiques dans les zones les plus vulnérables.

Sur l'aspect environnemental, un partenariat signé entre l'OCP et l'African Sustainable Agriculture Research Institute (ASARI) au sujet du projet de lutte contre la salinité des sols réalisé à Sidi Abed-Oulad Ghanem (province d'El Jadida).

Aussi, la convention signée avec le Haut-commissariat aux eaux et forêts en vue de répertorier le patrimoine matériel régional qui concerne également le patrimoine paysager, l'action portant sur la création d'un pôle dédié aux industries créatives et culturelles, avec l'appui d'instances internationales telles que l'UNESCO, l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) et l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel).

L'année 2023 a été marquée par le partenariat stratégique scellé entre CFC Authority et le Conseil de la Région Casablanca-Settat pour la mise en place d'un dispositif de communication ambitieux et la création au cœur de CFC de l'Africa Finance Institute.

Renforcement du Partenariat Public-Privé

Le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP) est devenu un levier essentiel d'accélération de l'investissement public au niveau national et territorial. Dans cette optique, la loi n° 86-12 entrée en vigueur en 2015 a été complétée et modifiée par la nouvelle loi n° 46-18 de 2020¹. Elle offre un cadre unifié et incitatif pour le développement dans les différents secteurs (infrastructures, santé, éducation...) et apporte plusieurs amendements, dont l'élargissement

1- BO n° 6870, avril 2020

des champs d'application aux collectivités territoriales et l'adoption d'une gouvernance adaptée aux spécificités régionales et locales. Ainsi que la mise en place d'une commission nationale de PPP et la création, en 2016, d'une division PPP au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans cette vision, des projets ont été concrétisés au niveau de la RCS, dont principalement les cinq parcs industriels (extension de la ZI Bouznika, de la ZI Had Soualem et création du parc industriel Lakhyayta, parc industriel Ahl Loghlam et parc industriel Tawfik Jadida) conçus selon un modèle de Partenariat Public-Privé (PPP). Ces projets visent à contribuer à l'accroissement des investissements privés (500 entreprises industrielles pour un investissement total prévisionnel de 486 millions de dollars) et à la création d'emplois (27000 opportunités d'emplois)¹.

De même, en 2020, dans le cadre du programme «Imtiaz-Technologies Covid-19», 17 projets d'investissement portés par des TPME, au niveau de la RCS, ont été approuvés par le comité de sélection public-privé, totalisant un investissement de 112 millions de dirhams et bénéficiant de primes d'un total de 29,5 millions de dirhams².

Par ailleurs, le Conseil de la Région Casablanca-Settat a adopté 249 conventions au titre des années 2022 et 2023, dont 149 s'inscrivent dans le cadre du PDR 2022-2027, validé par l'autorité gouvernementale en charge de l'Intérieur. La contribution des partenaires représente 64,2% du budget global de ces conventions.

Partenariat Etat - Associations

Des initiatives de partenariats ont été entreprises au profit de la société civile, visant à renforcer les capacités des associations pour qu'elles puissent être en mesure de contribuer effectivement à la réalisation des ODD, conformément à leurs attributions constitutionnelles. Ainsi, un portail national www.tacharokia.ma, a été lancé depuis le 13 mars 2021, permettant aux acteurs associatifs de bénéficier des formations couvrant plusieurs domaines.

Dans le même contexte, plusieurs actions de partenariat ont été menées par différents

acteurs de la région, entre autres, la CRDH, l'administration territoriale (INDH), l'Entraide Nationale, l'ADS, l'ODECO, et l'AREF, ayant comme objectifs d'appuyer les associations dans des domaines liés à la lutte contre la pauvreté, la protection sociale, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les différentes formes de violence, les droits de l'Homme, la protection de l'environnement...

Renforcer la capacité du système statistique à prendre en charge les indicateurs ODD

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 et en se référant au plan d'action global de Cape Town de 2017, le HCP a mis en œuvre sa stratégie de mise à niveau du système statistique national et régional. En termes de production statistique, le HCP a opté pour la réforme de certaines enquêtes permanentes (Enquête Nationale sur l'Emploi), la réalisation de nouvelles enquêtes (niveau de vie des ménages axé sur les sources de revenus), l'élargissement des échantillons pour assurer une représentation régionale et provinciale, l'utilisation de nouvelles technologies de collecte des données (CAPI), ainsi que l'introduction de nouvelles thématiques.

Notons également que depuis 2005, le Maroc s'est inscrit à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI. Aussi, le Maroc, représenté par le HCP, est classé en 2022, 25^{ème} au niveau mondial et premier en Afrique en matière d'Open Data.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la régionalisation avancée et suivre régulièrement les indicateurs ODD au niveau régional, une Base de Données Statistiques Régionale Casablanca-Settat (BDSR-CS) est mise en ligne, ayant comme objectif de fournir aux utilisateurs de l'information une série d'indicateurs portant sur les domaines économiques, sociale et environnementale. Structurée en 28 thèmes et 70 sous-thèmes, la BDSR-CS est constituée de plus de 840 indicateurs et comporte également une plateforme sur les indicateurs ODD au niveau régional. En plus, et afin d'assurer une meilleure coordination en matière d'échange de données statistiques entre les différents acteurs institutionnels au niveau du territoire de la région, un processus de mise en place d'une commission régionale de coordination statistique a été lancé au niveau de la RCS.

1- Direction régionale de l'Industrie et du Commerce

2- Direction régionale de l'Industrie et du Commerce

Aussi, dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs territoriaux en matière de suivi et reporting sur les ODD au niveau régional, plusieurs ateliers de formation ont été organisés en février et mars 2022, par le HCP en partenariat avec le PNUD au profit des points focaux.

Ainsi, en application des engagements pris par le HCP et le système des Nations Unies au Maroc en matière de reporting sur les ODD et conformément à la résolution de la Commission Nationale pour le Développement Durable, le HCP s'est engagé à l'élaboration des rapports régionaux, initié, en première étape dans les deux régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Casablanca-Settat.

L'examen du présent rapport révèle que le système statistique national et régional permet de renseigner 46,3% des indicateurs ODD au niveau de la RCS, soit 113 indicateurs.

Principaux défis

Pour atteindre les objectifs de développement durables et particulièrement l'ODD 17, des défis restent à surmonter dont principalement :

- Le développement et la diversification des sources de financement de la mise en œuvre des ODD au niveau régional ;
- Le renforcement des partenariats entre les universités de la région, les acteurs nationaux et régionaux, ainsi que les institutions internationales en matière de la promotion de la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- L'amélioration de l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers. La RCS peut faire de l'immobilier de luxe un levier pour drainer plus d'IDE ;
- Le renforcement des actions et mesures d'amélioration de l'environnement régional des affaires portant sur les aspects administratifs, financiers et institutionnels ;
- La dynamisation de la capacité d'exportation de la région sur les plans quantitatifs et qualitatifs. La région devrait se doter de zones franches à l'exportation offrant des conditions d'accueil compétitives ;
- Le développement des partenariats entre les différents acteurs institutionnels : services déconcentrés, administration territoriale, secteur privé, collectivités territoriales, société civile...;

- La promotion et le développement de la capacité du système statistique régional à renseigner les indicateurs ODD ;
- Le renforcement de la coordination institutionnelle multisectorielle et pluri-niveaux pour conduire des politiques de développement territorial intégré, en favorisant la cohérence et l'adaptation des politiques de développement aux spécificités locales.

Stratégies et programmes

Pour atteindre les cibles et les dimensions de l'ODD 17, des actions et des stratégies ont été adoptées au niveau national et déclinées au niveau régional, portant principalement sur :

Aspect des finances

- La réforme fiscale afin d'instaurer une équité fiscale et de promouvoir l'investissement national, local et étranger ;
- L'amélioration du climat des affaires à travers un ensemble de réformes juridiques et institutionnelles, ce qui permettrait l'amélioration de l'attractivité des IDE. Dans ce contexte, le Comité Régional de l'Environnement des Affaires (CREA) a mis en place une plate-forme de publication des procédures administratives applicables à l'entreprise « e-régulations » ;
- Le hub financier Casablanca Finance City (CFC), promoteur financier du premier plan en Afrique s'appuie sur une fiscalité avantageuse. A fin 2023, 202 entreprises bénéficiaient du statut CFC. Leur chiffre d'affaires global s'est élevé à 14,84 milliards de dirhams, dont 8,98 milliards à l'international. L'activité en Afrique représente environ 51% du total international, soit 4,59 milliards de dirhams.

Domaine de recherche scientifique et innovation

- La vision stratégique 2015-2030 et la loi-cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique figurent parmi les engagements du Maroc, dans le cadre de la loi des finances 2023, et qui consistent à structurer la recherche au niveau des universités, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires, à développer la coopération bilatérale

et internationale et à valoriser les résultats de la recherche. Sachant que la stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025 n'a jamais été ni évaluée ni revue depuis sa création en mars 2006 ;

- Le Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Ecosystème de l'ESRI (PACTE ESRI-2030) : Il s'agit d'une nouvelle stratégie pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'horizon 2030, axée sur l'excellence académique, l'excellence scientifique, la gouvernance 4.0 et les territoires d'innovation ;
- La note d'orientations générales pour le développement du digital à l'horizon 2025, approuvée en 2019 par l'Agence de Développement du Digital (ADD). Les enjeux du digital pour la RCS s'articulent autour de 3 axes principaux : l'administration digitale, l'écosystème digital et d'innovation ainsi que le développement de nombreux services innovants utilisant le digital (télémédecine, e-learning, mobilité connectée).

Domaine du commerce

- Le plan national pour le développement et la promotion des exportations « Maroc Export Plus » 2008-2018 repose sur 3 axes complémentaires : ciblage des secteurs et produits, accompagnement des acteurs et ciblage des marchés ;
- Les programmes d'accompagnement à l'export en l'occurrence le programme d'appui aux primo-exportateurs durant la période 2016-2020 ou encore le programme « Export Morocco Now » lancé par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) pour la période 2024-2026. Les offres de service de l'AMDIE comprennent, la veille et l'analyse des marchés et filières, la promotion, l'accès aux marchés et la formation export.

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

- Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) couvrant une période de 25 ans est en principe garant de la cohérence des stratégies sectorielles à l'échelle régionale. Il constitue également un outil de formalisation des projets régionaux autour desquels pourraient se négocier des contrats Etat/Région ;
- La mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable auprès du chef du Gouvernement, chargée de la coordination et l'évaluation de la mise en œuvre et de la réalisation des ODD.

Renforcement de la capacité du système statistique national et régional à répondre aux indicateurs de mesure et de suivi des ODD

- La mise à jour du cadre juridique du système statistique par l'élaboration d'un nouveau projet de loi statistique conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies ;
- Les réformes des enquêtes statistiques entreprises par le HCP sur le plan méthodologique en vue d'élargir la couverture thématique et territoriale, permettant ainsi, de renseigner de nouveaux indicateurs ODD aux niveaux national et régional ;
- L'amorce d'un processus de digitalisation de l'ensemble des lignes de production et de diffusion des données.

Tableau 23 : Evolution des indicateurs de l'ODD17

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Valeur cible 2030
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1	Total des recettes douanières par rapport au PIB de la région (en %)		21,6	21,4	19,0	18,7				
		Total des recettes fiscales globales de la DRI par rapport au PIB de la région (en %)		2,0	2,5	1,8	1,0				
		Part des recettes ordinaires des collectivités territoriales au niveau de la RCS par rapport au PIB régional (en %)		2,25	2,37	2,07	1,96	2,06	2,21		
	17.1.2	Proportion du budget de la RCS financée par les impôts de la région (en %)		66,4	65,1	70,8	73,3	69,6			
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1	Investissements Directs Etrangers au niveau de la RCS du PIB de la région (en %)		6,2	6,4	4,1					
	17.3.2	Envois des MRE reçues par la RCS du PIB de la RCS (en %)									3,9
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.2	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion									
		- [4Mb/s-8Mb/s]					4,24				
		- [12Mb/s-20Mb/s]					3,85				
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1	Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant Internet (en %)								65,8	
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1	Moyenne pondérée des droits de douanes (appliqués par le Maroc)	-	9,3	10,4	9,9	10,7	12,8			-
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1	Exportations du Maroc à destination des PMA à partir des bureaux douaniers situés dans la RCS (en MMDH)	4,9	6,1	6,0	6,5	6,2	6,8			
		Importations originaires des PMA à partir des bureaux douaniers situés dans la RCS (en MMDH)	0,4	0,5	1,0	1,2	0,8	1,1			
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1	Droits de douane, moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits états insulaires en développement (appliqués par le Maroc)									
		a. Aux pays en développement	7,5	7,4	7,2	6,8	8,9	-			
		b. Aux pays les moins avancés	8,3	9,7	10,0	5,7	11,1	-			
		c. Aux petits états insulaires en développement	3,4	4,0	3,7	1,5	4,9	-			

Source : Trésorerie Générale du Royaume, Trésorerie régionale de Casablanca- Ministère de l'Economie et des Finances, Administration des douanes et impôts directs de Casablanca-Settat, SRAT- Office des changes, CESE, ANRT, HCP





ANNEXES

Rapport Régional
Casablanca-Settat

2025

Haut-Commissariat au Plan

Annexe 1 : Mapping des principales stratégies et programmes déclinés au niveau de la RCS par ODD

Stratégies et programmes/Déclinaisons territoriales	Départements Responsables	ODD couverts
Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)	Ministère de l'Intérieur	ODD1, ODD3, ODD4, ODD5, ODD6, ODD7, ODD8, ODD10, ODD16
Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural (2017,2023) PRDTS	Ministère de l'intérieur, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	ODD1, ODD3, ODD4, ODD7, ODD8, ODD9, ODD10
Plan Maroc Vert (2008-2020)	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	ODD1, ODD2, ODD6, ODD8
Stratégie agricole Génération Green (2020- 2030)	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	ODD1, ODD2, ODD6, ODD8
Programme GISSR	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille	ODD1, ODD5, ODD10
Refonte du Système de la Protection Sociale	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD1, ODD3, ODD10
Régime de couverture médicale (RAMED, AMO)	Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD1, ODD3
Politique publique intégrée de la protection de l'enfance au Maroc 2015-2025	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD3, ODD5, ODD16
Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable (PAGER)	Ministère de l'Equipement et de l'Eau	ODD1, ODD6, ODD10
Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)	Ministère de l'Equipement et de l'Eau	ODD1, ODD7, ODD10
Programme National de Construction des Routes Rurales (PNER)	Ministère de l'Equipement et de l'Eau	ODD1, ODD9, ODD10
Programme « villes sans bidonvilles »	La Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD1, ODD10, ODD11
Fonds d'appui à la cohésion sociale (2012-2020)	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille	ODD1, ODD3, ODD4, ODD10
Programme National d'Economie de l'Eau d'Irrigation (PNEEI)	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	ODD2, ODD6
Stratégie Halieutis	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts : Département de la pêche maritime	ODD2, ODD14
Programme National d'Aménagement du Littoral (PNAL)	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts : Département de la pêche maritime	ODD2, ODD14
Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement (PSGA)	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Programme National de Planification Familiale	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Stratégie Nationale de Nutrition 2011-2019	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD2, ODD3
Programme National d'Immunisation	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Plan opérationnel régional pour la prévention et le contrôle de la Tuberculose-Plan d'extension 2021-2023	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Plan Stratégique National de lutte contre le VIH 2017-2021	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Stratégie de prévention de la réintroduction du paludisme au Maroc	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3

Stratégies et programmes/Déclinaisons territoriales	Départements Responsables	ODD couverts
Plan national 2020-2029 de prévention et de contrôle du cancer	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Plan national d'accélération de la mise à niveau des urgences 2019-2021	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Stratégie nationale de la sécurité routière 2017-2026	NARSA	ODD3, ODD9, ODD11
Vision stratégique de l'éducation 2015-2030	Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports	ODD4, ODD11, ODD17
La loi-cadre 51.17 relative à la réforme du système d'éducation et de formation	Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports	ODD4, ODD17
Programme national pour le développement du préscolaire 2018-2028	Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports	ODD4
Programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaire à travers le programme TAYSSIR, École de la deuxième chance	Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports	ODD4, ODD10
Programme de création de «centres de développement artistique et culturel»	Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication	ODD4, ODD11
Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021	Département de la Formation Professionnelle	ODD4
Programmes d'alphabétisation	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme	ODD4, ODD10
Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme	Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)	ODD1, ODD2, ODD4, ODD5, ODD6, ODD7, ODD8, ODD10, ODD16, ODD17
Politique de l'autonomisation économique de la femme rurale 2022	Bank Al Maghrib, BERD, AFI	ODD1, ODD5, ODD8
Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et filles à l'horizon 2030	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD5, ODD16
Programmes de prévention des inondations de l'ABHBC et ABHOER (Plan national de protection contre les inondations)	Bassin hydraulique de Bouregreg et de la Choauia et d'Oum Errabia ABHBC et ABHOER	ODD6, ODD13
Plan Climat Territorial	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable	ODD7, ODD12, ODD13, ODD15
Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques (SRECC)	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable	ODD12, ODD13, ODD15
Plan d'aménagement aquacole de la région de Casablanca-Settat	Agence Nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA)	ODD2, ODD13, ODD14
Schéma Régional du Littoral de la Région de Casablanca Settat (SRL-CS) (Plan National du Littoral (PNL))	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable	ODD6, ODD14
Plan National de l'Eau 2020-2050 (PNE)	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD6
Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE)	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD6
Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (2022-2024)	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD6
Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI) 2020-2027	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD6, ODD2
Programme National d'Assainissement (PNA)	ONEE, RADEEC, RADEEJ, LYDEC	ODD6, ODD14
PDR de la Région de Casablanca Settat	Conseil Régional de la Région Casablanca Settat	ODD1, ODD2, ODD6, ODD9, ODD11
Programmes de conservation de la biodiversité dans la Région (Sites Ramsar, SIBE littoraux, forêts, etc.).	Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	ODD12, ODD14, ODD15

Stratégies et programmes/Déclinaisons territoriales	Départements Responsables	ODD couverts
Programmes d'efficacité énergétique	Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	ODD7, ODD12
Stratégie des Energies Renouvelables (EnR) du Maroc à l'horizon 2030	Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	ODD7
Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de Casablanca (SDAL)	Région Casablanca-Settat, Wilaya Lydec	ODD7
Stratégie nationale d'immigration et d'asile 2014	Ministère des affaires étrangères, de la coopération Africaine et des marocains résidents à l'étranger	ODD4, ODD10, ODD16
Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-2020	Ministère de l'Industrie et du Commerce	ODD8, ODD9
Plan de Relance Industrielle 2021-2023	Ministère de l'Industrie et du Commerce	ODD8, ODD9
Plan d'action régional de promotion du secteur touristique	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire : Département régional du tourisme de Casablanca	ODD8, ODD9
Plan d'action régional de l'ANAPEC (IDMAJ, TAAHIL, TAHFIZ)	ANAPEC	ODD8
Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) 2015-2025	Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences	ODD8
Programme Awrach	Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences	ODD1, ODD8
Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière	Ministère de l'Économie et des Finances	ODD8, ODD17
Programme Intégré d'appui et de Financement des Entreprises	Ministère de l'Économie et des Finances	ODD8, ODD9
Programmes d'appui aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME)	Ministère de l'Économie et des Finances	ODD8, ODD9
Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)	Conseil de la Région Casablanca Settat Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD11, ODD1, ODD6, ODD7, ODD10, ODD15, ODD16, ODD17
Schéma National de l'Armature Urbaine (SNAU)	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD11
Programme de traitement de l'habitat menaçant ruine (HMR)	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine	ODD11, ODD1, ODD10
Programme de politique de la ville	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD11
Programme des logements sociaux	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD11, ODD10
Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Grand Casablanca (SDAU)	Agence urbaine de Casablanca	ODD11
Plan de développement stratégique du Grand Casablanca pour 2015-2020	Ministère de l'Intérieur	ODD11
Programme National des Déchets Ménagers et Assimilés (PNDM)	Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable (Département de l'Environnement) Ministère de l'Intérieur	ODD11, ODD12
Plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes	Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable (Département de l'Environnement) Ministère de l'Intérieur	ODD11, ODD12
Plan National pour la Protection Contre les Inondations	Ministre de l'Équipement et de l'Eau (Département de l'Eau)	ODD11, ODD13
Plan de Déplacements Urbains PDU	Collectivités territoriales (DGCT)	ODD11
Casablanca Smart City	Ville de Casablanca	ODD11, ODD 9

Stratégies et programmes/Déclinaisons territoriales	Départements Responsables	ODD couverts
Programme National de l'Air (PNair)	Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable (Secrétariat d'État chargée du développement durable)	ODD3, ODD11
Programme de Développement des Infrastructures Routières PDIR de la région de Casablanca-Settat	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD9, ODD11
Plan rail 2040	ONCF	ODD9
Stratégie aéroportuaire 2035	Ministère du Transport et de la Logistique	ODD9
Plan portuaire 2030	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD9
Stratégie Nationale de la Logistique	Ministère du Transport et de la Logistique et l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique	ODD9
Programme national des routes rurales	Ministère de l'Équipement et de l'Eau	ODD9, ODD10
Schéma directeur régional des zones logistiques de la région	Ministère du Transport et de la Logistique et l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique	ODD8, ODD9
Programme MOUWAKABA, ISTITMAR, TATWIR	Agence Nationale Pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, Ministère de l'Industrie et du Commerce	ODD7, ODD8, ODD9, ODD12
Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	ODD4, ODD9, ODD17
Programme INNOV'ACT	Association Marocaine pour la Recherche Développement (R & D Maroc)	ODD9, ODD17
Programme de création des cités d'innovation	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation Ministère de l'Industrie et du Commerce Confédération Générale des Entreprises du Maroc Universités marocaines	ODD4, ODD9, ODD17
Projet MED TESTII (2015-2018) du Programme SwitchMed	Union Européenne Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	ODD12
Stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 »	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	ODD13, ODD15
Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents (PNDI-CREM)	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD10, ODD11
Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM »	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille	ODD5, ODD10, ODD16
Etude pour l'identification et la gestion des risques naturels au niveau de la région de Casablanca-Settat	Conseil régional de Casablanca-Settat	ODD13, ODD1
Etude : Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial 2016-2017	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	ODD10, ODD11
Plan décennal 2015-2024 de la Direction Régionale des Eaux et Forêts du Centre	Direction Régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la Désertification du Centre	ODD15
Stratégie Nationale des Zones Humides 2015-2024	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	ODD15
Plan national de la réforme de l'administration publique 2018-2021	Ministère Chargé de la Transition Numérique et de la Réforme Administrative	ODD16
Schéma Directeur de la Déconcentration Administrative	Ministère de l'Intérieur	ODD16
Plan national pour le développement et la promotion des exportations « Maroc Export Plus » 2008-2018	Ministère de l'Industrie et du Commerce	ODD17
Mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable auprès du chef du Gouvernement	Région Casablanca Settat Haut-Commissariat au Plan	ODD17

Annexe 2 :

A. Situation des enfants de la RCS à l'ère des ODD

Dimension	ODD	Indicateur	Région Casablanca Settat	National	Valeur Cible 2030	Progrès vers les cibles RCS
 Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie	 ODD 1 : Privation de pauvreté	1.1.1 Taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans (en%) - 2014	2,8	6,3	0	
		1.1.1 Taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans (en%) - 2021	1,2	4,7	0	
		1.1.1.a Taux de vulnérabilité des enfants de moins de 18 ans (en%) - 2021	9,3	13,5	-	-
		1.2.2 Proportion d'enfants vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, (en %) - 2014 :				
		a. Taux de pauvreté multidimensionnelle ¹	Ensemble : 8,2 Urbain : 2,1 Rural :21,7	Ensemble : 11 Urbain : 2,4 Rural :22,0	4,1 ³	
		b. Indice Composite de Privation (ICP) ²	Ensemble : 10,3 Urbain : 5,0 Rural :22,0	Ensemble : 12,8 Urbain : 5,52 Rural :22,4		
 Chaque enfant survit et s'épanouit	 ODD 2 : Etat nutritionnel des enfants	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (en %) - 2018	10,4	15,1	12	
		2.2.2.a. Prévalence de la malnutrition : émaciation chez les enfants de moins de 5 ans (en %) - 2018	1,9	2,6	<5	
		2.2.2.b. Prévalence de la malnutrition : surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (en %) - 2018	11,6	10,8	0	
	 ODD 3 : Bonne santé et Bien-être	3.2.2.a Ratio Mort-nés % - 2016	1,42	1,59	-	-
		3.7.2.a Proportion des adolescentes ayant commencé leur vie féconde (%) - 2018	4,8	5,1	-	-
		3.b.1 Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %) selon la carte vaccinale - 2018	95,5	94,5	95	

Source : **ODD 1** : HCP - **ODD 2** : Direction régionale de la Santé - ENPSF 2018 - **ODD 3** : Annuaire Statistique du Maroc 2020 - HCP ; ENPSF 2018

1- Proportion des enfants pauvres qui cumulent un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté – au moins 30 % des dimensions de privation de bien-être, les cahiers du plan N° 49, HCP

2- Il s'agit du pourcentage de dimensions dont les enfants sont privés, les cahiers du plan N° 49, HCP

3- Cible commune pour l'ensemble de la population y compris les enfants

Dimension	ODD	Indicateur	Région Casablanca Settat	National	Valeur Cible 2030	Progrès vers les cibles RCS
 Chaque enfant apprend	 ODD 4 : Éducation de qualité	4.1.1 Proportion en % des élèves de la région pour l'année 2018 a) Primaire b) 2 ^{ème} année collégiale c) collège ayant atteint seuil minimal des compétences en : i) lecture ii) mathématiques iii) sciences	a) i) 41,5 b) ii) 45,1 c) iii) 51,6	36 41 47	100	
		4.1.2 Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire (en %) - 2020/2021				
		Primaire	94,33	94,2	100	
		Collège	73,42	69,9	100	
		Qualifiant	53,16	49,0	100	
		4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) - 2024	38,8	39,1	100	
		4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologie de l'information et de la communication (TIC) (en %) - 2018	36,3	26,2	-	
		4.5.1 Indices de parité (Filles/ Garçons) - 2023/2024				
		Primaire	0,93	0,97	1	
		Collège	0,93	0,95	1	
		Qualifiant	1,11	1,16	1	
		4.6.1.a Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans - 2024	97,4	97,0	100	

Source : **ODD 4** : Cadre de performance régional 2015-2018 du suivi de la vision stratégique à l'horizon 2030 Casablanca-Settat ; AREF de Casablanca-Settat ; RGPH 2014 - HCP

Dimension	ODD	Indicateur	Région Casablanca Settat	National	Valeur cible 2030	Progrès vers les cibles RCS
 Chaque enfant est protégé contre la violence, les abus, l'exploitation et les pratiques nocives	 ODD 05 : Mariage des enfants	5.3.1a Nombre de demande de mariage des mineures (filles) 2021	3590	...	-	
		5.3.1a Nombre d'acte de mariage des mineures (filles) - 2021	2259	...	-	
		5.3.1a Proportion des femmes âgées de 20 à 49 ans mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans (en %) - 2018	12,8	16,4		
	 ODD 8 : Travail des enfants	8.5.2 Taux de chômage 15-24 ans (en %) - 2023	40,8	35,8		
		8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation NEETs (en %) - 2023	23,5	25,6		
		8.7.1 Proportion d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent (en %) - 2023	1,5	1,4	0	
 ODD 16 : Violence à l'encontre des filles	16.2.3 Proportion de jeunes femmes ayant été victimes de violences sexuelles durant l'enfance en % - 2019	8,8	5,7	0		
 Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre	 ODD 06 : Eau potable et Assainissement	6.1.1 Proportion des enfants habitant des logements raccordés au réseau d'eau potable en milieu urbain (en %) - 2024	96,4	96,6	100	
		6.2.1 Proportion des enfants vivant dans des logements raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées (en %) - 2024				
		Urbain (réseau public)	92,5	92,1	100	
		Rural (y compris fosse septique et puits perdus)	81,3	79,7	100	
 ODD 7 : Accès à l'électricité	7.1.1 Proportion des enfants ayant accès à l'électricité (en %) - 2024	96,5	95,8	100		
 ODD 011 : Accès au logement décent	11.1.1 Proportion des enfants vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats en milieu urbain (en %) - 2024	9,1	3,7	0		

Source : **ODD 5** : Tribunaux de la région ; **ENPSF 2018- ODD 8** : Enquête Nationale sur l'Emploi - HCP - **ODD 16** : Enquête Nationale sur la Violence à l'encontre des Femmes et des Hommes 2019 - HCP- **ODD 6** : HCP - **ODD 7** : HCP-**ODD 11** : HCP

B. Matrice de correspondance des principales stratégies et actions déclinées au niveau de la RCS au profit des enfants

Stratégies / Actions	Déclinaison territoriale	Départements Responsables	ODD couverts
Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) : Programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes, volet santé maternelle et infantile, de la 3 ^{ème} phase	Agissant sur deux composantes ; le développement de la petite enfance et l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent	Ministère de l'Intérieur	ODD1, ODD3, ODD4, ODD5
Politique publique intégrée de la protection de l'enfance au Maroc 2015-2025	• Renforcer le cadre légal de la protection des enfants et de son effectivité ; • Mettre en place des dispositifs territoriaux intégrés de la protection de l'enfance ; • Promouvoir les normes sociales protectrices des enfants ; Mettre en place de système d'information et de suivi-évaluation et de monitoring	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD3, ODD5, ODD16
Programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaire à travers le programme TAYSSIR, École de la deuxième chance et l'Initiative Royale d'un million de cartables	S'agissant des programmes d'appui à la scolarisation des enfants défavorisés au niveau régional, 739916 enfants ont bénéficié de l'initiative Royale « un million de cartables » et 326176 enfants ont bénéficié du programme « Tayssir » au titre de l'année 2021-2022. Aussi, en vue de lutter contre les déperditions scolaires, 17 305 élèves ont bénéficié des internats, 107961 de la restauration scolaire et 61211 du transport scolaire durant la même année scolaire. Quant au programme de l'éducation non formelle « Ecole de la deuxième chance », on a enregistré l'ouverture, en 2021, de 18 centres (nouvelle génération) et l'intégration de 1438 enfants non scolarisés	Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports	ODD4, ODD5, ODD10
Programme d'aide sociale directe	Généralisation des allocations familiales à tous les enfants selon la loi cadre 09-21 de la protection sociale	Ministère de l'Economie et des Finances/DB	ODD1, ODD10
Programme national pour le développement du préscolaire 2018-2028	Un plan régional de réhabilitation de l'enseignement préscolaire non formel a été adopté en juillet 2021 ¹	Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports	ODD4
Fonds d'entraide familiale	Destiné aux femmes démunies et divorcées avec enfants à charge, visant à réduire les vulnérabilités de ces femmes et de leurs enfants. Le montant du transfert est de 350 dirhams par enfant et par mois, avec un plafond par famille de 1 050 dirhams, soit une limite de 3 enfants	Ministère de la Justice CDG	ODD1, ODD4, ODD5, ODD16
Politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030	Promouvoir la santé de l'enfant, de la conception à l'âge de 18 ans et investir dans le capital humain et dans le développement durable	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement (PSGA)	Consiste à créer des pôles d'excellence régionaux multidisciplinaires dédiés à la santé de la mère et de l'enfant et mettre à niveau des structures d'accouchement surveillé, notamment en milieu rural	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3

1- Accord de partenariat entre la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'Enseignement Préscolaire (FMPS) et l'AREF de Casablanca-Settat permettant la gestion de 1171 salles d'enseignement préscolaire par l'établissement qui présente des services de qualité

Stratégies / Actions	Déclinaison territoriale	Départements Responsables	ODD couverts
Stratégie de lutte contre l'obésité chez l'enfant (2018-2025)	Prévention et contrôle du surpoids et de l'obésité chez les enfants, la sensibilisation à la promotion de la nutrition de l'enfant et de l'adolescent. En 2018, 11,6% des enfants de la RCS de moins de 5 ans sont en surpoids et 3,1% présentent une obésité	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Stratégie nationale de promotion de la santé mentale des enfants, des jeunes et des adolescents	Vise à parvenir à l'équité moyennant des interventions de proximité et souligne l'importance de la prévention des troubles mentaux et la lutte contre la stigmatisation	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Programme National de Planification Familiale	Proportion de femmes de la région en âge de procréer (15 à 49 ans), qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de 62,6% en 2018	Ministère de la santé et de la protection sociale	ODD3
Programme national de l'éducation inclusive au profit des enfants en situation de handicap lancé en 2019 sous le slogan : « Nous ne laisserons aucun enfant derrière nous »	L'AREF a mis en place des structures administratives chargées de l'exécution des programmes dédiés à cette catégorie au niveau territorial. Au niveau de la région, le nombre d'élèves en situation de handicap a atteint, à la rentrée scolaire 2021-2022, 4360 élèves dont 1457 filles. Quant aux établissements spécialisés et classés inclusifs, la région dispose en 2020-2021 de 680 établissements publics et 89 établissements privés ¹	AREF	ODD4, ODD5, ODD16
Programmes de formation et d'insertion des enfants et des jeunes victimes d'abandon scolaire	En 2021, près de 16490 enfants et jeunes de la région ont bénéficié des services des centres d'éducation et formation (CEF) dont 307 ont poursuivi leur formation dans les centres de formation professionnelle (CFA)	Entraide Nationale	ODD1, ODD4, ODD8, ODD10, ODD16
Education et sensibilisation des enfants, jeunes, étudiants, enseignants et acteurs associatifs au développement durable	Le département de développement durable dans la région a œuvré, entre 2015 et 2021, pour la réalisation des ateliers et des journées portant sur la thématique de l'environnement et du développement durable (exposés et présentations, distribution des brochures et flyers, projection des films et documentaires, déplacement de la caravane environnementale, ...). Depuis septembre 2018, il y a eu un aménagement écologique de 6 établissements scolaires qui consiste en l'installation d'un système photovoltaïque, la mise en place du système de récupération et de stockage des eaux pluviales, la fourniture des équipements pour le tri et la valorisation des déchets solides et la fourniture de l'équipement d'aménagement et d'arrosage des espaces verts ²	Département de développement durable	ODD4, ODD11, ODD12 ODD13
Promulgation en 2018 de la loi n° 65-15 relative aux établissements de protection sociale	Mise en place au niveau de la région des Etablissements de Protection Sociale pour assurer la prise en charge d'individus ou de groupe d'individus se trouvant en situation difficile tels que les enfants abandonnés...	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD16
Programme de création de « centres de développement artistique et culturel »	Visant à répondre aux besoins d'épanouissement et de développement personnel pour les enfants et développer leur créativité artistique et littéraire	Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication	ODD4, ODD11

1- Ces efforts ont été renforcés par la réhabilitation de 93 salles pour la réadaptation et le soutien, la formation de 4354 cadres administratifs et éducatifs et 94 assistantes, l'organisation de 568 ateliers de sensibilisation et la conclusion de 73 partenariats: appui à l'éducation inclusive

2- Direction régionale de l'Environnement

Stratégies / Actions	Déclinaison territoriale	Départements Responsables	ODD couverts
Le programme de mise en place des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance	La région compte, en 2021, 8 unités de protection de l'enfance (UPE) et 9 cellules qui ont accueilli, au cours de la même année, 1763 bénéficiaires encadrés par 18 encadrants	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD16
Programme HIMAYA	Mis en œuvre par l'UNICEF, en partenariat avec le Ministère de la Justice, afin de garantir un meilleur accès des enfants à la justice	UNICEF Ministère de la Justice	ODD5, ODD16
Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à l'horizon 2030	La mise en place des cellules de prise en charge des femmes victimes de la violence. La région dispose de 178 cellules, dont 10 au niveau des tribunaux, 19 au niveau des hôpitaux de la région, 68 au niveau des trois commandements régionaux de la Gendarmerie Royale et 81 au niveau de la Wilaya de la Sûreté de Casablanca	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD5, ODD16
Lutte contre le mariage des mineurs	Campagnes de sensibilisation organisées par la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH) pour enrichir le débat public et plaider contre le fléau ¹ du mariage des mineurs	CRDH	ODD5, ODD16
Prévention contre le mariage des mineures et la lutte contre la déperdition scolaire	Convention de coopération signée entre la Présidence du Ministère Public et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en collaboration avec l'UNICEF concernant la prévention contre le mariage des mineures et la lutte contre la déperdition scolaire	Présidence du Ministère Public Ministère de l'ENFPESRS ² UNICEF	ODD5, ODD16
Protection des enfants contre le travail forcé	L'arsenal juridique a été renforcé par la mise en place d'autres réformes juridiques qui visent à éliminer les différentes formes de travail des enfants, dont principalement, la loi n°19-12 qui fixe les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques et le décret n°2-04-682 fixant les travaux interdits aux mineurs de moins de 18 ans	Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	ODD8, ODD16
Plateforme sur le Travail des Enfants au Maroc «LTESAM»	La CGEM a lancé en avril 2021 la plateforme sur le Travail des Enfants au Maroc «LTESAM», en vue de partager les bonnes pratiques en matière d'éradication du travail des enfants	CGEM	ODD1, ODD8
Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)	L'effectif des enfants des réfugiés et des immigrants résidant dans le territoire de la région a atteint 1 631 élèves, dont 810 de sexe féminin pour l'année scolaire 2021-2022 30 enfants migrants relevant de la RCS ont bénéficié en 2021, des programmes de l'école non-formelle. De même, 10 enfants migrants non accompagnés ou séparés (ENAS) ont fait l'objet d'un suivi avec l'appui de l'OIM pour assurer leur scolarisation Deux ateliers sur les droits des migrants et un focus groupe sur la traite des enfants non accompagnés ou séparés, ont été organisés le 16 décembre 2021 à Casablanca par l'association Bayti avec l'appui de l'OIM	Ministère des affaires étrangères, de la coopération Africaine et des marocains résidents à l'étranger	ODD4, ODD10, ODD16

1- La CRDH a organisé (i) un séminaire en partenariat avec l'association marocaine des femmes juges le 9 mars 2019 sous le thème : « mariage des mineurs : annuler l'exception, établir la règle de droit » et (ii) une conférence intellectuelle sur le thème des droits de l'enfant, né en dehors du mariage, en matière de filiation, le 28 Mai 2021

2- Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Annexe 3 : Liste des acronymes

ABHBC	Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia
ABHOER	Agence du Bassin Hydraulique d'Oum Er Rbia
ADD	Agence de Développement du Digital
AEP	Adduction en Eau Potable
AEPI	Alimentation en Eau Potable et Industrielle
AGIRE	Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
AMDIE	Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations
AMDL	Agence Marocaine de Développement Logistique
AMEE	Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMPF	Association Marocaine des Professionnels du Froid
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANDA	Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
ANLCA	Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme
ANP	Agence Nationale des Ports
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
AREF	Académie Régional de l'Education et de la Formation
AREP	Agence Régional d'Exécution des Projets
AUC	Agence Urbaine de Casablanca
CAPI	Computer Assisted Personal Interviewing
CEDD	Comité d'Ethique et Développement Durable
CEE	Centres d'Education à l'Environnement
CEF	Centres d'Education et Formation
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CEV	Centre d'Enfouissement et de Valorisation
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
COAPH	Centre d'Orientation et d'Assistance en faveur de cette catégorie de la population
CRDH	Commission Régionale des Droits de l'Homme
CREA	Comité Régional de l'Environnement des Affaires
CRI	Centre Régional d'Investissement
CRSQA	Comité Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DRETL	Direction Régionale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique
DRI	Direction Régionale des Impôts
ENE	Enquête Nationale sur l'Emploi
ENCDM	Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages
ENPSF	Enquête Nationale sur la Population et la Sante Familiale
FDA	Fonds de Développement Agricole
FDII	Fonds de Développement Industriel et des Investissements

FONZID	Fonds des Zones Industrielles Durables
GES	Gaz à Effets de Serre
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IDPS	Indice Provincial du Développement Social
IDS	Indice de Développement Social
IFC	International Finance Corporation
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
MATNUHPV	Ministère de L'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MCC	Millenium Challenge Corporation
MDH	Million de Dirhams
MMDH	Milliard de Dirhams
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
NARSA	Agence Nationale de la Sécurité Routière
NSDD	Norme Spécial de Diffusion des Données
OCF	Office Chérifien des Phosphates
OFPPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMPIC	Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMTPME	Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
OPPAT	Orientations Prioritaires en matière de Politique d'Aménagement du Territoire
PAGER	Programme Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales
PAI	Plan d'Accélération Industrielle
PAP	Plan d'Adaptation Prioritaire
PCT	Plan Climat Territorial
PDA	Points de Débarquement Aménagés
PDGC	Plan de Développement du Grand-Casablanca
PDR	Programme de Développement Régional
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEI	Programme d'Extension de l'Irrigation
PERG	Programme d'Electrification Rurale Globale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMV	Plan Maroc Vert

PNA	Plan National d'Assainissement
PNAEPI	Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation
PNAIR	Programme National de l'Air
PNAL	Programme National d'Aménagement du Littoral
PNAM	Plan National d'Assainissement liquide Mutualisé
PNAR	Programme National d'Assainissement Rural
PNDI-CREM	Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation
PNPE	Plan National de Promotion de l'Emploi
PNRR	Programme National de Routes Rurales
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRI	Plan de Relance Industriel
PSGA	Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RCS	Région de Casablanca-Settat
RED	Régime Economique en Douane
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RTCM	Règlementation Thermique de Construction du Maroc
SCO	Super Collecteur Ouest
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SIREDD	Système d'Information Régional de l'Environnement et du Développement Durable
SNAU	Schéma National de l'Armature Urbaine
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNIA	Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
SNRVD	Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SRECC	Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques
SRL	Schéma Régional du Littoral
STEP	Stations d'Épuration
UH2C	Université Hassan II de Casablanca
UNFM	Union Nationale des Femmes au Maroc
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPE	Unités de Protection de l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VSB	Programme « Villes sans Bidonvilles »

Liste des Graphiques

Graphique 01 : Taux de pauvreté et taux de vulnérabilité (en %) au niveau de la région de Casablanca-Settat par milieu de résidence	31
Graphique 02 : Indicateurs de malnutrition des enfants moins de 5 ans pour l'année 2018 (en %)	37
Graphique 03 : Évolution de la proportion d'enfants avec insuffisance pondérale par milieu à la RCS (en %)	37
Graphique 04 : Classification des exploitations agricoles de la RCS selon leur taille	39
Graphique 05 : Consultation prénatale qualifiée	45
Graphique 06 : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	45
Graphique 07 : Évolution annuelle du nombre de décès issus des accidents de la route pour 100000 habitants (RCS et Maroc)	47
Graphique 08 : Couverture Médicale dans la RCS (2017-2021)	48
Graphique 09 : Evolution du taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans	55
Graphique 10 : Evolution des taux de scolarisation par niveau scolaire au niveau de la RCS	56
Graphique 11 : Evolution du nombre d'établissements au niveau de la RCS	57
Graphique 12 : Prévalence de la violence (15-74 ans) au cours des 12 mois précédant l'enquête selon les formes de violence dans la RCS	67
Graphique 13 : Prévalence de la violence à l'égard des femmes dans le contexte conjugal ou par un partenaire intime selon le type de violence dans la RCS	67
Graphique 14 : La violence sexuelle infligée aux femmes de plus de 15 ans au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le contexte	67
Graphique 15 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, RCS (en%)	76
Graphique 16 : Proportion des eaux usées traitées sans danger ABHBC (en %)	77
Graphique 17 : Evolution de la proportion des ménages de Casablanca-Settat ayant accès à l'électricité par milieu de résidence (en %)	85
Graphique 18 : Evolution de l'énergie électrique utilisée au niveau national et régional	86
Graphique 19 : Evolution du taux de croissance annuelle de PIB régional réel par habitant	93
Graphique 20 : PIB par secteur - année 2021	94
Graphique 21 : Evolution des taux de chômage au niveau de la région de Casablanca-Settat (en %)	95
Graphique 22 : Répartition du trafic portuaire par port en 2020	104
Graphique 23 : Répartition du CA cumulé des entreprises de la RCS par catégorie en 2019	105
Graphique 24 : Evolution des Emissions de GES par PIB (gCO ₂ /DH)	107
Graphique 25 : Taux de croissance annuel moyen des dépenses des ménages par habitant	115
Graphique 26 : Indice Provincial du Développement Social (IPDS) en 2014	116
Graphique 27 : Evolution du taux de l'habitat sommaire en milieu urbain	122
Graphique 28 : Proportion des déchets produite au niveau de la région par type de déchets (2015)	133
Graphique 29 : Evolution de la superficie moyenne incendiée des forêts de la RCS entre 2011 et 2021	140
Graphique 30 : Répartition globale des émissions de GES des différents secteurs en Gg.eqCO ₂ - année 2016, RCS	141
Graphique 31 : Evolution des quantités exportées des produits halieutiques à l'état frais et congelé	149
Graphique 32 : Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants de la RCS	162

Graphique 33 : Proportion des recettes des collectivités territoriales dans les recettes globales de la région	169
Graphique 34 : Proportion du budget régional financé par les impôts régionaux	169
Graphique 35 : Evolution des recettes douanières entre 2017 et 2020 (MMDH)	170
Graphique 36 : Evolution des IDE entre 2007 et 2019 (MMDH)	170
Graphique 37 : Exportations et importations entre le Maroc et les PMA selon les bureaux douaniers situés dans la RCS	172

Liste des tableaux

Tableau 01 : Evolution des indicateurs de l'ODD 1	35
Tableau 02 : Evolution de la production des filières phares de la région et leur contribution à l'échelle nationale	38
Tableau 03 : Evolution des indicateurs de l'ODD 2	43
Tableau 04 : Evolution des indicateurs de l'ODD 3	52
Tableau 05 : Evolution des indicateurs de l'ODD 4	62
Tableau 06 : Evolution des indicateurs de l'ODD 5	71
Tableau 07 : Evolution des indicateurs de l'ODD 6	82
Tableau 08 : Evolution des indicateurs de l'ODD 7	90
Tableau 09 : Evolution des indicateurs de l'ODD 8	100
Tableau 10 : Evolution des indicateurs de l'ODD 9	112
Tableau 11 : Evolution des indicateurs de l'ODD 10	119
Tableau 12 : Evolution des indicateurs de l'ODD 11	129
Tableau 13 : Ventilation des quantités recyclables et recyclés dans la RCS en 2015	134
Tableau 14 : Evolution des indicateurs de l'ODD 12	137
Tableau 15 : Evolution des indicateurs de l'ODD 13	145
Tableau 16 : Suivi des indicateurs du Plan régional de Contrôle Casablanca et El Jadida	148
Tableau 17 : Evolution des quantités et des valeurs de poissons débarqués dans les principaux ports de la RCS	149
Tableau 18 : Evolution des indicateurs de l'ODD 14	152
Tableau 19 : Projets de développement forestier et de conservation de la biodiversité	156
Tableau 20 : Evolution des indicateurs de l'ODD 15	159
Tableau 21 : Evolution des indicateurs de l'ODD 16	167
Tableau 22 : Abonnements à l'internet fixe pour 100 habitants, répartis par ville et vitesse de connexion dans la RCS, en 2020	171
Tableau 23 : Evolution des indicateurs de l'ODD 17	177



Direction Régionale de Casablanca-Settat

Bd Al Mouqawama, angle rue oum rabiâ, Casablanca
Tél. : 05 22 26 21 54 - Fax : 05 22 26 39 31
Email : casablancahcp@gmail.com
www.hcp.ma/reg-casablanca



المندوبية السامية للتخطيط

+٥٥٢٢٥٤١ +٥٥٢٢٥٤١ | ٥٥٢٢٥٤١

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

www.hcp.ma